

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, nº 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

17

TOME DIX-SEPTIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue du Cherche-Midi, n° 14.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, n° 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1831.

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES PASSAGES

DU COURS D'HISTOIRE DES ÉTATS EUROPÉENS;

PAR M. LE BARON DE ZACH.

I.

Au vol. VII, p. 291 du Cours d'histoire des états Européens, il est fait mention de la disparution subite du hareng dans la mer du Nord, de sa grande pêche en Hollande, de sa salaison et du caquage inventé par Beukelszoon. On dit dans une note que, depuis 1336, il a été fait mention de harengs salés : on y cite GERKEN, *Cod. dipl. Brandeb.* Voici ce que l'on pourrait ajouter à ce sujet.

Parmi les manuscrits rares de la bibliothèque des Célestins, à Paris, il y en avait un qui portait le titre : *Le Songe du vieil Pélerin.* Le célèbre et savant cardinal *Du Perron* en faisait tant de cas, qu'il allait souvent aux Célestins exprès pour le lire. L'auteur en était Philippe de Maizières; il naquit en Picardie, l'an 1327 [1], au château de Maizières. Après avoir porté quelque temps les armes en Sicile, il fut chanoine de l'église d'Amiens. Au bout de six ans de résidence, il fit, par dévotion, le voyage de la Terre-sainte d'où il passa

[1] M. WEISS, le savant, judicieux et infatigable collaborateur de la Biographie universelle, fixe cette naissance à l'année 1312. *Note de l'auteur du Cours.*

en Chypre. *Hugues de Lusignan*, qui y régnait alors, lui fit un accueil très-favorable, et, après la mort de ce prince, *Pierre*, son fils, l'éleva à la dignité de chancelier du royaume, vers l'an 1366. Il retourna en France. Charles V lui donna une grosse pension, et l'honora d'une place dans son conseil; enfin, fatigué des intrigues de la cour et de l'embarras des affaires, il se retira chez les Célestins, et y vécut encore vingt-cinq ans, observant leur règle avec la dernière exactitude. Il mourut en 1405.

Le Songe du vieil Pélerin est dédié à Charles VI[1]; il est divisé en trois livres. Le sujet est une exposition touchante des maux dont les royaumes chrétiens, et principalement celui de France, étaient alors affligés. Dans le neuvième chapitre du premier livre, on trouve une description très-curieuse et infiniment intéressante de la pêche du hareng qui se faisait en ce temps-là dans la mer Baltique. L'auteur, en allant en Prusse par mer, fut témoin de cette pêche. Voici comme il la décrit :

« Entre le royaume de Norvegue et de Danemarc,
« à un bras de la grant mer qui départ l'isle et
« royaume de Norvegue de la terre ferme et du
« royaume de Danemarc, lequel bras de mer partout
« estroit dure quinze lieues, et n'a le dit bras de
« mer de largeur que une lieue ou deux. Et comme
« Dieu l'a ordonné, son ancelle nature ouvrant deux
« mois de l'an et non plus, c'est à sçavoir en sep-
« tembre et en octobre, le herent fait son passage de

[1] Dont il a été gouverneur. *Note de l'auteur du Cours.*

« l'une mer en l'autre parmi l'estroit, en si grant
« quantité, que c'est une grant merveille; et tant y
« en passe en ces deux mois, que en plusieurs lieux
« en ce bras de quinze lieues de long, on les pourrait
« tailler à l'espée. Or vient l'autre merveille. Car de
« ancienne coustume, chacun an les nefs et les bas-
« teaux de toute Allemaigne et de Prusse, s'assem-
« blent à grant ost, ou dit destroit de mer dessusdit,
« es deux mois dessusdits, pour prendre le herent.
« Et est commune renommée là, qu'ils sont quarante
« mil basteaux qui ne font autre chose ès deux mois
« que peschier le herent, et en chacun basteau du
« moins à six personnes et en plusieurs sept, huit ou
« dix : et en outre les quarante mil basteaux y a cinq
« cens grosses et moyennes nefs qui ne font autre chose
« que recueillir et *saler en caques de hareng*, les
« harengs que les quarante mil basteaux prendent : et
« ont en coustume que les hommes de tous ces na-
« vires ès deux mois, se logent sur la rive de mer en
« loge et cabars qu'ils font de bois, et de rainsseaux,
« au long de quinze lieues, par devers le royaume de
« Norvegue. Ils emplissent les grosses nefs de *herens
« quaques*, et ou chief de deux mois, huit jours ou
« environ après, en y trouverait plus une barge, ne
« hareng en tout l'estroit; si a Jehan bataille de gent
« pour prendre ce petit poisson : car qui bien les veut
« nombrer, en y trouvera plus de trois cent mil
« hommes qui ne font autre chose ès deux mois que
« prendre le heran. Et pour ce que je Pélerin vieil
« et usé, jadis allant en Prusse par mer en une grosse

« nave, passai le long du bras de mer susdit par
« temps, et en la saison susdit que le heran se pr
« et vi les dites barges ou basteaux et nefs gro
« ai mangeai du heran en allant que les pesch
« nous donnerent, lesquels et autres gens du
« me certifierent merveilles pour deux causes; l
« pour reconnoitre la grace que Dieu a fait à la ch
« tienté, c'est à sçavoir de l'abondance du her
« par le quel toute Allemaigne, France, Angleterr
« plusieurs autres pays sont repus en caresme, et

Le vrai titre de ce manuscrit est : *Le Songe vieil Pélerin adressant au blanc Faucon à bec pieds dorés.* C'est un assemblage de paraboles et d' légories à la faveur desquelles l'auteur se permet dire beaucoup de choses qu'il eût été dangereux présenter autrement que sous ce voile. Il y combat abus qui s'étaient introduits de son temps. Il don des instructions à Charles VI; c'est le faucon blanc bec et pieds dorés. *Philippe de Maizières* donne lu même la clef de tous les noms mystérieux dont a fait usage, dans un prologue qui est à la tête d *Songe.*

Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait s souvent, le *Songe du vieil Pélerin* avec un autre ouvrage intitulé : *Le Songe du Vergier*, qu'on a faussement attribué à ce *Philippe de Maizières.* Ce dernier a été imprimé par *Jacques Maillet*, en 1491, petit in-fol. goth. sous le titre : *Le Songe du Vergier qui parle de la disputation du clerc et du chevalier;* mais le Songe du vieil Pélerin n'a jamais été

rimé. On avait aussi supposé que le Songe du Ver- étaît l'ouvrage de *Charles-Jacques de Louviers*, temporain de *Maizières*; d'autres l'ont attribué à *oul de Presles*; mais on s'est également trompé : Songe du Vergier a été composé par *Jean de rtu* [1].

Puisque nous parlons ici des manuscrits de *Phi- pe de Maizières*, nous rapporterons encore que n en conserve un très-curieux dans les biblio- èques de Paris, dont le titre est : *Nova religio mi- iœ passionis Jesu Christi, pro acquisitione sanctæ vitatis Jerusalem, et Terræ Sanctæ*. Cet ouvrage ntient principalement les statuts qu'il avait dressés ur un ordre des *Chevaliers de la Passion*, dont avait projeté l'établissement, et qui devaient se évouer à la conquête de la Terre-sainte. Il y a des chapitres fort curieux, entr'autres un dont le sommaire est : *De diversitate multiplici ingeniorum* [2] *ad obsidendum civitates, castra, et fortalicia inimicorum fidei, super faciem terræ, in aqua, in aere, et subtus terram, tam in ingeniis virtute propria et artificiali lapides projicientibus, quam ingeniis* VIRTUTE PULVERIS *et ignis projicientibus*. Il sem-

[1] Raoul de Presles et Jean de Vertu furent l'un et l'autre secrétaires de Philippe le Bel. Les littérateurs français ne sont pas d'accord sur l'auteur du Songe du Vergier. Feu CAMUS (Lettres sur la profession d'avocat, 8e édition. Paris, 1785, tome II, p. 283) croyait pouvoir l'attribuer à Jean de Lignano, docteur en théologie de la faculté de Paris. *Note de l'auteur du Cours.*

[2] *Engins*, machines de guerre.

blerait de là que l'invention de la poudre est anté rieure à l'au 1338 [1], puisqu'on l'employait déjà au bombardemens, aux mines souterraines, pour fair sauter, etc....

Nous revenons encore une fois sur *Ph. de Maizières, à propos de bottes*. Le chancelier du royaume de Chypre nous apprend que les Génois, dans cette île, y avaient appelé les Sarrasins pour combattre les Chrétiens; ce qui avait causé la destruction de ce royaume. On voit par là qu'en tout temps, il y avait, comme dit un savant évêque [2], « *des misérables* « *chrétiens de nom, renégats de fait, qui cons-* « *pirent en faveur du croissant contre la croix.* » Bien différent en cela de ce qu'un bon Polonais conseillait aux princes chrétiens, dans un ouvrage devenu très-rare, imprimé à Varsovie, en 1681, dont le titre est : *Tuba verum spargens sonum supra sceptra nationum*. Cette trompette ne prétend pas réveiller les morts; elle s'adresse aux princes vivans, pour les exciter à une *sainte alliance* contre l'ennemi commun du nom chrétien, et à oublier, à l'exemple des Conrads, des Henris, des Frédérics, des Louis, des Philippes et des Richards, leurs querelles particulières

[1] Nous avons dit, vol. VII, p. 320 et suiv., que le premier emploi bien prouvé de la poudre à canon est de l'année 1312, et pour les mines de 1487. Le passage de Philippe de Maizières prouve qu'au moins la dernière date est erronée. *Note de l'auteur du Cours*.

[2] De la noblesse de la peau, ou du préjugé des blancs contre la couleur des Africains et celle de leurs descendans noirs et sang mêlé. Paris, 1826.

et leur politique inhumaine, pour s'armer à la défense des remparts du christianisme. L'auteur de cet ouvrage prétend faire voir que la paix avec les Turcs a toujours été infiniment plus désavantageuse aux Chrétiens que la guerre, et à cet effet, remontant jusqu'à l'établissement et aux progrès de l'empire ottoman, il montre qu'il n'a commencé que par la cession que la Perse lui fit de quelques provinces, pour en avoir été secourue; qu'il s'est moins agrandi par les armes que par les traités de paix, en assujétissant les peuples qu'il n'avait pu dompter par les armes. On y voit comme les empereurs d'occident, après avoir attiré le Turc dans leur pays, sous prétexte de secours, se virent obligés de le partager avec lui, par reconnaissance; que la Hongrie s'est conservée entière, tandis qu'elle s'est déclarée son ennemie, et qu'elle n'a commencé à dépérir que lorsqu'elle a recherché son amitié; que Venise a moins perdu en trente années de guerre pour la défense de l'île de Candie, qu'elle n'a fait par les traités en dix ans de paix; enfin, que ce que le Turc n'a pu prendre par la force des armes sur la Pologne, non-seulement il ose le disputer, mais encore l'exiger avec menaces par des traités de limites. C'est par des raisons semblables que ce bon patriote polonais a tâché d'animer les princes chrétiens à venir au secours de la Pologne. Mais qu'ont-ils fait? La Pologne a d'abord été partagée, dévorée ensuite, assassinée et détruite de nos jours, et le Turc reste spectateur bénévole.... Ce sont là *nos à propos de bottes!*

II.

Vol. XIV, p. 354, il est fait mention des marquis de Chasteler de la branche cadette qui se fixa dans les Pays-Bas. Nous rapporterons à ce sujet le fait suivant. Il existe une *Généalogie de la maison de Chasteler*, imprimée en 1777, sans lieu d'impression. Nous avons eu l'occasion d'acheter cet ouvrage, en 1805, à Aix en Provence. Un possesseur de ce livre y avait écrit dans la couverture la note suivante :

« Cette généalogie est de toute rareté; il n'y en a « que trois exemplaires dans Paris. Les MM. Gerbier « et Target en ont un chacun, nous avons le troisième, « dont M. le marquis de Chasteler nous a fait pré- « sent. L'impératrice-reine, qui l'a reconnu pour son « parent, a payé tous les frais de la procédure qui a « été faite à Malines, et lui a fait défense de distribuer « ce mémoire. C'est ce qui le rend très-rare. Le ha- « sard en a fait passer un dans le commerce. Il s'est « vendu huit à dix louis. »

Le marquis Jean de Chasteler était lieutenant-général (*feld-marschal-lieutenant*) au service d'Autriche. Il s'est rendu fameux par sa belle et vigoureuse défense du Tirol, où il commandait en 1809. Napoléon Buonaparte, irrité par la destruction d'une division française, mit sa tête à prix[1]. Le marquis de Chasteler fit la même chose pour la tête de Napoléon par représailles,

[1] M. de Chasteler avait fait prisonnier un aide-de-camp de Napoléon; il le traita généreusement et le relâcha à condition qu'il irait porter à Buonaparte des nouvelles de sa tête « laquelle se portait admirablement bien.... » Nous ne nous rappelons pas exactement cette

en lui rendant avec usure les ignobles injures dont il l'avait accablé. Le marquis est mort à Venise, où il avait été gouverneur militaire.

III.

Tome XIV, p. 61, il est dit, qu'en Angleterre, il existe les comtes de Denbigh, ou la maison de Fielding qui prétend descendre de la maison de Habsbourg-Lauffenbourg ; que l'immortel auteur du *Tom Jones* en était, etc.

Nous avons connu en 1824 un M. Fielding, ancien capitaine de vaisseau de la marine royale britannique, retiré du service, qui avait épousé la veuve de mylord Talbot. Il nous raconta l'anecdote suivante.

Un archiduc d'Autriche étant à Londres, vit avec surprise des équipages, des domestiques, portant les armes, les couleurs, la livrée de l'empereur d'Autriche ; ayant demandé quel était le propriétaire de ces équipages, on lui dit, que c'était un M. Fielding, dont

anecdote, mais on la trouvera dans les journaux de ce temps, qui l'ont amplement rapportée *.

* Nous ne pensons pas qu'aucun journal français l'ait rapportée. L'auteur de ce Cours a le premier fait connaître en France l'ordre du jour publié, le 5 mai 1809, par Bonaparte, dans son quartier-général d'Ens ; il l'a placé au second volume de son Recueil de pièces officielles. Paris, 1814. Le voici textuellement.

« Le nommé Chasteler, soi-disant général au service d'Autriche, moteur de l'insurrection du Tyrol, et auteur des massacres commis contre le droit des gens sur les Bavarois et Français arrêtés et faits prisonniers par les insurgés, sera traduit à une commission militaire aussitôt qu'il sera prisonnier, et passé par les armes dans les vingt-quatre heures qui suivront sa saisie, et comme chef de brigands. »

Signé : Le prince de Neuchâtel, *vice-connétable, major général*,
Alexandre.

L'éditeur ajoute que cette pièce, imprimée par ordre de Napoléon, [illegible], et que peu de personnes en auront connaissance. L'anecdote racontée par M. le baron de Z... complète ce récit. Note de l'auteur du Cours.

il fit ensuite la connaissance personnelle. Lui ayant demandé d'où venait qu'il portait les armes et les couleurs de l'empereur d'Allemagne, il lui répondit que c'était tout le contraire, que c'était l'empereur et les archiducs d'Autriche qui portaient *ses* armes et *ses* couleurs. Il lui *démontra* que c'étaient les Fielding, comtes de Rheinfelden, qui étaient de la branche aînée des véritables Habsbourg, maison éteinte en Allemagne.

Ce même M. Fielding qui nous a raconté cette anecdote, nous a dit, que l'auteur de *Tom Jones* n'était pas de sa famille, qu'il écrivait son nom différemment, c'est-à-dire *Fielding*, les descendans de Habsbourg écrivant *Feilding;* il y a là une transposition de deux voyelles[1].

[1] Nous craignons que cette anecdote ne contienne plusieurs erreurs. Que l'auteur du Tom Jones ait appartenu ou non à la famille des Fieldings, qui descend de la famille de Habsbourg-Lauffenbourg, c'est un point que nous ne discuterons point; mais si le capitaine de vaisseau, pour disputer au poète cet honneur (si tant est que la parenté ne ferait pas plutôt honneur à la famille de Denbigh) se fonde sur la différence de l'orthographe, on pourrait rétorquer l'argument, et dire que le capitaine de vaisseau n'appartient pas à la maison de Habsbourg-Lauffenbourg, puisqu'il s'appelle Feilding et non Fielding. Indépendamment des Anglais, dont nous pourrions invoquer le témoignage, nous nous en rapportons au docteur Frédéric Barlow, l'exacte auteur de l'*English peerage*, dont l'auteur du Cours d'histoire possède la seconde édition de 1775, qu'il consulte souvent, et presque toujours avec fruit. Ce docteur ne connaît pas la famille *Feilding*, probablement parce qu'elle n'appartient pas aux maisons illustres. A l'article de *Denbigh*, il dit positivement que Geoffroi, comte de Habsbourg-Lauffenbourg et

IV.

Dans le tome XV, p. 287, il est dit : que Léonard Rauwolf avait été un des premiers qui ait parlé de l'u-

Rheinfelden qui, sous le règne de Henri III, vint en Angleterre, y fut nommé Filden, dont on fit ensuite Fielding. C'est ainsi qu'il nomme tous les membres de la famille dont il est question dans son ouvrage.

Si le capitaine de vaisseau a dit une fois la *chose qui n'est pas* (comme s'expriment les Allemands quand ils veulent être polis), nous sommes autorisés à nier aussi l'exactitude de l'anecdote, au reste fort jolie, dont il a régalé l'illustre astronome qui nous l'a communiquée. Nous passerons sous silence la circonstance que ni le nom de l'archiduc *voyageur*, ni l'époque de son voyage ne sont indiqués; ils doivent cependant être connus à un Fielding qui cite l'anecdote. Nous nous contenterons de dévoiler deux erreurs grossières que ce récit renferme.

1° Il est faux qu'on ait démontré à l'archiduc anonyme que les comtes de Habsbourg-Lauffenbourg-Rheinfelden formaient la branche aînée de la maison de Habsbourg, parce que les archiducs (même quand ils ne voyagent pas en Angleterre), sont ordinairement très-instruits, et que tous les princes allemands connaissent si bien la généalogie de leurs maisons, qu'il n'est pas possible que l'archiduc anonyme se soit laissé imposer sur ce point : car *il n'est pas vrai* que les Lauffenbourg aient été les aînés des Habsbourg.

Rodolphe I, landgrave d'Alsace, laissa, en 1231, trois fils, dont deux seulement nous intéressent ici. Ce sont Albert IV, l'AÎNÉ, souche de la branche qui, ensuite, prit le nom d'Autriche, et Rodolphe II, le CADET, souche des comtes de Lauffenbourg, et aïeul de ce Geoffroi dont descendent les comtes de Denbigh. Ces faits n'ont pas besoin d'être *démontrés*, ils sont notoires et indubitables.

2° Il est faux qu'un comte de Denbigh, qu'un Fielding ait jamais porté les armes ou les couleurs de la *maison d'Autriche*. Les comtes de Denbigh portent d'argent à fasce d'azur ayant trois fusées

sage de boire du café, et en ait décrit avec exactitude la préparation etc....

L'ouvrage de Rauwolf, qui est très-rare, a été publié, en 1584, sous le titre de *Raiss in die Morgenlænder*. Il donne aux fèves de café le nom de *Bunn* (apparamment de *Bohne* en bon allemand). Il croit qu'elles viennent des Indes.

Prosper Alpinus, dans son *Historia plantarum Ægypti*, Venet. 1592 in-4°, les appelle *Buna*, et l'arbre qui le porte *Bon*.

Un auteur arabe nommé Abdalcader Ben Mohamed Alansari Algeziri Alhanbali qui vivait l'an 996 de l'hégire (l'an 1587 de notre ère) avait composé un ouvrage sur ce sujet, dont le manuscrit de 136 pages in-4°, divisé en sept chapitres, se trouve dans la bibliothèque du roi à Paris et porte ce titre :

« Ce que l'on doit croire de plus précis et de sincère touchant le café, savoir s'il est permis aux Musulmans d'en user. »

M. Galland, traducteur des contes arabes, *Les mille et une nuit*, donne un extrait de ce manuscrit dans un discours adressé à M. Chassebras de Cra-

d'or. Ils ont par conséquent abandonné les armes des comtes de Lauffenbourg, qui portaient d'argent à un lion-léopard du même métal, le tout surmonté de deux cols de cignes portant dans leurs becs des anneaux nuptiaux. Cette maison ne pouvait pas prendre les armes d'Autriche que la branche aînée a adoptées; ce duché lui resta étranger, puisqu'elle ne descend pas du premier acquéreur, qui est de la branche aînée de la maison de Habsbourg. Au surplus les armes d'Autriche n'ont été régularisées que sous l'empereur Frédéric III.

maille, qui a été publié à Caen, en 1699, sous le titre :

« De l'origine et du progrès du café, sur un ma-
« nuscrit arabe de la bibliothèque du roi. A Caen, et
« se trouve à Paris chez Florentin et Pierre de Laulne,
« rue S. Jacques, 1699, in-12. »

Abdalcader n'est proprement pas l'auteur original du manuscrit de la bibliothèque du roi; il n'a fait que copier Schebababeddin Ben Abdalgaffar Almalcki, auteur plus ancien, et plus proche de l'origine de l'usage du café, qui rapporte, qu'au milieu du neuvième siècle de l'hégire (le quinzième du nôtre) Gemaleddin Abou Abdallah Mohammed Ben Said Alczabhani, moufti d'Aden, dans un voyage qu'il fit en Perse, y trouva des gens qui prenaient du café et qui vantaient cette boisson. De retour à Aden, il y introduisit l'usage de ce breuvage, d'où il passa dans plusieurs autres lieux, et arriva à la Mecque vers la fin du neuvième siècle de l'hégire. Il y devint si commun vers l'an 1511 de notre ère, que tout le monde allait le prendre dans des maisons où l'on jouait aux échecs et à d'autres jeux. Il passa de là aux autres villes de l'Arabie et alla jusqu'au Caire.

Anderson dans son Chronological account of the history of commerce, dit que le café a été introduit en Angleterre en 1651 par un marchand turc. Houghton et Ellis rapportent qu'un négociant anglais, nommé Daniel Etward, membre de la compagnie du commerce de Turquie, apporta, en 1652, le premier café en Angleterre. Son domestique grec, nommé Pasqua, ou-

vrit une maison à Londres, dans laquelle il vendit du café au public.

En 1651, un Juif nommé Jacob, avait établi à Oxford une maison de café dans la paroisse de S. Pierre, où les oisifs s'assemblaient humer le café et *craquer* des nouvelles. Ce Juif vint s'établir à Londres dans le quartier de Holborn, Old Southampton Buildings.

En 1654, un autre Juif du mont Liban, nommé Cirques Jobson, vendit publiquement du café à Oxford, mais des particuliers en prenaient déjà dès l'an 1650 dans leurs maisons.

En 1656, Arthur Tillygard, apothicaire et grand royaliste à Oxford, vendait du café tout préparé dans sa pharmacie. C'était le rendez-vous des royalistes.

Dans la douzième année du règne de Charles II, ce qui revient à l'année 1672, le parlement passa deux actes par lesquels il fut mis un impôt sur le café, le thé et le chocolat; il y est dit :

« Pour chaque gallon de café, fait et vendu, les « apprêteurs paieront quatre pences. Pour chaque « gallon de chocolat, sorbet et thé fait et vendu, les « apprêteurs paieront huit pences. »

C'est l'année 1669 qui doit passer pour la véritable époque de la première introduction du café à Paris. C'était en cette année qu'était venu en France Soliman Aga, ambassadeur de la Sublime-Porte, qui fut envoyé à Louis XIV par le sultan Mahomet IV. Cet ambassadeur et les gens de sa suite y apportèrent une

grande quantité de café, et en régalèrent les Parisiens qui y prirent grand goût.

V.

M. Schœll donne, tome XV, p. 211 et suiv., un petit précis sur l'introduction du nouveau calendrier grégorien; comme on y remarque quelques erreurs de faits et de dates, nous allons donner ici une relation plus ample et véritable de cette réforme.

Dès le huitième siècle le vénérable *Beda* reconnut les défauts du calendrier Julien. En 1250, un mathématicien anglais, *John Holywood*, nommé par traduction *Jean de Sacrobosco*, fit voir la nécessité d'une correction de ce calendrier dans deux ouvrages : *De anni relatione*, et *De reformatione calendarii*. Ce dernier ne fut jamais imprimé. Un autre du même auteur a été publié en 1560 à Paris.

En 1372, un moine grec, *Isaac Argyrus*, avait écrit sur ce même sujet, et avait proposé un changement dans le calendrier. Depuis 1412, plusieurs savans avaient fait des représentations au pape Jean XXIII, sur les erreurs du calendrier Julien; le but principal de cette réforme était d'obtenir la fixation du jour mobile de la fête des Pâques d'une manière sûre, selon une loi immuable, afin de réunir tous les Chrétiens qui étaient alors divisés sur ce point, et se battaient à ce sujet avec un grand acharnement. Déjà, avant le concile de Nicée, l'an 325, on avait deux décrets des papes, pour déterminer le temps de la célébration des Pâques; l'un de S. Pie de l'an 159; l'au-

tre de S. Victor de l'an 198. Malgré cela et même après le concile de Nicée, l'Église orientale et l'Église occidentale persistèrent dans leurs diverses opinions, et célébrèrent leurs Pâques, leurs jeûnes, leurs carêmes, et leurs fêtes mobiles à différentes époques.

Dans le quinzième siècle, plusieurs hommes instruits avaient hautement déclaré d'une manière pressante et réitérée, qu'une réforme du calendrier était d'une nécessité absolue. Un cardinal français, *Pierre d'Ailly* (*Petrus ab Alliaco*) l'avait proposée au concile de Constance[1]; un cardinal allemand, *Nicolas Krebs* (*Nicolaus de Cusa*)[2], au concile de Bâle. Le pape Sixte IV avait intention de réformer le vieux calendrier; à cette fin, il avait appelé, en 1475, le célèbre astronome allemand, *Jean Müller*, plus connu sous le nom de *Regiomontanus*, mais il mourut à Rome, l'année après son arrivée, et le projet fut ajourné.

Le pape Léon X fit la même tentative, en 1518, au concile de Latran. Mais ce pontife, que M. Schœll caractérise très-bien, n'y a pas réussi, parce que, comme l'on sait, *il était trop occupé d'autre chose!* Ce ne fut qu'en 1582, que le concile de Trente autorisa le pape Grégoire XIII, à entreprendre cette réforme si souvent réclamée, laquelle enfin fut réalisée et exécutée dans la forme sous laquelle elle existe de nos jours, et à laquelle avaient coopéré les deux frères *Aloyse* et *Antoine Lili*, Calabrais, *Ignace Danti*, Toscan, *Christophe Clavius*, Allemand, et *Pierre Ciaconius*, Espagnol. Le comité de ces savans publia

[1] Voy. ce Cours, au vol. XV, p. 211. [2] Voy. vol. XIV, p. 68.

un ouvrage sous le titre : *Canones in calendarium perpetuum*. C'est la base sur laquelle a été fondée la bulle de Grégoire XIII, du 24 février 1582 [1], par laquelle il proclame, sanctionne et *ordonne* l'introduction de ce nouveau calendrier *dans toute la chrétienté*. Le plan de ce calendrier était principalement l'ouvrage et la conception d'Aloyse Lilio ; mais celui-ci étant mort avant son accomplissement, son frère Antoine l'a achevé et porté à sa dernière perfection. En 1586, Grégoire fit publier un nouveau *Martyrologium romanum* dans lequel il régla toutes les fêtes de l'Église, les jours des saints, les vigiles, les quatre-temps, les jeûnes, etc. Ce calendrier réformé dans lequel il fallait retrancher tout d'un coup dix jours [2], erreur accrue par le laps de plus de quinze siècles, fut reçu sans opposition dans tous les pays catholiques, en Italie, en Espagne et en Portugal, et introduit le jour même indiqué dans la bulle, c'est-à-dire le 15 octobre 1582. En France, on l'admit deux mois plus tard ; d'après un édit de Henri III, on passa du 10 au 20 décembre. Dans les Pays-Bas et dans les cantons catholiques de la Suisse, on l'adopta en 1583 ; en Pologne en 1586 ; en Hongrie en 1587.

[1] Et non pas 1581, comme il est dit, apparemment par erreur typographique, p. 212 du *Cours d'histoire*, etc. (Cette différence provient d'une autre manière de commencer l'année ; il faut cependant s'en tenir à la date de 1582, qui est la véritable pour ceux qui finissent l'année au 31 décembre. *Note de l'auteur du Cours.*)

[2] C'est treize jours dans ce siècle ; le 1 janvier 1831 du calendrier julien est le 13 du même mois du calendrier grégorien.

On raconte à cette occasion l'anecdote risible suivante. Les Grisons, craignant de compromettre l'honneur du protestantisme, en adoptant sans modification l'ouvrage d'un pape, demandaient que le sacrifice fût partagé par moitié, qu'au lieu d'enjamber sur dix jours, on se bornât au retranchement de cinq jours !! Voici cependant un pendant à cette bouffonnerie, qui eut lieu naguère en France. Le comité d'instruction publique à Paris avait appris qu'on s'était trompé, en annonçant dans tous les almanacs, que la quatrième année de la nouvelle ère républicaine devait être *sextile*; mais il était trop tard pour notifier cette erreur à toute la France; le citoyen Lakanal, au nom du comité, déclara à la tribune de la convention nationale, que cette année n'aurait que cinq jours complémentaires au lieu de six, *sauf à rectifier l'erreur dans un autre temps !!!* Cette annonce, a dit un homme d'esprit, rappelle la solution plaisante qui termine le *Carême impromptu* de Gresset.

Dès l'an 1577, Grégoire XIII avait communiqué à tous les souverains catholiques de l'Europe le projet de sa réforme, et avait reçu leur assentiment. Mais lorsque ce projet fut présenté par l'empereur Rodolphe II, en 1582, à Augsbourg, à la diète de l'Empire germanique, les souverains protestans y firent opposition. L'électeur Auguste de Saxe consulta le savant landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume IV, grand ami de Tycho Brahé et grand astronome lui-même. Il se déclara contre cette réforme, d'abord parce que de l'avis de deux savans célèbres, *Mœstlin* et *Joseph Sca-*

liger[1], elle n'était point exempte d'erreurs, ce qui était vrai au fond; mais ce n'était pas là la véritable cause du refus. Le landgrave de Hesse avait jugé en souverain, et non en astronome. Il faut considérer qu'en ce temps-là, la réformation de Luther était encore de fraîche date; elle avait fait naître des exaspérations, des défiances, des susceptibilités, entre la cour de Rome et celles des souverains qui avaient embrassé cette réformation avec tant de chaleur et de succès. Les princes protestans, choqués du ton d'autorité que le souverain pontife avait pris dans sa bulle, prétendirent qu'il n'appartenait pas au pape d'introduire de son chef et de son plein pouvoir, une réforme aussi

[1] Joseph Scaliger n'était pas un juge impartial. Il avait une aversion haineuse contre la réforme grégorienne, il y cherchait des fautes tant qu'il pouvait. Il s'était flatté d'être du nombre des savans convoqués pour travailler à ce grand œuvre, et certes il en était bien capable, car il était d'un grand savoir, surtout en chronologie, mais Scaliger était un moine apostat. Son amour-propre fut vivement blessé de ce qu'on ne l'eût pas consulté sur cette réforme, et qu'on lui eût préféré le jésuite *Clavius*, contre lequel il se déchaîne à toute outrance, sans retenue, au-delà de toutes les bornes de décence. Il dit par exemple de lui : « Clavius n'est qu'une bête, un âne, un ignorant, un glouton, un ivrogne.... Il ne sait rien que l'Euclide... Un gros ventre d'Allemand, un esprit lourd et patient... Il a fait tant de sottises touchant l'année papale; il s'est trompé même en sa correction, etc.... » Scaliger en voulait encore à Clavius parce qu'il avait victorieusement réfuté et ridiculisé ses *Cyclomètriques*, dans lesquelles il prétendait avoir trouvé la quadrature du cercle; mais un petit maître d'école avait déjà coulé à fond cette prétendue découverte de Scaliger, qui fit voir le paralogisme sur lequel était fondée la démonstration de Scaliger.

générale dans toute la chrétienté ; que c'était porter atteinte aux droits de souveraineté des autres. Ils craignirent que cette innovation ne fût qu'un prétexte pour ressaisir imperceptiblement le pouvoir hiérarchique et la suprématie que les pontifes avaient perdus dans les états protestans. Le savant landgrave ne méconnut pas la justesse et les avantages de cette réforme du calendrier, mais il crut devoir s'y opposer pour le bien et le repos de l'Allemagne, assez fatiguée par des guerres d'opinions et de religion. La lettre qu'il écrivit à ce sujet à l'électeur de Saxe en fournit la preuve ; comme elle est très-peu connue, surtout en France, nous allons en rapporter ici un passage.

« Il ne s'agit pas tant ici (écrivit le landgrave) de « discuter le projet même, que d'aviser aux moyens « et au mode de le mettre à exécution, car cette affaire concerne l'honneur et la dignité de l'Empire « germanique. Le pape fait sans cesse des tentatives « pour s'impatroniser, et il faut bien être sur ses « gardes qu'il ne s'empare d'une nouvelle juridiction « sur l'Allemagne et sur l'empereur. Cette question « doit premièrement être décidée ; la question principale n'aura alors point de difficulté. »

On a bien dit, et on a souvent répété que les Protestans, par un esprit d'intolérance, refusèrent cette réforme, parce qu'elle venait d'un pape. Si Voltaire avait connu les vrais motifs de ce refus que nous venons d'exposer, il n'aurait peut-être pas dit qu'il aurait fallu accepter ce bienfait de la main des Turcs,

s'ils l'avaient offert. L'Allemagne était assez fatiguée par des guerres de religion et par les prétentions de la cour de Rome, prétentions contre lesquelles on se débat encore de nos jours.

Les états protestans de l'Allemagne et autres pays repoussèrent par ces raisons la réforme grégorienne ; de là s'ensuivirent des embarras, des désordres, des confusions dans les pays habités conjointement par des Catholiques et par des Protestans. Cette diversité de compter les jours, de solenniser les fêtes, occasiona des disputes qui dégénérèrent en controverses violentes. Pour arrêter ces agitations, on proposa diverses modifications à ce calendrier au congrès de Rothenbourg-sur-le-Tauber ; à celui de la paix de Westphalie, en 1648 ; à la diète de l'empire germanique, en 1654, et en 1683 ; mais jamais on ne put parvenir à tomber d'accord et à concilier les esprits, jusqu'à ce qu'après la paix de Ryswick, de nouveaux troubles éclatèrent a ce sujet dans le Palatinat et en Souabe. A la fin, sur l'intervention du célèbre Leibnitz, et sur les explications données par Erhard Weigel, professeur à Iéna, les États protestans de l'Allemagne adoptèrent le calendrier grégorien, sous certaines restrictions. On arrêta que tant que ce calendrier ne serait pas exempt d'erreur, on ne fixerait pas le jour de Pâques selon le *comput* par les épactes grégoriennes *erronées*, mais d'après le calcul astronomique par les tables *Rodolphines* du soleil et par celles de la lune de Keppler, calculées pour le méridien d'Uraniebourg, fameux observatoire de Tycho Brahé, dans

l'île de Hwen [1]. Ce calendrier, ainsi modifié, fut introduit dans toute l'Allemagne protestante, en 1700; on rejeta les onze jours de différence entre les deux calendriers, le julien et le grégorien, en passant du 19 février au 1er mars. Il fut adopté, un demi-siècle plus tard, en Angleterre, savoir en 1752, et l'année suivante en Suède.

Les Protestans calculant le jour de Pâques d'après les tables astronomiques, les Catholiques d'après des épactes fautives, il en résulta une différence de huit jours, de sorte que les Protestans ne célébraient pas Pâques le même jour que les Catholiques. Cette diversité eut lieu en 1724 : les Protestans solennisèrent cette fête le 9, les Catholiques le 16 avril. La même chose arriva en 1744 : les Protestans fêtèrent le jour de Pâques le 29 mars, les Catholiques le 5 avril. En 1778, cette fête tomba, d'après le calendrier des Protestans, au 12 avril; d'après le calendrier grégorien, au 19. Cette même disparité devait avoir eu lieu en 1798, et peut arriver encore. Pour mettre fin à ces bizarreries, le roi de Prusse, Frédéric II, changea, en 1774, cet arrangement dans ses états, et invita le corps évangélique de Ratisbonne à prendre les mêmes mesures, c'est-à-dire à se conformer aux Catholiques, et à célébrer le jour de Pâques d'après le cycle des épactes grégoriennes. Cette conciliation fut adoptée par le corps évangélique, le 13 décembre 1775. Les lettres-patentes de l'empereur, qui ratifient ce réglement, sont datées du 7 janvier 1776.

[1] Il en sera question au chap. XXV de ce livre. *N. de l'aut. du Cours.*

Nous avons dit plus haut que le calcul du jour de Pâques, d'après les épactes grégoriennes, n'est pas toujours exact; cela est vrai et bien démontré. En général, on aurait pu rendre la réformation du calendrier julien plus précise, et mieux approcher de la perfection qu'on ne l'a fait, si, au lieu d'un cycle de 400 ans, qu'embrasse la réforme grégorienne, on avait employé le cycle bien plus exact de 355 ans. Le premier donne une erreur de vingt-une secondes; l'erreur du second n'est que d'un dixième de seconde sur la vraie longueur de l'année. Ce qui est bien surprenant, c'est qu'un cycle beaucoup plus court et plus exact que le grégorien, était déjà connu des anciens Perses : il est de trente-trois ans, dont l'erreur n'est que de quatorze secondes et demie.

François Viète avait déjà signalé, en 1603, ce défaut dans les épactes. Le pape Clément VIII l'a réfuté dans sa bulle, mais d'une manière peu victorieuse et peu convenante. Viète y est qualifié d'*impudent*; mais ce n'est pas par des injures et des invectives que l'on réfute les erreurs des savans.

Les défauts des épactes grégoriennes avaient été aussi relevés par le célèbre *Dominique Cassini*. Il en avait proposé la correction, en 1701, par une grande période luni-solaire de 11600 ans, à laquelle il a donné le nom de *période de Louis le Grand*[1].

Bianchini, astronome de Vérone, proposa, en 1703, une autre période plus courte de 1184 ans,

[1] *Hist. de l'Acad. R. des Sc.* de Paris, pour l'an 1701, et les *Mémoires de cette Académie*, pour 1704.

qu'il appela *période clémentine*, en l'honneur du pape Clément XI. Il a publié dans ce système des tables pascales depuis 1600 jusqu'à 2799.

Le P. *Melitone*, capucin à Cologne, avait proposé qu'au lieu des épactes des nouvelles lunes, on employât celles des pleines lunes [1]. On ne corrigerait pas le défaut entièrement, il n'y a que le calcul astronomique rigoureux qui puisse le faire; mais on l'aurait diminué de beaucoup.

Les épactes grégoriennes, telles qu'elles sont établies et sanctionnées par les bulles, font quelquefois tomber le jour de Pâques *trop tôt* ou *trop tard*, contrairement au *décret du concile de Nicée*. *Trop tôt*, lorsqu'il arrive que la vraie pleine lune a lieu le 21 mars, et que les épactes la donnent pour le 22 mars. En ce cas, le jour de Pâques, d'après le décret du concile de Nicée, devrait avoir lieu quatre semaines plus tard, parce que la pleine lune qui arrive le jour même de l'équinoxe, c'est-à-dire le 21 mars, ne saurait être la pleine lune pascale; mais l'épacte donnant par erreur cette lune pour le 22 mars, le jour de Pâques peut être fixé à ce jour, puisque c'est après l'équinoxe. Par conséquent l'erreur de cette épacte fait célébrer la fête quatre semaines trop tôt, *contre l'intention du concile de Nicée*.

Dans d'autres cas, ces épactes fautives feront solenniser le jour de Pâques *trop tard*, et même dans le dernier quartier de la lune; ce qui est encore *contraire*

[1] *Gregoriana correctio illustrata, ampliata, et à conviciis vindicata, auctore P. Melitone, capucino*. Coloniæ, 1743, in-4°.

au décret de Nicée. Cela arrive lorsque la véritable pleine lune tombe sur un samedi ou sur un dimanche, et celle de l'épacte sur un lundi. Dans le premier cas, le jour de Pâques tombe au vingt-deuxième jour de la lune, comme cela arrive en 1801, 1828, 1832, 1858, 1899, etc.; dans le second cas, au vingt-troisième jour de la lune, comme en 1724, 1744, etc. Par conséquent les jours de Pâques de ces années tomberont dans le dernier quartier de la lune, ce qui est *absolument contraire au décret du concile de Nicée.*

Cassini avait fait remarquer qu'on aurait pu éviter ces inconvéniens, en augmentant les siècles suivans les épactes d'une unité. Clavius le savait bien; mais il prétend qu'on avait fait cette faute à dessein, parce qu'on voulait éviter par là que l'on ne célébrât les Pâques avant la pleine lune; mais de quelle manière que l'on tourne et retourne la chose, c'est toujours un défaut que l'on ne saurait éviter ni concilier avec l'esprit du décret du concile de Nicée. C'était bien ce qui d'abord avait déterminé les États protestans de l'Allemagne à ne fixer les jours des Pâques que d'après le calcul astronomique; mais pour se conformer aux vœux des autres nations qui avaient déjà adopté le calcul des épactes, ils se sont décidés, pour l'amour du repos, d'y adhérer, tout fautif qu'il est.

Une autre erreur assez commune, qui subsiste toujours, même chez des personnes très-instruites en ces matières, c'est de croire qu'il y a une loi qui défend aux Chrétiens de célébrer leurs Pâques le

même jour que les Juifs. Il y a des savans très-célèbres, tels que Chrétien Wolff, Koch, Henschen, Pleidy et autres, qui ont débité cette erreur dans leurs ouvrages, et ont contribué par là à la répandre et à l'accréditer. Il semble que M. Schœll (et peut-être le gouvernement de Prusse lui-même) partage cette opinion erronée, puisque, dans le quinzième tome, page 213, de son Cours d'histoire, en rapportant que la Pâque, d'après le calendrier grégorien, tombait, en 1778, « *au même jour où les Juifs célébraient leurs azymes*, » il dit que le roi de Prusse avait invité le corps évangélique d'Allemagne à prendre une mesure générale, « *pour que cette coïncidence n'arrivât plus.* »

Cette défense de célébrer la fête de Pâques le même jour avec les Juifs n'a jamais existé. L'erreur provient de ce qu'on avait mal compris le décret du pape Victor, qui porte que l'on ne célébrerait pas Pâques tout jour de la semaine indifféremment, comme on le faisait, et comme cela se pratique encore chez les Juifs, mais que l'on transporterait toujours cette fête aux jours de dimanche. La preuve en est que dès la première année après celle du concile de Nicée, an 326, la Pâque des Chrétiens et celle des Juifs se rencontrèrent le même dimanche, et les uns et les autres célébrèrent cette fête en même temps, sans la moindre difficulté. La même chose est arrivée en 1602 et 1609 ; les Chrétiens et les Juifs solennisèrent leurs Pâques les mêmes dimanches, le 7 et le 19 avril, sans obstacle. La même circonstance a eu lieu de

nos jours : les Chrétiens et les Israélites fêtèrent leurs Pâques, en 1805, le dimanche 14 avril. Cela étonna plusieurs chronologistes qui croyaient que la Pâque des Chrétiens devait être remise sept jours plus tard. Ils en étaient tellement persuadés, qu'en plusieurs lieux on avait imprimé et publié des almanacs, dans lesquels on avait transporté cette fête du 14 au 21 avril. On fut obligé de les supprimer et d'en publier d'autres, où l'on plaça ce jour, comme il le fallait, au 14 avril. Un célèbre professeur d'Oxford était tombé dans la même méprise. Cette coïncidence de deux Pâques arrivera encore souvent : elle a eu ou aura lieu en 1825, 1903, 1923, 1927, 1954, 1981.

Les Chrétiens et les Juifs ont célébré, et célèbreront cette fête le même dimanche et, qui plus est, *le jour même de la pleine lune*. C'est encore une autre erreur dans laquelle plusieurs auteurs sont tombés, de croire qu'il existait une loi qui ordonne, que si la pleine lune pascale tombait sur un dimanche, la fête serait renvoyée au dimanche suivant. Clavius, dans son *Calendarium romanum*, s'élève avec force contre cette fausse opinion. Il dit, au contraire, que le texte du décret du concile de Nicée porte formellement qu'un tel dimanche était éminemment propre à la solennisation de cette fête. En effet, la translation d'un tel jour ferait tomber la Pâque au vingt-deuxième jour de la lune, c'est-à-dire à son dernier quartier, ce qui serait absolument contraire aux décisions de tous les conciles. Voici les années dans lesquelles les jours de

Pâques tombent dans ce siècle aux jours de la pleine lune, en 1802, 1805, 1818, 1822, 1825, 1829, 1842, 1845, 1869, 1873.

Il est vrai, qu'en 1778 et 1798, les Pâques des Juifs tombèrent sur un dimanche, et les Chrétiens célébrèrent les leurs sept jours plus tard; mais ce n'était pas à cause de la coïncidence des deux Pâques, mais parce que la pleine lune moyenne, selon le calcul des Juifs, tombait sur un dimanche, et d'après le calcul des épactes des Chrétiens, sur un lundi, par conséquent le jour de Pâque des Chrétiens ne pouvait être célébré que le dimanche suivant.

Autrefois, pour calculer le jour de la fête pascale, d'après les décrets des conciles de l'Église catholique romaine, on avait besoin de plusieurs cycles et symboles; l'*épacte*, le *nombre d'or*, le *cycle solaire*, la *lettre dominicale*. On peut se passer à présent de toutes ces données, depuis que le célèbre professeur *Gauss* de Göttingue a donné, en 1800, une méthode générale beaucoup plus courte et moins embarrassée pour calculer ce jour, soit dans le calendrier julien, soit dans le calendrier grégorien. M. *Delambre* avait bien raison de dire dans son grand Traité d'Astronomie, « que le peu de lignes qui renferment la règle de « M. Gauss, remplaçaient le fatras du gros volume de « Clavius, de 700 pages in-folio [1]. » Si dans nos almanacs on marque encore ces cycles et ces nombres symboliques, c'est plutôt parce que c'est une ancienne

[1] *Romani Calendarii à Gregorio XIII. P. M. restituti, explicatio* per CHRISTOPHORUM CLAVIUM, *S. J.* Romæ, 1603, in-fol.

habitude que l'on ferait bien d'abolir, que parce que ces données soient nécessaires au *comput ecclésiastique*.

Le calendrier grégorien est actuellement reçu dans tous les états policés du monde chrétien. Il n'y a que la Russie, vaste et immense empire dans lequel on compte les jours différemment de tout le reste de l'Europe. Tous les peuples de la religion catholique et apostolique, mais séparés de la communion de l'Église romaine, qu'on appelle les *schismatiques*, tels que les Russes, les Grecs, les Arméniens, etc., ont encore conservé l'ancien calendrier julien. L'Autriche, dans ses vastes dominations, compte de nombreuses populations en Hongrie, en Transylvanie, en Illyrie, en Gallicie, qui suivent ces anciennes croyances religieuses. L'empereur Joseph II a tenté plusieurs fois d'y introduire la réforme de ce calendrier défectueux; il n'a pu y réussir. Cette correction s'y fait encore attendre; quand aura-t-elle lieu? elle est bien difficile chez des peuples si peu éclairés, si peu civilisés; une telle réforme y trouve de grands obstacles, et entraînerait des embarras et une confusion générale dans le gouvernement et dans toutes les branches de l'administration; elle n'aura probablement lieu, que lorsque les personnes qui auront assez d'autorité pour l'exécuter, y seront forcées par une nécessité absolue.

Nous ne parlerons pas de la farce qu'on a jouée en *certain pays*, avec le calendrier. Cette bouffonnerie n'a duré qu'un instant, cela a passé comme tout le reste !....

En Suède, on n'a pas voulu recevoir la réforme grégorienne; on voulait y faire des corrections, et on ne fit que des bévues. On rendit bissextile l'année séculaire 1700, ce qui fit qu'on eut en Suède un calendrier qui ne s'accordait avec aucun des calendriers existans dans toute la chrétienté; mais cela fut corrigé en 1712. *Jean Bilemberg*, professeur à Upsal, fut la cause de cette méprise par sa violente diatribe contre le calendrier grégorien, qu'il publia en 1700 à Stockholm, sous le titre : « *Brevis et amica* « *consultatio de reformatione utriusque calendarii* « *Juliani et Gregoriani circa finem hujus et initium* « *proxime venturi seculi*. Holmiæ, 1700, *in*-4°.

En Angleterre, vers le commencement du dix-huitième siècle, plusieurs savans mathématiciens et théologiens ont écrit contre la réforme grégorienne, tels que le célèbre docteur *Wallis* à Oxford, l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Worcester, et plusieurs autres. Un auteur anonyme publia, en 1701, à Londres, un ouvrage fort curieux, peu connu, et même oublié en Angleterre, dont le titre complet est :

The reformed Kalendar : or, an Essay towards altering our Julian Kalendar to a nearer conformity with truth and our christian Æra, than hath been yet done by the Gregorian regulation. With an exemplar thereof fitted for the year 1704. *Wherein is also considered, what hath been urged or insinuated against the attempting any reformation herein. Humbly proposed to the consideration of our*

governors, as well for the more regular accounting of our time, as our better defence against the cavils of the papal chair. London. Printed for Sam. Manship, at the skip near the Royal-Exchange in Cornhill. 1 vol. in-12 de 64 pages.

L'auteur de ce livre va jusqu'à dire que la méthode par laquelle on fixait les jours de Pâques, par des cycles et des épactes si erronés, et sujette à tant de contradictions et exceptions, n'était qu'un *Hocus pocus.* On sera peut-être surpris de trouver les mots de *Hocus pocus* dans un vieux livre anglais; mais cette locution a droit de bourgeoisie dans cette langue, puisqu'on la trouve dans le dictionnaire de Samuel Johnson, qui en donne même l'étymologie. *Hocced*, dit-il, (d'après Junius) veut dire un vieux Gaulois, filou, ou imposteur, et *poke* ou *pocus* une poche, ou ce que les Français appellent une *gibecière*, une bourse de bateleurs, qui font des tours d'adresse et d'escamotage dans les places publiques. Les Allemands ont reçu ce mot dans leur langue, pour désigner un trait de ruse ou de finesse tendant à faire accroire ce qui n'est pas fondé. Les Français et les Italiens n'ont pas ce mot dans leur langue, mais ils ont la chose.

Nous avons déjà dit que l'Église catholique romaine ne s'oppose plus à la coïncidence de la Pâque des Chrétiens avec celle des Juifs; voici encore une raison de ce relâchement. Il y avait un temps (dans le quatrième siècle) où plusieurs Chrétiens de l'Orient s'obstinèrent à faire leurs Pâques en même temps que les Juifs. Tous les Chrétiens des premiers siècles étaient

divisés sur ce point, et se disputaient là-dessus avec acharnement. Pour mettre fin à ce scandale, le but de l'Eglise était de réunir tous les partis sur cet article ; elle réussit à abolir cet usage judaïque, établi chez divers peuples, en leur donnant des règles de calcul, selon lesquelles la rencontre de ces deux Pâques n'arrive que rarement : l'Église, lorsque cela arrive, n'y fait plus attention.

Plusieurs savans avaient proposé de rendre la fête de Pâque immobile, comme quelques autres fêtes, sans s'embarrasser des mouvemens du soleil, de la lune et des équinoxes ; d'autant plus que l'Église avait le droit de le faire, comme le dit Clavius lui-même ; *id, suo jure utens, libere facere posset.* Mais outre que la pratique constante, depuis le temps des apôtres, de célébrer cette fête le dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, s'y opposait, on sait que l'Église romaine voulut la conserver mobile, *propter sacramentum et recondita mysteria, quæ in ejusmodi celebratione Paschæ resurrectionis dominicæ includuntur.*

VI.

L'empereur Rodolphe II.

L'auteur du *Cours d'histoire*, après avoir dit, vol. XIV, p. 5, que le pape Léon X déshonora la tiare par l'irrégularité de ses mœurs et l'embarras dans lequel le jetèrent ses prodigalités, qui fut une des causes immédiates de la réformation de Luther, ajoute ensuite que ce pape encouragea les talens par sa protection et ses libéralités, et que *la postérité recon-*

naissante a nommé d'après lui le siècle de la renaissance des lumières.

M. Schœll n'est pas aussi juste envers l'empereur Rodolphe II. Après avoir dit de lui (tom. XV, p. 205) que ses vertus n'étaient que celles d'un particulier, qu'il ne possédait pas une seule des qualités qui sont nécessaires à un grand prince (ce qu'aucun homme tant soit peu versé dans l'histoire ne contestera); il ajoute que ce monarque était d'un caractère indolent, timide, irrésolu, préoccupé, imprudent et intolérant; qu'il fut toute sa vie le jouet des Jésuites et du cabinet de Madrid, etc. Mais tout en convenant qu'il avait des connaissances qui auraient fait honneur à un savant, il lui reproche de s'être livré à des opérations d'alchimie; d'avoir voulu apprendre le cours des évènemens humains par celui des astres; étudier la politique au firmament étoilé, etc.... Ainsi M. Schœll ne tient nul compte à Rodolphe II, comme à Léon X, d'avoir encouragé de *grands talens* par sa protection et ses libéralités. Il ne dit pas un mot de ce que Rodolphe était le régénérateur de l'astronomie physique et de la vraie mécanique céleste. Sans Rodolphe, point de Tycho Brahé, point de Keppler, et même point de Newton. M. Schœll aurait bien dû dire en deux mots que Rodolphe avait accueilli chez lui, avec une générosité vraiment impériale, Tycho Brahé, chassé et exilé de sa patrie par un ministre méchant, ignorant, jaloux et vindicatif [1]. L'empereur avait donné asile à cet illustre proscrit, et lui avait assigné

[1] Voy. pag. 39.

pour demeure un de ses plus beaux châteaux en Bohême, *Benatek*, où il a pu paisiblement et commodément continuer à poursuivre le cours des astres. C'est Rodolphe qui appela près de lui l'immortel Keppler, le créateur d'une nouvelle science, le précurseur du grand Newton, qui n'est devenu grand, que parce qu'il monta sur les épaules de Keppler. C'est encore Rodolphe qui ramena Keppler dans la vraie voie de la science; car avant d'être associé aux travaux et aux observations de Tycho, Keppler, d'après l'esprit de son siècle, s'égarait dans le pythagorisme, et se serait infailliblement perdu dans les rêveries et extravagances de cette école, si Rodolphe ne l'avait fait revenir au positif des sciences, en amalgamant son génie inventeur avec le génie observateur de Tycho. Rodolphe, Tycho, Keppler, tout en s'occupant d'alchimie et d'astrologie, ne s'occupaient pas moins de la vraie astronomie. La vérité de ce fait est prouvée par les belles et immortelles découvertes, les mouvemens elliptiques des corps célestes, et les lois dynamiques portant le nom de Keppler, qui ont posé les premiers fondemens du système de l'attraction ou de la gravité universelle, développé ensuite avec tant d'éclat par le grand Newton. Une autre preuve des grands et véritables services rendus à la science céleste par cet empereur, c'est les tables des mouvemens du soleil, de la lune et de toutes les planètes, nommées, d'après lui, *Tables Rodolphines*. Elles furent construites après sept ans d'immenses travaux, d'observations et de calculs, faits sous les auspices et même avec la coopé-

ration de ce savant empereur. Elles furent, pendant une longue série d'années, les seules guides de tous les astronomes de l'univers; car elles représentent les mouvemens planétaires avec une précision admirable et inconnue alors dans le monde astronomique. Ces tables de Rodolphe commencèrent une nouvelle époque dans l'histoire de l'astronomie moderne, puisque c'étaient les premières basées sur le véritable système du monde, qui n'avait alors que *deux* adhérens dans *Mœstlin* et *Galilei*.

M. Schœll reproche à Rodolphe l'inconstance de ses goûts, son indolence, son intolérance, son fanatisme. Comment concilier des reproches aussi graves avec cette persévérance, ce courage, cette fermeté, avec lesquels il accueillit chez lui des hommes réprouvés, réputés hérétiques, et imbus de principes et de doctrines qui avaient été frappés de la foudre du Vatican, pendant que Galilei gémissait à Rome, dans les fers de la *sainte* inquisition? Il n'y a qu'une application persévérante, une étude approfondie des lois de la nature et une conviction intime de leur vérité, qui aient pu déterminer Rodolphe à braver les fausses opinions, en se montrant ouvertement le partisan d'un système condamné et anathématisé par le saint-siège, auquel cependant Rodolphe était si humblement soumis. C'était encore Rodolphe qui eut le bon esprit de proposer aux États de l'empire germanique l'adoption du calendrier réformé par Grégoire : il l'introduisit d'abord dans ses pays héréditaires, et conseilla aux États protestans de

suivre son exemple. Se doutant de l'opposition qu'il y trouverait, il eut la prudence de ne pas nommer le pape dans sa circulaire. Cette démarche, certes, n'était pas celle d'un homme timide, irrésolu, intolérant; c'est plutôt celle d'un homme ferme, qui ne se laisse pas captiver par de fausses considérations, et qui a toujours eu le courage de se montrer le défenseur inébranlable d'un système si souverainement stigmatisé dans la personne de Galilei.

M. Schœll reproche encore à Rodolphe sa croyance en l'astrologie judiciaire. Mais c'était la maladie de tous les esprits de ce siècle [1]. Tous les astronomes, les plus savans de ces temps, étaient entachés de cette chimère. Tycho y croyait, et c'était précisément les incertitudes des pronostics astrologiques qui l'engagèrent à se livrer avec ardeur aux observations des corps célestes, croyant que leur non-accomplissement ne venait que de ce qu'on ne connaissait pas assez le cours de ces astres. On avait du respect et une espèce de reconnaissance pour cette prétendue science, parce qu'elle était la vraie mère de l'astronomie. Sans l'astrologie point d'astronomie. La première qui promet beaucoup et ne tient rien, a toujours été bien accueillie par les *grands de la terre*, tandis que l'autre ne présente aucun attrait au désir immodéré et insatiable des humains, qui trouvent un charme irrésistible dans tout ce qui est extraordinaire, mystérieux, obscur, incompréhensible. Tacite avait déjà reconnu ce travers de l'esprit humain, lorsqu'il dit : *Majorem*

[1] Voy. pag. 40.

fidem homines adhibent iis, quæ non intelligunt. Cupidine humani ingenii libentius obscura creduntur. Jules-César avait également remarqué cette faiblesse des hommes; il la caractérise admirablement en ce peu de mots : *Communi naturæ fit vitio, ut latitantibus et incognitis rebus magis confidamus et vehementius exterreamur* (De bello gall., lib. 2). Keppler, dans un de ses ouvrages (si nous ne nous trompons, c'est dans sa préface aux tables Rodolphines), accuse d'ingratitude une fille sage envers sa mère un peu folle [1]. Le célèbre professeur Kæstner, à Gœttingue, dit quelque part (apparemment par plaisanterie, car il aimait ce genre de raillerie satirique), que les astronomes modernes avaient grand tort d'abandonner et de discréditer l'astrologie, puisque cette prétendue science leur procurait un accès plus intime auprès des puissans de la terre, dont ils auraient dû profiter pour l'avancement de la vraie science. Il n'y a pas si long-temps encore, et c'est moins excusable dans notre siècle, que l'on fit demander au célèbre Euler un thême, un horoscope pour une auguste famille! Cette affection honteuse de l'esprit humain serait facile à réveiller chez les hommes constamment portés pour les prestiges et les illusions. Un professeur célèbre dans une université allemande, a essayé naguère de la faire revivre (à Dieu ne plaise) par des argumens assez spécieux et captieux.

Le précepteur de Rodolphe avait grand soin d'en-

[1] Ne mater vetula se destitutam et despectam à filia ingrata et superba queratur.

tretenir son auguste élève dans ces croyances chi
riques, dans lesquelles il fut nourri dès son enfa
dans une cour superstitieuse. Le sage empereur Ma
millien II avait deux astrologues à sa cour, *Tannste*
et *Vogelin*. Charles-Quint fut instruit dans l'astro
gie judiciaire par son grand précepteur *Adrien*;
célèbre *Appien*[1] était son astrologue de cour. L
charges d'alchimiste et d'astrologue étaient alors d
emplois d'obligation et permanens (on les appellera
de nos jours des *sinecures*); comment faire un crim
à Rodolphe d'avoir été adonné à ces imaginatio
extravagantes, à ces idées chimériques dans lesquell
il avait été si soigneusement élevé, et que tous les sa-
vans de son siècle partageaient? En revanche, qu'i
soit dit à l'honneur et à la gloire de Rodolphe, qu'il a
été le premier monarque qui ait aboli la charge des
fous auliques (hofnarren), qui existait alors dans toutes
les cours de l'Europe, coutume ridicule et bizarre,
également réprouvée par le bon goût et le bon sens.
Mais, on le sait bien, l'esprit humain marche conti-
nuellement dans un labyrinthe où l'on entre facile-
ment, mais dont on trouve difficilement l'issue. Soyons
donc reconnaissans envers un empereur malheureux,
juste et probe, puisqu'on l'a été envers un pape im-
moral, simoniaque, concussionnaire, prévaricateur:
[illegible] qui étaient étrangers à Rodolphe. Convenons
[illegible] ce prince a été le régénérateur des sciences, de la
littérature et des beaux-arts en Allemagne, qui crou-
pissait alors dans une ignorance honteuse; c'est Ro-

[1] [illegible] Bienewitz.

dolphe qui, par son exemple et ses efforts louables, a fait revivre les bonnes études et la propagation des lumières; rendons-lui cette justice :

Micat inter omnes
Rudolphi sidus, velut inter ignes
Luna minores.

Addition à la page 33.

L'empereur Rodolphe II appela Tycho près de lui, en 1599, avec un traitement de 3,000 ducats, somme considérable en ce temps[1]. Il lui laissa le choix entre trois de ses châteaux en Bohême; Benateck, Lissa et Brandeis. Tycho choisit Benateck, qu'il nomme Benach, en latin *Benachia*, ou *Benatica*, en langue bohême *Benatky*. Anciennement on l'appelait par similitude, la Venise des Bohémiens, *Venetiæ Bohemorum; ob amœnitatem*, dit Gassendi, dans la Vie de Tycho, parce que ce lieu est souvent entouré d'eau par les inondations de l'Iser. Mais cette prétendue *aménité* était plutôt une incommodité de ce lieu; aussi Tycho s'y ennuya bientôt; il revint, en 1601, à Prague, où l'empereur l'établit d'abord dans son jardin. Il acheta ensuite pour 20,000 thalers une grande et belle maison dans la ville, qu'il fit arranger pour Tycho. Le facétieux Léon X ne fit pas autant pour ses protégés; il les payait la plupart en monnaie de singe.

Le propriétaire actuel de ce château de Benateck est un comte Przychowski.

[1] Et dans le nôtre. Quel professeur ne *cumulant* pas, jouit de fr 36,000 de traitement? *Note de l'auteur du Cours.*

Addition à la page 36.

Puisque nous en sommes aux rêveries astrologiques, nous rapporterons ici un phénomène assez curieux, dont il nous reste encore à donner l'explication. Keppler découvrit, le 10 octobre 1604, au pied de la constellation du Serpentaire, une nouvelle étoile, qui fut d'abord plus brillante que toutes les autres étoiles de première grandeur ; qui disparut l'année suivante tout à coup, et ne reparut plus depuis. Qu'est-ce que cela signifiait ? Était-ce un pronostic de mauvais augure pour Keppler ? qui effectivement termina sa triste existence dans la plus grande misère; *post hoc ergo propter hoc !* Il faudrait faire l'horoscope à quelque cardinal.

Addition

Cardinaux astrologues ; en dépit de nos livres saints du Vieux et du Nouveau Testament qui défendent de consulter le sort.

Le cardinal Pierre d'Ailly et le cardinal Nicolas de Cusa (Krebs), tous deux savans astronomes, selon le goût, ou plutôt selon l'ignorance de leur siècle, étaient tellement engoués de l'astrologie judiciaire, qu'ils firent l'horoscope de *Jésus-Christ*. L'évêque Luc Gauric rapporte ce fait dans son *Calendarium ecclesiasticum*. Jean Pic, comte de la Mirandole, en fait mention dans son ouvrage : *Adversus astrologos*, lib. V, cap. 14. Mais ce qu'il y a de plus singulier et de plus étonnant, c'est que ces deux princes de l'Église, *défenseurs de la foi*, ont trouvé par leurs thèmes, que c'était l'influence de la planète *Mars* qui avait été la

cause de la mort de notre Sauveur, qui s'est offert en holocauste pour nos péchés[1] !!!

[1] Le célèbre et le savant cardinal d'Ailly, dans son livre *De concordia historiæ et astrologiæ divinatricis*, a soutenu, en 1418, que le déluge, la naissance de Jésus-Christ, tous les miracles et prodiges ont pu être devinés et prédits par l'astrologie; que toutes les naissances, changemens et ruines des états et des religions doivent se rapporter aux conjonctions des planètes.

Le pape Léon X avait une si grande estime pour un astrologue de son temps, nommé *Augustin Niphus*, qu'il le créa comte Palatin (Voy. vol. VIII, p. 15 de ce Cours), lui permit de joindre à ses armes celles de la maison de Médicis, avec le pouvoir de créer des maîtres ès-arts, des bacheliers, des licenciés, des docteurs en théologie et en droit civil et canonique, de légitimer des bâtards, et d'anoblir trois personnes. Nous ignorons si Roscoe, dans la Vie de Léon X, a fait mention de ce *beau trait* dans les éloges qu'il donne à ce pape. Pour bien expliquer la chose, il faut savoir ce que rapportent les biographes de Niphus, « qu'il parlait de bonne grâce, « aimait la bonne chère et les plaisirs, avait le talent d'amuser et de « plaire par ses contes et par ses bons mots; ce qui lui procurait de « l'accès auprès des grands seigneurs et des dames de considération, « et de là, etc... etc... etc... »

Voici un autre protégé de Léon X : *Giovanni Abiosi*, de Bagnuolo, près Naples. Il publia, en 1494, à Venise, un *Dialogus in astronomiæ divinatricis defensionem cum ratiocinio a diluvio ad Christi annum* 1702. Quoique ce livre fût dédié à Alphonse, roi de Naples, et mis sous sa protection, cela n'empêcha pas qu'il ne fût mis à l'*index* à Rome, parce qu'il y prédisait plusieurs schismes et changemens qui menaçaient l'Église. *Trojan Cavaniglia*, comte de *Montella*, le fit emprisonner pour ce qu'on appela ses *libelles diffamatoires*, dans lesquels il avait dit des vérités qui déplaisaient. Léon X écrivit au comte une lettre *sub annulo piscatoris*, datée de Rome du 9 avril 1517, dans laquelle il le prie, *con affetto grande e con istanza che scarcerasse* SI GRAND' UOMO. Les protégés de Rodolphe,

Richelieu et Mazarin, tous deux cardinaux e *grands* hommes dans leur espèce, étaient l'un et l'autr extrêmement prévenus pour l'astrologie. Ils n'entre prirent rien, qu'après avoir consulté l'astrologue Jea Morin, professeur au collège royal de Paris. Le comt de Chavigny, secrétaire d'état, réglait toutes ses dé marches d'après les avis de Morin. Ce qu'il regardai comme le plus important, c'était de bien choisi l'heure pour visiter le cardinal de Richelieu; elle lui fu toujours indiquée par son oracle astrologique. Ce qu est assez plaisant, c'est que Morin avait prédit à Gas sendi, son collègue au collège de France, et son anta goniste, qu'il mourrait à la fin de juillet ou au com mencement du mois d'août. Morin savait que Gas sendi était parti de Paris pour son pays natal, la Pro vence, en très-mauvais état de santé, et qu'il avait ét condamné par les médecins. Or Gassendi ne se port jamais mieux que pendant cette année, et il n'es mort que cinq ans après, en 1655.

Tous les souverains de ce temps croyaient à l'as trologie. Henri III et Catherine de Médicis sa mère, e raffolaient. Ils firent venir le fameux Nostradamus d Salon à Paris, où il fut comblé d'honneurs et de pré sens. Charles IX, en passant par Salon, demanda avan toute chose à voir Nostradamus. Comme il se plaigni

les Tycho, les Keppler, quoique astrologues, étaient autremen *grands hommes* que les Niphus, les Abioni, farceurs et charlatan Tous les historiens de Léon X ont oublié de rapporter ces traits d protection si mal placée; nous les rappelons ici en réparation de l mémoire de Rodolphe, trop mal traité.

du peu de cas que ses compatriotes faisaient de lui, le roi déclara publiquement que les ennemis de Nostradamus seraient aussi les siens. A-t-on jamais fait pareille chose pour un astronome? Mais en tout temps les erreurs et les ténèbres ont été mieux protégées et favorisées par les *grands* et les *puissans*, que la vérité et la lumière. Les astrologues ont toujours été plus considérés, récompensés et choyés que les astronomes. En faut-il une preuve? il y avait du temps de Catherine de Médicis 30,000 astrologues dans Paris, et pas un seul astronome! Ce n'est pas qu'en tout temps il n'y eût de bons esprits, qui s'élevaient contre ces croyances absurdes. Les philosophes de la plus haute antiquité se moquaient des astrologues. Tacite les nomme, *genus hominum potentibus infidum, sperantibus fallax.* Cicéron dans son second livre *De divinatione* dit: Après tant d'exemples de la fausseté de cet art, peut-il encore se trouver des personnes qui y ajoutent foi: *Qui etiamnum credat iis, quorum prædicta quotidie videat et re et eventibus refelli.* Même les poètes se moquaient des prédictions des astrologues. Horace, dans sa onzième ode du premier livre, dit, qu'il ne fallait pas consulter les astrologues chaldéens de Babylone:

Tu ne quæsieris, scire nefas! quem mihi, quem tibi
Finem Dî dederint, nec Babylonios
Tentaris numeros.

Dans la vingt-neuvième ode du troisième livre, ce même poète dit, que Dieu cache prudemment la connaissance de l'avenir aux hommes:

Prudens futuri temporis exitum
Caliginosa nocte premit Deus.

Cicéron pensait de même : *Atque ego ne util quidem arbitror esse nobis rerum futurarum sci tiam.... certe igitur ignorantia futurorum malor utilior est quam scientia.*

SUITE DU LIVRE VI.

SUITE DU CHAPITRE VI.

Histoire de France, 1461—1610.

SECTION VIII.

Règne de Henri III, 1574—1589.

1. *Commencement du règne de Henri III, et cinquième guerre civile*, 1574—1576.

Voyage de Henri III de Cracovie en France.

Le roi de Pologne ne put cacher sa joie, en recevant la nouvelle de la mort de son frère. Le peu de temps qu'il avait passé dans ce pays avait suffi pour lui en rendre le séjour désagréable ; ses vœux le reportaient en France : le trône lui était dévolu, et il ne put mettre un frein à l'impatience qui le pressait d'aller l'occuper. Cependant les formes de la constitution polonaise demandaient des délais. Henri leur échappa, en tenant sa résolution secrète. Après avoir envoyé à sa mère des lettres-patentes qui lui confirmaient l'autorité souveraine pendant qu'il serait absent, et fait en silence ses préparatifs de départ, le 18 juin 1574, cinq jours après l'arrivée du courrier de sa mère, il s'évada nuitamment de Cracovie avec une très-faible suite, et prit la route de Vienne. Aussitôt qu'on sut à Cracovie cette fuite, plusieurs grands seigneurs le poursuivirent à cheval ; ils l'atteignirent à la fron-

nommé le règne des favoris. Le plus puissant parmi eux était Louis Bérenger du Guast; mais la reine de Navarre, qu'il avait offensée, le fit assassiner dans son lit, et ne se défendit pas de cet acte de vengeance. Les autres favoris étaient Caylus, Maugiron, Livarot, S. Mesgrin, Anne d'Arquis de Joyeuse et Nogaret de la Valette.

Cinquième guerre civile.

Une des premières occupations de Henri III fut l'affaire des Protestans. On délibéra dans un conseil tenu à Lyon, sur le parti qu'on allait prendre à leur égard; les avis furent partagés : celui de René de Villequier, qui était conforme à l'opinion de la reine mère, l'emporta; c'était de donner suite aux hostilités qui avaient commencé dans la dernière année du règne de Charles IX, et de faire, pour la cinquième fois, la guerre aux Calvinistes. Bellegarde, que le roi venait de nommer maréchal de France, fut envoyé dans le Dauphiné, pour réduire Charles Dupuy Montbrun, qui avait eu l'audace de piller le bagage du roi au sortir de Pont-de-Beauvoisin; Antoine de Crussol, premier duc d'Usez, eut le commandement contre le maréchal Damville en Languedoc, et le duc de Montpensier alla continuer le siège de Lusignan en Poitou, dont il s'empara.

Coalition des Politiques et des Calvinistes.

Le maréchal-duc de Damville, d'ailleurs homme doux et pacifique, se voyant poussé à bout par ce qui était arrivé à Turin, se déclara alors chef de ce tiers-parti, nommé les Politiques ou les Malcontens, qui s'était formé à la cour, et dans lequel étaient entrés ses deux frères, Charles de Montmorenci de Meru et Guil-

laume de Montmorenci de Thoré[1]; Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, son neveu; Gilbert III Levis, comte, ensuite duc et pair de Ventadour, son beau-frère, et un grand nombre d'autres seigneurs. Damville convoqua les États du Languedoc à Montpellier, où la coalition des Politiques et Réformés fut consolidée : il publia un manifeste pour déclarer que le but de l'association était de rétablir la paix et le bon ordre en France, et pour exhorter tous les bons Français à se joindre à lui pour une si noble entreprise; il y attribuait toutes les calamités sous lesquelles le royaume gémissait, au duc de Guise, au maréchal Albert de Gondi de Retz et au chancelier de Birague, et représentait sous des couleurs odieuses la conduite qu'on avait observée envers le duc d'Alençon, le roi de Navarre, les maréchaux de Cossé et de Montmorenci, ainsi qu'envers lui-même.

La cour fut très-consternée à la nouvelle de la coalition de deux partis entre lesquels la religion semblait devoir mettre une barrière. Elle eut lieu de l'être davantage quand elle sut le parti qu'avaient pris les Huguenots. Réunis à Nîmes, ils avaient conclu, le 10 février 1575, une confédération qui renfermait le germe d'une révolution complète : elle formait une espèce de république, un véritable état dans l'état, gouverné par des lois particulières, ayant sa religion, ses magistrats, sa force militaire, et levant des contributions publiques. Il est évident que cette union était le premier pas pour renverser la monarchie. La cour put Confédération de Nîmes.

[1] Fils cadet du connétable Anne.

s'en apercevoir, lorsque des députés de l'union vinrent présenter au roi les demandes des Protestans, comprises en quatre-vingt-onze articles. C'était plutôt une capitulation qu'ils proposaient qu'une requête de sujets parlant à leur souverain : exercice public de la religion protestante, sans aucune limitation; des chambres mi-parties, c'est-à-dire composées d'une moitié de juges de leur religion, dans le parlement et les tribunaux; la punition des auteurs de la S. Barthélemy; amnistie plénière et restitution du prince de Condé, du maréchal Damville et des autres membres de l'union; la liberté des maréchaux de Cossé et de Montmorenci; la convocation des États-généraux pour la réforme de l'état; la réduction des impôts sur le pied où ils avaient été sous Louis XII; tels furent les principaux points de cette déclaration de guerre.

La guerre se fit sur tous les points. La Noue se rendit maître de S. Jean d'Angeli et Benon, et rétablit ainsi la communication de la Rochelle avec le Poitou et la Saintonge. Lancelot Voisin sieur de la Popelinière[1] prit Tonnai-Boutonne, Langoiran, Périgueux. D'un autre côté, Montbrun battit, près de Die, les troupes du roi; mais dans une autre affaire qui eut lieu le 7 septembre 1575, il tomba entre les mains de ces mêmes troupes, fut conduit à Grenoble, condamné par le parlement pour avoir pillé les équipages du

[1] Nous reviendrons sur ce chef des Protestans, lorsque, dans la sect. X de ce chapitre, nous parlerons des historiens français de cette époque.

roi, et publiquement exécuté. Un homme destiné à parvenir à une grande célébrité, François de Bonne de Lesdiguières prit, à la place de Montbrun, le commandement des Protestans du Dauphiné [1].

Le duc d'Alençon se met à la tête des Malcontens.

La cour avait commencé à négocier avec les Malcontens, mais le supplice de Montbrun exaspéra tellement les Protestans qu'ils refusèrent tout accommodement. Henri III et sa mère se trouvèrent dans un grand embarras par suite d'une démarche du duc d'Alençon. Ce prince, dont l'ambition changeait continuellement d'objet, demandait depuis quelque temps le duché d'Anjou auquel il prétendait avoir droit depuis que son frère était roi de France; il ne jouissait d'aucune considération à la cour; sa mère ne l'aimait pas, son frère le haïssait, et les mignons se moquaient de lui. Poussé par le désir de jouer un rôle, il résolut de se déclarer pour le parti des Politiques ou Malcontens. Le 15 septembre 1575 il sortit de Paris vers le soir, accompagné d'une seule personne, et se rendit à Dreux. Se trouvant là en sûreté, il publia, le 17, un manifeste par lequel, après avoir rendu compte des motifs de son évasion, il déclara que son but était de rétablir l'ordre et la tranquillité dans le royaume, de rendre aux lois leur force, d'éloigner du gouvernement les perturbateurs du repos public, de délivrer les prisonniers innocens,

[1] La famille de Bonne ou Bonnet, est originaire du pays de Champsaur, où se trouvent les bourgs de Bonnet et Lesdiguières, que le bisaïeul de celui dont nous parlons acquit dans le quinzième siècle.

de diminuer les charges sous lesquelles le peuple était accablé, de rétablir l'ancienne constitution et les prérogatives des États-généraux, et de maintenir la religion catholique ainsi que les priviléges accordés aux Protestans. De Dreux, le duc d'Alençon se rendit en Poitou où la Noue, Levis de Ventadour et Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, se joignirent à lui.

La reine avertie que Guillaume Montmorenci de Thoré, frère du maréchal et du duc de Damville, était entré dans le royaume à la tête d'un corps d'Allemands formant l'avant-garde d'une armée de 21,000 hommes, avec laquelle Jean-Casimir, comte Palatin du Rhin, fils de l'électeur Frédéric III, se préparait à venir au secours des Malcontens, menaça Thoré de faire exécuter son frère s'il avançait. Thoré, sans se laisser effrayer, continua sa marche. Le duc de Guise, gouverneur de la Champagne, l'attaqua près de Langres et le repoussa; le prince reçut dans cette affaire un coup de pistolet au visage, qui lui fit donner le nom de *Balafré*, sous lequel on le distingue. L'échec que Montmorenci venait d'éprouver n'était pas assez considérable pour inspirer aux Malcontens des sentimens de modération. La reine-mère mit ses deux prisonniers en liberté et s'en servit pour négocier; mais tout ce que les deux maréchaux purent obtenir à Champigny où ils s'étaient rendus, fut un armistice qui devait durer, depuis le 22 novembre 1575 jusqu'au 25 juin 1576, à des conditions vraiment humiliantes pour le roi. Henri III promit de fournir

une grosse somme à payer au comte Palatin pour suspendre son entrée en France; de remettre aux Malcontens Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières; de payer l'entretien des garnisons que le duc d'Alençon et le prince de Condé mettraient dans ces villes, et d'une garde pour son frère. Ces conditions ne furent pas entièrement remplies; les commandans de Bourges et d'Angoulême, qui probablement avaient reçu des instructions secrètes, refusèrent d'obéir aux ordres du roi qui leur enjoignaient de remettre ces places aux Malcontens; Henri III leur donna en remplacement celles de Cognac et de S.-Jean-d'Angely; mais il ne consentit jamais à leur remettre Mézières.

Cependant le roi de Navarre vivait tranquillement à la cour; soit que son apparente oisiveté cachât des desseins secrets, comme l'ont prétendu quelques historiens, soit que s'abandonnant à la fougue de ses passions, il n'eût éprouvé à l'évasion du duc d'Alençon d'autre sentiment que celui d'un jaloux qui se voit délivré d'un rival. En effet, Madame de Sauve était à la fois la maîtresse adorée des deux princes, et Catherine de Médicis s'en servait pour retenir Henri à la cour; mais ce fut précisément cette femme qui tira, dit-on, le jeune roi de son inaction, en lui faisant honte de s'abandonner au plaisir pendant que le duc d'Alençon cueillait des lauriers. Quoi qu'il en soit, Henri de Bourbon, après avoir accoutumé ses surveillans à le perdre de vue en faisant de fréquentes absences sous prétexte de chas- Evasion du roi de Navarre.

ser, et avoir parfaitement rassuré la reine, partit inopinément, le 3 février 1576, avec quelques serviteurs, alla tout d'un trait en Guienne, son gouvernement, et révoqua solennellement son abjuration comme ayant été le fruit de la violence. La plupart des nobles et un grand nombre de places se déclarèrent pour lui, et il devint bien plutôt le chef du parti que le duc d'Alençon dont le caractère ne pouvait inspirer de la confiance.

Arrivée du prince de Condé à Moulins.

La disparution de Henri n'avait pas fait grande sensation à la cour. Catherine de Médicis espérait que la désunion se mettrait bientôt entre les deux chefs. Mais au bout de peu de semaines on reçut une nouvelle qui répandit l'alarme à la cour. Le prince de Condé, accompagné de 21,000 hommes sous le commandement du comte Palatin, était venu faire sa jonction, le 11 mars, à Moulins, avec l'armée du duc d'Alençon qui, portée ainsi à 30,000 hommes, était supérieure aux forces que Henri III pouvait opposer aux Politiques et aux Protestans.

Assemblée de Moulins.

Les Malcontens tinrent une assemblée générale à Moulins pour délibérer sur les avantages qu'ils pourraient tirer de leur position brillante. Il fut convenu que dorénavant on comprendrait parmi les conditions qu'on ferait au roi, le partage de toutes les églises du royaume et des dîmes ecclésiastiques entre les deux religions; une augmentation de l'apanage du duc d'Alençon, avec des conditions qui en auraient presque fait une souveraineté, et avec une garde de 600 hommes de cavalerie, et 3,000 d'infanterie, aux

frais du roi. Le prince de Condé et le roi de Navarre qui avait envoyé des députés à Moulins, demandèrent des avantages proportionnés, et s'il avait fallu satisfaire tous les chefs, la France se serait trouvée morcelée en un certain nombre de petits états.

Catherine de Médicis qui connaissait bien ses enfans et les moyens de gouverner chacun d'eux, vint elle-même au quartier général de son fils. Outre le maréchal de Montmorenci qui avait beaucoup de pouvoir sur ce prince étourdi, elle amena avec elle la reine de Navarre que depuis l'évasion de son époux elle avait tenue prisonnière. Le duc d'Alençon aimait tendrement cette sœur, et fut ébloui de l'*escadron volant* qu'elle conduisait avec elle. On appela ainsi une troupe de dames jolies et aussi peu scrupuleuses que Marguerite.

Catherine négocia avec un tel succès que dès le 6 mai 1576, la paix fut signée à l'abbaye de Beaulieu près Loches. Les conditions furent renfermées dans l'édit de pacification que le roi publia le 14 mai 1576, et que le parlement enregistra en sa présence. François, duc d'Alençon, obtint les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry avec tous leurs revenus et avec la faculté de conférer dans ces provinces les évêchés et les autres bénéfices auxquels le roi nommait d'après le concordat. Dès ce moment le prince prit le nom de duc d'Anjou. Le prince de Condé eut le gouvernement de Picardie, et Péronne pour résidence. On promit au comte Palatin pour toute la solde ancienne et nouvelle qui était encore due aux reitres quatre millions

Paix de Beaulieu et édit de pacification de 1576.

d'écus d'or ou onze millions de livres (30 millions de francs d'aujourd'hui) dont 700,000 écus d'or ou deux millions de livres comptant, pour 300,000 écus de diamans, et pour le reste des cautions et des ôtages. Après la paix il devait avoir le commandement de 100 hommes de cuirassiers et de 4,000 reitres avec une pension de 40,000 livres et une autre de 2,000 écus d'or pour l'entretien de quelques escadrons; on lui promit enfin la principauté de Château-Thiéry. Il fut accordé une amnistie pour tout ce qui s'était passé depuis l'origine des troubles; toutes les sentences prononcées depuis la mort de Henri II contre les Protestans furent cassées, nommément celles contre Coligni et Montgommery; le roi reconnut que tout ce que le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé et le duc de Damville avaient fait, avait été entrepris en de bonnes intentions. Tous les anciens privilèges étaient rendus à toutes les villes et provinces du royaume, et les villes qui n'avaient pas eu de garnison du temps de Henri II, ne devaient pas en recevoir. La plus grande liberté dans l'exercice de leur religion fut accordée aux Protestans; seulement la ville de Paris et deux lieues à la ronde exceptées. Les Protestans furent reconnus capables de toute fonction et de tout emploi, et il leur fut accordé une chambre mi-partie dans tous les parlemens pour juger les causes entre les parties des deux religions. Sous la garantie du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du prince de Condé et du duc de Damville, il fut accordé aux Protestans et à leurs associés les Politiques, huit villes du

royaume, pour leur servir de places de sûreté, savoir Aigues-mortes, Beaucaire, Périgueux, le Mas de Verdun, Nyons, Serre, Issoire et Seine-la-grande-Tour. Le roi promit de tenir dans six mois une assemblée des États-généraux à Blois pour s'occuper des moyens de remédier aux maux de l'état, et pour entendre les doléances et les avis des citoyens des provinces du royaume.

2. *Origine de la Ligue. Sixième et septième guerres civiles*, 1577—1580.

Les avantages que l'édit de pacification, de 1576, accordait aux Protestans étaient trop grands pour ne pas exciter la jalousie des Catholiques et leur indignation contre le monarque qui avait permis qu'on les lui arrachât. Une faction très-différente de celle des Politiques et des Malcontens, plus dangereuse que celle des Protestans, profita de cette disposition des esprits pour s'établir sur la ruine du trône des Valois et sur celle du calvinisme, et placer sur le trône des Lys une famille étrangère à la France. Cette famille est celle des Guises. Le prélat ambitieux qui avait joué un si grand rôle sous les trois règnes précédens n'existait plus; le cardinal de Lorraine était mort, le 26 décembre 1574, âgé de près de cinquante ans. Le chef de cette maison était Henri, duc de Guise, qui porte le surnom du Balafré. Ce fut ce jeune homme qui devint le fondateur d'une association destinée en apparence à contrebalancer la coalition des Politiques et des Protestans, et connue sous le nom de la Ligue ou de la *sainte Ligue*.

Origine de la ligue.

L'origine de la Ligue remonte au règne de Charles IX. Henri n'avait pas dix-huit ans, lorsqu'en 1568, dans la province de Champagne dont il était gouverneur, il imagina une confédération entre les membres de la noblesse, du clergé et les villes, ayant pour objet la défense de la religion catholique.

Cet exemple devait servir de modèle à une autre ligue dont la religion ne fut que le prétexte. Jacques d'Humières, commandant de Péronne, Montdidier et Roie, était l'ennemi personnel des Montmorenci; sa haine s'étendait sur leurs alliés, les Protestans. Aussitôt qu'il sut que le gouvernement de la Picardie avait été conféré au prince de Condé, il assembla la noblesse riche et nombreuse de cette province, et lui fit signer un engagement pour le rétablissement de la religion catholique et la destruction de l'hérésie, pour la défense du roi et le recouvrement des droits et libertés dont chaque province et chaque état du royaume jouissaient du temps de Clovis, premier roi chrétien des Francs. Les membres de l'association se promirent d'employer jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour leur défense mutuelle, et d'obéir à celui qui aurait été élu chef de la ligue envers tous ses adversaires sans exception. Ils déclarèrent qu'ils regarderaient comme ennemis tous ceux qui refuseraient d'entrer dans la confédération, et comme ennemis de Dieu et rebelles tous ceux qui pour tel motif que ce soit en sortiraient. Ils jurèrent ces engagemens sous peine d'anathème et de damnation éternelle. Il est évident que le chef qui devait être nommé

ait le duc de Guise, et que tous les membres de la ligue devenaient entre ses mains des instrumens assifs pour l'exécution de ses projets.

Le mystère de ces projets fut divulgué par un accilent. Les chefs de la ligue avaient envoyé à Rome un ertain David, avocat au parlement de Paris, pour mettre sous les yeux du pape Grégoire XIII le plan u'on s'était proposé de poursuivre. On l'avait chargé le représenter au pape que la dynastie de Hugues Capet, qui avait usurpé le trône sur les Carlovingiens, était frappée de la malédiction du saint siège, tant en vertu de l'anathème qu'Étienne II avait prononcé, en 754, contre tous ceux qui porteraient atteinte aux droits de Pepin le Bref et de ses descendans[1], que parce que les rois Capétiens avaient introduit de graves erreurs qu'on nommait en France les libertés de l'Église gallicane; il devait lui dire qu'en conséquence on se proposait de faire déclarer le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé hérétiques, rebelles et indignes du trône; d'enfermer Henri III et son épouse dans des couvens, et d'élever sur le trône Henri, duc de Guise, comme descendant de Charlemagne, à charge de supprimer les soi-disantes libertés de l'Église gallicane. David, revenant de Rome, mourut subitement à Lyon, au mois de novembre 1576; ses papiers tombèrent entre les mains des Protestans qui firent imprimer ses instructions d'où est tiré ce que nous venons de rapporter. L'authenticité de la pièce fut mise hors de doute par les

[1] Voy. vol. I, p. 328.

rapports de Vivonne de S.-Goar, ambassadeur de France en Espagne, qui découvrit qu'elle avait été transmise par les ligueurs à Philippe II, et s'en procura une copie.

La ligue se répandit promptement de la Picardie, son berceau, dans le reste de la France. Le roi, à qui on n'en laissait voir que le but apparent, l'approuva; il demanda seulement que le serment fût modifié, et que les associés jurassent qu'ils obéiraient au roi et à ses lieutenans en tout ce qui leur serait ordonné pour le bien de la religion catholique; que les Catholiques qui refuseraient d'entrer dans la ligue fussent traités en ennemis de la patrie; mais que les Protestans, tant qu'ils se tiendraient tranquilles et se soumettraient à ce que les États du royaume auraient statué à leur égard, ne fussent pas troublés; enfin, que la ligue fût tenue secrète. Avec ce changement, Henri III, se trouvant à Blois, entra dans la ligue, le 11 décembre 1576, et s'en déclara le prince et le chef: il se flattait d'empêcher ainsi que le duc de Guise n'en fût nommé chef.

États-généraux de Blois, 1576, 1577.

Les États-généraux, convoqués conformément à la paix de Beaulieu, s'assemblèrent à Blois, le 6 décembre 1576. Le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal duc de Damville n'y parurent pas parce qu'ils savaient que la majorité des députés était composée des ligueurs. Les trois ordres délibérèrent séparément, mais ils se communiquaient leurs décrets moyennant une commission de douze membres de chaque État. Ils tentèrent d'empiéter sur la prérogative royale en

lemandant, le 7 décembre, que tout ce que, d'après 'avis des juges que le roi leur adjoindrait de leur grément, chaque ordre séparément ou les ordres éu..is auraient décrété, fût regardé comme loi, et que les décrets rendus à l'unanimité eussent immédiatement force de lois, et qu'en cas de dissentiment le oi, son conseil et trente-six commissaires des États lécideraient sur les avis différens. Le roi refusa sa anction à ces innovations subversives de la monarchie.

Les États déclarèrent ensuite, le 4 janvier 1577, que les cours souveraines du royaume représentaient les trois ordres de l'État, et avaient droit, en cette qualité, d'ajourner, de modifier et de rejeter les édits du roi; doctrine nouvelle qui n'avait aucun fondement historique et qui tendait à changer la monarchie en une aristocratie des gens de robe.

Les États délibérèrent sur l'édit de pacification du 14 mai; les députés de sept provinces, savoir de l'Ile de France, de la Normandie, de la Champagne, du Languedoc, de la Picardie et de la Provence arrêtèrent, le 26 décembre 1576, que le roi serait prié de révoquer cet édit, et qu'il ne serait souffert qu'une seule religion dans l'état. Les cinq autres provinces, c'est-à-dire la Bourgogne, la Bretagne, la Guienne, Lyon et le Dauphiné, adhérèrent à ce décret, mais avec l'amendement : pourvu que la chose puisse se faire sans trouble ni guerre. Le Tiers-État ayant de nouveau délibéré sur la question, les 15 janvier et 28 février 1577, se déclara pour l'avis de la minorité.

La majorité envoya des députés auprès des trois chef protestans absens, pour leur faire connaître le décre et les inviter à s'y conformer.

Edit de Blois du mois de janvier 1577.

Henri III, le secret instigateur de la démarche, publia au mois de janvier 1577, un édit, par lequel, à la sollicitation des États, il déclarait qu'il ne souffrirai plus l'exercice d'aucune autre religion que la catholique, abrogeait le dernier édit de pacification comme nul, lui ayant été extorqué par la force, rendu dans la seule intention de recouvrer son frère et de faire sortir du royaume les troupes étrangères, et contraire au serment qu'il avait prêté à son couronnement. Il promettait cependant aux Protestans sa protection s'ils se tenaient tranquilles.

Après cet acte de complaisance, Henri III s'attendait à ce que les États se montrassent libéraux envers lui. Il leur proposa de réduire tous les impôts à un seul, sur les feux, et de le porter à quinze millions de livres, de lui accorder deux millions pour six mois, pour les frais de la guerre qui devait nécessairement résulter de la révocation de l'édit de pacification, enfin l'autorisation de vendre des domaines de la couronne à concurrence de 300,000 livres de revenus. Les États refusèrent toute espèce de subside, sous prétexte d'un défaut de mandat de la part de leurs commettans, du peu de dispositions de plusieurs membres des États de contribuer aux frais d'une guerre, et de la grande misère du peuple. Ils s'opposèrent aussi à la vente des domaines de la couronne, parce qu'ils ne formaient pas la propriété du roi, qui n'en était qu'usufruitier.

Edit de Blois sur le sang des pairies.

Pendant la tenue des États de Blois Henri III publia un édit, sous la date du 28 décembre 1576, par lequel il décida, contre les prétentions des Guise, que les princes du sang royal auraient toujours le pas sur tous les pairs du royaume, quand même ceux-ci auraient une pairie plus ancienne et plus considérable.

Sixième guerre civile, 1577.

Le roi ne s'était pas trompé en supposant que ce qui s'était passé aux États de Blois renouvellerait la guerre civile. Antérieurement à l'édit de janvier 1577, les Protestans avaient eu plusieurs motifs de se plaindre de la manière dont l'édit de pacification avait été exécuté ; mais personne n'en avait de plus fondé que le prince de Condé auquel la ligue n'avait pas permis d'entrer à Péronne [1]. S. Jean d'Angeli et Cognac que le roi lui offrait en remplacement ne pouvaient nullement l'indemniser pour la capitale de son gouvernement qui était une des places les plus fortes du royaume.

Néanmoins on désirait la paix dans le conseil du roi, et par le moyen du baron de Biron et de Villeroi on négocia avec le duc de Damville, chef des Politiques, et avec le roi de Navarre, chef des Protestans. On employa aussi auprès de ce dernier Catherine, sa sœur, qu'on lui envoya, et à laquelle on fit espérer la main du duc d'Anjou, si elle pouvait engager Henri à se prêter aux propositions du roi. Néanmoins pour appuyer celles-ci, on fit marcher deux armées; l'une sous les ordres de François, duc d'Anjou, qui prit par capitulation la Charité, le 1er mai 1577, et de force Issoire dont il fit massacrer les habitans, le 12 juin,

[1] Voy. p. 55 de ce vol.

pour les punir de leur longue résistance; l'autre armé que commandait le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, prit, le 18 août, Brouage.

Edit de Poitiers, 1577.

Les négociations de Biron et de Villeroi produisirent enfin la paix dont les conditions sont renfermées dans l'édit de Poitiers du mois de septembre et dans des articles secrets accordés au roi de Navarre et au prince de Condé à Bergerac, le 17 septembre 1577. Dans l'édit, les avantages accordés aux Protestans par le dernier édit de pacification furent un peu modifiés, et l'exercice de leur religion fut restreint; mais ils conservèrent les places de sûreté; seulement on leur donna Montpellier au lieu de Beaucaire, et la Réole pour Issoire. Les chambres mi-parties aux parlemens de Paris, Rouen, Dijon et Rennes furent supprimées et remplacées par des chambres particulières nommées par le roi. Les chambres mi-parties furent conservées aux autres parlemens, de manière cependant qu'un des deux présidens et le tiers seulement des conseillers seraient pris parmi les Protestans. L'édit renferme un article remarquable contre la ligue. « Et seront, dit-il, toutes ligues, associations et confréries, faites et à faire, sous quelque prétexte que ce soit, au préjudice de notre présent édit, cassées et annulées, comme nous les cassons et annulons, défendant expressément à tous nos sujets de faire dorénavant aucune cotisation et levée de deniers, fortifications, enrôlement d'hommes, congrégations et assemblées, sous peine d'être punis rigoureusement comme contempteurs et infracteurs de nos ordonnances. »

Dans les articles secrets de Bergerac plusieurs points de l'édit de Poitiers sont plus clairement expliqués. Par l'article 8 le roi promet que les prêtres, religieux et religieuses qui ont contracté des mariages au mépris de leurs vœux, ne seront pas inquiétés, mais qu'ils ne pourront réclamer aucune succession directe ni collatérale, et que leurs enfans ne succéderont qu'aux meubles et aux acquêts immeubles de leurs pères et mères. Articles de Bergerac.

La paix avec les Calvinistes laissa à Henri III le loisir de s'abandonner à sa vie déréglée, et de s'occuper, avec ses mignons, des inepties, des jeux et des divertissemens qui seuls avaient de l'attrait pour lui. L'histoire de cette époque ne se composerait que d'une suite de tableaux obscènes, dégoûtans et scandaleux, si elle n'avait pas à raconter l'institution de l'ordre du S.-Esprit, moyen très-politique et très-bien imaginé pour diminuer le nombre des chefs protestans par l'exclusion donnée à tous ceux qui n'étaient pas de la religion catholique; pour affaiblir la Ligue qui inspirait de plus en plus de crainte, et pour détacher les grands de la cour d'Espagne dont la Toison avait un grand charme pour l'ambition. Henri III institua son ordre au mois de décembre 1578; il le dédia au S. Esprit en commémoration de ce qu'il était parvenu au trône de Pologne et à celui de France, le jour de la Pentecôte. La destination de l'Ordre était la récompense de la bravoure militaire et la conservation de la religion catholique. Le roi se réserva à lui et à ses successeurs, après leur couronnement, la grande maîtrise, la no- Institution de l'ordre du S. Esprit, 1578.

mination des membres et le droit de donner à l'Ordre des statuts. Les membres de l'Ordre furent nommés commandeurs, parce que le roi avait dessein d'enlever aux abbayes de France une certaine portion de domaines et d'en former des commanderies pour les membres de l'Ordre; mais l'opposition qu'il éprouva de la part du clergé ne lui permit pas d'exécuter ce dessein. Les commandeurs étaient divisés en deux classes, l'une ecclésiastique, l'autre séculière; la première composée de quatre cardinaux, quatre archevêques, évêques ou prélats, et du grand-aumônier de France; la seconde de cent personnes laïques, nobles au moins depuis trois générations. Indépendamment des commandeurs, l'Ordre devait avoir, en commun avec l'ordre de S. Michel, un chancelier, un maître de cérémonies, un trésorier, un secrétaire, un roi d'armes et un huissier. Les chevaliers et commandeurs prenaient l'engagement de professer la religion catholique, de réciter tous les jours un nombre déterminé de prières, de communier deux fois par an, et de défendre de toutes leurs forces la vie, l'honneur et les droits du roi. La décoration de l'Ordre consiste en un collier d'or, de la valeur de 3,000 livres, et composé de fleurs de lis et d'une croix d'or, au milieu de laquelle on voit d'un côté une colombe blanche, et de l'autre l'image de S. Michel, attachée à un ruban bleu, et sur l'habit une croix d'argent brodée, sur laquelle il y a également une colombe [1].

[1] L'ordre du S. Esprit, institué par Henri III, fut proprement un renouvellement de celui du S. Esprit au droit desir, ou du nœud,

L'ordonnance de Blois, que Henri III rendit en 1579, est trop importante sous le rapport du droit Ordonnance de Blois de 1579.

que Louis de Tarente, roi de Naples par son mariage avec la reine Jeanne I, avait fondé le jour de la Pentecôte 1352, et dont nous avons parlé. L'original des statuts de cet ordre écrit en belles lettres sur parchemin, ayant dix-sept pages et orné de miniatures riches qui ont probablement été exécutées par les élèves de Giotto, qui avait long-temps travaillé à Naples, était devenu la propriété de la république de Venise, qui en fit présent à Henri III lorsque, revenant de Pologne, il passa par Venise. Henri III le déposa dans les archives de la couronne; mais quatre ans après, en ayant extrait les principaux articles pour faire la base des statuts de son Ordre, il ordonna au chancelier Chiverni de le brûler, pour cacher à jamais qu'il y eût puisé. Le chancelier, au lieu d'obéir à ce commandement, conserva le manuscrit et le transmit à son fils, Philippe Hurault, évêque de Chartres. Après la mort de ce prélat, le manuscrit passa successivement entre les mains de plusieurs possesseurs. L'un d'eux, M. de Grignières, le fit copier avec les peintures, et donna cette copie à la Bibliothèque du roi; elle en a disparu et l'on n'y trouve plus qu'une autre copie très-infidèle, sur laquelle le P. Montfaucon a publié cet acte dans ses Monumens de la monarchie française. L'original même appartenait, en 1764, à M. Gaignat, receveur-général des consignations des requêtes du Palais: c'est d'après lui que le doctrinaire LE FÉBVRE publia ces statuts sous le titre de Mémoire pour servir à l'histoire de France du quatorzième siècle contenant les statuts de l'ordre du S. Esprit au droit desir, etc.

Les statuts donnés par Louis de Tarente sont un monument précieux pour l'histoire de la langue française du milieu du quatorzième siècle. Sous ce rapport, nous allons en placer ici quelques articles.

Art. 2. Chascun cheualier de ladicte compagnie est tenus de porter lenneu (*le nœud*) en fait darmes sur soy en lieu ou il soit

civil, ecclésiastique et public, pour être passée sous silence. Nous allons en rendre compte dans les termes

bien apparaissant et bien congneu et en tous autres uestemens continuelment tout ainsi comme ausdits cheualiers de la dicte compaignie leur plaira porter. Et doyuent dessus ou dessous porter lectres bien luisans qui diront : se Dieu plaist, et le uendredi en remembrance de la passyon de ñre Seignour Jhesucrist et de son saint sepulcre chascun doit porter au chapperon noir a un nueu de blance soie tout simple sans or perles ne argent et doit chascun uetir ce jour une robe et chauces de la plus honneste et simple collour (*couleur*) quil porront bonnement.

Art. 3. Item se aucun desdits cheualiers se trouast en besoigne ne feust contre lEglise de Romme et battaille ou encontrement y auenist. Et baniere y feust leuee ou dune part ou dautre et ledit cheualier y feeust encontre ou touche de cop de lance de coutel ou despee ou encontrast mesment ses ennemis de cop despee de lance ou de contel (*faute du copiste pour coutel*) et la fin de la besoigne feeust honorable pour le cheualier qui ce aura fait il deura porter des ces jour en auant lenneu de la dicte compaignie tout deslie tant quil aura este au sainct sepulcre et le mettra en lieu apparaissant ou quel neu sera le nom dudit cheualier escript. Et depuis il portera le neu tout lie comme deuant mais les lectres diront : il a pleeu a Dieu. Et dessus lenneu sera un ray ardant du Sainct esperit et uraymeut les cheualiers qui porteront lenneu relies et le dit ray comme dessus est dit ne le doyuent porter senom sus draps ou autres deuises pures et blanches.

Art. 6. Item chascun desdits cheualiers est tenus de uenir tous les ans le jour de la Pentecouste ou (*au*) dit chastel lequel est assis en la mer entre Naples et la cite de Nostre Dame du pie de loscure grocte des enchantemens uirgille et la tenra le Roy sa pleniere Court de son coronement allonneur du Saint esperit et portera le iour coronne. Et pourceque les Bachellers et cheualiers estranges de dehors ñre royaume par auanture seroient chargies et travaillies enquerant les

dont en parle le président Hénault. « Le concile de Trente n'étant pas reçu en France, quant à la discipline de l'Église, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui font notre règle en cette matière. Cette ordonnance, conforme en ce point au concile de Trente, a confirmé le chapitre qui règle les vœux de religion à seize ans, quoique l'ordonnance d'Orléans eût défendu de faire profession en religion, pour les mâles, avant vingt-cinq ans, et pour les filles, avant vingt ans. La même ordonnance contient aussi d'autres articles importans, entre autres le quarante-deuxième, qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt. Avant cette ordonnance, la fille ravie sauvait la vie à son ravisseur, en déclarant qu'elle voulait l'épouser; le deux cent cinquante-huitième, sur la noblesse, qui porte que les roturiers et non nobles achetant fiefs nobles, ne seront pour ce anoblis, ni mis au rang et degré des nobles, de quelque revenu et valeur que soient les fiefs par eux acquis. L'anoblissement avait introduit la vente des fiefs au profit des anoblis, qui devinrent capables de les posséder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvaient les acquérir. Cette nouveauté avait été l'ouvrage des nobles,

ordenances du dit ordre acheuer et pour deffaute de despens ne porroient si comme leur uolonte seroit uenir a la dicte feste. Sachent chascun des dits Bachelliers que a la Chappelle du Saint Esperit au droit desir sera donne de par le Prince a chascun deux tant dargent comme chascun par son sacrement (*serment*) dira que en uenant a la dicte feste et en reuenant en son pais il aura despendu honnestement.

épuisés par les dépenses qu'ils avaient faites; ce furent eux-mêmes qui, voulant au moins tirer quelque avantage de l'anoblissement de roturiers que leur industrie et leur économie avaient enrichis, eurent recours au roi pour obtenir qu'il permît aux anoblis d'acquérir des fiefs : on comprend bien que c'était une grâce que les rois n'avaient garde alors de leur refuser. Mais c'était bien assez de voir la noblesse dépouillée de ses domaines, et devenue par là moins entreprenante; il eût été indécent que le peuple, en acquérant les fiefs, eût acquis en même temps les mêmes distinctions que leurs premiers possesseurs : on les réduisit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, sans que le titre de cette terre leur devînt propre; et alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les possède, et qu'un marquisat et un comté ne fait ni un marquis ni un comte; en conséquence fut rendue l'ordonnance qui porte que la noblesse ne pourra s'acquérir sans lettres du prince ou sans la possession des charges qui la confèrent; c'est ce genre de noblesse que nous appelons anoblissement, et qui est bien différent de la noblesse qui vient de la naissance. Quoique cette ordonnance soit rendue à Paris, elle est cependant appelée ordonnance de Blois, parce qu'elle fut rendue en conséquence des cahiers présentés par les États tenus à Blois, en 1576. »

Traité de Nérac, 1579.

La paix de Poitiers ne rétablit pas plus la tranquillité dans le royaume que n'avaient fait les pacifications précédentes. Le gouvernement était entièrement désorganisé et il régnait la plus grande anarchie dans les

provinces. Sous prétexte d'amener au roi de Navarre son épouse qui était restée à Paris, Catherine de Médicis parcourut pendant six mois les parties du royaume qui lui paraissaient exiger davantage sa présence, tels que le Dauphiné, le Languedoc et la Guienne, où les gouverneurs méprisaient les ordres de la cour, tandis que les commandans des villes désobéissaient ouvertement à ceux des gouverneurs, et que les habitans des villes étaient continuellement en état de révolte contre leurs commandans. Le maréchal de Bellegarde, tombé en disgrâce comme auteur de la restitution de Pignerol, s'était retiré dans le marquisat de Saluces, son gouvernement, et y vivait en souverain, protégé par le duc de Savoie qui avait des vues secrètes sur ce pays. La reine-mère en fit des reproches à Bellegarde; il se justifia d'une manière qui parut satisfaire la reine, mais bientôt après cette entrevue le maréchal mourut et l'on croyait qu'il avait été empoisonné.

Pendant son séjour dans le midi de la France, la reine négocia avec le roi de Navarre; mais les affaires n'avançaient pas, tant parce que Henri ne voulait rien faire sans le prince de Condé qui, avec son parti, était à Montauban, que parce qu'amoureux d'une personne qui était dans la suite de Catherine, il traînait exprès les traités en longueur. Enfin on tint, au mois de février 1579, des conférences à Nérac, auxquelles assistèrent, outre le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, son oncle, le duc de Montpensier avec son fils, le maréchal de Biron, et des députés du prince de Condé et des villes réformées. On convint, le 28 fé-

vrier, de diverses modifications et interprétations de l'édit de Poitiers, favorables aux Protestans auxquels on abandonna, pour six mois, trois nouvelles places de sûreté en Guienne, et pour huit mois neuf autres en Languedoc, avec défense d'y construire de nouvelles fortifications.

Ce traité resta sans effet; les Calvinistes prétendaient que les édits n'étaient pas exécutés, les Catholiques rétorquaient ces accusations, et, à l'expiration du temps fixé à Nérac, le maréchal Damville ou, comme depuis la mort de son frère aîné, François de Montmorenci, en 1579, il était appelé Henri Ier, maréchal de Montmorenci, qui avait entièrement quitté le parti des Politiques, vint à Mazeras dans le comté de Foix, pour sommer le roi de Navarre de rendre les villes de sûreté qui avaient été accordées à Nérac. Henri communiqua cette réquisition aux Protestans assemblés à Montauban, et leur proposa de recommencer la guerre, mais les députés refusèrent d'y prendre part.

Septième guerre civile, 1580.

La guerre n'en éclata pas moins, et fut nommée par dérision la *guerre des amoureux*. Il serait en effet difficile d'en dire un autre motif que les intrigues de Marguerite, reine de Navarre, qui voulait se venger du roi son frère, parce qu'il avait découvert à son époux le commerce galant que dans ce moment elle entretenait avec le vicomte de Turenne, et celles du duc d'Anjou qui excitait les Bourbons à reprendre les armes, parce qu'il croyait que la guerre civile serait favorable à ses projets qui allaient tantôt sur la souve-

raineté des Pays-Bas, tantôt à la main d'Élisabeth, reine d'Angleterre.

Résolu de commencer les hostilités, Henri de Bourbon entra en liaisons étroites avec François Bonne de Lesdiguières qui depuis la mort de Montbrun était chef des Protestans du Dauphiné. Avant qu'il eût le temps d'éclater, le prince de Condé exécuta un coup très-hardi. Il se rendit dans le plus grand secret et à l'aide d'un travestissement de la Saintonge en Picardie, son gouvernement, où il n'avait pas été admis, réunit quelques hommes résolus, et surprit la Fère, le 30 novembre 1579, fortifia cette place, alla dans les Pays-Bas, en Angleterre et en Allemagne, ramassa de l'argent, traversa la Savoie, fut dépouillé par des bandits, et vint se mettre à la tête des Calvinistes du Languedoc.

Le roi de Navarre commença les opérations de la guerre par l'attaque de Cahors, ville appartenant à son épouse, qui pour sa dot avait reçu le Quercy et l'Agenois; mais Cahors n'avait jamais reconnu l'autorité de cette princesse et était défendu par une garnison de 2000 hommes. Henri y pénétra au moyen de pétards avec lesquels il en cassa les portes; et c'est la première fois qu'on se servit en France de ce moyen d'explosion. La ville n'était pas prise pour cela; la garnison et les bourgeois firent pendant cinq jours et cinq nuits une [illegible]ce opiniâtre dans les rues. Ce fut à cette [illegible] Henri déploya pour la pre[illegible] [illegible] le distingua depuis. Il se [illegible]580, de la ville qui fut livrée

au pillage pour punir les habitans d'avoir massacré les Protestans à la S. Barthélemy. La prise de Cahors fut le seul évènement mémorable de cette guerre dans le midi de la France. Dans le Nord, le maréchal Jacques Goyon de Matignon reprit la Fère, le 12 septembre 1580, après un siège de neuf semaines.

Paix de Flex, 1580. Le duc d'Anjou, espérant que son frère lui abandonnerait, pour son expédition dans les Pays-Bas, les troupes levées contre les Calvinistes, interposa sa médiation pour rétablir la paix. Elle fut conclue, le 26 novembre 1580, à Flex en Périgord. On rétablit, en faveur des Protestans, l'édit de Poitiers et le traité de Nérac. Par une convention additionnelle, qui fut signée à Coutras, le 16 décembre, ils renoncèrent à la possession de la Réole contre celle de Figeac en Quercy et de Monségur en Bazadois. La reine de Navarre obtint qu'à la place du maréchal de Biron qu'elle haïssait, le gouvernement de Guienne fut donné à Matignon. Condé et Lesdiguières ne se décidèrent que le 26 janvier 1581, à accéder à la paix de Flex.

3. *Guerre de la Ligue. Origine de la Ligue des Seize*, 1580—1585.

Conduite méprisable de Henri III. Après la paix de Flex, la France jouit de quatre années de tranquillité, tant parce que le duc d'Anjou était absent, que parce que la cour s'enfonçait de plus en plus dans la luxure, et que Henri III consentait à tout ce qu'on voulait, pourvu qu'on ne le troublât pas dans ses jouissances infâmes. La puissance et l'insolence de ses mignons ne firent qu'augmenter. Depuis

a mort de Caylus et de Maugiron, tués en duel, et de S. Mesgrin qui était tombé sous les coups d'assassins apostés, Anne de Joyeuse et Jean-Louis Nogaret de la Valette étaient ceux qui avaient le plus d'influence. Henri acheta pour le dernier la terre d'Épernon, qu'il érigea en duché-pairie, et lui donna d'avance la dot de la femme qu'il lui destinait. Il maria Joyeuse à Marguerite de Lorraine-Mercœur [1], sœur de la reine, et l'on prétend que Henri dépensa 1,200,000 écus pour cette noce, indépendamment d'une dot de 400,000 écus. Aussi cette prodigalité épuisa-t-elle totalement les finances du roi, malgré l'augmentation des impôts, les tailles qui avaient été, sous le précédent règne, de onze millions, ayant été portées à trente-deux.

La conduite du roi était extrêmement bizarre. Après s'être abandonné, pendant la nuit, avec ses favoris, à toutes les débauches, il paraissait le jour suivant en habits de pénitent, conduisant des processions, faisant des pélerinages, et passant de là immédiatement à de nouveaux excès. Quelquefois il se donnait en spectacle d'une autre manière, jouant dans les rues au bilboquet avec ses mignons. Il fonda, en 1583, une confrérie de pénitens, en prit l'habit, et parcourut avec elle les rues de Paris, portant un masque sur la figure et une discipline dans son ceinturon. Le cardinal de Guise, tous les grands du royaume et le chancelier, appartenaient à cette confrérie.

[1] Fille de Nicolas, duc de Mercœur, second fils d'Antoine, duc de Lorraine.

Si les débauches, les dilapidations et la détresse du fisc qui en naquit souvent, si les actes de dévotion même rendaient le roi méprisable aux yeux de ses sujets, le duc de Guise en profita habilement pour augmenter sa considération et pour se concilier de plus en plus la confiance publique. Henri III s'étant brouillé avec sa mère, que, par les instigations de ses mignons, il dépouilla de toute part au gouvernement, cette femme impérieuse contribua, pour se venger, à troubler l'état.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, devient héritier de la couronne.

François, duc d'Anjou, avait été élu, en 1580, prince des Pays-Bas confédérés; mais il était revenu fort mécontent en France, au mois de juillet 1583, et mourut de langueur, le 10 juin 1584, à Château-Thierry, où il s'était retiré. Il laissa au roi la ville de Cambrai, la seule dont il fût encore en possession. Les États des Pays-Bas envoyèrent une ambassade au roi, pour lui offrir la souveraineté de leurs provinces, aux mêmes conditions que Charles-Quint les avait possédées. Henri III était trop occupé alors des embarras que la Ligue lui suscitait, pour accepter cette proposition.

Par la mort du duc d'Anjou, le roi de Navarre était devenu l'héritier présomptif de la couronne; mais l'attachement de ce prince à la religion réformée le faisait rejeter par un grand nombre de Catholiques qui regardaient l'hérésie comme un motif d'exclusion. Les espérances du duc de Guise s'en accrurent; il faisait dériver sa généalogie des derniers Carlovingiens, et se donna ainsi l'apparence d'un titre plus légitime

au trône de France que celui des Capétiens mêmes, qui se fondait sur l'usurpation. Catherine de Médicis, jalouse de recouvrer un pouvoir dont son fils ingrat l'avait privée, favorisa les intrigues du duc de Guise, qui la persuada que son intention était de procurer la succession aux descendans de sa fille Claude, c'est-à-dire au fils de Charles II, duc de Lorraine. Il flattait d'espérances semblables le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, et véritable héritier du trône, si la religion protestante était un titre d'exclusion. Aussitôt que la maladie du duc d'Anjou fit prévoir sa mort prochaine, le duc de Guise convoqua ses amis à une campagne près de Nancy, pour délibérer sur l'état du royaume et sur les moyens de le sauver : on s'accorda qu'il fallait renouveler et faire agir la Ligue. Henri III, averti de ce mouvement, envoya le duc d'Épernon auprès du roi de Navarre, pour le supplier d'embrasser la religion catholique, de venir à la cour, et de l'aider à faire manquer les desseins des Guises. Bourbon s'y refusa, et le duc de Guise travailla sans entraves à exciter le fanatisme du peuple par des émissaires et des prédicateurs qui peignaient, avec des couleurs exagérées, le danger dont le royaume et la religion étaient menacés, si un Protestant parvenait au trône. Le roi publia des édits pour interdire les injures ; mais à quoi pouvaient servir des édits, et des édits d'un prince méprisable comme Henri III ?

Négociation du roi de Navarre avec les puissances protestantes.

Le roi de Navarre sentit qu'il avait besoin d'alliés pour assurer ses droits au trône : comme la politique ne lui en fournit pas, il s'adressa à la religion. Si les

puissances protestantes, l'Angleterre, les États-géné raux et les princes d'Allemagne avaient voulu s réunir en sa faveur, sa cause aurait eu de vaillans sou tiens ; l'intérêt de la religion aurait pu les engager une alliance, si toutes ces puissances ne s'étaient réci proquement détestées à cause des nuances qui distin guaient leur croyance. L'Angleterre et la Holland pouvaient être portées à donner de l'argent ; c n'était que dans la belliqueuse Allemagne qu'on pou vait trouver des hommes. Mais comment de zélés Lu thériens saxons se seraient-ils battus pour mainteni en France une religion qu'ils abhorraient bien plus qu l'*idolâtrie catholique?*

Peut-être les peines que quelques princes d'Alle magne se donnaient à cette époque pour rétablir l'u- nion entre les Luthériens et les Réformés, en impo sant à tous le joug d'une formule de concorde qui bien loin d'opérer un accord, ne fit qu'élargir l schisme ; peut-être ces mouvemens firent-ils naîtr dans la tête du roi de Navarre le projet de tenter l'u- nion des partis par un autre moyen. C'était un con cile général entre les Protestans de France, d'Angle terre, des Pays-Bas, d'Allemagne, et d'autres pay encore, lequel devait accorder toutes les opinions di vergentes ; l'union religieuse devait être cimentée pa une ligue générale contre les Catholiques. Henri en- voya, en 1583, Jacques de Ségur, seigneur de Pardail lan et Soffrein Calignon en Angleterre et en Holland d'où ces ambassadeurs se rendirent par Hambourg e Brême à Wolfenbüttel, pour traiter avec le duc Jules.

Ils écrivirent en même temps à l'électeur de Brandebourg. Ce prince fut frappé d'un passage de leur lettre où ils assuraient que les Huguenots français ne s'écartaient pas autant qu'on le croyait de la doctrine des Luthériens relativement à la présence réelle. Si cela était, il aurait été possible de s'allier avec eux; mais les théologiens que l'électeur consulta, l'avertirent d'être sur ses gardes contre les subterfuges des Calvinistes. L'électeur de Saxe montra d'abord plus de tolérance qu'on ne devait en attendre du plus zélé des Luthériens. Après avoir conféré entre eux, les électeurs de Saxe et de Brandebourg, l'administrateur de Magdebourg, le Palatin de Neubourg, Jules duc de Brunswick-Wolfenbüttel, Guillaume duc de Celle, les ducs de Mecklembourg et de Wirtemberg, adressèrent, le 1er mars 1585 au roi de Navarre, une lettre où, après avoir déclaré qu'il ne pouvait exister de liaison entre eux et un prince de sa croyance, ils lui proposèrent de signer leur formule de concorde[1] et de la faire signer à toutes les églises réformées de France.

Le 31 décembre 1584, le duc de Guise tint une assemblée à Joinville où se trouva aussi un ambassadeur du roi d'Espagne. Il y fut arrêté que si Henri III mourait sans descendance légitime, le trône passerait à Charles, cardinal de Bourbon, à l'exclusion perpétuelle des princes du sang entachés d'hérésie; que la seule religion catholique serait exercée en France; que toute autre espèce de culte serait abolie; que tous ceux qui ne voudraient pas retourner à la religion catho- *Conjuration de Joinville, 1584.*

[1] Voy. vol. XV, p. 108.

lique y seraient forcés les armes à la main ou exterminés, et que toutes les lois et tous les décrets du concile de Trente seraient reconnus et exécutés en France. Le cardinal de Bourbon ; les trois frères constituant la branche aînée de la maison de Guise, savoir Henri, duc de Guise, Charles, duc de Mayenne, et le cardinal Louis, archevêque de Rheims ; Charles, duc d'Aumale, et Charles, duc d'Elbœuf, chefs des deux autres branches, conclurent avec Philippe II une alliance, par laquelle le roi d'Espagne s'engagea à payer aux princes ligués 50,000 écus par mois : on promit de lui rendre Cambrai, et l'on s'engagea réciproquement à ne conclure ni avec Henri III, ni avec quelque autre prince un traité contraire à ce qui avait été arrêté à Joinville. Le cardinal de Bourbon, âgé de soixante ans, devait servir d'instrument à la faction et d'intermédiaire entre le dernier Valois et l'usurpateur. Le roi d'Espagne avait pour principal objet d'empêcher la France de soutenir les provinces belgiques, indépendamment des autres avantages que lui promettaient les troubles de ce royaume.

Guerre de la Ligue.

Aussitôt que le duc de Guise fut prêt à commencer ses opérations, le cardinal de Bourbon publia, le 31 mars 1585, à Péronne un manifeste où, se qualifiant de premier prince du sang, et les ducs de Lorraine et de Guise de lieutenans généraux de la Ligue, il déclarait qu'il avait pris les armes nullement pour faire la guerre au roi, mais plutôt pour le défendre, lui et son royaume jusqu'à la dernière goutte de son sang ; pour rendre son ancienne splendeur à la religion catholique,

et ses anciennes franchises à la noblesse ; pour délivrer le peuple des exactions et nouvelles contributions dont il avait été chargé depuis la mort de Charles IX ; pour rendre leur autorité aux cours souveraines du royaume; pour assurer à tous les fonctionnaires publics la conservation de leurs emplois, à moins qu'ils n'en fussent privés par sentence de juges légitimes.

Il aurait peut-être été facile à Henri III de faire échouer l'entreprise de la Ligue, si se mettant à la tête de sa maison et des troupes qu'il aurait pu ramasser promptement, il avait marché sur-le-champ contre le duc de Guise, dont toutes les forces ne passaient pas 5000 hommes ; mais au lieu d'agir, il publia une apologie pour se justifier des fautes qu'on lui reprochait, laissant ainsi à la faction le temps de se fortifier, et de s'emparer aux mois d'avril et de mai de Verdun, Toul, Mezières, Lyon, Orléans et Marseille. Metz fut conservée au roi par la vigilance du duc d'Épernon, et Bordeaux par le maréchal de Matignon.

Paix de Nemours, 1585.

Catherine de Médicis, attentive aux occasions qui lui permettaient de se ressaisir de son influence, offrit à Henri III sa médiation. Elle eut à Épernay une entrevue avec le duc de Guise et le cardinal de Bourbon. Les prétentions des ligueurs étaient fortes, mais Catherine engagea son fils à y souscrire, et conclut en son nom la paix, le 7 juin 1585, à Nemours. Henri III promit d'abolir, par un édit perpétuel et irrévocable, l'exercice de toute religion autre que la catholique romaine ; de chasser du royaume dans le délai de six mois tous les prédicateurs des Huguenots ; de forcer

tous les habitans du royaume qui ne voulaient pas le quitter, à professer la religion catholique sous peine de la perte de la liberté et de la confiscation de leurs biens; d'exclure les hérétiques de toute fonction publique; de supprimer les chambres mi-parties, et d'enlever aux Protestans les places de sûreté qui leur avaient été accordées. Il déclara légal et entrepris pour la défense de la religion catholique apostolique romaine tout ce qui avait été fait par la Ligue, promit de payer 200,000 écus d'or aux soldats étrangers que le duc de Guise avait levés, et accorda aux chefs de la Ligue pour cinq ans dix places de sûreté, savoir au cardinal de Bourbon la ville de Soissons; au duc de Guise Verdun, Toul, S. Dizier et Châlons; au duc de Mayenne Dijon et Beaune; au duc de Mercœur, de la branche cadette de la ligne aînée de Lorraine [1], Dinant et Conquête et au duc d'Aumale S. Esprit de Rue. Les ligueurs promirent en revanche de renoncer à toute alliance étrangère et dans l'intérieur du royaume.

La nouvelle de cette paix ignominieuse, le triomphe de la rebellion, consterna vivement le roi de Navarre, et l'on dit que le côté de sa barbe sur lequel il s'appuya en réfléchissant aux suites, grisonna subitement. La conséquence nécessaire de cette pacification était

[1] Nicolas, second fils du duc Antoine et de l'héritière de Mercœur, était de la souche de la branche de Mercœur, qui s'éteignit en 1602 avec Philippe-Émanuel, son fils. Celui-ci, dont il est question dans le texte, avait épousé l'héritière de Penthièvre. Françoise, sa fille, héritière de Mercœur et Penthièvre, épousa par la suite César, duc de Vendôme.

une guerre avec la Ligue et avec l'instrument de cette faction, le roi; guerre qui, conduite par des chefs plus habiles que ceux qu'on avait eu à combattre jusqu'alors, devait être sanglante et pouvait devenir pernicieuse. Bourbon ne se découragea pas; il résolut de se défendre jusqu'à l'extrémité.

Le pape Grégoire XIII qui n'avait jamais voulu approuver la Ligue par un écrit officiel, quoiqu'il l'eût fait verbalement, avait été remplacé sur le trône pontifical par Sixte Quint, le plus éclairé des princes en matières de politique. Le duc de Nevers qui était entré dans la Ligue, ayant conçu des scrupules sur cette action, vint consulter le nouveau pape qui lui déclara qu'il réprouvait cette association comme pernicieuse à l'autorité royale, à la tranquillité publique, au bien de l'état et aux véritables intérêts de la religion. Cependant il rendit indirectement un grand service à la Ligue, par une démarche qui avait pour but d'empêcher qu'un prince hérétique ne montât sur le trône de France. Par une bulle du 10 septembre 1585, il excommuniait le roi de Navarre et le prince de Condé comme hérétiques relaps, les privait eux et leurs héritiers de tous leurs états et droits, spécialement du droit de succession à la couronne de France, déliait leurs sujets du serment de fidélité, et, rappelant au roi de France le serment prêté à son couronnement, l'engageait à faire exécuter cette bulle. Excommunication de Henri de Bourbon.

Henri III ne répondit pas à cet appel, le parlement de Paris ayant, malgré son zèle religieux, protesté contre la bulle de Sixte Quint comme contraire aux

droits de la couronne, à ceux de la nation et aux libertés de l'Église gallicane. Néanmoins la bulle clandestinement imprimée et répandue en abondance fit son effet sur le peuple ignorant. Henri de Bourbon publia une défense dans laquelle il provoqua le duc de Guise à terminer leur différend par un combat singulier. Il fit afficher à Rome dans diverses places et jusqu'aux portes du Vatican, une protestation par laquelle il taxa le pape d'avoir manqué à la vérité, et appela de sa sentence impie et injuste à la cour des pairs du royaume, et au concile libre et légitime.

Origine de la ligue des Seize.

La situation de Henri III était des plus pénibles; sa couronne et sa vie étaient au pouvoir de la Ligue, qui vers cette époque obtint un accroissement par une nouvelle conjuration qui prit naissance dans la capitale. Dans un local qui, deux siècles plus tard, acquit une malheureuse célébrité, au couvent des Jacobins de la rue S. Honoré, il se tenait depuis quelque temps, sous la direction d'un nommé la Rocheblanc, une société populaire composée de curés, d'avocats, de médecins et autres bourgeois qui se croyaient appelés à réformer l'état. Après s'être amusés pendant quelque temps à censurer le gouvernement, l'envie leur vint d'exécuter les belles choses qui s'étaient dites au milieu d'eux, et ils devinrent conspirateurs. La direction du complot et le soin de recruter des complices, furent confiés à seize membres dont chacun se chargea d'un des seize quartiers de Paris. Ces factieux que les discours de leurs orateurs avaient exaltés jusqu'au fanatisme le plus furieux, ne voulaient pas seu-

lement exclure du trône les Bourbons hérétiques ; ils déclamaient contre le faible roi qui occupait le trône et qui était toujours prêt à sacrifier à ses intérêts ceux de la religion. Les Guises n'avaient pas eu part à l'institution de la ligue des Seize, mais ils s'empressèrent de s'affilier avec elle, et par cette coalition qui rendit Paris le centre de la Ligue, cette faction acquit la puissance dont elle a si horriblement abusé.

I. *Huitième guerre civile et mort du duc de Guise*, 1585—1589.

Depuis la coalition de la Ligue et de la société des Seize, le duc de Guise était l'homme le plus puissant et Henri III le plus faible et le moins estimé de France, forcé par ses ennemis de prendre les armes contre ceux qui avaient la volonté et l'intérêt de le protéger. Il n'existait pour lui qu'un seul moyen de se sauver ; c'était de se mettre à la tête d'une armée, de s'allier au roi de Navarre et aux Protestans, et d'attaquer la faction qui en voulait à sa couronne. Il n'osa s'y décider, parce que cette faction agissait au nom de la religion. Edit de Paris, 1585.

Le 18 juillet 1585, Henri III publia à Paris un édit, renfermant tous les articles qui avaient été convenus à Nemours, et ordonnant que tous les princes et pairs de France, ministres, conseillers, gouverneurs de provinces, juges, et villes du royaume en jureraient l'observation. Le roi de Navarre, le prince de Condé, comme chef des Protestans, et Henri Ier de Montmorenci, maréchal de France [1], gouverneur du Langue- Manifeste de S. Papoul en Lauraguais.

[1] Voy. p. 72 de ce vol.

duc, comme chef des Politiques et Malcontens, y opposèrent un manifeste daté de S. Papoul-de-Lauraguais, le 10 août 1585, par lequel ils annonçaient qu'ils prenaient les armes contre les Guises, auteurs de la faction vulgairement nommée Ligue catholique, comme contre les ennemis de la tranquillité publique, du roi et du royaume, et qu'ils étaient résolus de défendre les droits, la liberté et la dignité du roi et le salut de l'état que la violence et les conseils des rebelles avaient mis dans le plus grand danger. Cependant l'année 1586 se passa en négociations et en affaires peu importantes.

Ambassade des princes protestans d'Empire.

Depuis la tentative infructueuse que le roi de Navarre avait faite d'émouvoir en sa faveur les princes protestans d'Allemagne [1], Ségur et Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Clervaut, qu'il lui adjoignit, n'avaient pas cessé de travailler à vaincre, non leur politique, mais leur intolérance religieuse et leur indolence. L'Angleterre et le Danemark excitèrent de leur côté ces princes à fournir ce qu'eux seuls avaient en abondance, des hommes de guerre. Henri III aussi s'adressa aux princes d'Empire pour les exhorter à ne pas donner de l'appui à ses sujets révoltés, mais à permettre plutôt à quelques capitaines qu'il avait envoyés en Allemagne, d'y lever des lansquenets et des reitres pour son service, offrant à Joachim-Ernest, prince d'Anhalt, une cornette de cavalerie qui ne servirait sous les ordres d'aucun colonel. Toutes ces exhortations et l'indignation qu'excita en Allemagne l'édit de Nemours, firent enfin sortir les princes de leur léthargie.

[1] Voy. p. 79 de ce vol.

Ils firent une démarche dont ils se promettaient sans doute un succès brillant. Ils envoyèrent à Paris une ambassade solennelle, chargée de faire des représentations à Henri III sur son intolérance. Les comtes de Wirtemberg-Montbéliard et d'Isembourg en étaient les chefs. Les ambassadeurs arrivèrent à Paris le 7 juillet 1586 ; mais le roi qui avait quitté sa capitale pour prendre les eaux, fit dire aux députés allemands qu'il ne pourrait revenir qu'au mois d'octobre : les deux comtes en prirent de l'humeur et partirent. On assigna aux autres des maisons à Poissy et 20,000 couronnes pour leur entretien.

Enfin, le 12 octobre, ils furent admis devant le roi à S. Germain-en-Laye. Helmar de Helmstætt, ambassadeur de Frédéric IV, électeur Palatin, porta la parole. Dans un long discours dont il donna lecture, ses commettans se plaignirent du tort qu'éprouvaient les Réformés de France par la révocation de la pacification; s'efforcèrent de faire sentir au roi que sa conduite était contraire à son honneur et à son véritable avantage; et le prièrent de rétablir les choses dans leur état primitif et de ne pas écouter les hommes turbulens qui prétendaient de son vivant réformer le pays, lui donner un successeur et extirper la religion protestante. Ils ajoutèrent que si les auteurs de ces troubles étaient véritablement bien intentionnés pour le roi, ils n'auraient pas demandé qu'on satisfît à leur ambition démesurée et qu'on anéantît les libertés de l'Église gallicane que les prédécesseurs du roi avaient souvent défendues avec tant de courage; enfin ils

n'auraient pas pressé la nomination d'un successeur; mais auraient avant tout conseillé au roi de tenir sa parole royale. Après cela les ambassadeurs essayèrent de justifier la conduite des Réformés par l'obéissance même qu'ils devaient aux ordres donnés par le roi à leur égard et par la nécessité de se défendre contre la violence. Ils finirent par offrir au roi leur médiation entre lui et ses sujets.

On a de la peine à concevoir que le zèle religieux ait obscurci le jugement des princes germaniques au point de leur faire croire qu'ils pourraient servir leurs coreligionnaires par une bravade si insolente et si ridicule. Henri se montra d'abord vivement offensé; mais il se calma bientôt, et répondit aux ambassadeurs que Dieu ne lui avait pas seulement accordé le gouvernement de son royaume, mais aussi le titre de roi Très-Chrétien; et qu'il était résolu de prouver combien il était attaché à la religion catholique et combien il haïssait tout ce qui lui était contraire; qu'il voulait que les princes d'Empire sussent qu'il avait sans cesse eu la crainte de Dieu devant les yeux, qu'il avait toujours mis le plus grand prix à son honneur et à sa réputation, et qu'il n'avait négligé aucune occasion de procurer la tranquillité à ses sujets; mais qu'il devait savoir mieux que personne ce qui convenait aux circonstances de son royaume et de son peuple, et qu'il appartenait à lui seul de donner des lois en son empire, de les interpréter, modifier ou abroger. Plus tard, à minuit, il envoya chez les ambassadeurs un valet de chambre qui leur donna lecture d'un papier

crit par le roi lui-même, par lequel il déclarait menteur quiconque l'accusait d'avoir, par la révocation de l'édit de pacification, manqué à sa parole et voulait au moyen d'un tel reproche blesser son honneur. Le valet de chambre ajouta que le roi voulait que cette déclaration fût prise pour sa réponse à la place de la première, et annonça aux ambassadeurs qu'ils ne devaient pas s'attendre à une seconde audience.

Telle fut l'issue de cette négociation. Quoique les princes fussent très-offensés du traitement que leurs députés avaient éprouvé, cependant Christian, électeur de Saxe, empêcha que les Protestans ne formassent une ligue contre la France. Lui-même et quelques princes zélés levèrent des corps pour marcher au secours des Calvinistes français.

La guerre civile ne commença sérieusement en France qu'en 1587; elle a été nommée *guerre des trois Henri*. Les forces du roi et de la Ligue étaient divisées en trois armées. La première, commandée par Henri, duc de Guise, devait marcher contre les troupes étrangères qui venaient au secours du roi de Navarre : elles consistaient en 8,000 reitres allemands, fournis par Frédéric II, roi de Danemark, Christian I[er] électeur de Saxe, Jean-George, électeur de Brandebourg et Jean-Casimir, comte Palatin du Rhin; 20,000 fantassins des cantons suisses protestans, et 2,000 hommes de pied avec 300 chevaux qu'amenait Guillaume-Robert, dernier duc de Bouillon et prince de Sedan, de la maison de la Mark [1], qui devait avoir le Guerre des trois Henri.

[1] Robert II de la Mark dont il a été question p. 156 de ce vol se

commandement général de toutes les troupes étrangères. La seconde armée sous le duc de Joyeuse mar-

brouilla successivement avec François I et avec Charles-Quint qu'il avait servis alternativement. Profitant de sa brouillerie avec l'empereur, l'évêque de Liège lui enleva Bouillon. Son fils fut ce Robert de la Mark qui reçut son éducation à Amboise avec François I. Il se rendit célèbre, du vivant de son père, sous le nom de maréchal de Fleuranges. Ayant reçu quarante-six blessures à la bataille de Novare, en 1515, il fut fait prisonnier; il le fut une seconde fois après la bataille de Pavie, en 1525. En 1526, François I lui donna le bâton de maréchal de France et la châtellenie de Châtillon-sur-Marne. Il se trouvait à Amboise, en 1536, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son père. Il se mit en route pour prendre possession de la succession, mais mourut en chemin au mois de décembre 1536. Dans la série des comtes de la Mark, seigneurs de Sedan, on le nomme Robert III.

Robert IV porta, depuis 1547, le titre de maréchal de Bouillon. Par ordre du roi, le connétable de Montmorenci s'empara, en 1552, de Bouillon, dont l'évêque de Liège était toujours le maître, cette place fut alors rendue au maréchal. Fait prisonnier par les Espagnols à Hesdin, il obtint sa liberté par la trève de Vaucelles de 1556; à peine sorti de captivité, il mourut.

Henri-Robert son fils (1556—1574), remit Bouillon entre les mains de Henri II qui, par le traité de Cateau Cambresis de 1559, avait promis de faire rendre cette place à l'évêque de Liège. On lui promit un large dédommagement, mais il en fut frustré parce qu'il s'était jeté dans le parti des Calvinistes. En 1572, il prit le titre de prince de Sedan, que ses ancêtres n'avaient pas porté.

Son fils Guillaume-Robert (1574—1588) est celui dont il s'agit dans le texte. Bientôt après la bataille de Coutras, il se retira à Genève où il mourut le 1 janvier 1588, le dernier de sa race. Il légua tous ses biens à Charlotte de la Mark, sa sœur, qui n'était pas mariée encore.

cha contre le roi de Navarre et le prince de Condé, pour les empêcher de faire leur jonction avec les troupes étrangères; Henri III, lui-même, commanda la troisième armée destinée à opérer sur la Loire.

Le duc de Joyeuse qui avait ordre d'attaquer les Bourbons partout où il les rencontrerait, se trouva en leur présence, le 20 octobre 1587, à Coutras. Quoique le roi de Navarre fût à la tête de forces inférieures à celle de Joyeuse, cependant il se décida à la bataille, parce qu'il savait que le maréchal de Matignon était sorti de Bordeaux pour tomber sur son flanc, et qu'il ne voulait pas attendre l'arrivée de cet adversaire. Cependant le bon Henri, quand il se vit sur le point de livrer bataille, s'adressant à ceux qui l'entouraient, déplora dans les termes les plus touchans le funeste effet des guerres civiles; il prit tous les seigneurs à témoin des efforts qu'il avait faits pour l'éviter. Périssent, ajouta-t-il, les auteurs de cette guerre et que le sang qui va être répandu retombe sur leur tête. Puis se tournant vers les princes de la maison de Condé (car le comte de Soissons [1], quoique catholique, s'était

Bataille de Coutras.

[1] Le comte de Soissons était Charles, le plus jeune des fils de Louis I, prince de Condé, ainsi frère de Henri I, prince de Condé, et du cardinal de Rouen, mais d'un autre lit.

Le *comté de Soissons* était, pour ainsi dire, né avec la monarchie des Francs, quoique la filiation de ses titulaires ne puisse s'établir que depuis la moitié du dixième siècle. Leur autorité ne s'étendait ni sur l'évêque de Soissons ni sur l'abbaye de S. Médard en cette ville. En 1146, le comté, par donation entre vifs, et par arrangement avec ceux qui pouvaient y former des prétentions, passa à la

joint au parti qui combattait pour les droits de sa maison) : Pour vous, leur dit-il, souvenez-vous que

maison de Nesle. Raoul de Nesle, qui se croisa, en 1190, appartient aux poètes français de son temps. Jean II de Nesle accompagna Louis IX en Egypte : Joinville loue sa valeur et sa prudence. Il épousa l'héritière de la seigneurie de Chimai. La maison s'éteignit en 1306. Marguerite, fille posthume de Hugues, le dernier comte, épousa Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont et de Valenciennes, frère de Guillaume le Bon, comte de Hainaut et d'Hollande. Jean sauva la vie à Philippe de Valois dans la bataille de Créci. Jeanne, sa fille unique, apporta le comté de Soissons et la seigneurie de Chimai à son époux, Louis de Châtillon, comte de Blois (Voy. vol. VIII, p. 346). Dans le partage de la succession paternelle et maternelle, Gui, le troisième fils de Louis et de Jeanne, eut Soissons et Chimai : il vendit, en 1367, le comté de Soissons à Édouard III, roi d'Angleterre, ou au dernier sire de Couci. Nous avons dit (Vol. VIII, p. 383) que Marie de Couci eut un procès à soutenir pour la succession; le comté de Soissons échut par moitié, en 1405, à Robert de Bar, son fils; et au duc d'Orléans. Cette dernière moitié revint ensuite à la couronne, la première passa, en 1415, au connétable Louis de Luxembourg, comte de S. Pol, par son mariage avec Jeanne de Bar, fille de Robert. Les biens de ce seigneur furent confisqués après son supplice, mais rendus, en 1482, à ses petites-filles. Marie de Luxembourg, l'aînée, porta les comtés de Soissons, de Marle et de S. Pol, la vicomté de Meaux, les seigneuries d'Enghien, de Bourbourg, de Dunkerque dans la maison de Bourbon-Vendôme par son mariage avec François de Vendôme. Quand elle mourut, en 1547, ni son époux, ni leur fils, Charles, duc de Vendôme, n'existaient plus. Le comté de Soissons passa alors à Jean de Vendôme, un de leurs petits-fils (frère d'Antoine, roi de Navarre), et celui-ci ayant été tué à la bataille de S. Quentin, à son plus jeune frère, Louis I, prince de Condé, qui fut tué à la bataille de Jarnac, en 1569 (Voy. vol. XVI, p. 338). Charles, le plus jeune

vous êtes du sang des Bourbons, et vive Dieu! je vous ferai voir que je suis votre aîné. Et nous, répondirent les princes, nous vous montrerons que vous avez de bons cadets.

Si à la prise de Cahors, Henri de Bourbon donna les premières preuves de sa valeur, il fit voir, à la bataille de Coutras, qu'il possédait les talens d'un général[1]. La victoire qu'il y remporta lui fraya le chemin du trône; elle fut complète, et coûta peu de sang aux vainqueurs. L'armée royale perdit toute son artillerie et ses bagages; 3,500 hommes, parmi lesquels il y avait plus de 400 nobles, restèrent sur le champ de bataille. Le duc de Joyeuse qui, voyant la journée perdue, s'était précipité dans la mêlée, fut tué, ainsi que son frère Claude de S. Sauveur. On fit plus de 4,000 prisonniers.

La victoire de Coutras aurait peut-être terminé la guerre, si le roi de Navarre, au lieu de diviser ses troupes pour les envoyer sur plusieurs points à la fois, était allé faire sa jonction avec les troupes allemandes et avait marché avec eux droit sur Paris. Lui-même alla

de ses fils, lui succéda dans le comté de Soissons : c'est lui dont il est question dans le texte.

[1] Voici une observation que M. WALCKENÆR a ajoutée à son édition de l'Abrégé de Hainault : « La cavalerie du roi de Navarre combattit (à Coutras) en *host*, c'est-à-dire en *escadrons*. Notre cavalerie avait coutume de combattre en *aile* ou en *haie*, c'est-à-dire sur une seule file. La Noue et Montluc, qui possédaient si parfaitement la tactique, firent inutilement connaître la nécessité de réformer cet ancien usage. Les avantages remportés à Coutras par Henri IV firent plus que leurs représentations.

en Béarn, alléguant quelques affaires qui n'étaient peut-être que des prétextes pour masquer son désir de voir Diane-Corisande d'Andoins, comtesse de Gramont et de Guiche, dont il était amoureux.

Les troupes allemandes que sous les ordres du duc de Bouillon commandait Fabien Ier, bourgrave de Dohna, d'une famille prussienne [1], se portèrent d'abord sur la Charité; de là, François de Coligni, fils de l'amiral, qui servait dans ce corps, les conduisit par Châtillon-sur-Loing, son patrimoine, à Montargis, où le duc de Guise les attaqua, le 28 octobre 1587, et leur tua quelque monde. Elles allèrent ensuite dans les environs de Chartres, et éprouvèrent, le 24 novembre, un second échec à Auneau, après lequel les Suisses qui avaient cru qu'on les avait levés pour servir le roi contre la Ligue, s'en séparèrent, et, moyennant 400,000 écus que le duc de Nevers leur fit payer, s'en retournèrent chez eux. Le reste des Allemands capitula, le 12 décembre, avec le duc d'Epernon, à Marsigny. Coligni et le prince de Conti [2] qui avait dû prendre le commandement de cette armée, se frayèrent passage, les armes à la main, et arrivèrent en Vivarais. Le duc de Bouillon alla mourir à Genève.

Les Protestans firent, vers la même époque, une autre perte. Henri, prince de Condé, mourut empoisonné, le 5 mars 1588, à S. Jean d'Angely, à l'âge de trente-six ans, laissant sa seconde épouse, Char-

[1] Voy. vol. XIV, p. 161.

[2] François, second fils du premier prince de Condé.

lotte de la Trimouille-Thouars, enceinte d'un fils qui porta ensuite le nom de Henri II, et devint la souche des deux branches de Condé et de Conti. La princesse fut accusée d'avoir été la meurtrière de son époux. Sous le règne suivant, on lui fit son procès, et un arrêt du parlement de 1595, reconnut son innocence.

Pendant ces évènemens, la faction des Seize travaillait sans relâche à perdre Henri III, en le calomniant auprès du peuple. Les plus forcenés parmi ces démagogues, organisèrent un soulèvement : on devait s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Louvre et de la personne du roi. Ce complot fut trahi et étouffé par les mesures que prit le duc d'Épernon. Le duc de Mayenne qui avait attendu le premier mouvement pour se mettre à la tête des rebelles, jugeant sa sûreté compromise, quitta alors la capitale. Complot des Seize.

Les chefs de la Ligue tinrent, au commencement de 1588, une assemblée à Nancy, où il fut décidé qu'on présenterait au roi un écrit pour le requérir de se joindre de bonne foi à la Ligue, de se dégager du conseil et de l'amitié de ceux qu'on lui nommerait, de les dépouiller de leurs charges, d'établir l'inquisition dans les bonnes villes, de publier les décrets du concile de Trente, de donner aux chefs de la Ligue des places pour y mettre garnison, d'ordonner la confiscation et la vente des biens des Huguenots, et la proscription de leurs personnes, d'entretenir une armée sur la frontière de la Lorraine, pour s'opposer au retour des Allemands. Le roi n'osa refuser absolument Articles de Nancy.

ces demandes insolentes; il se contenta d'ajourner sa déclaration, à cause des troubles. Les Seize reprirent alors leur projet de s'emparer de la personne du roi : l'enlèvement devait se faire à l'occasion d'une procession à laquelle on était sûr que Henri III ne manquerait pas. Ce plan fut encore découvert par Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté d'Ile de France, qui avait aussi averti de l'existence de la ligue des Seize et de son premier complot. Cette fois-ci Henri III se fâcha; il fit venir quelques-uns des plus mutins, et les menaça de les faire pendre, s'ils ne se tenaient pas tranquilles.

Les factieux effrayés appelèrent le duc de Guise. Le roi prévoyant que son arrivée causerait des troubles, lui défendit de venir à Paris; mais soit que Pomponne de Bellièvre, chargé de lui faire connaître les ordres précis du roi, n'osât pas s'acquitter de la commission, soit que le duc n'en tînt aucun compte, il continua sa route, et arriva à Paris, le 9 mai 1588. Son entrée fut un triomphe : 30,000 individus l'accompagnèrent à l'hôtel de Soissons, près S. Eustache, demeure de la reine-mère, où il descendit. Catherine le conduisit chez son fils. Le duc eut plusieurs entrevues avec le roi, et lui signifia la volonté de la Ligue, qu'il éloignât à jamais de sa personne le duc d'Épernon, qu'à la mort de Joinville il avait nommé amiral de France et gouverneur de la Normandie.

Le duc de Guise se rend maître de Paris : journées des barricades.

Le roi et le duc s'observaient réciproquement, comme deux ennemis qui épient le moment de s'assaillir. La foule des personnes qui depuis peu de temps

s'étaient rendues à Paris, ayant éveillé les soupçons du roi, il fut ordonné, le 10 mai 1588, à tous les individus non domiciliés dans la capitale, et qui ne pouvaient pas prouver que des affaires les y retenaient, de la quitter. Des visites domiciliaires furent faites pour l'exécution de cette mesure; elles augmentèrent la fermentation qui régnait dans la ville. Pour empêcher une explosion, le roi fit entrer, le 12 mai, 4000 Suisses et 2000 mousquetaires français, qu'on distribua sur les places publiques, avec défense d'user de violence. Cet ordre était très-irréfléchi, car sans user de violence, les troupes ne pouvaient pas se maintenir aux postes qui leur avaient été assignés. Aussi leur arrivée fut-elle le signal du soulèvement. Les Ligueurs prirent les armes, les citoyens et les nombreux étudians se joignirent à eux; ils tendirent des chaînes et les soutinrent de tonneaux remplis de terre, de planches et de pierres. Ces barricades avancèrent successivement de rue en rue en s'approchant du Louvre, et enfermèrent de tous côtés les troupes qui ne pouvaient ni se retirer, ni se soutenir les unes les autres.

Le roi, renfermé au Louvre, s'attendait d'un instant à l'autre à se voir arrêté. Il dépendait certainement du duc de Guise de se saisir de sa personne; il crut probablement que le moment de le détrôner formellement n'était pas arrivé, et il entra en négociation. Les conditions qu'il proposa à Henri III lui auraient assuré, sous le titre de lieutenant-général du royaume, le même pouvoir que les maires du Palais exerçaient sous les derniers Mérovingiens; mais, au

Évasion de Henri III.

moment où il allait faire connaître ses dernières volontés, il apprit que le roi s'était évadé. En effet, ce prince parvint à se sauver à Versailles et de là à Chartres. Sur-le-champ le duc se mit en possession de la Bastille et de l'arsenal, changea les préposés de la bourgeoisie, ordonna de poser les armes, et publia un manifeste où il raconta la journée des barricades de la manière la plus avantageuse à ses desseins [1].

Paix de Rouen. Le roi étant en sûreté, sa mère continua les négociations avec Guise, et fit signer aux deux partis, à Rouen, le 19 juillet 1588, un arrangement qu'on appela le *traité de réunion*. Le roi confirma tout ce qui avait été convenu en 1585, à Nemours; promit de publier un nouvel édit perpétuel, ayant pour objet son union avec tous les Catholiques, dont il serait l'unique chef; les associés promettraient d'employer toutes leurs forces pour l'extirpation de l'hérésie; on ne permettrait jamais qu'un prince non catholique parvînt au trône. Le roi promit d'envoyer une armée en Saintonge et Poitou, et une autre en Dauphiné, pour exterminer l'hérésie; de publier les décrets du concile de Trente, autant qu'ils ne seraient pas contraires à l'autorité royale et aux libertés de l'Église gallicane; de laisser encore quatre ans entre les mains des chefs de la Ligue les villes qui leur avaient été assignées par la paix de Nemours, et d'y

[1] Ce fut alors qu'Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris, prié par le duc de Guise d'assembler le parlement, répondit : Quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité.

ajouter Dourlens en Picardie; enfin de nommer, pendant six ans, commandans d'Orléans, Bourges et Montreuil, les personnes que les associés de l'union lui indiqueraient. La Bastille devait lui être remise.

Tout ce qui avait été arrêté dans le traité de Rouen, fait la matière de l'édit de réunion, que le roi publia à Paris, le 21 juillet 1588. Ce traité et cet édit confirmèrent pleinement l'autorité de la Ligue; seulement la dénomination de Ligue fut changée en celle d'*Union*. On croit que Henri III fut déterminé à cette transaction honteuse, par la crainte que lui donnait la flotte *invincible* de Philippe II, qui venait de mettre en mer, menaçant également la France et l'Angleterre. Cette crainte peut avoir été un des mobiles de la conduite de Henri III; mais la suite des évènemens ne permet pas de douter que son intention était de gagner du temps et de tromper le duc de Guise. Ce prince et le cardinal de Bourbon étant venus le voir à Chartres, où il était allé de Rouen, il les reçut avec mille marques d'amitié; il nomma le duc son lieutenant-général auprès des armées, avec toutes les prérogatives dont avaient joui les connétables, excepté le titre; il le nomma en même temps grand-maître de sa maison, et proclama le cardinal premier prince du sang, ce qui était le désigner successeur éventuel. Henri III ne voulut pas retourner à Paris : il colora son refus par les préparatifs qu'il était dans le cas de faire pour l'assemblée des États-généraux qui devait avoir lieu, au mois de septembre, à Blois. Édit de réunion de 1588.

C'était pendant les négociations de Chartres, que États de Blois, 1588.

Henri III avait promis la tenue de ces États, pour remédier aux griefs de la nation et pour travailler à la réforme générale de l'état. Avant de se rendre à Blois, il fit de grands changemens à sa cour. Le chancelier Philippe Hurault de Cheverni, Pomponne de Bellièvre, surintendant des finances, Nicolas de Neuville de Villeroi, Pierre Brulart et Claude Pinart, tous les trois secrétaires d'état, furent exilés; François de Montholon obtint les sceaux; Louis Revol et Martin Ruzé de Beaulieu, furent nommés secrétaires d'état. Ce changement tenait probablement au dessein que le roi avait conçu contre les Guises. Cheverni et Villeroi étaient tout dévoués à cette maison, Henri ne pouvait ni leur faire connaître ses vues, sans risquer d'en être trahi, ni espérer de les leur cacher, s'ils restaient à la cour.

Les États de Blois devaient être le triomphe du duc de Guise. Composés de ses partisans, ils allaient l'aider à détruire la puissance royale, ou forcer Henri III à la partager avec lui, en attendant qu'il pût se l'arroger à lui seul. Tout lui promettait le succès le plus complet : la plupart des députés avaient trempé dans sa révolte; leur sort était attaché au sien; l'impunité et des récompenses les attendaient, s'il devenait le maître; sa perte devait entraîner leur punition.

Le roi qui représentait très-bien ouvrit, le 16 octobre 1588, l'assemblée par un discours plein de dignité; il y peignit la situation de l'état et ses besoins, parla des dispositions du monarque à réformer les abus et à remédier aux fautes du gouvernement;

se plaignit de ce que quelques grands du royaume, couvrant des desseins pervers du manteau de la religion, avaient conclu des alliances avec l'étranger, levé des troupes, perçu des contributions, et agi ainsi en criminels de lèse-majesté. Ces expressions choquèrent beaucoup les Ligueurs, et Pierre Espinac, archevêque de Lyon, un des plus zélés dans ce parti, osa proposer au roi de faire des changemens dans son discours avant de le faire imprimer. Dans la seconde séance, le roi jura l'édit de réunion qui fut déclaré loi fondamentale de l'état.

Bientôt après, on reçut la nouvelle que Charles-Emanuel Ier, duc de Savoie, était entré à main armée dans le marquisat de Saluce. Une partie des députés demanda qu'on lui déclarât la guerre; le duc de Guise et ses amis, sans s'y opposer directement, prétendaient que l'extirpation des hérétiques dans le royaume était une affaire tout aussi urgente que la guerre avec un voisin. Henri III ne douta plus dès-lors de l'intelligence qui régnait entre les princes de Lorraine et le duc de Savoie. Tout en forçant pour ainsi dire le roi à continuer la guerre civile contre les Huguenots, le duc de Guise le mettait dans l'impossibilité de la faire, en le forçant à une réduction considérable sur les tailles. Le roi fut averti d'une manière qui ne lui laissait pas de doute, que Guise se préparait à un grand coup. La duchesse douairière de Montpensier, sa sœur [1], expliquait indiscrètement ces desseins. Cette dame qui haïssait Henri III avec passion, portait ordinairement

[1] Elle s'appelait Catherine-Marie.

sur elle une paire de ciseaux d'or : c'était, disait-elle, pour faire la couronne monacale à Henri, quand il serait confiné dans un monastère.

Henri III se décida à accélérer l'exécution de son projet, et il donna les ordres nécessaires à Loignac, capitaine d'une garde de quarante-cinq gentilshommes dévoués au roi, que le duc d'Épernon avait formée. Quelque soin qu'on eût pris d'observer le secret, il en transpira quelque chose, et le duc de Guise fut averti d'être sur ses gardes; il répondit que le roi courrait à sa propre perte, s'il machinait quelque chose contre lui. Le 22 décembre, en se mettant à table, il trouva sous sa serviette un billet par lequel on lui disait que le roi avait le dessein de le faire tuer. Le duc écrivit, au crayon, au bas de l'avertissement : Il n'oserait; et jeta le papier sous la table.

Assassinat du duc de Guise.

Le lendemain, 23 décembre 1588, il se présenta à l'appartement du roi pour assister au conseil. Henri III le fit appeler dans son cabinet. Au moment où il ouvrait la porte, Loignac et neuf autres gentilshommes gascons choisis pour cette expédition, tombèrent sur lui et le poignardèrent. Au bruit qu'ils entendirent, le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon accoururent; mais, dans le même moment, ils furent arrêtés par ordre du roi, avec les ducs d'Elbœuf[1] et de Nemours[2], le cardinal de Bourbon, le prince de

[1] Charles I, fils de René, premier duc d'Elbœuf et second fils du premier duc de Guise.

[2] Charles-Emanuel, de la maison de Savoie.

Joyeuse, fils aîné du duc de Guise [1], et quelques autres chefs de la Ligue. Comme le cardinal de Guise prononça des paroles menaçantes contre le roi, sa mort fut résolue : on le tua le lendemain, à coups de hallebardes. Le roi prit des mesures pour se saisir également du troisième frère, le duc de Mayenne, qui était à Lyon ; mais averti par l'ambassadeur d'Espagne, Mayenne se sauva.

Aussitôt que le duc de Guise fut mort, Henri descendit chez sa mère qui était malade. Le roi de Paris n'est plus, madame, lui dit-il en entrant, et je suis roi désormais. Vous avez fait mourir le duc de Guise, reprit-elle en soupirant : Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas roi de rien ! C'est bien coupé, mon fils, mais il faut coudre. Avez-vous pris toutes vos mesures?

La première mesure que Henri III aurait dû prendre, était de marcher sur Paris, pour se saisir des chefs des Seize : c'est celle à laquelle il ne pensa pas. Au moment où la nouvelle de la mort du duc de Guise allait y causer une violente agitation, Catherine de Médicis expira le 5 janvier 1589, après avoir recommandé à son fils de se réconcilier avec le roi de Navarre. Après tout ce qui a été raconté, sera-t-il nécessaire de tracer le caractère de Catherine? Non, sans doute ; mais il peut être curieux de connaître ce qu'un de ses ennemis en pensait, lorsque cet ennemi a été un homme d'un caractère plein d'élévation. Le jugement qu'il a porté

Mort de Catherine de Médicis.

[1] Ainsi nommé parce qu'il avait épousé l'héritière de la maison de Joyeuse.

sur cette reine pourra enseigner, par un nouvel exemple, à se mettre en garde contre les préventions des contemporains. Le président Claude Groulard ayant, en 1599, parlé à Henri IV de Catherine de Médicis : «Je vous prie, dit le roi, qu'eust peu faire une pauvre femme ayant par la mort de son mary cinq petits enfants sur les bras, et deux familles en France qui pensoient d'envahir la couronne, la nostre et celle de Guyse? Fallait-il pas qu'elle jouast d'estranges personnes pour tromper les uns et les autres, et cependant garder comme elle a fait ses enfans qui ont successivement régné par la sage conduite d'une femme sy advisée? Je m'estonne qu'elle n'a encore faict pire [1]. »

5. *Guerre de la Ligue. Assassinat de Henri III*, 1588—1589.

Révolte de Paris.

La terreur fut le premier effet que les nouvelles arrivées de Blois produisirent sur la faction des Seize à Paris; les rebelles s'attendaient à ce que le roi marcherait sur-le-champ contre sa capitale. Les chefs des factieux s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville, mirent des gardes aux portes de Paris et proclamèrent le duc d'Aumale [2] gouverneur. Mais lorsqu'on sut que le duc de Mayenne s'était sauvé et se trouvait à Dijon, et que le roi continuait à tenir les États de Blois comme s'il n'avait rien de plus important à faire, le courage

[1] *Mémoires* de CLAUDE GROULARD, publiés pour la première fois dans la collection de PETITOT, Ire série, vol. XLIX, p. 384.

[2] Charles, fils de Claude, premier duc d'Aumale, qui était fils de Claude, premier duc de Guise.

commença à renaître aux Seize et à leurs adhérens : il monta jusqu'à la plus grande confiance lorsqu'au lieu du roi et d'une armée on vit arriver quelques Ligueurs que Henri III avait mis en liberté à condition qu'ils allassent exhorter les habitans de Paris à la tranquillité. La joie de revoir leurs chefs se manifesta par les démonstrations les plus bruyantes, et la populace de Paris crut être une puissance puisqu'on négociait avec elle au lieu de châtier son insolence. Comment respecterait-on un souverain qui ne sait pas se faire craindre ? Toutes les chaires retentissaient de déclamations furibondes contre Henri III, les prédicateurs effrayaient leurs auditeurs par la crainte qu'ils exprimaient de voir anéantir la religion ; ils les apitoyaient par le récit de la mort d'un héros et d'un saint prélat ; le dernier Valois n'était plus appelé que le tyran, et la nation était sommée de se soustraire à son obéissance.

La révolte de la fin du seizième siècle avait pris le masque de la religion, comme celle qui éclata deux siècles plus tard se revêtit des livrées de l'athéisme. La Sorbonne était l'oracle de la foi et le dépositaire de la doctrine sur la sainteté de l'insurrection. Les Seize demandèrent l'avis de ce corps pour savoir si la nation devait obéissance à un roi perfide, ou si elle pouvait en conscience prendre les armes contre un traître. La Sorbonne réunie au nombre de soixante-dix docteurs et autres membres, rendit, le 7 janvier 1589, un décret par lequel elle déclara le peuple français dégagé du serment de fidélité et d'obéissance qu'il avait

prêté à Henri III, et autorisé à former des ligues pour la défense et le maintien de la religion catholique, à s'armer et à lever des contributions contre le roi. Dès ce moment tout Paris fut rempli de sédition. Les images, les statues et armes du roi furent détruites; les coins de toutes les rues se tapissaient d'écrits séditieux, d'infâmes libelles qui provoquaient le peuple à se défaire du tyran, de l'hérétique.

Bussi Leclerc, procureur et gouverneur de la Bastille pour la Ligue, présenta requête au parlement au nom des Seize pour que cette cour se joignît aux bons citoyens de Paris contre Henri de Valois; et comme le parlement, au lieu de faire droit à cette demande, s'occupa à nommer des députés pour les envoyer auprès du roi, Bussi assaillit, le 16 janvier 1589, le Palais [1] avec la force armée, et ordonna au nom

[1] Comme parmi les lecteurs de cet ouvrage, il y en a surement qui ne connaissent pas Paris, il ne sera pas inutile de dire un mot du *Palais*.

Ce bâtiment situé dans l'île de la Seine ou dans la vraie cité de Paris, servait dans le principe aux assemblées de l'ordre municipal. Il fut rebâti sous le roi Robert, au commencement du onzième siècle, agrandi sous Saint Louis et Philippe le Bel. Les rois y résidaient souvent, particulièrement Charles V; mais, en 1431, Charles VII l'abandonna entièrement au parlement. Un incendie ayant détruit, en 1618, la grande salle du Palais, Jacques de Brosses, architecte, fut chargé de rebâtir la nouvelle qu'il acheva en 1622 : elle a une longueur de 222 pieds, et une largeur de 84, et est divisée en deux nefs. On l'appelle la *salle des pas perdus*. Au-dessous d'elle il y a une autre salle, dite *cuisines de Saint Louis*. En 1787, on forma devant l'édifice une place demi-circulaire, et

du peuple à ceux dont il lirait les noms de le suivre. Il nomma alors Achille de Harlay, premier président, et Augustin de Thou, oncle de l'historien; il est inutile, interrompit celui-ci, d'en lire davantage, il n'y a personne qui ne soit prêt à suivre son chef. Tous les conseillers se levèrent et suivirent Bussi qui les mena à travers une foule de populace poussant des huées, d'abord à l'Hôtel-de-Ville et de là à la Bastille où on les enferma. Le soir on relâcha ceux qui n'étaient pas sur la liste de Bussi et on en forma un nouveau parlement : le président Barnabé Brisson fut forcé d'exercer l'office de premier président; Molé, celui de procureur général; Jean le Maître et Louis d'Orléans, celui d'avocats généraux. Cette cour intruse jura, le 30 janvier 1589, de s'opposer de toutes ses forces à ceux qui avaient violé à Blois la foi publique en prenant part aux meurtres et aux arrestations, et de poursuivre par toutes les voies de droit les auteurs, fauteurs et aides du meurtre du duc de Guise.

Le duc de Mayenne est déclaré chef de la Ligue.

Cependant la duchesse de Montpensier qui soufflait partout la haine contre le roi, était allée à Dijon chercher son frère, le duc de Mayenne, qui arriva à Paris le 10 février et fut reçu avec le plus grand enthousiasme. Il établit, le 18 février, un conseil, nommé le *conseil de l'Union* ou *des Quarante*, d'après le nombre de membres choisis dans le clergé, la noblesse et

les architectes Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine bâtirent une nouvelle façade qui a rendu le Palais un des plus beaux bâtimens de Paris. Nous avons parlé ailleurs (Vol. V, p. 131—148) de la Sainte Chapelle que S. Louis fit ajouter au Palais.

les préposés des villes. Ce conseil nomma à son tour le duc de Mayenne lieutenant général de l'état et couronne de France pour exercer le suprême pouvoir jusqu'à ce que les États-généraux, qu'on se proposait d'assembler au mois de juillet, en eussent statué autrement. Le conseil des Seize fut conservé pour Paris.

A l'exemple de Paris, la plupart des villes de l'Ile de France, de la Normandie, de l'Orléanais, de la Champagne, du Lyonnais, de la Bretagne arborèrent l'étendard de la Ligue et celui de la révolte. Le nombre des villes qui y prirent part dans les autres provinces, fut moindre. On nomme Amiens, Cambrai, Abbeville en Picardie; Dijon et Macon en Bourgogne; Aix et Marseille en Provence; Carcassonne, Narbonne et Toulouse en Languedoc; Agen et Périgueux en Guienne; Valence et Grenoble en Dauphiné.

Henri III se jette entre les bras des Huguenots.

Henri III, après avoir renouvelé le serment de l'Union et l'avoir fait prêter encore une fois aux députés assemblés à Blois, avait dissous les États-généraux, le 16 janvier 1589, et ordonné au parlement de Paris comme cour des pairs, et à la cour des comptes de se rendre à Châlons et ensuite à Tours. Ce fut dans cette ville qu'il établit provisoirement sa résidence. Les nouvelles qu'il reçut de Paris et de toutes les provinces du royaume le convainquirent bientôt que s'il restait pour lui quelque espoir de se maintenir sur un trône dont il s'était montré si peu digne, ce ne serait qu'à l'aide des Protestans avec lesquels il était en guerre, mais qui n'avaient pas méconnu son autorité royale. Le roi de Navarre désirait extrêmement sa réconcilia-

tion avec Henri III. Le 4 mars 1589, il publia un manifeste dans lequel il rendit compte de ses dispositions. « Plût à Dieu, y disait-il, que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage devait se faire aux dépens de la France ! Je suis prêt à demander au roi mon seigneur la paix, le repos de son royaume et le mien. » Des scrupules de religion combattaient encore dans le cœur de Henri III les conseils que lui donnaient et la politique et le duc d'Épernon, revenu à la cour, et sa sœur naturelle, Diane, légitimée de France, veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, et du maréchal François de Montmorenci. Il employa le légat Morosini, prélat rempli de bonnes intentions, pour opérer une réconciliation avec la Ligue ; ce ne fut que lorsque par le refus dédaigneux de Mayenne, il se vit réduit à la dernière extrémité, qu'il donna suite aux négociations que Philippe du Plessis-Mornay avait entamées de la part du roi de Navarre.

Le 3 avril 1589, il fut conclu à Tours une trève d'un an entre le roi et les Protestans, et une convention par laquelle Henri III promit de donner au roi de Navarre une place qui lui assurât le passage de la Loire. Cette place fut Saumur. La convention fut tenue très-secrète parce que Henri III craignait extrêmement les foudres du Vatican. Déjà Sixte Quint l'avait assigné à Rome pour se justifier du meurtre commis à Blois sur un prince de l'Église, et de l'arrestation de deux autres, et on devait s'attendre à ce que ce pape, conséquent en toutes ses actions, pousserait plus loin ses procédures. Effectivement il frappa Henri III d'ana-

thème quand il apprit ce qui s'était passé à Tours

La méfiance régnait cependant entre les deux parti réconciliés, et il faut convenir que le roi de Navarr avait bien des motifs d'en ressentir. La franchise d son caractère le mettait au-dessus de ce sentiment mais les personnes qui l'entouraient l'éprouvaient. L vieux maréchal d'Aumont[1], qui était avec le roi d France, s'entremit pour l'effacer. Il cautionna la bonn foi de son maître et engagea le prince de Bourbon à venir le voir. L'entrevue eut lieu en présence de beaucoup de témoins des deux partis, au parc de Plessis-les-Tours : le roi de Navarre tomba aux genoux du roi en prononçant quelques paroles de soumission. Le roi de France le releva, l'embrassa, l'appela son frère, et les deux princes conversèrent long-temps. Vers la nuit le roi de Navarre se retira, mais il vint le lendemain seul au lever du roi. Dès ce moment toute gêne fut bannie entre eux. Vous avez fait, sire, dit du Plessis-Mornay, ce que vous deviez faire et que nul ne vous devait conseiller.

Le roi de Navarre étant allé à Chinon chercher son armée pour la réunir à celle du roi, le duc de Mayenne profita de son absence pour attaquer, le 8 mai, les faubourgs de Tours. Le vainqueur de Jarnac et de Montcontour se réveilla encore une fois de sa léthargie et se mit à la tête de sa troupe. Sa résistance et l'approche du roi de Navarre décidèrent Mayenne à se retirer, après que les soldats ligueurs qu'il commandait eurent commis toutes sortes d'excès contre

[1] Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, baron de Couches.

les habitans catholiques d'un faubourg de Tours.

Siége de Paris.

L'armée réunie des deux rois se mit en marche vers la Seine. Après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, et ayant sous leurs ordres le maréchal de Biron et le duc d'Épernon, les deux rois prirent Pontoise, défendue par d'Arlincourt; Nicolas de Harlay de Sancy, alors maître des requêtes, ayant amené, le 25 juillet, au roi à Poissy, 10,000 Suisses, 2,000 Allemands à pied et 1,500 reitres qu'il avait levés à ses frais, leur armée se trouva forte de 42,000 hommes aguerris, bien armés, commandés par des chefs expérimentés, et pourvus de toute espèce de provisions. Le siége fut mis, le 29 juillet 1589, devant Paris. Le duc de Mayenne qui défendait cette ville n'avait que 10,000 hommes qui ne suffisaient pas pour border une si grande enceinte; il était bien convaincu qu'il ne sauverait pas la ville, mais aussi résolu à vendre chèrement sa vie.

Assassinat de Henri III.

Dans ces circonstances il se présenta un de ces fanatiques que les révolutions produisent, génie sombre et mélancolique, ignorant, libertin, appartenant à la vile populace par ses goûts encore plus que par sa naissance, et cependant assez présomptueux pour s'imaginer qu'il était l'instrument dont la providence voulait se servir pour délivrer la France de la race des Valois. C'était un jeune moine Jacobin, Jacques Clément, âgé de vingt-deux ans, qui, excité par les prédications sur la légitimité du tyrannicide, s'offrit pour aller tuer le roi. Encouragé par les chefs des Seize, par le duc d'Aumale, par cette furie de duchesse de

Montpensier, peut-être même par le duc de Mayenne qui au moins paraît n'avoir pas ignoré son dessein, le jeune fanatique, muni d'un passe-port et de lettres qu'il sut se procurer, se rendit à S. Cloud où était le quartier général du roi. Arrêté par les gardes avancées, il fut conduit à Jacques de la Guesle, procureur-général, qui, après l'avoir interrogé, se laissa tromper par l'apparente candeur du jeune homme et par les papiers dont il était porteur, et le conduisit, dans la matinée du 1er août 1589, dans la chambre à coucher du roi, pour lequel il prétendait être chargé de commissions importantes de la part des royalistes prisonniers à Paris. Clément présenta effectivement des lettres au roi, et pendant que celui-ci les lisait, il lui plongea dans le ventre un couteau qu'il avait caché dans sa manche. Henri jeta un cri, retira lui-même le couteau et en frappa le meurtrier au visage. Les gentilshommes présens, emportés par la colère, mirent le Jacobin en pièces.

La blessure de Henri III fut sur-le-champ reconnue mortelle. Ce prince, après avoir satisfait aux devoirs de la religion, fit venir auprès de son lit le roi de Navarre et tous les seigneurs qui se trouvaient à S. Cloud, recommanda à ceux-ci de reconnaître après lui Henri de Bourbon à qui le trône appartenait de droit, et dit à Bourbon en le serrant contre sa poitrine : Soyez sûr, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roi de France, si vous ne vous faites catholique. Il mourut le lendemain, 2 août, âgé de trente-huit ans ne laissant pas de postérité légitime ni autre. La

reine, Louise de Lorraine-Mercœur avec laquelle il avait vécu quatorze ans, prolongea sa vie jusqu'en 1601.

« Malheureux prince ! dit Henault, les défenseurs de son autorité étaient les ennemis de sa religion, et les défenseurs de sa religion étaient les ennemis de sa personne. Les Protestans lui avaient fait la guerre comme à l'ennemi de leur secte, et les Ligueurs l'assassinèrent à cause de son union avec le chef des Huguenots. Suspect aux Catholiques et aux Protestans par sa légèreté, et devenu méprisable à tous par une vie également superstitieuse et libertine, il parut digne de l'empire quand il ne régna pas. Caractère d'esprit incompréhensible, dit de Thou, en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres au-dessous même de l'enfance. » Enfin nous citerons les mots du judicieux l'Estoile « : Ce roi étoit bon prince, s'il eût rencontré un meilleur siècle. »

Introduction du calendrier grégorien.

Nous avons encore à rapporter une ordonnance de Henri III ; c'est son édit du 3 novembre 1582 par lequel le calendrier grégorien fut reçu en France, de manière qu'on passa du 9 décembre 1582 au 20, en retranchant ainsi dix jours.

Note généalogique supplémentaire. Il a été dit (vol. IX, p. 86) que le *comté de Joigni* fut un démembrement de celui de Sens, dont les titulaires s'éteignirent au commencement du onzième siècle, et qu'alors il échut à un certain Geoffroi par son mariage avec la fille d'un comte de Sens. Il mourut en 1042. Après la mort de Geoffroi II, son fils, le comté, fief des comtes de Champagne, et un des sept comtés-pairies de Champagne, passa, par mariage, à

Étienne de Vaux, qui y joignit la sirerie de Joinville. Vers 1104, la maison se partagea en deux lignes, celle des comtes de Joigni, et celle des sires de Joinville; nous avons parlé de celle-ci; la première seulement nous occupe dans ce moment.

Renaud, fils de Geoffroi IV, fut la tige des comtes de Joigni qui, dans le treizième siècle, acquirent par mariage la seigneurie de Mercœur, et s'éteignirent dans les mâles en 1324. Jeanne, fille et unique héritière du comte Jean II, apporta le comté de Joigni et la seigneurie de Mercœur à son époux, Charles, frère du roi Philippe VI, et tige des comtes d'Alençon. Comme elle mourut, en 1337, sans fils, la succession devint litigieuse; le comte d'Alençon l'obtint par arrangement, et échangea le comté de Joigni contre d'autres terres avec Jean de Noyers, un des meilleurs capitaines de son temps, qui fut la souche de la seconde maison de Joigni, et périt, le 2 avril 1361, à la bataille de Brignais, où Jacques de Bourbon fut battu par les Tard-venus. Jean II de Noyers, son petit-fils, périt, le 31 janvier 1393, à la funeste mascarade de Charles VI. Cette dynastie des Joigni s'éteignit, en 1415, avec Louis de Noyers, dont la fille, Marguerite, était l'épouse de Gui de la Trimouille, seigneur de Bourbon-Lanci. Avec leur fils, Louis de la Trimouille, s'éteignit, en 1464, cette troisième maison de Joigni.

Le comté échut alors à un cadet de la maison de Châlons, neveu, par sa mère, du dernier comte, lequel en mourant, en 1485, le laissa à sa fille Charlotte. Ce ne fut qu'après un procès de quinze ans que cette dame et Adrien de Sainte-Maure, comte de Nesle, son époux, furent maintenus dans la possession de ce pays.

De la maison de Nesle, le comté de Joigni et le marquisat de Nesle passèrent, encore par mariage, en 1576, dans celle de Laval. Par contrat du 15 décembre 1603, René de Laval, marquis de Nesle, vendit le comté de Joigni à Philippe-Émanuel de Gondi, marquis de Belle-Isle, fils cadet du maréchal d'Albert, et père de Pierre de Gondi, comte de Joigni, qui devint duc de Retz par son mariage avec sa cousine, et du fameux cardinal de Retz. Paul-Marguerite-Françoise, fille de Pierre, duc de Retz, hérita, en 1676, de toutes ses

possessions; comme elle survécut au fils unique qu'elle avait eu de François-Émanuel de Blanchefort-Créqui, elle fit donation du comté de Joigni et de ses autres terres à Nicolas de Neuville, duc de Villeroi, et mourut en 1734.

Nous avons dit que les comtes de Joigni appartenaient aux sept comtes-pairs de Champagne. Les six autres étaient les comtes de Rethel, de Briénne, de Porcien, de Grandpré, de Rouci et de Brainei Valéon.

SECTION IX.

Règne de Henri IV, 1589—1610.

1. *Jusqu'à la réduction de Paris*, 1589—1594.

Généalogie de la maison de Bourbon.

Avec Henri III s'éteignit la maison de Valois, qui descendait de Charles de Valois, fils puîné de Philippe III le Hardi, roi de France; après avoir fleuri dans dix générations et avoir donné des maîtres, indépendamment de la France, au royaume de Naples, au comté de Provence et aux-Pays-Bas [1]. La succession au trône appartenait dès-lors incontestablement à la maison de Bourbon, descendue de Robert, comte de Clermont, fils cadet de S. Louis, qui avait acquis la seigneurie de Bourbon par son mariage avec l'héritière de ce fief [2]. Bourbon ayant été érigée en duché-pairie en faveur de son fils Louis [3], la famille ne porta plus dès-lors d'autre nom. Les fils de ce premier duc de Bourbon, divisèrent la maison en deux lignes principales, celle de Bourbon et celle de la Marche. La ligne de Bourbon devenue très-riche par des acquisitions qu'elle fit successivement, se subdivisa en branche de Bourbon, et branche des comtes de Montpensier : la première s'éteignit dans les mâles en 1503, et tous ses biens furent portés dans la branche de Montpensier par le mariage de l'héritière de Bourbon avec le comte de Montpensier qui prit alors le titre de duc

[1] Nous entendons parler de la maison de Bourgogne.

[2] Voy. vol. V, p. 150. [3] Voy. vol. VIII, p. 221, 351.

de Bourbon. C'est le fameux connétable de Bourbon qui souilla son nom par une trahison. Avec lui la ligne de Bourbon s'éteignit entièrement en 1527.

La ligne de la Marche se divisa également en trois branches ; l'aînée qui possédait le comté de la Marche s'éteignit dès la première génération, et son comté passa par mariage en d'autres maisons [1]; les deux autres sont celles des comtes de Vendôme et des seigneurs de Carency. La branche de Vendôme se subdivisa de nouveau en rameau des comtes de Vendôme et rameau des princes de la Roche-sur-Yon. Le rameau de Vendôme devenu, à la mort du connétable de Bourbon, branche aînée de toute la maison de Bourbon, se subdivisa encore. Charles de Bourbon, créé duc de Vendôme, laissa deux fils : Antoine qui par son mariage devint roi de la Basse Navarre, prince de Béarn et duc d'Albret, et qui fut le père de Henri IV, et Louis, premier prince de Condé. Henri IV se trouvait ainsi parent de Henri III au vingt-unième degré. Le rameau des princes de la Roche-sur-Yon portait, depuis 1538, le titre de ducs de Montpensier, sous lequel il a existé jusqu'en 1608. Enfin la branche de Carency, la dernière sous le rapport du rang d'ancienneté, avait cessé d'exister en 1515 ; le dernier prince de Carency ayant été tué à la bataille de Marignan.

Situation de Henri IV à la mort du dernier Valois.

Henri IV se trouvait, à la mort du dernier Valois, dans une situation critique. La plupart des soldats de l'armée de Henri III étaient catholiques, et il était à craindre que, quittant les drapeaux d'un prince pro-

[1] Voy. vol. IX, p. 32.

testans, ils n'allassent se joindre aux assiégés. Les princes et les grands qui se trouvaient à S. Cloud balançaient sur le parti qu'ils devaient prendre. Le maréchal de Biron et Sancy décidèrent les Suisses à se déclarer pour Henri IV, et cet exemple devait produire un bon effet sur le reste de l'armée, pourvu qu'on payât exactement la solde de ces mercenaires, mais Henri n'avait ni argent ni crédit. Les princes du sang ne savaient comment se décider. Le plus riche et le plus puissant de tous, le duc de Montpensier, fils de cette duchesse de Montpensier, qui se distinguait par ses fureurs, devait naturellement désirer que le chef de la maison à laquelle il appartenait lui-même, montât sur le trône; il ne croyait pas que cela serait possible s'il n'abjurait son hérésie. Quelques autres seigneurs tourmentés par la conscience des mauvais services qu'ils lui avaient rendus auprès du dernier roi, craignaient sa vengeance, et ceux-là ne connaissaient pas son caractère. D'autres, jaloux de conserver l'autorité dont ils avaient joui, craignaient de voir passer tout le pouvoir entre les mains des Huguenots, et ceux-ci, aussi ambitieux mais plus fanatiques que les autres, ne craignaient rien tant que de voir Henri IV abandonner une religion pour laquelle ils avaient sacrifié leur fortune et leur sang. De tous les partis que Henri pouvait prendre, le plus dangereux était celui de se brouiller avec les Huguenots qui seuls faisaient sa véritable force; et cependant indisposer contre lui les Catholiques, en déclarant sa résolution de rester fidèle à la religion protestante, c'était

ntraîné dans la révolte par des impulsions étrangères, 'aspirait pas à la royauté; il fit ce que désirait le onseil de l'Union, il fit proclamer roi de France, us le nom de Charles X [1], le cardinal de Bourbon, cle de Henri IV et son prisonnier, se réservant la arge de lieutenant-général du royaume, que le parment lui confirma. Bientôt après, il cassa le conseil Quarante, trop porté aux mesures extrêmes, et en ma un nouveau, composé de Jeannin, ancien préent du parlement de Bourgogne; de Villeroi, de chevêque de Lyon, qui avait obtenu sa liberté, yennant une rançon; de magistrats, de milires, etc. [2].

On frappa monnaie à l'image de ce fantôme de roi. Les vers irculèrent alors dans Paris.

dèle à son roi sur la fin de son aage,
frustrer son nepveu de sa vocation,
qu'il estoit roi d'imagination,
le Par... fait une image.

...lenri Cajetan, de la maison de ...entrée à Paris. « Il fit, dit LE ... Jacques, attendant les Suisses ... ou 10,000 tant mousquetaires ... faisoit la décharge du canon et ...lais lui qui avoit ouï parler de ... maniement de ces bastons- ... ou quelque Politique s'é- ... et faisoit perpétuelle- ... pensant que fussent ...ours, et le tinrent

tal, seigneur de Vitri, ne trouvant pas l'engagement de Henri suffisant, se sépara de son armée, et passa du côté des Ligueurs; mais, fidèle aux lois de l'honneur, il abandonna le gouvernement de Dourdan, qu'il avait du feu roi. Le duc d'Épernon, jaloux des maréchaux de Biron et d'Aumont, et sachant que le roi ne l'aimait pas, prétexta des scrupules de conscience, et le quitta avec ses 7,000 hommes : sa défection affaiblit considérablement l'armée de Henri IV.

Charles, cardinal de Bourbon, est proclamé roi par les Ligueurs, et le duc de Mayenne lieutenant-général.

La nouvelle de la mort de Henri III avait causé à Paris une joie indécente : on y alluma des feux de joie, et l'on traitait l'assassin comme un saint. La duchesse de Montpensier exprimait sans honte ses regrets de ce que le roi, avant de mourir, n'eût pas su que le coup venait de sa part. Cependant les Ligueurs n'étaient pas d'accord entre eux sur le parti qu'il fallait prendre; la mort du duc de Guise avait dérangé leur plan. Une seule chose était regardée comme convenue, c'était qu'aucun Huguenot ne pouvait être roi de France, et que par conséquent *le Béarnais*, comme on appelait Henri IV par dérision, était exclu du trône. Cette opinion était partagée par beaucoup de personnes qui n'avaient pas pris part aux excès de la Ligue; maintenant elles firent cause commune avec elle, pour n'avoir pas de roi calviniste. Charles, duc de Guise, fils du Balafré, était trop jeune pour avoir un parti; d'ailleurs, arrêté aux États de Blois, il était soigneusement retenu dans les prisons de Tours. Les amis du duc de Mayenne voulaient qu'il se mît lui-même sur les rangs; mais ce prince, peu ambitieux et

entraîné dans la révolte par des impulsions étrangères, n'aspirait pas à la royauté; il fit ce que désirait le conseil de l'Union, il fit proclamer roi de France, sous le nom de Charles X [1], le cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV et son prisonnier, se réservant la charge de lieutenant-général du royaume, que le parlement lui confirma. Bientôt après, il cassa le conseil des Quarante, trop porté aux mesures extrêmes, et en forma un nouveau, composé de Jeannin, ancien président du parlement de Bourgogne; de Villeroi, de l'archevêque de Lyon, qui avait obtenu sa liberté, moyennant une rançon; de magistrats, de militaires, etc. [2].

[1] On frappa mônnaie à l'image de ce fantôme de roi. Les vers suivans circulèrent alors dans Paris.

Infidèle à son roi sur la fin de son aage,
Pour frustrer son nepveu de sa vocation,
D'autant qu'il estoit roi d'imagination,
Les badaux de Paris en ont fait une image.

[2] Le 5 janvier 1590, le cardinal Henri Cajetan, de la maison de Sermonetti, légat du pape, fit son entrée à Paris. « Il fit, dit LE GRAIN, une station au faubourg S. Jacques, attendant les Suisses qui alloient le saluer d'une salve de 8 ou 10,000 tant mousquetaires qu'arquebusiers, cependant que l'on faisoit la décharge du canon et de l'artillerie pour le bien veigner. Mais lui qui avoit ouï parler de la suffisance et adresse de telles gens au maniement de ces bastons-là, trembloit de peur que quelque lourdaut ou quelque Politique s'étant glissé parmi eux, n'eût chargé à plomb, et faisoit perpétuellement signe de la main que l'on cessât. Mais eux, pensant que fussent bénédictions qu'il leur donnât, rechargeoient toujours, et le tinrent une bonne heure dans cette alarme.

Henri IV, dont l'armée s'était affaiblie par les défections, voyant que les négociations qu'il avait entamées avec le duc de Mayenne, ne produisaient pas de résultat satisfaisant, leva le siège de Paris, et tandis qu'il faisait conduire le corps de Henri III à l'abbaye de S. Cornille, à Compiègne, il marcha en Normandie, pour recevoir un corps de 4,000 hommes que la reine Élisabeth devait lui envoyer. Le duc de Mayenne l'y suivit avec des forces supérieures, espérant l'enfermer dans la ville de Dieppe, que le commandant lui avait livrée. Henri IV ne tomba pas dans ce piège; il prit une très-bonne position à deux lieues de Dieppe, derrière la rivière de Béthune, et sous le

Combat d'Arques, 1589.

canon du château d'Arques. Le duc de Mayenne qui l'y attaqua, le 21 septembre 1589, fut repoussé, et après avoir fait une tentative infructueuse de couper au roi la communication avec Dieppe, il se vit forcé de se retirer en Picardie.

Premier siège de Paris.

Les 4,000 Anglais étant arrivés avec une somme d'argent considérable, Henri IV retourna vers Paris, et se présenta si inopinément dans les environs de cette capitale, que la plus grande consternation s'y répandait, parce que les Parisiens s'attendaient à le voir arriver comme prisonnier. Le 1er novembre, il attaqua cette ville avec un grand succès, s'empara des faubourgs situés sur la rive méridionale de Paris, excepté le quartier de l'Université, et se serait probablement rendu maître de la ville, si sa grosse artillerie n'avait pas été en retard. Mayenne avait envoyé au secours de Paris Charles-Émanuel, duc de Nemours,

avec un corps de cavalerie, et le 2 novembre, il arriva lui-même avec le gros de son armée. Le roi évacua, le 5 novembre, les faubourgs, et plaça ses troupes en bataille. Personne ne s'étant présenté pour le combattre, il se tourna vers Montlhéry, prit Étampes et Vendôme, et se rendit à Tours, où Morosini, ambassadeur de la république de Venise, vint le complimenter comme roi de France. Dans les mois de décembre 1589, de janvier et février 1590, il soumit la plus grande partie de la Normandie, et ce ne fut que le manque d'argent qui l'empêcha de pousser plus loin ses conquêtes. De la Normandie, il retourna subitement en l'Ile de France, dégagea Meulan que le duc de Mayenne assiégeait, prit Poissy et investit Dreux. Le duc de Mayenne ayant reçu un renfort de quelques milliers d'Espagnols qu'on lui avait amené des Pays-Bas, marcha au secours de Dreux. Aussitôt Henri IV leva le siège de cette place, et, par une retraite simulée, engagea le duc à passer l'Eure et à livrer bataille. Elle eut lieu le 14 mars 1590, près d'Ivry. La victoire s'y déclara pour le roi, qui la devait à ses excellentes dispositions, à la vaillance et à la présence d'esprit dont il fit preuve. La défaite de l'armée de la Ligue fut complète; elle perdit 10,000 hommes, son artillerie, ses bagages.

Bataille d'Ivry, 1590.

La consternation fut plus grande à Paris, après cette défaite, qu'après le combat d'Arques. Il paraît certain que le roi aurait pu facilement s'emparer de cette ville, s'il s'y était porté dans le premier moment. On accuse le maréchal de Biron et François d'O,

surintendant des finances, de l'en avoir empêché pa des vues intéressées; le premier, parce qu'il craignai de déchoir de son influence, si la guerre était promp tement finie; l'autre, parce que la reddition volon taire de Paris aurait privé les coffres du roi du mon tant de la contribution dont il espérait que la vill serait frappée, si elle était prise de force. Des histo riens estimables expliquent ainsi la conduite du roi d'autres attribuent au manque d'argent le séjour pro longé pendant quinze jours qu'il fit à Mantes, et qu donna aux Ligueurs le temps de se remettre de leu frayeur.

Second siège de Paris.

Après avoir pris Lagni, Provins, Montereau e Melun, et échoué dans une entreprise dirigée su Sens, Henri IV bloqua Paris de tous côtés, le 7 ma 1590. La défense de la capitale avait été confiée au duc de Nemours, pendant que Mayenne était allé sur les frontières des Pays-Bas, chercher du secours auprè d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur-géné ral des provinces espagnoles. Le duc de Mayenne étai dans un assez grand embarras. Paris était probable ment perdu pour lui; car si par le secours de l'Espagne il parvenait à le débloquer, il devait s'attendre à ce qu le peuple qui ne l'aimait plus depuis qu'il avait cass l'ancien conseil de l'Union, et les Seize, devenus de puis ce temps indociles à ses avis sages et modérés reconnaîtraient le roi d'Espagne comme souverain Cet embarras s'accrut lorsqu'il reçut la nouvelle qu son roi Charles X était mort, le 9 mai 1590, à Fon tenai-le-Comte, où Henri IV l'avait tenu dans un

captivité honorable. Sans doute les Espagnols et le conseil des Quarante et celui des Seize se réuniraient, pour demander l'élection d'un roi; et sous quel prétexte s'y opposer? Ce fut en effet le premier point sur lequel Bernardin de Mendoze, ambassadeur de Philippe II, insista, lorsqu'il conclut avec la Ligue une alliance par laquelle il lui accorda un secours de 10,000 hommes d'infanterie, 3,000 chevaux, et Alexandre Farnèse pour les commander. Le duc de Mayenne n'osant se déclarer contre cette mesure dont il prévit la perte de la France, parce que le choix d'un roi serait, selon toute apparence, tombé sur le roi d'Espagne ou plutôt sur une de ses infantes, feignit de l'approuver beaucoup, et pressa, pour la forme, la convocation des États-généraux, en faisant naître secrètement des obstacles contre leur réunion.

Le blocus de Paris réduisit bientôt cette ville dans une grande détresse. Elle renfermait alors 230,000 individus, pour lesquels il n'y avait des vivres que pour un mois; mais le fanatisme, entretenu par la duchesse de Montpensier et par les moines, fit supporter patiemment aux Parisiens toutes les privations. Un des moyens qu'on imagina pour leur faire oublier la faim, c'étaient des processions qui avilissaient la religion, parce qu'elles n'étaient que des farces ridicules. Guillaume Rose, évêque de Senlis, animé d'une humeur guerrière, s'érigea en colonel d'un régiment composé de capucins, de chartreux, de jacobins et d'autres moines, portant des armes sur leurs frocs. Cette troupe, prétendu symbole de l'Église militante, par-

courait les rues, pour se mettre en parade et passer la revue de ses chefs. Sous l'évêque-colonel, les prieurs des différens couvens commandaient comme capitaines, portant d'une main une hallebarde, et de l'autre un crucifix. Le cardinal Sermonetti, légat du pape, témoigna sa vive satisfaction de cette sainte milice; il ne tarda pas à avoir une preuve de son habileté; car lors de la salve de mousqueterie qu'elle fit en son honneur, un de ces soldats tua son secrétaire[1].

Cependant la famine devint extrême dans Paris : lorsque tous les chevaux, les ânes, les chats, les rats et les souris étaient consommés, on fit du pain de son mêlé de poussière d'ardoise, de foin et de paille hachés, d'ossemens broyés, et on appelait cette nourriture qui donna la mort à beaucoup de personnes, *le pain de madame de Montpensier*. Le roi se flattait en vain que le peuple, réduit au désespoir, forcerait les chefs à capituler : la patience des Parisiens supportait tout. On conseilla à Henri de livrer un assaut, et ses officiers lui en garantirent le succès; il ne put se résoudre à exposer cette grande cité aux horreurs qui sont le partage d'une place prise par force; sa bonté permit au contraire que quelques milliers d'habitans qui se mouraient de faim, sortissent de la ville, et il

[1] L'histoire nomme encore parmi les prélats qui prirent part à une fameuse procession que fit cette milice sacrée, Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon; Aimar Hennequin, Gérard Belanger, Philippe de Sega, François Panigarole, évêques de Rennes, Fréjus, Plaisance et Asti.

tolérait les envois de vivres que plusieurs des siens faisaient furtivement à leurs amis de Paris. Néanmoins pour accélérer la reddition, il attaqua, le 27 juillet, tous les faubourgs à la fois, et s'en rendit maître au bout d'une heure. Les Ligueurs se prêtèrent alors à des négociations qui eurent lieu, le 5 août, à l'abbaye de S. Antoine-des-Champs [1]. Le roi en personne assista aux conférences. Les députés de la Ligue étaient tous du clergé, et à leur tête se trouvaient le cardinal de Gondi, évêque de Paris, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Ces conférences, auxquelles les Seize ne s'étaient décidés que pour engager le peuple à prendre patience et laisser au secours qu'on attendait le temps d'arriver, n'aboutirent à rien. Bientôt après, le duc de Mayenne arriva à Meaux, à la tête de 10,000 hommes, faisant l'avant-garde du duc de Parme qui, s'étant mis en marche, le 6 août, à la tête de 15,000 hommes de troupes aguerries et d'une forte artillerie, vint le joindre le 22. D'après le conseil du maréchal de Biron, Henri IV leva le siége le 31, et alla au-devant de Farnèse jusqu'à Chelles; mais cet habile général se retrancha derrière un marais, où le roi ne put l'attaquer, et s'empara de Lagni, pour ouvrir aux Parisiens la navigation de la Marne, par le moyen de laquelle ils furent dès-lors abondamment pourvus de vivres. Le roi ayant renoncé, pour le moment, à l'espoir de soumettre la capitale, distribua une partie de ses troupes dans les places du voisinage,

Première expédition d'Alexandre Farnèse en France.

[1] Cette abbaye de femmes, aujourd'hui hôpital, avait été fondée en 1198, par Foulques de Neuilly.

et envoya les autres dans les provinces où ses lieutenans en avaient besoin.

Si la marche du duc de Parme fit manquer les projets de Henri IV, elle ne fut pas favorable au duc de Mayenne. Alexandre Farnèse eut occasion de se convaincre combien peu ce prince se qualifiait pour être chef de parti. Indolent, passant une grande partie de son temps à table ou au lit, retardé dans tous ses mouvemens par sa corpulence, il donnait ses ordres avec une lenteur que ses amis appelaient de la dignité ; le pape Sixte Quint l'avait mieux jugé en prédisant que Henri IV aurait le dessus, parce qu'il ne lui fallait pas plus de temps pour dormir qu'à son adversaire pour dîner. Farnèse prit la même opinion, et conseilla au roi, son maître de s'ériger lui-même en chef de la Ligue, ce qui lui serait très-facile en gagnant le clergé et le peuple des grandes villes.

Journée des farines.

Paris était ouvert de plusieurs côtés, mais sa communication avec les provinces du nord était fermée par S.-Denis où le roi avait garnison. Les Ligueurs résolurent de se débarrasser de cette entrave. Claude, chevalier d'Aumale se chargea de surprendre S.-Denis, le 3 janvier 1591 ; il échoua dans cette entreprise qui lui coûta la vie. Quelques jours après, le roi fit une tentative du même genre sur Paris, qui n'eut pas plus de succès. Elle est connue sous le nom de *journée des farines*, parce que ce fut par le moyen d'officiers déguisés en paysans amenant des farines à Paris, par la porte S.-Honoré, que le coup avait dû être exécuté. Cette tentative fournit aux chefs des factieux un pré-

texte pour introduire une garnison espagnole de 4,000 hommes. Malgré la rigueur de la saison, Henri assiégea Chartres et le prit après une résistance opiniâtre; les Ligueurs s'en dédommagèrent par la prise de Château-Thierry.

Grégoire XIV souffle le feu de la guerre civile.

Il arriva un évènement qui pouvait avoir des suites funestes pour le roi de France. Sixte Quint qui avait toujours bien jugé la Ligue et qui penchait pour Henri IV, en supposant toutefois qu'on réussît à le faire revenir de ses erreurs religieuses, était mort le 27 août 1590, et avait été remplacé par Grégoire XIV, car nous ne comptons par Urbain VII qui n'occupa la chaire pontificale que treize jours. Grégoire, prélat de peu de moyens, était né sujet du roi d'Espagne, et ne voyait que par les yeux de la cour de Madrid. Il entama le trésor laissé par Sixte Quint pour lever une armée de 9,500 hommes, la plupart Suisses, qu'il envoya aux Ligueurs; il leur promit en outre un subside de 15,000 ducats par an. Par des brefs adressés aux prélats du royaume, à la noblesse et au peuple, il déclara Henri IV hérétique relaps, déchu de tous ses états, et menaça de l'excommunication tous ceux qui ne quitteraient pas son parti. Une chambre du vrai parlement de Paris qui siégeait à Châlons sous la présidence d'Achille de Harlay (car ce magistrat avait été relâché moyennant le paiement d'une grosse rançon), cassa ces brefs, le 6 juin 1591, ordonna qu'ils fussent brûlés par la main du bourreau, et interdit tout envoi d'argent à Rome. Le 5 août, le parlement en corps qui était à Tours confirma cet arrêt, et dé-

clara Grégoire XIV ennemi de la paix et de l'union de l'Église, ennemi du roi et du royaume, complice de la conspiration espagnole et fauteur de la rébellion. Les troupes du pape ne furent pas plus heureuses que ses bulles; elles furent battues et dispersées, et lui même mourut après un règne d'un peu plus de dix mois, le 15 octobre 1591.

Origine d'un second et d'un tiers parti dans la Ligue.

Un second évènement qui menaça Henri IV d'un grand danger, et qui pourtant n'eut pas les suites qu'on en craignait dans le premier moment, fut l'apparition d'un nouvel acteur sur le théâtre politique. Charles, duc de Guise, fils du Balafré, trouva moyen, le 15 août 1591, de s'échapper de sa prison, à Tours, où il avait été renfermé après l'assassinat de son père. Les Ligueurs reçurent ce jeune prince, âgé de vingt ans, avec l'enthousiasme qu'inspirait le souvenir de l'homme du peuple, du roi de Paris, comme Henri III l'appelait. Charles entra sur-le-champ en liaison étroite avec la Ligue et forma ainsi un second parti, opposé au duc de Mayenne; ce partage des forces de ses ennemis fut très-avantageux au roi. Il s'établit même un troisième parti ou *tiers-parti*, comme il fut nommé, ayant à sa tête le cardinal de Rouen, Charles de Bourbon, le plus jeune fils du premier prince de Condé, de sa première épouse, qui, supposé que la profession de la religion réformée exclût du trône, était, depuis la mort du soi-disant Charles X, héritier légitime de la couronne. La duchesse de Montpensier croyant voir dans le jeune Guise les traits d'un frère chéri, abandonna entièrement le parti du

duc de Mayenne pour embrasser les intérêts de son neveu.

Tyrannie des Seize.

Les Seize enhardis par cette défection et comptant sur le soutien du roi d'Espagne, tournèrent entièrement le dos au lieutenant-général du royaume, et employèrent, pour le perdre auprès du peuple, l'arme que les factions savent si bien manier, la calomnie. Ils offrirent la couronne à Philippe II, soit pour lui-même, soit pour un prince de sa maison, soit pour l'époux qu'il donnerait à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille, promettant de se soumettre au maître qu'ils recevraient de sa main. Ils espéraient que le roi d'Espagne marierait l'infante au duc de Guise. Ils étaient conseillés dans toutes leurs démarches par Jean-Baptiste Taxis, et Diègo d'Isarra, agens d'Espagne à Paris. Pour diminuer les forces du duc de Mayenne, ils résolurent la perte de tous les hommes modérés qui pouvaient avoir de l'influence. Le cardinal de Gondi était du nombre. Le fanatisme avait aveuglé la Sorbonne qui devait être le dépôt des bonnes doctrines, au point qu'elle avait rendu un décret qui déc[illegible]le de péché mortel, en état de dam[illegible]unié quiconque ne détesterait pa[illegible]primée dans les six propositions sui[illegible]peut et on doit même reconnaître [illegible] de Bourb[illegible] 2° il est permis en c[illegible] son p[illegible] payer les im-[illegible]l n'est [illegible] religion de le [illegible]oi, sou[illegible] qu'il se fera [illegible]couron[illegible]peut être défé-

clara Grégoire XIV ennemi de la paix et de l'union de l'Église, ennemi du roi et du royaume, complice de la conspiration espagnole et fauteur de la rébellion. Les troupes du pape ne furent pas plus heureuses que ses bulles ; elles furent battues et dispersées, et lui-même mourut après un règne d'un peu plus de dix mois, le 15 octobre 1591.

Origine d'un second et d'un tiers parti dans la Ligue.

Un second évènement qui menaça Henri IV d'un grand danger, et qui pourtant n'eut pas les suites qu'on en craignait dans le premier moment, fut l'apparition d'un nouvel acteur sur le théâtre politique. Charles, duc de Guise, fils du Balafré, trouva moyen, le 15 août 1591, de s'échapper de sa prison, à Tours, où il avait été renfermé après l'assassinat de son père. Les Ligueurs reçurent ce jeune prince, âgé de vingt ans, avec l'enthousiasme qu'inspirait le souvenir de l'homme du peuple, du roi de Paris, comme Henri III l'appelait. Charles entra sur-le-champ en liaison étroite avec la Ligue et forma ainsi un second parti, opposé au duc de Mayenne; ce partage des forces de ses ennemis fut très-avantageux au roi. Il s'établit même un troisième parti ou *tiers-parti*, comme il fut nommé, ayant à sa tête le cardinal de Rouen, Charles de Bourbon, le plus jeune fils du premier prince de Condé, de sa première épouse, qui, supposé que la profession de la religion réformée exclût du trône, était, depuis la mort du soi-disant Charles X, héritier légitime de la couronne. La duchesse de Montpensier croyant voir dans le jeune Guise les traits d'un frère chéri, abandonna entièrement le parti du

Cet attentat perdit les Seize. Le duc de Mayenne était à Soissons pour attendre le duc de Parme, qui pour la seconde fois avait reçu l'ordre d'entrer en France. Appelé à Paris par le parlement et par les gens de bien, il arriva au mois de décembre, fit pointer du canon contre la Bastille, et força Bussi le Clerc à se rendre : cependant il fallut lui promettre une amnistie. Quatre de ses complices furent pendus, les autres se sauvèrent. Pour que le désespoir ne fît pas tenter au reste de la faction un coup hardi, Mayenne fit enregistrer au parlement des lettres d'abolition pour tous, en défendant, sous peine de mort, toute assemblée secrète. Il justifia sa conduite par une circulaire adressée aux gouverneurs de provinces, auxquels il fit jurer qu'ils ne l'abandonneraient pas, qu'ils ne nommeraient pas de roi sans son avis, et qu'ils n'entretiendraient pas de correspondance avec les Espagnols. Ainsi le duc de Mayenne mit fin à la tyrannie des Seize.

Henri IV avait reçu des renforts considérables d'Angleterre et d'Allemagne. Ces derniers lui furent amenés par Henri de la Tour, vicomte de Turenne. Pour l'en récompenser, le roi le maria à Charlotte de la Marck, sœur et héritière du dernier duc de Bouillon et seigneur de Sedan de cette maison, lequel était mort à Genève [1] : depuis ce moment, Turenne prit le titre de duc de Bouillon [2]. Henri IV le nomma aussi l'an- Siège de Rouen, 1591.

[1] Voy. p. 90 de ce vol.

[2] Dans la nuit même de sa noce, Turenne se rendit maître, par un coup de main, de la ville de Stenai, et vint en apporter la nou-

rée à un hérétique relaps et excommunié, si son droit d'ailleurs est légitime; 5° les papes n'ont pas droit d'excommunier nos rois; 6° il est permis et même nécessaire de traiter avec le Béarnais et les hérétiques. On exigea que Gondi approuvât ce décret par sa signature; pour échapper à cette infamie, le prélat quitta secrètement son siège.

La fureur des factieux tomba alors sur le parlement, c'est-à-dire sur ce tribunal intrus qu'eux-mêmes avaient institué. Si les membres dont il était composé, prévariquaient en acceptant des fonctions de la main des rebelles, du moins conservèrent-ils le caractère de magistrats légitimes dans l'administration d'une justice impartiale. Ce parlement avait acquitté, faute de preuve, un individu que la faction accusait de trahison. Quelques-uns des plus enragés, tels que Bussi le Clerc, ancien procureur et alors gouverneur de la Bastille et membre du conseil des Seize, sous prétexte que le conseil était trop nombreux pour le maintien du secret (car il était nommé conseil des Seize comme représentant les seize arrondissemens de Paris, et non d'après le nombre de personnes dont il était composé), avaient fait nommer un petit conseil de douze membres seulement où Bussi et ses amis dominaient. Par une détestable supercherie, ils arrachèrent aux membres de ce petit conseil une signature en blanc, au-dessus de laquelle ils inscrivirent une sentence de mort contre le président Barnabé Brisson, et deux conseillers, Claude Larcher et Jean Tardif, et firent sur-le-champ pendre ces trois magistras.

bec : ce grand capitaine paraissait perdu, mais par une manœuvre admirable, il se tira de ce mauvais pas et s'en retourna en Flandre sans être entamé.

Le duc de Guise ayant dans l'intervalle pris Épernay, le roi à qui il importait d'être maître de cette position, l'attaqua et la prit, le 9 août 1591, après un siège de trois semaines; mais cette conquête lui coûta son meilleur général, le maréchal de Biron ayant eu la tête emportée d'un coup de canon. Quel que fût le mérite de cet officier, son entêtement et le despotisme avec lequel il faisait prévaloir ses opinions, firent plus d'une fois du tort aux affaires du roi. Ses services n'étaient pas désintéressés; il aimait le roi à cause de l'autorité dont sa confiance le faisait jouir, et il aurait mieux aimé prolonger la guerre que de contribuer à une paix qui l'aurait fait rentrer dans l'état de particulier.

Prétendus États-généraux de 1593.

Le duc de Mayenne n'avait pas pu retarder plus long-temps la convocation des États-généraux : ils devaient se réunir au mois de janvier 1593. Henri IV craignait beaucoup cette assemblée qui pouvait lui devenir extrêmement préjudiciable si elle mettait l'accord entre tous ses ennemis. Pour appuyer les prétentions de l'Espagne, le duc de Parme reçut l'ordre d'entreprendre sa troisième expédition en France : il se mit en marche, mais lorsqu'il fut arrivé à Arras, il succomba à la maladie qui minait sa santé depuis long-temps, et mourut, le 2 décembre 1592, à l'âge de quarante-sept ans.

Les États-généraux ou plutôt l'assemblée des dépu-

tés de tous les Ligueurs de la France, ouvrit sa session, le 26 janvier, dans la grande salle du Louvre. Le roi d'Espagne y demanda par l'organe du duc de Féria, son ambassadeur, que la loi salique qui exclut les princesses de la succession au trône de France fût abolie; que Henri IV, même dans le cas où il retournerait à la religion catholique, fût formellement exclu du trône, et que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, petite-fille de Henri II, fût reconnue reine de France. Cette proposition fut rejetée d'autant plus vivement que Feria fit entendre que son maître voulait marier l'infante à un archiduc d'Autriche. Quand cet ambassadeur vit le mauvais effet que sa demande avait produit, il la modifia en déclarant, le 22 juin 1593, que Philippe II choisirait l'époux de l'infante parmi les princes français ou lorrains. Cela n'empêcha pas le parlement de la Ligue de rendre, le 28 juin, un arrêt par lequel il insistait sur la conservation de la loi salique, comme fondamentale du royaume de France, et demandait que la couronne ne fût pas déférée à un étranger. Le duc de Feria déclara alors, que Philippe destinait sa fille au duc de Guise. Le duc de Mayenne parut approuver cette proposition, mais tourmenté d'une jalousie qui lui rendait insupportable l'idée de voir son neveu élevé à la dignité royale, il demanda que l'élection du duc et de l'infante demeurât secrète jusqu'à la consommation du mariage; que l'infante venant à mourir sans enfant mâle, le duc de Guise fût seul roi; que celui-ci mourant, l'infante ne pût se remarier qu'à un prince lorrain que les autres princes

de la maison auraient agréé; que si elle n'avait pas d'enfant, l'aîné des Guises lui succédât; que les seuls Français fussent nommés aux charges et dignités; qu'on lui donnât à lui en toute souveraineté héréditaire la Champagne et la Bourgogne, avec son patrimoine ainsi qu'avec la principauté de Joinville, Vitri, S. Dizier, une pension annuelle de 50,000 écus, et dès ce moment des assurances pour 800,000 livres en plusieurs paiemens.

Au grand étonnement de Mayenne, ces conditions furent acceptées, ce qui le mit dans un embarras dont le tira une observation faite dans l'assemblée des États par la Châtre, l'un des maréchaux de sa création. Celui-ci représenta qu'il y aurait de l'imprudence à nommer un roi pendant qu'on n'avait pas de troupes, et que Henri, dont l'abjuration paraissait immanquable, était à la tête d'une bonne armée; qu'il fallait plutôt accepter la trève. Cette proposition passa.

Abjuration de Henri IV, 1593.

L'abjuration de Henri IV était en effet immanquable. Le refus constant des meilleurs citoyens de reconnaître un roi calviniste avait prouvé la justesse de la prédiction que Henri III avait faite sur son lit de mort. D'après Davila, historien des guerres civiles, l'éloquence du comte de Schomberg contribua à faire prendre à Henri IV la résolution d'embrasser la religion catholique: il s'agit de Gaspard de Schomberg, de la famille saxonne de ce nom, ancien Protestant, qui depuis plus de trente ans servait les rois de France avec zèle et fidélité, et jouissait de la confiance de

Henri IV [1]. Le sage Rosny aussi, le plus fidèle ministre du roi, et le plus fermement attaché à la religion protestante, pressait son maître de remplir l'espoir qu'il avait donné lui-même aux Catholiques, en promettant de se faire instruire, et d'ouvrir des conférences qui se tinrent à ce sujet, depuis le 29 avril 1593, à Surène et à la Villette, près Paris. Les principaux plénipotentiaires à cette espèce de congrès étaient, de la part du roi, Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, et de celle de la Ligue, l'archevêque de Lyon. Les ambassadeurs d'Espagne et le nonce du pape s'opposèrent à la continuation des conférences, et le nonce de Clément VIII se compromit, en annulant d'avance tout ce qui s'y ferait. Henri IV ne s'en laissa pas effrayer; le 15 juillet 1593, il alla à l'Église de S. Denis, fit abjuration entre les mains de l'archevêque de Bourges, dont il reçut l'absolution et la communion. Le soir, on vit sur toutes les hauteurs, depuis Montmartre jusqu'à Pontoise, des feux de joie annoncer au peuple cet heureux événement, et toutes les villes soumises au roi firent des réjouissances publiques. A Paris même, il s'opéra une révolution dans les esprits, et malgré la défense du lieutenant-général, la population de cette ville se porta à S. Denis, pour voir son roi. Les États-généraux sentirent que leur mission était expirée; ils conclurent, le 30 juillet 1593, une trève de trois mois avec Henri. Mayenne la prorogea à son expiration.

[1] Voyez sur les deux familles de Schomberg, l'une saxonne, l'autre hessoise, ce qui a été dit vol. XVI, p. 359.

Il fallait encore la réconciliation avec le pape. Henri nomma ses ambassadeurs à Rome, le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, et Louis Séguier, doyen de l'Église de Paris; et, pour préparer les voies à leur négociation, il les fit précéder par un gentilhomme, nommé Brochard de la Clielle. Arnaud d'Ossat, qui fut depuis cardinal, et devint un célèbre négociateur, les avait déjà préparées, sans en avoir reçu la commission. Un jésuite espagnol, François Tolet, qui fut ensuite cardinal, servit aussi Henri dans cette circonstance. Cependant l'ambassade du roi fut sans succès. Soit pour n'avoir pas l'air d'absoudre trop facilement un relaps, soit que le roi d'Espagne lui prescrivît la conduite qu'il avait à tenir, Clément VIII refusa l'absolution, et resta inflexible sur ce point.

On a de la peine à deviner le but que le duc de Mayenne se proposait. Il ne voulait pas de la couronne; il ne pouvait pas supporter l'idée de la voir portée par son neveu; il rejetait un roi étranger, et il s'opposait à ce que Henri IV fût reconnu. Après la dissolution des États-généraux, il s'obligea, par un serment secret qu'il prêta en présence du légat, à ne jamais quitter la Ligue et à ne pas se réconcilier avec Henri IV, quand même il serait roi.

Cependant Henri IV, dont le parti s'accroissait de jour en jour, résolut de se faire sacrer, pour consolider son pouvoir aux yeux de la nation. Rheims étant entre les mains du duc de Guise, il choisit Chartres pour cette cérémonie. Elle se fit le 27 février 1594, par Nicolas de Thou, évêque de cette ville. Depuis ce

moment, une ville, une province du royaume après l'autre, se soumirent. Meaux avait été rendu au mois de décembre, par Louis de l'Hôpital, marquis de Vitri; Aix en Provence suivit cet exemple en janvier. Lyon, Orléans et Bourges en février 1594; Rouen négociait encore. Mayenne ne se crut plus en sûreté à Paris. Après avoir remis le commandement de cette ville au comte de Cossé-Brissac, il en sortit le 6 mars, avec sa famille, et se rendit à Soissons, pour recevoir, disait-il, le comte Ernest de Mansfeld, qui devait arriver à la tête d'une armée espagnole. Brissac avait promis de conserver la ville à la Ligue; mais il n'était pas en son pouvoir de tenir sa parole; il risquait un soulèvement. En conséquence, il résolut de remettre la ville volontairement au roi, et il prit des arrangemens pour cela avec plusieurs membres du parlement, le président le Maître, Édouard Molé, d'Amourt,' du Vair, avec l'Huillier, prevôt des marchands, et les échevins Langlois, Denis Neret et Beaurepaire. Ces arrangemens coûtèrent au roi 1,476,000 livres; il fallait, disait-on, quelques précautions pour éviter l'effusion du sang, parce qu'il y avait dans la ville 4,000 Espagnols, et que les Seize avaient à peu près autant de satellites.

Réduction de Paris, 1594.

Elles furent si bien prises, que l'armée du roi entra le 22 mars de grand matin. Deux ou trois bourgeois fanatiques et quelques soldats étrangers qui crièrent: Aux armes! furent sabrés; ce fut le seul sang qui coula. Quelques heures plus tard, Henri IV arriva lui-même, fit son entrée, et descendit à Notre-Dame,

pour y entendre la messe. Les capitaines de ses gardes ayant voulu écarter le peuple qui se pressait autour de lui, il les en empêcha, disant que ces gens étaient affamés de voir un roi. Brissac qui était allé à sa rencontre, pour lui présenter les clefs de la ville, fut nommé maréchal de France. Le duc de Feria obtint un sauf-conduit; il en profita sur-le-champ, et emmena les troupes espagnoles et les plus fougueux Ligueurs. Henri IV fit proclamer une amnistie générale, et donna une garde de sûreté à ses ennemies jurées, les duchesses de Montpensier et de Nemours [1]. La tranquillité se rétablit promptement : deux heures après l'arrivée du roi, toutes les boutiques étaient ouvertes, tous les ateliers en mouvement. Les membres du parlement, qui siégeaient à Châlons et à Tours, furent rappelés pour se réunir à ceux qui étaient restés à Paris, pour administrer la justice. François, marquis d'O, seigneur de Fresnes, qui avait été gouverneur de Paris, fut rétabli en cette charge; il était aussi surintendant des finances : c'était un homme immoral.

Le 28 mars, le chancelier, Philippe Hurault, comte de Chiverny, publia un édit du roi, portant amnistie générale; prohibant l'exercice de la religion protestante à Paris et deux lieues à la ronde; confirmant les

[1] Anne d'Este, mère du duc de Nemours. Celui-ci n'était pas marié. Henri IV alla leur faire une visite et les traita comme parentes, se donnant l'air d'ignorer tout ce qui s'était passé. Il demanda à la duchesse de Montpensier de quoi se rafraîchir, ayant faim. La princesse ayant voulu, selon l'usage, déguster les plats, il ne le souffrit pas, disant qu'elle était d'un sang qui n'avait jamais empoisonné personne.

privilèges de la ville et de l'université, et annulan décrets qui avaient été faits contre les royalistes. T ceux qui avaient eu part à l'assassinat de Henri III à un complot contre la vie du roi, qu'on venait découvrir, étaient exclus du bénéfice de l'amnistie

Un arrêt du parlement, du 30 mars, révoqua cassa toutes les ordonnances et décrets publiés dep le 29 décembre 1588, et tous les sermens prêtés, tant que les uns et les autres étaient contraires à l' torité du roi et aux lois du royaume; l'autorité duc de Mayenne, sous le titre de lieutenant-géné du royaume, fut anéantie. Il y était ordonné à tou à un chacun d'obéir à Henri IV comme au monarq légitime, et de se séparer de l'association dont le d de Mayenne était le chef. Tous les décrets portés a prétendus États-généraux de Paris étaient révoqués annulés, toutes les fêtes et solennités introduites p la Ligue, supprimées, et, à leur place, le 22 mars d vait être annuellement célébré.

Le 2 avril, Jacques d'Amboise, médecin du ro ayant été élu recteur de l'université, vint à la tête ce corps qui s'était mal conduit dans ces temps d' preuve, faire soumission et prêter le serment de fid lité: l'université renonça à toute association qui y ét contraire, et déclara tous ceux qui pensaient autr ment indignes des privilèges académiques.

2. *Soumission de la France*, 1594—1598.

Soumission de Rouen, Laon, Cambrai, etc.

Maître de Paris, Henri désirait ardemment la po session de Rouen. Son fidèle ministre, le baron Rosny, avait entamé des négociations pour la redd

m de cette place avec Villars-Brancas qui y commdait toujours; elles eurent pour résultat une conntion qui se conclut le 26 avril 1594. Villars rendit ville, le roi lui promit une somme de 1,200,000 livres une pension de 60,000 [1]; il lui confirma le gouverment de Rouen et du Hâvre, et la charge d'amiral France que le duc de Mayenne lui avait conférée.

Riom en Auvergne, Poitiers, Château-Thierry, miens, Beauvais, S. Malo, se soumirent successivent. La conquête de Laon, place si importante par situation, coûta plus de peine. Le duc de Mayenne avait jeté sa famille, et était allé lui-même à Bruxelles bercher des secours. Charles de Gontaut-Biron, fils lu maréchal Armand qui avait péri en 1592, assiégea ette ville, où Charles-Émanuel, comte de Sommerive, ils de Mayenne, âgé de quatorze ans seulement, commandait en l'absence de son père. Le roi en personne ssista au siège qui traîna en longueur, parce que le omte de Mansfeld et le duc de Mayenne arrivèrent au ecours de la place, avec un corps de 8 à 9,000 hommes, qui tint le roi en échec, sans pouvoir jeter des renforts dans la ville. La perte d'un convoi considérable força enfin Sommerive de capituler. Le roi qui vait conçu de l'estime pour cet enfant, lui accorda des conditions honorables, le loua de son courage, et le fit escorter jusqu'à Soissons, où il avait demandé à se retirer. Laon fut occupé le 2 août 1594. La France perdit à ce siège un jeune militaire des plus grandes

[1] Villars et ses amis reçurent pour Rouen, Hâvre et le Pont-Audemer, 2,146,290 livres.

espérances, Givri, gouverneur de Brie, à qui Henri écrivit un jour : « Tes victoires m'empêchent de d mir. Adieu, Givri ! voilà tes vanités payées. » Thou, en déplorant cette perte, atteste les Franç les Italiens, les Allemands et les Espagnols, de la rité du magnifique éloge qu'il en fait.

Cambrai reconnut le roi le 7 août. Dans le ten où le duc d'Alençon, frère de Henri III, était à la t d'un parti dans les Pays-Bas, il avait nommé gouv neur de cette ville, Jean Montluc-Balagni, fils natu de cet évêque de Valence dont il a été souvent qu tion. Profitant des troubles de la Ligue, Balagni s'ét rendu indépendant, et avait forcé les habitans de reconnaître pour leur prince et seigneur. L'épouse ce petit souverain[1] qui gouvernait en vrai tyran, s'était formé un arrondissement autour de sa capital était allée trouver le roi à Dieppe, au mois de d cembre 1593, et était convenue que Balagni reconn trait la haute protection de la France ; et le roi pron de le laisser, lui, son épouse et leurs descendans d deux sexes, en possession du pouvoir que les États Cambrai leur avaient déféré, de protéger la liberté les privilèges de la ville envers et contre tous, de pay annuellement 70,000 écus d'or pour l'entreti d'une garnison, d'assigner à Balagni des domain de 20,000 livres de revenus[2], de traiter les habitan

[1] Sa première épouse. En 1596 il épousa en seconde noce Dia d'Estrées, fille d'Antoine, marquis de Cœuvres, et sœur de la bel Gabrielle.

[2] Il fut obligé de lui donner encore 420,000 livres.

de Cambrai comme les régnicoles, etc. Cette convention fut confirmée pendant le siège de Laon, après lequel Henri IV se rendit lui-même à Cambrai, où il fut reçu avec beaucoup de magnificence.

Le 29 novembre 1594, le duc de Guise fit son accommodement avec le roi, et lui remit Rheims, Rocroi, S. Dizier, Guise, Joinville, Vitri et Mézières, dont les gouvernemens furent conférés, soit au duc lui-même, soit à ses frères. Pour le dégager de l'immense dette que son père avait contractée pour troubler le royaume, Henri lui promit 40,000 écus d'or, et lui donna le gouvernement de Provence, à charge d'en dépouiller le duc d'Épernon qui visait à s'y rendre indépendant.

Soumission du duc de Guise.

Quelque magnanimité que Henri IV montrât à ses sujets rebelles, il ne lui fut pas facile d'éteindre le fanatisme que les auteurs de la Ligue avaient inspiré à la nation. Il se manifesta dans des tentatives réitérées contre la vie du roi. Pendant la domination des Seize, au mois d'août 1593, Henri étant à Melun, un certain Pierre Barrière d'Orléans, ancien batelier, et servant alors dans les troupes de la Ligue, forma le projet de l'assassiner. Il s'en ouvrit à un jacobin florentin, nommé Bianchi, qui le dénonça à la justice. On lui fit son procès, et il fut exécuté. Dans son interrogatoire, il déclara que plusieurs religieux carmes, jacobins, capucins et jésuites, et particulièrement le P. Varade, supérieur du collége de Clermont à Paris, l'avaient excité à ce forfait.

Attentat contre la vie d'Henri IV, et procès des Jésuites.

Les défenseurs de la société de Jésus repoussent l'accusation de Barrière comme calomnieuse, ou nient

même qu'il l'ait proférée. Le fait ne peut être constaté; mais il est certain que les Jésuites et les Capucins ont montré fort long-temps une haine fanatique pour Henri IV. Lorsqu'après la réduction de Paris, en 1594, toutes les autres corporations religieuses prêtèrent à ce prince le serment de fidélité, ces deux Ordres seuls s'y refusèrent en déclarant qu'ils ne pouvaient le faire sans la décision du pape. Les Jésuites se dispensant de prier Dieu pour le roi, l'université en prit occasion de renouveler ses anciennes plaintes contre ces pères. Le parlement admit la plainte, quoique le cardinal de Bourbon se déclarât le patron des Jésuites. Ce fut un avocat célèbre, père d'un théologien qui devint plus célèbre encore, Antoine Arnauld, qui plaida la cause des demandeurs. Dans un discours violent, il peignit la société comme ayant été l'instrument le plus actif de l'Espagne pour remplir le royaume de troubles et le conduire à sa perte. Rappelant le décret anciennement rendu par la faculté de théologie qui déclarait les Jésuites perturbateurs de l'ordre public et hiérarchique[1], il conclut à ce qu'ils fussent entièrement bannis de France. Il cita l'adage reçu parmi ces religieux qu'il fallait au monde chrétien un seul Dieu, un seul pontife et un seul roi, savoir le roi catholique, et les aveux de Pierre Barrière d'après lesquels il avait été excité à son forfait par les Jésuites. Les curés des paroisses de Paris se joignirent à l'université, et demandèrent par l'organe de Louis Dolé[2], leur avocat, que si les

[1] Voy. vol. XVI, p. 320.

[2] Sous la régence suivante, il fut intendant des finances.

Jésuites n'étaient pas chassés du royaume, au moins on leur interdît l'usage d'administrer les sacremens. Louis Duret, l'avocat de l'Ordre, répondit en peu de mots et avec beaucoup de modération, mais le syndic du collège de Clermont publia une apologie détaillée de l'Ordre. A la demande d'Antoine Séguier[1] faisant les fonctions d'avocat général, les requêtes de l'université et des curés furent jointes au dossier de la procédure intentée contre les Jésuites en 1564, pour être prononcé sur le tout; ou en d'autres termes, le procès fut ajourné indéfiniment. Le président Augustin de Thou, qui avait conservé les mœurs anciennes et une excessive liberté (*vir antiqui moris et horridæ libertatis*), s'écria qu'il lui semblait qu'on ajournait plutôt la vie du roi qui aurait dû, par un grand exemple, être mise à l'abri d'un nouvel attentat.

L'année ne se passa pas sans qu'une seconde tentative ne fût faite contre la vie du roi, par un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Jean Chatel, fils d'un marchand de Paris, qui avait fait ses études au collège de Clermont, où il s'était distingué à la fois par des débauches affreuses et par des études brillantes, qui avaient engagé les pères à l'admettre à leurs exercices spirituels. Depuis sept mois il avait quitté le collège. Trop faible pour résister à ses penchans vicieux, trop religieux pour ne pas éprouver de violens remords, cet homme d'une imagination ardente, ayant souvent entendu dire que c'était une action méritoire que de tuer un tyran et un prince hérétique, résolut d'obtenir le

[1] Fils de Pierre. Voy. vol. XVI, p. 268.

pardon de ses péchés ou au moins un adoucissement des peines éternelles qu'il avait méritées, en tuant Henri IV qui, d'après les maîtres dont il avait fréquenté les leçons, était un tyran et un usurpateur. Comme dans la soirée du 27 décembre 1594 le roi devait rentrer en ville, il alla au devant de lui pour chercher l'occasion d'exécuter son dessein ; mais il changea subitement de résolution ; ne pouvant plus supporter la vie, et remarquant que des cavaliers de la suite du roi avaient mis pied à terre, il essaya de dérober un de leurs chevaux, dans l'espoir que pris sur le fait, il serait promptement exécuté comme voleur. Ce dessein n'ayant pas réussi, il suivit le cortège du roi et, grâce à l'obscurité, pénétra jusqu'à la chambre à coucher de ce prince à l'hôtel du Bouchage où demeurait Gabrielle d'Estrées [1]. Personne n'ayant remarqué qu'il s'était glissé un étranger dans l'appartement, il tira un couteau de sa poche pour l'enfoncer dans la gorge du roi ; mais comme Henri s'était baissé dans le moment même pour embrasser un seigneur qu'on lui présentait, le couteau le frappa légèrement à la bouche et lui cassa une dent. Chatel fut sur-le-champ arrêté ; il avoua le crime et les motifs qui l'y avaient porté ; le roi n'ayant pas reçu l'absolution et étant entaché d'hérésie, il avait cru faire une bonne action en le tuant, conformément à la doctrine qu'étant encore au collège il avait vu généralement reçue par tous les pères jésuites ; il déclara que personne ne lui avait

[1] A la place où cet hôtel était situé fut construit, en 1621, l'Oratoire, qui sert aujourd'hui de temple aux Calvinistes.

conseillé de faire mourir le roi ; qu'il avait confié son projet à son seul père qui l'en avait détourné, et qu'il n'avait pas de complice.

La rumeur publique accusa sur-le-champ les Jésuites d'être les auteurs de ce crime ; le peuple s'attroupa autour de leur collège, et les aurait massacrés, si le roi et le parlement n'avaient pris des mesures pour les sauver ; mais on les arrêta, et le parlement fit mettre sous le scellé et ensuite examiner leurs papiers. Henri IV n'accusa personne ; seulement lorsque parmi les individus qui vinrent s'informer de sa santé, il aperçut quelques-uns des conseillers du parlement qui avaient voté pour l'ajournement du procès, les fixant : Fallait-il donc, dit-il, que les Jésuites fussent convaincus par ma *bouche !* Le parlement reprit alors la procédure précédemment instruite contre ces religieux, et la même sentence qui, le 29 décembre 1594, condamna Jean Chatel à la peine des régicides, déclara les Jésuites corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et du royaume ; leur enjoignit de quitter Paris dans trois jours et la France dans quinze, sous les peines du crime de lèse-majesté ; ordonna la confiscation de leurs biens pour être employés à des œuvres pies ; défendit à tous parens d'envoyer leurs enfans hors du royaume dans une école des Jésuites, enfin menaça des peines du crime de lèse-majesté ceux qui professeraient l'abominable doctrine qui permet de refuser l'obéissance ou d'ôter la vie à un roi réprouvé par le pape.

Quelques jours après, le P. Jean Guignard, un des

professeurs du collège de Clermont chez lequel on avait trouvé des écrits de sa main renfermant des principes très-répréhensibles et des choses injurieuses pour le roi, mais, à ce qu'il assurait, tous composés avant la conversion de Henri IV, fut condamné à être étranglé, puis décapité, et Jean Gueret, qui avait été le principal maître de Chatel, de même que le P. Alexandre Hay, Écossais, convaincu d'avoir montré une haine fanatique pour le roi, furent bannis à perpétuité. L'arrêt du parlement de Paris contre les Jésuites ne fut pas admis par toutes les cours du royaume, de manière que ces pères conservèrent leurs collèges dans les ressorts des parlemens de Bordeaux et de Toulouse. Ils sortirent de Paris, le 8 janvier 1595, au nombre de trente-sept, conduits par un huissier.

Absolution de Henri IV.

Le pape Clément VIII qui avait affecté tant de sévérité contre le roi, commençait à s'en repentir quand il vit que malgré son refus de donner l'absolution à Henri IV, son autorité s'affermissait de plus en plus : il craignit un schisme, et on prétendait en effet que l'archevêque de Bourges visait à se faire nommer patriarche. Il fit insinuer au roi par le cardinal de Gondi que s'il voulait lui envoyer de nouveaux ambassadeurs, ils le trouveraient plus facile que la première fois. Henri lui en envoya, mais d'un rang très-inférieur au duc de Nevers qui avait été le chef de la première ambassade. Il choisit Jacques Davy Duperron, évêque d'Évreux, et Arnaud d'Ossat, qui tous les deux obtinrent par la suite le chapeau de cardinal. La cour d'Espagne s'efforça encore d'entraver la marche

de leur négociation, et stimula le pape à insister sur des conditions dures et même déshonorantes. La fermeté des deux ambassadeurs sut cependant écarter toutes les difficultés, et on tomba enfin d'accord sur les articles suivans. Les mandataires du roi prêteront en son nom le serment usité d'obédience; ils abjureront le calvinisme; la religion catholique sera rétablie dans la principauté de Béarn en son ancien état; le roi tirera le prince de Condé alors âgé de sept ans, des mains des Calvinistes pour le faire élever dans la religion catholique; il maintiendra le concordat; il fera recevoir et observer le concile de Trente, à l'exception des décrets qui pourraient être contraires à la tranquillité publique, supposé qu'il y en eût; il ne nommera aux évêchés et autres bénéfices aucun hérétique ou suspect d'hérésie; il prendra le clergé sous sa protection spéciale; il restituera à l'Église les domaines qui auraient été conférés à des laïcs; il montrera par ses paroles et ses actions que la religion catholique apostolique romaine lui est chère et la seule qu'il professe; il récitera journellement les prières accoutumées, observera les jeûnes de l'Église et entendra tous les dimanches la messe; il bâtira un monastère de religieux et un couvent de religieuses dans chaque province du royaume et dans la principauté de Béarn; il communiera quatre fois par an; il ratifiera solennellement ces conditions; annoncera à tous les princes catholiques sa rentrée dans le giron de l'Église; et ordonnera dans tout le royaume des prières publiques en action de grâce.

L'absolution se fit sous le portique de la basiliqu de S. Pierre, le pape assis sur son trône en présenc des cardinaux. Les ambassadeurs du roi à genou abjurèrent l'hérésie et reçurent le pardon avec les cé rémonies accoutumées. Quels que fussent les motif qui, dans l'origine, ont porté Henri IV à renoncer la religion protestante à laquelle il avait paru si attaché toute sa conduite suivante prouve qu'il fut convainc de la sainteté de celle à laquelle il retourna, et qu'i fut catholique de cœur et d'âme jusqu'à sa mort.

Soumission du duc de Mayenne.

Après la réconciliation du roi avec l'Église, son autorité s'affermit de plus en plus. Dans le courant de l'année 1595, et même avant son absolution, Beaune, Auxonne, Autun, Dijon, Vienne, Ham lui avaient fait hommage. Le duc de Mayenne, abandonné par son parti, tristement confiné à Châlons, désirait ardemment faire son accommodement avec le roi, et il employa pour cela le président Jeannin. La princicipale difficulé était sa complicité à la mort de Henri III. Le duc de Mayenne désirait que le roi déclarât par un édit tous les princes et princesses de la maison de Lorraine innocens de ce crime; d'une manière si nette qu'ils ne pussent jamais être recherchés, et cependant dans des termes qui n'indiquassent pas qu'ils avaient eu besoin de grâce. Ce fut à Folembrai où le roi se trouvait avec la belle Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, que se traita finalement l'affaire, et la duchesse, qui voulait se faire des amis, applanit toutes les difficultés. L'édit de Folembrai, du mois de janvier 1596, déclara que sur ce qu'il avait paru au roi



par l'inspection des pièces que les princes et princesses qui avaient fait la guerre contre lui, n'avaient aucune part à ce crime, vu même qu'ils s'en étaient justifiés par serment, il interdisait à ses cours de parlemens toutes les poursuites à cet égard. Le roi donna au duc de Mayenne pour six ans Châlons-sur-Saone, Seure et Soissons, se chargea du paiement de ses dettes montant à 350,000 couronnes d'or et de la solde due aux troupes étrangères. La réconciliation entre le roi et le duc de Mayenne fut sincère; ce prince s'attacha à Henri IV et devint son fidèle serviteur.

Soumission du duc de Mercœur.

Il n'y avait plus que le duc de Mercœur, Philippe-Émanuel, cousin germain de Charles II, duc de Lorraine, qui n'eût pas fait son accommodement. Ce prince faisait la guerre en Bretagne où il était gouverneur; le 26 mars 1598 il se soumit, et obtint des conditions favorables, grâce à la médiation de Gabrielle. Par reconnaissance il fiança sa fille unique, héritière de Mercœur et de Penthièvre, âgée de six ans, à César, fils légitimé de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, qui n'avait que quatre ans. Le roi donna à cet enfant le duché de Vendôme, et sa mère celui de Beaufort.

Ce fut ainsi que par une dépense de 32,227,381 livres (88 $\frac{1}{2}$ millions de francs d'aujourd'hui) d'après le calcul exact de Sully, employées pour gagner les principaux chefs de la Ligue, Henri IV parvint au bout de neuf ans à se rendre maître de tout le royaume.

3. *Guerre d'Espagne*, 1595—1598.

Évènemens de la guerre.

Jamais guerre ne fut plus juste que celle que Henri IV déclara, le 17 janvier 1595, à Philippe II, roi

d'Espagne, dont les intrigues remplissaient depuis dix ans la France de troubles; mais la fortune ne fut pas d'abord du côté de la justice. Élisabeth, reine d'Angleterre, qui avait excité Henri IV à déclarer la guerre, manqua à l'engagement de le soutenir. Jean de Velasco, connétable de Castille, entra en Champagne et menaça le duché de Bourgogne; Fuentès pénétra en Picardie, dispersa l'armée française et assiégea Dourlens; l'amiral Villars vint au secours de cette place; il fut battu et tué, et la ville se rendit le 31 juillet 1595; Cambrai fut pris le 9 octobre de la même année. Ainsi finit la domination de Balagni. En avril et mai 1596 Calais, Ham, Guignes, Ardres tombèrent au pouvoir des ennemis, qui, le 11 mars 1597, surprirent en plein jour Amiens, ville réputée alors imprenable, et défendue par 15,000 habitans armés, mais ne renfermant pas de troupes réglées, parce que la ville se fondant sur ses priviléges n'avait pas voulu recevoir une garnison. Les bourgeois, vigilans pendant la nuit, négligeaient la garde des portes pendant le jour et cela les perdit.

Traités de Greenwich et de la Haie, 1596.

Henri IV supposant que l'indifférence que la reine Élisabeth lui avait montrée dans la campagne de 1596, provenait de ce qu'elle lui soupçonnait des dispositions à faire cause commune avec les puissances catholiques, chargea le duc de Bouillon et Sancy de lui proposer une ligue générale offensive et défensive entre tous les princes protestans contre le roi d'Espagne. Un premier traité fut en conséquence conclu à Greenwich le $\frac{14}{24}$ mai 1596, entre l'Angleterre et la France seule. Élisabeth

'y promit à Henri IV qu'un secours de 4000 hommes e pied. Par un second traité signé à la Haie, le 31 ctobre 1596, les États-généraux des Pays-Bas entrèent dans l'alliance. Ce second traité, rédigé en expressions fortes, mais générales, ne détermina pas le seours à fournir; comme il était destiné à la publicité, n y cacha la modicité de l'effort qu'Élisabeth avait promis de faire.

Le roi fut extrêmement affecté de la prise d'Amiens, Assemblée des notables, 1596. qu'il avait cru impossible. Pendant les deux premières campagnes, le défaut d'argent et l'abandon dans lequel le laissaient les Calvinistes, ses anciens amis qui se plaignaient d'être négligés parce qu'il était obligé de réserver ses faveurs et son argent aux chefs du parti opposé [1], l'avaient empêché de pousser la guerre avec vigueur : la Trimouille, Rohan et le duc de Bouillon étaient à la tête de ces mécontens. Henri affectait de voir cette défection avec indifférence, mais il ne l'oublia jamais. Plutôt que de se mettre par des concessions dans la dépendance de ces ambitieux, il résolut de se jeter entre les bras de la nation pour lui demander des fonds. Dans cette vue il avait convoqué,

[1] Au mois de novembre 1596, le président Séguier montra, par ordre du roi, à Claude Groulard, le bordereau où, comme dit celui-ci, le menu des sommes pour lesquelles Henri IV avait acheté des généraux de la Ligue les villes où ils commandaient. Le total s'en montait à 6,477,596 écus, et alors on n'avait pas encore traité avec le duc de Mercœur. Voy. *Mémoires de* CLAUDE GROULARD, *Collection de* PETITOT, 1re série, vol. XLIX, p. 337. Ce calcul ne s'accorde pas avec celui de Sully, dont il a été question p. 153.

antérieurement à la surprise d'Amiens, une assemblée des notables à Rouen, Paris étant alors en proie à une maladie épidémique. Les notables ouvrirent leur session, le 4 novembre 1596. « Je ne vous ai point appelés, leur dit le roi, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle entre vos mains : envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux; mais la violente amour que je porte à mes sujets, me fait trouver tout aisé et honorable. »

Le principal objet des délibérations de l'assemblée était le rétablissement des finances. Comme les revenus ordinaires du royaume se montaient à 32 ½ millions de livres, les notables proposèrent de partager cette somme, d'en abandonner la moitié à la disposition du roi pour l'entretien de sa maison et le maintien de la splendeur du trône, pour les frais de guerre et pour ceux des ambassades ; de confier l'administration de l'autre moitié, destinée aux honoraires des magistrats, aux travaux d'utilité publique, et à l'extinction de la dette de l'état, à un conseil de raison, dont les membres seraient nommés pour la première fois par l'assemblée même, et par la suite par les parlemens. Ce conseil devait être indépendant du roi et de son conseil. Pour subvenir aux besoins de l'état, l'assemblée décréta un nouvel impôt, un vingtième à payer pendant trois ans de toutes les marchandises autres que le blé, les légumes, le lait, le fromage, la volaille, les porcs, les moutons, les agneaux et les chevaux, qui

entreraient dans les villes du royaume. Le roi approuva tout, et la loi fut publiée le 10 mars 1597; mais les membres du conseil de raison s'aperçurent bientôt que l'impôt ne produirait pas ce qu'on en avait attendu; ils se reconnurent peu propres aux fonctions dont on les avait chargés et supplièrent le roi de les congédier.

Cependant l'occupation d'Amiens par les Espagnols, qui exposait Paris au plus grand danger, exigeait de prompts secours. Henri nomma Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, surintendant des finances, et ce grand ministre, qui par la suite fut élevé aux dignités de duc de Sully et grand-maître de l'artillerie, dressa un autre plan, d'après lequel les personnes aisées furent obligées de faire une avance de 300,000 écus; on créa pour trois ans de nouveaux offices de finances pour une somme de 1,200,000 écus, et on imposa aux anciens officiers, l'obligation de rendre compte de leur gestion. Pour échapper à cette reddition de comptes, ils se soumirent à payer une somme de 1,200,000 écus. Ayant ainsi ramassé près de trois millions d'écus, le roi prit une contenance ferme. Allons, dit-il, c'est assez faire le roi de France; il est temps de faire le roi de Navarre. Sully est nommé ministre.

Il se mit sur-le-champ à la tête de son armée, qui sous les ordres de Biron, créé nouvellement maréchal de France, avait entrepris le siège d'Amiens; les yeux de toute la France, on peut dire de l'Europe entière, étaient fixés sur ce siège dont la restauration de la monarchie paraissait dépendre. Ferdinand de Tello Por- Prise d'Amiens, 1597.

tocarrero qui commandait dans la ville, et après mort Jérôme Caraffa, marquis de Montenegro, mo trèrent beaucoup de courage et d'activité dans défense, et firent de fréquentes sorties. L'archidu Albert, gendre de Philippe II et gouverneur des Pay Bas, et le vieux Mansfeld qui, quoique réduit à faire porter en litière, s'acquittait encore du rôle d général, vinrent avec 21,000 hommes au secours de l place; mais ayant jugé les positions du roi inattaqua bles, ils se retirèrent après quelques escarmouches Après un siège de six mois, qui avait coûté au roi si millions, le commandant d'Amiens capitula, pour re mettre la place le 25 septembre 1597, et le roi, plein d'estime pour sa valeur, lui accorda les conditions les plus honorables. Si la ville avait pu tenir un jour de plus, elle aurait probablement été sauvée; car vingt-quatre heures après sa reddition, le feu prit au camp du roi; qui fut réduit en cendres avec toutes les munitions et les bagages.

Paix de Vervins, 1598. Philippe II attaqué depuis quelque temps d'une maladie incurable et ne voulant pas laisser à son faible successeur une guerre avec un ennemi aussi actif qu'entreprenant, s'adressa, après la perte d'Amiens, au pape Clément VIII pour qu'il interposât sa médiation. Henri IV se déclara très-disposé à faire la paix, pourvu qu'on n'exigeât pas la cession d'un pouce de terre. Les conférences commencèrent à S. Quentin et furent ensuite transférées à Vervins. Le roi invita ses alliées, la reine d'Angleterre et les Provinces-unies des Pays-Bas à y prendre part : elles tâchèrent d'engager



lenri à la continuation de la guerre et lui promirent es secours plus considérables que par le passé. Mais situation de son pays qui, après de si longs troubles, rait besoin de la paix, lui servit d'excuse. Le traité it signé le 2 mai 1598. On se rendit réciproquement mt ce qu'on avait conquis depuis la paix de Cateau ambresis de 1559 [1]; ainsi l'Espagne conserva le mté de Charolais sous la suzeraineté de la France; le rendit Calais, Ardres, Monthulin, Dourlens, Catelet en Vermandois, et Blavet en Bretagne. ambrai ne fut pas nommée, ainsi cette ville qui e faisait pas partie du territoire de la France, resta à hilippe. Les deux rois se réservèrent leurs droits sur Navarre et sur la Bourgogne. Le duc de Savoie fut ompris dans la paix, à condition qu'il rendît dans eux mois Berre en Provence dont il s'était emparé. e différend qui subsistait entre ce prince et la France l'égard de Saluces, fut renvoyé à la décision du ape.

La conclusion de la paix avec l'Espagne n'empêcha as Henri IV de se liguer avec le roi d'Angleterre, ar un traité signé à Hamptoncourt, le 30 juillet 603, pour la défense des Provinces-unies contre Espagne. Les deux monarques promirent de s'assister éciproquement, s'ils étaient attaqués. Ce traité a été a base des liaisons qui ont existé entre la France et Angleterre, sous le règne de Louis XIII. Alliance de Hamptoncourt de 1603 avec l'Angleterre.

4. *Édit de Nantes*, 1598.

Henri était réconcilié avec tous ceux qui avaient Édit de Nantes de 1591.

[1] Voy. vol. XVI, p. 265.

porté les armes pour lui fermer le chemin du trô
mais il était sur le point de perdre l'affection de c
qui, ses amis depuis son enfance, avaient efficacem
contribué à affermir la couronne sur sa tête, avec
Protestans. Par un édit donné à Mantes, au mois
juillet 1591, il avait rendu aux Calvinistes la lib
de religion, telle qu'ils en avaient joui avant les é
de 1585 et 1588, déclarés nuls : une clause ajouté
cet édit, à la demande des évêques qui siégeaient
conseil, portait qu'il aurait force de loi seulement j
qu'à ce que la paix étant rétablie, les différens de
religion pussent être terminés à l'amiable.

Édit de S. Germain-en-Laye de 1594.

Cette ordonnance suffit aux Protestans aussi lon
temps qu'ils virent le roi à leur tête; mais quan
sur le conseil du plus sage d'entre eux, du fid
Rosny, il eut embrassé la religion catholique, l
ministres huguenots commencèrent à déclamer cont
lui et à lui aliéner les cœurs de ses sujets de ce par
Quelques grands seigneurs, principalement Turenn
nouveau duc de Bouillon, voulurent profiter de cet
disposition des esprits, pour se faire déclarer chefs d
parti, et accomplir par ce moyen les desseins ambi
tieux qu'ils avaient formés. Henri tranquillisa les Ca
vinistes bien intentionnés par la publication de l'éd
de S. Germain-en-Laye, du 15 novembre 1594, pa
lequel, non content d'avoir révoqué les édits de 158
et 1588, il confirma et renouvela en leur faveur l'éd
de pacification de 1577, et les traités de Nérac de 157
et de Flex de 1580, et mit dans un oubli complet tout
les hostilités qu'ils avaient commises depuis 1585.



L'édit de 1594 ne contenta pas les Protestans : ils s'attendaient à une extension des droits qui leur avaient été accordés par un prince catholique, leur ennemi, et ils étaient sourds aux représentations du roi qui leur dit que, pour le moment, il ne pouvait pas faire davantage, sans se rendre suspect aux Catholiques et sans se fermer la voie d'une réconciliation avec le pape. Des motifs politiques se cachaient sous le manteau de la religion; les chefs protestans qui avaient été les fidèles amis du roi et les défenseurs de la légitimité, étaient choqués de voir les récompenses, les dignités, les gratifications, les pensions, pleuvoir sur les anciens rebelles, tandis qu'il ne restait au roi pour eux que des sentimens d'une stérile reconnaissance. Nous avons vu qu'ils altérèrent eux-mêmes ces sentimens en abandonnant le roi dans une circonstance où de bons citoyens auraient volé à son secours, *quand même* ils auraient eu de justes motifs de mécontentement. Au lieu d'observer une conduite si noble, ils tenaient des assemblées où ils délibéraient sur les mesures à prendre pour leur sûreté qu'ils affectaient de voir compromise. Des ambitieux ne cessaient de parler des libertés publiques, quand ils ne visaient qu'à former au milieu de la monarchie un état républicain, dont ils se proposaient bien de se faire reconnaître pour chefs. Ainsi le peuple de tous les temps a été la dupe des démagogues, nobles ou plébéïens. Il faut convenir que les gouverneurs et les parlemens fournissaient des armes à ces prédicateurs de la liberté, en exécutant mal les ordres du roi, en traitant les Calvi-

nistes avec une défaveur marquée, en se permettant même de les vexer de différentes manières.

Enfin, Henri IV possédant toute la confiance du pape, ayant attaché à son trône, par des bienfaits, les ennemis qui l'avaient combattu avec tant d'acharnement, et terminé la guerre civile par la soumission de la Bretagne et du duc de Mercœur ; se voyant aussi sur le point de finir la guerre avec l'étranger, par les conférences ouvertes à Vervins ; oubliant son ressentiment, et s'abandonnant à la bonté, à la loyauté, à la gratitude, qui étaient dans son caractère, publia, le 13 avril 1598, le fameux édit de Nantes, en faveur des Protestans.

Gaspard de Schomberg, Jacques-Auguste de Thou, le célèbre historien, le président Jeannin, Dominique de Vic, gouverneur de Calais, et Soffrein de Calignon, protestant célèbre, tous membres du conseil d'état, travaillèrent pendant une année à la rédaction de cet édit qui doit être envisagé comme une espèce de transaction ; car tous les articles en furent convenus avec les députés des Calvinistes que le roi avait appelés à Nantes. Voici les principales dispositions de cette loi, composée de quatre-vingt-douze articles.

Articles de l'édit de Nantes de 1598.

Les Protestans obtiennent une amnistie complète pour tout ce qui s'est passé, et le libre exercice de leur religion, sans que ceux d'entre eux qui ont fait des abjurations puissent être molestés pour cela. C'est le dix-neuvième article de l'édit qui garantit ainsi les Réformés de toute poursuite qu'on pourrait diriger contre eux, à titre de relaps. Nous en faisons l'observation,

parce que, sous le règne de Louis XIV, quand fut publié l'édit contre les relaps, les Protestans ont prétendu qu'il violait l'édit de Nantes. Il paraît cependant que cet édit ne parle que de ceux qui auraient pu être attaqués à cause d'une abjuration faite avant sa publication; car comment le législateur aurait-il assuré l'impunité d'une action future qu'il ne pouvait regarder que comme criminelle? La liberté de culte accordée aux Protestans, l'est cependant avec quelques restrictions. Les seigneurs hauts-justiciers l'auront dans toute sa plénitude dans leur domicile qu'ils auront fait connaître comme tel, et dans leurs autres maisons, pendant qu'ils y demeurent seulement; les autres l'ont dans les villes et les lieux où cet exercice a été établi en 1596 et jusqu'au 1er septembre 1597, ainsi que partout où, d'après l'édit de pacification de 1577, et les édits de Nérac et de Flex, de 1579 et 1580, il a été introduit ou a dû l'être; ils l'ont en outre dans le faubourg d'une ville ou d'un village par bailliage.

De ce libre exercice sont exceptés les résidences du roi, la ville de Paris avec un rayon de cinq lieues à la ronde, et les camps militaires, à la réserve du quartier-général d'un commandant protestant. Nous observons que, par une suite des bontés du roi, le rayon autour de Paris fut restreint en 1606, et que les Calvinistes obtinrent le droit d'établir un temple à Charenton.

Il leur est permis de bâtir des temples, et on leur rend ceux qu'ils avaient anciennement possédés ou leur valeur. On ne leur enlèvera pas leurs enfans,

pour les faire élever dans la religion catholique; ils chômeront extérieurement les fêtes catholiques; leurs livres de religion ne pourront être imprimés ou vendus que dans les lieux où ils jouissent de l'exercice de leur religion; ils se soumettront aux lois matrimoniales de l'Église, et paieront la dîme au clergé catholique ou à toute personne à qui elle est due; ils sont déclarés admissibles aux états, dignités, offices et charges, sans être tenus de prêter un autre serment que celui de fidélité au roi et d'obéissance aux lois.

Pour l'impartiale administration de la justice civile et criminelle, il sera érigé au parlement de Paris une chambre particulière, nommée *chambre de l'édit*, composée d'un président, de quinze conseillers catholiques et d'un conseiller protestant; trois autres Protestans seront nommés juges dans les autres chambres de ce parlement. La juridiction de la chambre de l'édit, en affaires concernant des Protestans, s'étendra non-seulement sur le ressort du parlement de Paris, mais aussi sur ceux des Parlemens de Normandie et de Bretagne, aussi long-temps que dans ces cours il n'y aura pas de chambre de l'édit, et sur celui du parlement de Bourgogne, si les parties ne préfèrent pas aller à Grenoble.

Il y aura à Bordeaux ou à Nérac une chambre composée de deux présidens, l'un catholique, l'autre réformé, de six conseillers catholiques à choisir, ainsi que le président catholique, parmi les membres du parlement de Bordeaux, et de six conseillers protestans.

La chambre de Dauphiné sera composée de la même manière que celle de Bordeaux; toutefois trois des six conseillers protestans seront pris par le roi parmi les conseillers qui siégeaient alors à Grenoble. Le ressort de cette chambre s'étendra sur le Dauphiné et la Provence, et, si les parties le demandent, sur la Bourgogne.

Pour tout le ressort du parlement de Toulouse on conservera la chambre de Castres que le roi avait établie dès 1595, et qui était composée de deux présidens et seize conseillers, dont la moitié était protestante. Une foule d'articles détermine tout ce qui concerne la procédure dans ces chambres.

Quelques points de l'édit de Nantes furent modifiés par une concession que Henri IV fit aux Protestans le 30 avril, et par laquelle il leur abandonna pour huit ans les places de sûreté qui leur avaient été anciennement accordées, et promit de leur payer 80,000 écus par an pour l'entretien des garnisons.

Parmi les articles de l'édit de Nantes, il y en avait plusieurs qui étaient sujets à des interprétations fâcheuses, ou qui, pris à la rigueur, étaient contraires aux capitulations que le roi avait faites avec divers seigneurs, par lesquelles il avait été stipulé que la religion réformée ne serait pas introduite dans certains lieux. Par les articles secrets, plusieurs points sont interprétés en faveur des Protestans; mais ils sont soumis aux exceptions dont nous venons de parler. C'est ainsi que l'exercice de leur religion resta prohibé à Rheims, Rocroi, S. Dizier, Guise, Joinville, Fimes, Moncor-

net, Morlais, dans tout l'évêché de Cornouailles, ainsi qu'à Beauvais, Toulouse, Dijon, Châlons-sur-Saone, Soissons, Agen, Périgueux, Sens, Nantes etc.; dans les bailliages d'Orléans et de Bourges, et la sénéchaussée de Poitiers, le culte protestant ne pourra avoir lieu que dans un seul endroit, et dans deux de la Picardie.

Le roi éprouva une vive résistance de la part du parlement quand il fut question de l'enregistrement de l'édit de Nantes, et ce ne fut qu'après avoir fait venir cette compagnie dans son cabinet pour lui parler « non point en habit royal ni avec la cape et l'épée, ni comme un prince qui vient recevoir des ambassadeurs, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour causer familièrement avec ses enfans. » Il expliqua à ces magistrats les motifs qui l'avaient engagé à publier l'édit de Nantes, qu'il jugeait absolument nécessaire pour établir une paix stable en France. « J'ai désiré, dit-il, faire deux mariages : l'un de ma sœur, je l'ai fait; l'autre de la France avec la paix, or, ce dernier ne peut être que mon édit ne soit vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en prie. Je ne veux pas que personne se dise plus catholique que moi; car tous ceux qui veulent se faire paraître tels, ont leur dessein. » Aux raisons Henri ajouta les cajoleries; il loua l'incorruptibilité du parlement; mais il ajouta quelques mots qui faisaient entendre qu'il voulait être obéi.

Il le fut; l'édit fut enregistré au parlement le 25 février, à la chambre des comptes le 31 mars, et à la cour des aides le 30 avril 1599.

A l'époque de l'édit de Nantes par lequel la religion

r'formée fut proprement établie et reconnue en France, elle y avait plus de sept cent soixante temples; mais elle était exercée en un bien plus grand nombre d'endroits, parce que plusieurs communes réunies ne formaient qu'une église. Depuis le premier synode que ses adhérens avaient tenu en 1559, ils en avaient convoqué quatorze autres qui avaient fait une quantité de décrets sur leur foi et leur discipline ecclésiastique. Ils avaient demandé qu'un article de l'édit de Nantes les autorisât à tenir de pareilles assemblées, mais cette faculté leur fut refusée comme droit. Néanmoins Henri IV leur permit d'en tenir sous son autorité, et ils usèrent fréquemment de cette faveur. Leur intolérance s'oublia au point qu'à un synode tenu à Gap, en 1603, ils rédigèrent une confession de foi où le pape ou, comme ils disaient, l'évêque de Rome, était nommé l'antechrist et le fils de la perdition.

Les Protestans avaient aussi, au commencement du dix-septième siècle, quatre universités en France : à Montauban, Saumur, Montpellier et Sedan. Celle de Saumur était surtout célèbre. Ils manquaient d'écoles élémentaires et préparatoires, ce qui les obligeait d'envoyer leurs enfans à celles des Catholiques.

Nous venons de rapporter un discours que Henri IV adressa au parlement. Il ne lui parla pas toujours sur ce ton. Jean-Baptiste le Grain nous a conservé un discours que bientôt après il tint à cette compagnie, lorsqu'un docteur de Sorbonne et un Capucin s'efforçaient de soulever le peuple contre lui à cause d'une

ordonnance par laquelle il défendait d'exorciser une certaine Marthe Brossier qu'on donnait pour démoniaque. Ce discours peint le caractère du roi, et ne peut être omis ici : le roi dit : « Je sçai que l'on fait des brigues au parlement ; que l'on a suscité des prédicateurs séditieux ; mais je donnerai bien ordre à ces gens-là, et ne m'en attendrai pas à vous. On les a châtiez autrefois avec beaucoup de sévérité, pour avoir prêché moins séditieusement qu'ils ne font : c'est le chemin qu'on a pris pour faire des barricades, et venir par degrés au parricide du feu roy. Je couperai les racines de toutes ces factions, et ferai accourir tous ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles de ville : je sauterai bien sur des barricades. On ne me doit point alleguer la religion catholique, ni le respect du Saint-Siège ; je sçai le devoir que je dois, l'un comme roy très-chrétien, et l'honneur du nom que je porte ; et l'autre, comme premier fils de l'Église. Ceux qui pensent être bien avec le pape s'abusent : j'y suis mieux qu'eux. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques, pour ne pas m'obéir..... Les prédicateurs. donnent des paroles en doctrine, plus pour instruire que pour détruire la sédition : on n'en dit mot. Ces fautes qui me regardent ne sont point relevées ; j'empêcherai pourtant que ces tonnerres n'emmenent point d'orage, que leurs prédictions seront vaines. Je ne veux point user de leurs remédes, qui, pour être hors de saison, empireroient le mal. »

5. *Guerre de Savoie. Conspiration de Biron*, 1600—1602.

L'article de la paix de Vervins, qui concerne le duc de Savoie, devint la cause d'une guerre avec ce prince. Cause de la guerre.

Lorsqu'en 1562, la maison de Saluces anciennement souveraine, puis vassale de la France, s'éteignit par la mort de Gabriel, dernier marquis, François Ier réunit le marquisat à la couronne; mais Charles-Émanuel Ier, duc de Savoie, à qui la possession de ce pays était presqu'indispensable, pour avoir une communication entre le Piémont et le comté de Nice, profitant de l'état dans lequel la France se trouvait en 1588, s'empara du marquisat, sous prétexte d'empêcher que Lesdiguières, chef du parti protestant en Dauphiné, ne s'en mît en possession pour répandre en Italie le poison des nouvelles doctrines. Lorsqu'en 1595 Henri IV fut à Lyon, il offrit au duc le marquisat, à titre de fief français, pour un de ses fils, mais Charles-Émanuel Ier faisant valoir les droits de suzeraineté que ses ancêtres avaient exercés pendant le quatorzième siècle, réclama ce pays comme sa propriété. Par la paix de Vervins on compromit pour la décision de ce différend, entre les mains du pape Clément VIII; mais après avoir vainement cherché à concilier les prétentions, le pape refusa de se charger de cet arbitrage.

Le duc, prince insinuant, affichant une grande franchise, mais dissimulé au dernier point, habile négociateur et aimant les intrigues, se flattait qu'en se rendant auprès du roi il le séduirait par ses manières

engageantes et en obtiendrait une cession du marquisat. S'il ne réussissait pas, ce voyage pouvait lui fournir l'occasion de lier quelque complot, et donner à Henri assez d'occupations chez lui pour qu'il ne lui restât pas le temps de songer à un objet de moindre importance. Le roi qui le connaissait, le reçut très-bien lorsque, le 20 décembre 1599, il vint à Fontainebleau, amusa son hôte par des fêtes, des chasses et des divertissemens, mais évita de parler d'affaires, renvoyant toute négociation aux ministres respectifs. Le duc tâcha de s'insinuer dans les bonnes grâces de Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil qui, depuis la mort de Gabrielle d'Estrées, était la maîtresse du roi, et lui fit des présens magnifiques; mais il s'efforça en même temps de gagner les ducs d'Épernon, de Bouillon et de la Trimouille, le maréchal de Biron et le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, qui tous étaient mécontens du roi. On estimait à 400,000 écus la somme qu'il dépensa en présens.

Il fallut enfin en venir à l'affaire qui avait conduit Charles-Émanuel à Paris. On lui offrit l'option, ou de garder le marquisat de Saluces contre la cession de la Bresse, ou de le rendre purement et simplement. Il demanda un délai de trois mois, et repartit au mois de mars 1600 pour ses états, très-mécontent du résultat de son voyage. Il s'adressa à la cour d'Espagne, et y obtint un ordre pour Pedro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, gouverneur de Milan, au nom de Philippe III, de l'assister dans ses projets.

Le terme de trois mois étant écoulé, Henri IV fit sommer Charles-Émanuel Ier de se déclarer. Ce prince répondit que la guerre lui serait moins préjudiciable qu'une paix comme celle qu'on lui offrait. Aussitôt Henri IV lui déclara la guerre, le 11 août 1600, et pour ne pas laisser au comte de Fuentes le temps de finir ses préparatifs, il donna sur-le-champ ordre au maréchal de Biron de s'emparer de la Bresse, et à Lesdiguières de pénétrer en Savoie. Le duc était sans inquiétude; il comptait sur la force de ses places et sur l'assistance de ses alliés, et il avait dit que si le roi l'attaquait, il trouverait de la besogne pour quarante ans. L'armée du roi n'était effectivement que de 8,000 hommes; mais elle fut en peu de temps portée au double. Le nouveau grand-maître de l'artillerie, Rosny, montra une activité extraordinaire, et fournit en très-peu de temps une artillerie considérable et des munitions en abondance. Les forteresses, dont le duc était si fier, tombèrent l'une après l'autre : Bourg en Bresse, le 13 août; Montmelian, le 17; Chambéry, le 20; Conflans, le 27 août; ensuite Moutier-en-Tarentaise, les forts de Briançon et de S. Jacomont, et enfin, au mois de décembre, le fort de Ste Catherine, que le duc avait fait construire près de Genève, pour forcer cette ville à se soumettre à sa souveraineté, et que Rosny fit sur-le-champ démolir. A la fin de l'année, il ne restait au duc, en deçà des Alpes, que la seule citadelle de Bourg en Bresse. Événement de la guerre.

Cependant le cardinal Pierre Aldobrandini que Clément VIII, son oncle, avait chargé d'interposer sa médiation entre les parties belligérantes, vint à Paix de Lyon, 1601.

Chambéry trouver le roi; mais celui-ci l'envoya Lyon, où Villeroi, Jeannin et Pierre Brûlart de Sil lery, traitaient déjà de la paix avec les ministres d duc. Elle fut signée, le 17 janvier 1601, aux condition suivantes : le duc céda la propriété et pleine souverai neté du comté de Bresse, du Bugey et du Valromey avec les deux rives du Rhône, depuis Genève jusqu' Lyon, le pays de Gex, et, au delà du Rhône, Aire Chansy, Avulli, Pont d'Arlay, Seisset, Chance e Pierre-Castel, en se réservant toutefois le pont d Gresin, entre l'Écluse et le pont d'Arle, pour la com munication entre la Savoie et la Franche-Comté. L duc rendit aussi Château-Dauphin et tout ce qu'i avait pris en Dauphiné. En compensation de ces cessions, le roi abandonna au duc le marquisat de Saluces, en toute souveraineté.

Conspiration de Biron.

Ce fut avec la ligue de Soleure, dont il sera question, le dernier service que le maréchal de Biron rendit à Henri IV, et il paraît que si ce général fut vainqueur du duc de Savoie, ce fut malgré lui. Il était entré avec Charles-Émanuel et avec la cour d'Espagne dans une conspiration qui avait pour but un démembrement de la France : la Provence et le Dauphiné devaient échoir au duc; la Bourgogne et la Bresse au maréchal, le tout sous la suzeraineté du roi d'Espagne qui devait faire entrer une armée en France. On devait soulever les Huguenots et tous les mécontens. Biron, sans religion, sans principes de morale, opiniâtre, emporté, présomptueux, gâté par la fortune, était conduit par Beauvais la Nocle, sieur de la

Fin, intrigant qui avait été employé autrefois par le duc d'Alençon, frère de Henri III, dans le temps où ce prince travaillait à se rendre souverain de Flandre. La Fin servit au maréchal d'intermédiaire pour négocier à Turin et à Madrid.

Le roi s'était aperçu qu'il y avait quelques liaisons entre Biron et ses ennemis. Avec sa bonté accoutumée il demanda à Biron même, quand il était à Lyon, l'explication de ce mystère. Le maréchal avoua qu'il avait manqué à son devoir, sans dire la vérité sur la manière. Le roi lui pardonna, mais en l'avertissant qu'à une seconde faute il trouverait en lui un juge sévère.

Néanmoins Biron continua, à ce qu'il paraît, ses correspondances criminelles, mais en changeant d'intermédiaire. La Fin, craignant d'être sacrifié, découvrit au roi tout le mystère, et produisit la correspondance de Biron qu'il avait eu le soin de conserver tandis que le maréchal la croyait détruite. Le roi manda celui-ci à la cour : Biron arriva à Fontainebleau, le 13 juin 1602. Le roi qui voulait lui pardonner, le reçut avec bonté, tâcha de lui inspirer de la confiance et lui fournit, dans le cours de la journée, plusieurs occasions de faire un aveu. Finalement quand la nuit arriva, il lui dit qu'il était instruit de tout, mais qu'il voulait l'entendre de sa bouche; il l'assura de sa grâce, et lui promit l'oubli éternel de tout ce qu'il pouvait avoir commis contre lui. Le maréchal que la Fin avait assuré qu'on ne savait rien, répondit d'un ton fier comme un homme offensé de ce qu'on pût le soupçonner.

Sorti du cabinet du roi, et arrivé dans la chambre S. Louis, il fut arrêté. Quand on lui ôta son épée, il dit : « Quel traitement, messieurs, à un homme qui a servi comme moi [1] ! » En même temps on arrêta le comte d'Auvergne, accusé de complicité. On les transporta par eau à l'Arsenal de Paris, d'où on les mena à la Bastille. Le parlement eut ordre de leur faire le procès. La confrontation du maréchal avec la Fin ne laissa pas de doute sur son crime : cependant il se défendit avec noblesse. Comme la Fin ne pouvait produire aucune pièce qui prouvât que depuis son séjour à Lyon le maréchal eût persisté dans ses desseins criminels, il se réclama du pardon que le roi lui avait accordé, mais il dit lui-même qu'à la vérité il n'avait avoué son crime que dans des termes vagues.

Le 30 juillet, le malheureux Biron fut condamné pour crime de lèse-majesté à avoir la tête tranchée, et le lendemain il fut exécuté. Le roi se montra inexorable à refuser sa grâce ; il croyait qu'un grand exemple était nécessaire, et qu'il avait satisfait à la reconnaissance qu'il devait au maréchal, en lui offrant deux fois son pardon, en le pressant même d'une manière amicale de le mériter par un aveu. Tout ce que la famille put obtenir, fut qu'au lieu de la place de Grève, on choisît la cour de la Bastille pour lieu du supplice.

Biron protesta jusqu'à la mort de n'avoir pas voulu

[1] Plusieurs historiens disent que le maréchal s'écria : « Vous voyez comme on traite les bons catholiques ! » Nous suivons le récit de BASSOMPIERRE, qui fut un de ceux à qui Biron adressa son exclamation.

ttenter à la vie du roi. Sa condamnation le mit dans un état de rage. Quand le bourreau voulut lui couper les cheveux, il s'écria d'une voix tonnante : Qu'on ne m'approche pas, je ne saurais l'endurer : si je me mets en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici. Le roi donna la confiscation des biens du maréchal (excepté le duché de Biron) à Jean de Gontaut, baron de Biron, seigneur de S. Blanquart, son frère qui épousa Jacqueline de Gontaut-S.-Geniez, dame de Badefol, nièce de Sully.

Les comtes d'Entragues [1] et d'Auvergne furent convaincus d'avoir au moins eu connaissance du projet du maréchal. Le dernier était frère utérin de la maîtresse du roi qui portait alors le titre de marquise de Verneuil; mais mal disposé contre Henri de ce qu'il n'épousait pas cette sœur. Le roi fit grâce à tous les deux. La marquise compromise dans la conspiration obtint son pardon. Henri de la Tour, duc de Bouillon, principal chef des Huguenots et de la conspiration se sauva en Allemagne. Nous verrons cet esprit turbulent revenir sur la scène des intrigues sous le règne suivant.

Renouvellement de l'alliance avec les Suisses, en 1602.

Après la paix de Lyon, Biron, avec Brûlart de Sillery et avec Meric de Vic, ambassadeur de Henri IV en Suisse, conclurent, à Soleure, le 31 janvier 1602, le renouvellement de l'alliance des cantons avec la France aux conditions que renfermait déjà le traité de 1521. L'alliance est conclue pour toute la vie du

[1] François de Balzac d'Entragues, père de la marquise de Verneuil.

roi, et les cantons déclarent qu'elle sera préférée à toutes celles qu'ils peuvent avoir conclues postérieurement à l'année 1521. L'alliance de 1602 est remarquable, en ce que les Grisons, séduits par l'or des Vénitiens, n'ont pas voulu y accéder; ce qui au commencement de la période suivante leur devint très-préjudiciable.

6. *Affaires intérieures du royaume.*

Gabrielle d'Estrées.

Nous allons voir Henri dans son intérieur et dans l'administration de son royaume.

Sa maîtresse adorée, la belle Gabrielle, connue successivement sous les noms de madame de Liancourt, de marquise de Monceaux, et de duchesse de Beaufort, mourut le 10 avril 1599. Le roi en eut trois enfans, César, duc de Vendôme, Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, qui fut grand prieur de France, et Catherine-Henriette qui épousa Charles, duc d'Elbœuf.

Dissolution du mariage de Henri IV.

Ce ne fut qu'après cette mort que Catherine de France, que Henri IV avait épousée sous de si sanglans auspices, consentit à ce que cette union fût rompue. Cette princesse belle, spirituelle, bonne et voluptueuse avait perdu l'espérance de donner un héritier à Henri; mais elle craignait que si elle consentait à une séparation, le roi ne se laissât entraîner par sa passion à épouser sa maîtresse, et elle voulut empêcher ce scandale. Depuis long-temps le parlement et tous les ordres de l'état avaient sollicité le roi de faire casser ce mariage, non que les princes manquassent dans la maison de Bourbon, mais parce qu'on pensait que

pour le maintien de la tranquillité publique, il était nécessaire que le trône passât au fils de celui qui l'avait rétabli. Le motif qui avait empêché Marguerite de s'y prêter, n'existant plus, le roi envoya Sillery, un de ses secrétaires d'état, à Rome pour, conjointement avec le cardinal d'Ossat, solliciter en son nom et en celui de la reine, la dissolution d'un mariage resté stérile depuis vingt-sept ans. Clément VIII délégua, le 24 septembre 1599, trois commissaires instructeurs, le cardinal François de Joyeuse, archevêque de Narbonne, de Toulouse et de Rouen, Gaspard Silvigardi, évêque de Modène et nommé nonce du pape, et Horace del Monte, archevêque d'Arles. Par sentence du 17 décembre 1599, ces commissaires déclarèrent le mariage nul, parce que Marguerite, âgée de dix-neuf ans, y avait été contrainte, parce qu'elle était parente du roi dans un degré trop rapproché, savoir au troisième, puisque Louis XII avait été leur bisaïeul commun, enfin parce qu'il y avait entre eux parenté spirituelle, puisque Henri II, père de Marguerite, avait été le parrain du roi. Le pape approuva la sentence sans la confirmer solennellement. Le roi laissa à Marguerite le choix d'habiter Paris, Madrid ou Pierrefonds; elle choisit Paris en 1605, y bâtit un hôtel et y vécut avec plus de régularité qu'elle n'avait fait par le passé[1].

[1] Comme les Mémoires du cardinal de *Richelieu*, dont la plus grande partie n'a été publiée qu'en 1823, sont peu connus à l'étranger, on ne sera pas fâché de lire ici le portrait qu'il trace de Marguerite, à l'occasion de sa mort. Après avoir parlé du consentement

La duchesse de Verneuil.

Henri IV avait pleuré la belle Gabrielle pendan trois semaines ; il s'attacha alors à Henriette de Balza

qu'elle donna à son divorce, le grand ministre dit : « Elle, non touchée de se voir déchoir de la qualité de grande reine de Franc en celle d'une simple duchesse de Valois, qu'ardente et pleine de désir du bien de l'état et du contentement de son mari, n'apporte aucune résistance à ce qu'il lui plaît, étant, ce dit-elle, bien raisonnable qu'elle cède de son bon gré à celui qui avait rendu la fortun esclave de sa valeur. Et, au lieu que les moindres femmes brûlen tellement d'envie et de haine contre celles qui tiennent le lieu qu'elle estiment leur appartenir, qu'elles ne les peuvent voir, ni moins encore le fruit dont Dieu bénit leurs mariages, elle, au contraire, fait donation de tout son bien au dauphin que Dieu donne à la reine, et l'institue son héritier comme si c'était son fils propre, vient à la cour, se loge vis-à-vis du Louvre, et non-seulement va voir souvent la reine, mais lui rend jusqu'à la fin de ses jours tous les honneurs et devoirs d'amitié qu'elle pouvait attendre de la moindre princesse. L'abaissement de sa condition était si relevé par la bonté et les vertus royales qui étaient en elle, qu'elle n'en était point en mépris. Vraie héritière de la maison de Valois, elle ne fit jamais don à personne sans excuse de donner si peu, et le présent ne fut jamais si grand qu'il ne lui restât toujours un désir de donner davantage si elle en eût eu le pouvoir; et, s'il semblait quelquefois qu'elle départît ses libertés sans beaucoup de discernement, c'était qu'elle aimait mieux donner à une personne indigne que manquer de donner à quelqu'un qui l'eût mérité. Elle était le refuge des hommes de lettres, aimait à les entendre parler, sa table en était toujours environnée, et elle apprit tant en leur conversation, qu'elle parlait mieux que femme de son temps, et écrivait plus élégamment que la condition ordinaire de son sexe ne portait. Enfin, comme la charité est la reine de toutes les vertus, cette grande reine couronne les siennes par celle de l'aumône, qu'elle départait si abondamment à tous les nécessiteux, qu'il n'y avait maison religieuse dans Paris qui

d'Entragues, fille de François de Balzac et de Marie Touchet qui avait donné à Charles IX un fils naturel, le comte d'Auvergne dont il a été question. Cette femme, instruite dès son enfance dans l'art de la coquetterie, profita de l'excessive passion qu'elle avait inspirée au roi, pour lui arracher une promesse de mariage pour le cas où elle lui donnerait un fils dans l'année. Le roi la décora du titre de marquise de Verneuil, nom sous lequel elle remplit par la suite la cour de troubles. Henri IV ayant consulté le duc de Sully sur la promesse de mariage qu'il lui montra, et lui ayant ordonné de dire franchement son avis sur cette pièce, Sully la déchira.

Pour empêcher que ce prince, faible sur le seul point de la sensualité, ne contractât une alliance indigne de lui, on le pressa d'épouser Marie de Médicis, fille de François, grand-duc de Toscane, et nièce du grand-duc Ferdinand Ier, alors régnant, d'une autre branche de la maison de Médicis que Catherine, la mère des trois derniers Valois. Ce mariage, qui ne fut pas beaucoup du goût du roi, fut célébré le 5 octobre 1600, au palais de Pitti. Le 18, la reine s'embarqua à Livourne; elle arriva à Marseille le 3 novembre, et à Lyon le 2 décembre. Henri IV vint l'y surprendre, et leur mariage y fut béni de nouveau par le nonce Al- Mariage du roi avec Marie de Médicis.

ne s'en sentît, ni pauvre qui eût recours à elle sans en tirer assistance. Aussi Dieu récompensa avec usure, par sa miséricorde, celle qu'elle exerçait envers les siens, lui donnant la grâce de faire une fin si chrétienne, que, si elle eut sujet de porter envie à d'autres durant sa vie, on en eut davantage de lui en porter à sa mort. »

dobrandin. Le 9 février 1601, la reine vint à Paris. Henri IV lui donna pour dame d'honneur la marquise de Guercheville, dame infiniment respectable [1].

Réforme dans l'administration et dans les finances.

Aussitôt que Henri IV eut terminé la guerre avec l'Espagne, il mit la main à l'exécution de ses plans de réforme et d'administration. Toutes les parties du gouvernement, pendant les trois derniers règnes, étaient tombées dans une décadence qui présageait une dissolution totale de la monarchie. Le monarque n'avait plus de force; l'injustice, la violence et la dilapidation des ressources de l'état avaient détruit toute confiance, et cette sûreté qui est le but principal de la société civile. Toutes les passions étaient déchaînées: les gouverneurs des provinces et les seigneurs haut-justiciers exerçaient un pouvoir vraiment souverain; ils accordaient ou vendaient l'impunité aux criminels, donnaient des lettres de noblesse, légitimaient des bâtards, conféraient le droit d'ouvrir des marchés, prononçaient comme juges suprêmes en matières civiles et criminelles. Les nobles traitaient leurs vassaux comme à l'époque où le système féodal prévalait: ils tourmentaient leurs voisins plus faibles qu'eux, établissaient des péages, des impositions, des

[1] Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, avait épousé d'abord Henri de Silly, comte de la Roche-Guyon, et en seconde noce Charles Duplessis, seigneur de Liancourt, gouverneur de Paris, dont elle ne voulut jamais porter le nom, pour ne pas être confondue avec Gabrielle d'Estrée, qu'on avait quelque temps appelée madame de Liancourt. Elle fut l'objet d'une vive passion du roi à laquelle elle opposa de la dignité, du respect et de la froideur.

services personnels selon leur bon plaisir. Les parlemens s'efforcèrent en vain de se faire obéir; les nobles regardaient comme un point d'honneur de se mettre au-dessus des lois; ils méprisaient les arrêts des juges contre lesquels ils trouvaient toujours un refuge dans leurs châteaux.

La guerre de Savoie ne put empêcher Henri de commencer sa réforme. Le premier abus, celui qui frappait le plus les cultivateurs, était la licence de la soldatesque : Henri congédia les troupes temporairement levées, et diminua la force des compagnies d'ordonnance. Il dépouilla les gouverneurs et les seigneurs de la prérogative qu'ils avaient usurpée, d'entretenir des gardes. Les soldats licenciés furent employés à défricher des campagnes incultes; les grandes routes furent purgées des brigands qui les infestaient. Il n'y avait d'autre moyen de mettre fin aux violences et de rétablir la sûreté publique, que de défendre généralement le port d'armes à feu, sous peine de confiscation de l'arme et d'une amende de 200 écus pour la première fois, sous peine de vie sans espoir d'obtenir grâce, pour le cas de récidive : le port d'armes à feu fut permis seulement à la cavalerie légère, aux gendarmes et à la garde du roi, étant de service. Pour soulager le peuple du fardeau de la taille, Henri fit examiner les titres de noblesse et d'exemption qu'une foule de personnes s'étaient procurés ou arrogés. Il témoigna à la noblesse qui s'était ruinée par le luxe, qu'il verrait avec plaisir que chacun, au lieu de suivre la cour, allât cultiver ses domaines et rétablir sa for-

tune. Pour donner l'exemple, il portait lui-même de vêtemens extrêmement simples et se moquait de ceux qui dépensaient de l'argent pour un luxe inutile quant à l'usage de porter des broderies ou galons en or et argent, il le défendit entièrement.

Afin de retenir dans le royaume dix millions qui en sortaient annuellement, pour l'achat de soieries, Henri fit planter une quantité de mûriers dans les provinces où cet arbre prospère le mieux ; il fut aidé en cela par le seigneur du Pradel, auquel l'agriculture doit tant en France[1]. Au commencement de 1601, ce seigneur fit conduire à Paris quinze à vingt mille plants de mûriers, lesquels furent plantés en divers lieux, entr'autres dans les jardins des Tuileries, où ils prospérèrent beaucoup. Par un édit du 16 novembre 1605, Henri ordonna que dans chaque diocèse il y eût une plantation de cinquante mille mûriers. Il fit venir des graines de vers à soie, des hommes qui connaissaient l'éducation de cet insecte, et des fabricans pour instruire les Français. En 1597, il plaça au couvent des Jésuites de la rue S. Antoine, qui, depuis l'expulsion de ces pères, était inhabité, tout ce qui existait encore d'ouvriers en tapisserie de haute-lice, et confia la direction de cet établissement à Toussaint du Breuil, peintre, et à un nommé du Bourg. Cette manufacture fut transférée aux Gobelins, en 1603[2].

[1] Il en sera question dans la section X de ce chapitre.

[2] Cet établissement ne prit consistance que sous Louis XIV. Le mot de Gobelins vient de Jean Gobilin qui, dans le quinzième siècle, forma une teinturerie en laine sur la rivière de Bièvre.

Par tous ces moyens, Henri procura une occupation à un million d'individus à qui leur constitution physique, leur sexe ou leur âge ne permettaient pas un travail qui exigeait des forces. Tout cela se fit contre l'avis du duc de Sully qui n'était pas grand protecteur des manufactures, croyant qu'il fallait à la France des soldats, et que la facilité de gagner de l'argent par ce travail moins pénible, ferait tort à l'agriculture et énerverait la nation.

Henri anima l'industrie, en rendant les rivières navigables, en rétablissant les ponts tombés de vétusté, en construisant des chaussées; et il parcourait les provinces, pour voir comment ses ordres étaient exécutés. Il protégea et favorisa la fabrication de toile, de drap, de dentelles, de tapisseries, d'acier, de faïence, et devint ainsi le créateur de l'industrie française. Il établit des gardes-côtes, pour mettre les provinces maritimes à l'abri des pirates. Quoique la France n'eût pas encore de marine, cependant les habitans commencèrent à s'appliquer à la navigation. Pierre du Guast, sieur de Monc, gentilhomme de Saintonge, et Samuel Chaimplain, s'associèrent, en 1604, pour faire le commerce de pelleterie dans l'Amérique septentrionale; ils formèrent un établissement à l'embouchure du S. Laurent, et fondèrent Québec, en 1608.

On connaît ce mot du bon Henri, qu'il espérait vivre assez long-temps pour que chaque paysan eût le dimanche sa poule au pot. Il entrait souvent travesti dans les cabanes des cultivateurs, pour ap-

prendre à connaître leurs besoins et leurs plaintes.

Sully. Henri IV eut dans toutes les entreprises qu'il fit pour la prospérité de ses états, un conseiller éclairé et un aide actif dans la personne de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, qu'en 1606, il créa duc de Sully. Ce nom rappelle toutes les vertus et toutes les qualités d'un grand ministre, probité incorruptible, attachement pour son prince et son pays, esprit supérieur, fermeté inébranlable, ce courage qu'il faut pour résister à la tentation de flatter les goûts du souverain, amour de l'ordre, sans minutie, vigilance, activité infatigable, sage économie sans petitesse. Henri IV consultait ses autres ministres, Villeroi, Jeannin, Harlay-Sancy, le chancelier Philippe Hurault de Chiverny, Pomponne de Bellièvre et Nicolas Brûlart de Sillery; mais les affaires les plus importantes et les plus secrètes étaient réservées à *son ami*. Le rétablissement des finances fut l'ouvrage de celui-ci. Elles avaient été entièrement ruinées par François d'O. Henri trouva ce dissipateur et ce voleur pourvu de la place de surintendant des finances; n'osant le renvoyer, à cause du parti puissant qu'il avait parmi les Catholiques zélés, il le surveilla de près. D'O étant mort en 1594, il confia l'administration des finances à un conseil de cinq ou six personnes; mais, au bout de quelques années, il rétablit la place de surintendant, et en chargea ce même Sancy que nous avons vu, dans un moment critique [1], lui amener des troupes levées à l'étranger, et qu'il avait nommé colonel des Suisses.

[1] Voy. p. 111 de ce vol.



Il adjoignit ensuite le duc de Sully à Sancy, et nomma, en 1599, le premier seul surintendant des finances.

Lorsque Sully se chargea de débrouiller ce chaos, les dettes de l'état se montaient à 330 millions de livres (900 millions de francs d'aujourd'hui); l'état des rentes et des pensions était de six millions; les appointemens des juges et employés financiers se montaient à cinq millions. Quoique les contributions qui pesaient sur le peuple fussent accablantes, cependant à cause des nombreux abus qui s'étaient glissés dans la perception, il ne rentrait dans les caisses de l'état que la moitié de ce que le peuple payait. Sully découvrit les abus, et trouva moyen d'y remédier. Il y avait dans le conseil du roi des membres qui, de connivence avec les enchérisseurs, leur faisaient adjuger les fermes pour la moitié des baux; ils partageaient avec eux le bénéfice. Sully détruisit cet abus, en ordonnant aux sous-fermiers de ne plus rien payer aux fermiers-généraux, mais de verser les fonds directement au trésor. Cette mesure doubla les revenus de l'état. On pense bien quels cris s'élevèrent contre Sully, quelles intrigues furent jouées contre lui; il tint ferme, et força ainsi les fermiers-généraux de traiter sur d'autres bases. Il fallait le vertueux courage du ministre pour supporter les clameurs d'une foule de pétitionnaires qui réclamaient sans titre des récompenses et des pensions. Toutes leurs fureurs se brisèrent contre le calme imperturbable du surintendant. Une grande partie des revenus du roi avaient été aliénés ou en-

gagés entre les mains des seigneurs ; Sully cassa toute ces aliénations, en remboursant les prix de vente, e augmenta ainsi considérablement les recettes. Comm les provinces avaient été dévastées par la guerre, le ro renonça à tout l'arriéré des contributions, antérieu à l'année 1597 ; c'était faire un sacrifice de vingt millions. Le nombre des employés aux finances étai prodigieux ; il fut réduit, et le roi établit, en 1601, une chambre royale pour juger les infidélités de ce officiers.

La Paulette.

Nous avons vu successivement introduire la vénalité des charges de finances et de judicature ; Henri IV les rendit pour ainsi dire héréditaires. Jusqu'alors elles retournaient au roi, à moins que le titulaire ne les eût formellement résignées en faveur de quelqu'un et survécu au moins quarante jours à cet acte. Un arrêt du conseil [1] du mois de décembre 1604, supprima les résignations et ordonna que chaque titulaire paierait au roi, pendant les six premières semaines de chaque année, la soixantième partie de sa finance, et en cas de résignation, la huitième, moyennant quoi il transmettrait sa charge à sa veuve et à ses enfans. A défaut du paiement de cette rétribution, la charge retombait au roi. La rétribution ou le droit annuel fut nommé *droit de Paulette*, parce que un certain Charles Paulet en fut le premier fermier.

[1] Un arrêt du conseil, enregistré en petite chancellerie en présence des maîtres de requêtes et des secrétaires du roi, et non un édit, que les cours souveraines auraient fait difficulté d'enregistrer.

Nous allons parler d'un autre édit de Henri IV, qui fit beaucoup de bruit dans le temps.

Rétablissement des Jésuites.

Par cet édit publié à Rouen, au mois de septembre 1603, le roi rétablit l'ordre des Jésuites qui avait été expulsé en 1594. Il paraît qu'il avait promis au pape cette restitution lors de son absolution. On sait que le P. Coton, Jésuite adroit et modéré, bon prédicateur et fin courtisan, affaiblit peu à peu les préventions que Henri IV avait conservées contre l'ordre, et le rendit sourd aux cris qui s'élevaient de temps en temps contre ses confrères. Ayant soutenu en présence du roi que dans aucun cas le confesseur ne devait révéler le secret de son pénitent : Vous ne me révéleriez donc pas, dit Henri IV, la confession de quelqu'un qui aurait l'intention de m'assassiner ?—Non, sire, répondit le Jésuite ; mais je me placerais entre lui et vous. L'édit ordonne que les préposés de l'ordre en France, soient toujours nés Français, et qu'en général il ne soit reçu aucun novice étranger, sans une permission spéciale du roi ; que l'ordre ait toujours à la cour un membre d'un mérite distingué pour remplir les fonctions de prédicateurs du roi, et pour rendre compte des actions de la Société ; que tous les Jésuites prêtent serment sans réservation mentale, qu'ils n'entreprendront jamais rien contre le roi, la paix publique et la tranquillité du royaume ; qu'ils ne puissent prêcher, ni administrer les sacremens, ni ne confesser qu'entre eux ou avec la permission de l'évêque diocésain ; qu'ils ne s'étendent pas au-delà des endroits où ils étaient alors, savoir Toulouse, Auch, Agen, Ro-

dez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Pu en Velay, Aubenas, Béziers, sinon qu'ils pourror aussi se fixer à Lyon et à Dijon, de même qu'au col lège de la Flèche en Anjou que le roi fonda pour eux qu'ils ne puissent ouvrir aucune autre école sans la per mission du roi; et que sans la même permission ils n puissent acquérir aucun bien immeuble par vente o donation.

Le roi assigna au nouveau collège de la Flèche un re venu annuel de 10,000 écus d'or, joignit aux professeurs de philosophie et de théologie, quatre de médecine et autant de droit, et promit de fournir pendant vingt ans une somme annuelle de 1000 écus d'or pour la construction d'une église où le cœur du roi et celui de la reine seraient un jour déposés.

Le parlement ayant, par l'organe du président Harlay, fait des remontrances contre l'édit du roi, Henri IV, d'après l'historien de Thou qui était présent à l'audience, répondit avec beaucoup de douceur, et remercia son parlement en termes pleins d'affection, du zèle qu'il montrait pour sa personne et pour la sûreté de son royaume. Quant au danger qu'il y avait à rétablir les Jésuites; il témoigna s'en mettre peu en peine, réfutant sans aigreur les raisons alléguées à ce sujet. Il dit qu'il avait mûrement réfléchi sur cette matière, et qu'il s'était enfin déterminé à rappeler la Société qui avait été bannie du royaume; qu'il espérait que plus on l'avait jugée criminelle, plus elle s'efforcerait d'être fidèle après son rappel; que pour le péril qu'on s'en figurait, il s'en rendait garant; qu'il en

avait bravé de plus grands par la grâce de Dieu, et qu'il voulait que tout le monde fût en repos par rapport à celui-ci; qu'il veillait au salut de tous ses sujets; qu'il tenait conseil pour tous; qu'une vie aussi traversée que la sienne lui avait donné assez d'expérience pour être en état d'en faire des leçons aux plus habiles de son royaume; qu'ainsi ils pouvaient s'en reposer sur lui du soin de sa personne et de l'état, et que ce n'était que pour le salut des autres qu'il voulait se conserver lui-même. Il finit comme il avait commencé, et remercia encore le parlement de son zèle et de son affection.

De Thou ajoute: « J'ai été témoin de ce discours avec beaucoup d'autres personnes, et je me suis étudié à en donner un extrait fidèle, pour faire voir la fausseté de la relation italienne, où l'on a inséré bien des traits injurieux au parlement sur des bruits populaires. On fait dire au roi des puérilités, des pointes misérables pour répondre à certaines choses auxquelles Henri n'avait jamais pensé. »

Mathieu, historiographe de Henri IV, à qui il fournissait lui-même des mémoires pour son Histoire, met la réponse suivante dans la bouche de ce prince:

Je vous sais bon gré du soin que vous avez de ma personne et de mon état; j'ai toutes vos conceptions en la mienne; mais vous n'avez pas la mienne aux vôtres. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et considérables, et n'avez pas su que tout ce que vous avez dit a été pensé et considéré par moi il y a huit ou neuf ans, et que les meilleures résolutions pour l'avenir se tirent de la considération des choses passées desquelles j'ai plus de connaissance qu'autre

qui soit. On reconnut à Poissi [1], non l'ambition des Jésuites mais la suffisance, et je ne sais pas comment vous trouve ambitieux ceux qui refusent les dignités et les prélatures, e qui font vœu de n'y point aspirer. Pour les ecclésiastiques qu se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ai observé que quand j'ai commenc à parler de les rétablir, deux sortes de personnes s'y opposaient, particulièrement ceux de la religion prétendue, *et les* ecclésiastiques mal vivans; et c'est ce qui les a fait estimer davantage. Si la Sorbonne les a condamnés, ça été sans *les* connaître. L'université a occasion de les regretter, puisque par leur absence, elle a été comme déserte, et les *écoliers*, nonobstant tous vos arrêts, les ont été chercher au dedans et au dehors de mon royaume. Ils attirent à eux les beaux esprits (dites-vous) et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime. Quand je fais des troupes de gens de guerre, je veux que l'on choisisse les meilleurs soldats, et désirerais de tout mon cœur que nul n'entrât dans vos compagnies qu'il n'en fût bien digne; que partout la vertu fût la marque et fît la distinction des honneurs. Ils entrent comme ils peuvent dans les villes; aussi font bien les autres, et suis moi-même entré dans mon royaume comme j'ai pu. Il faut avouer qu'avec leur passion et bonne vie ils viennent à bout de tout, et que le grand soin qu'ils ont de ne rien changer ni altérer de leur première institution les fera durer long-temps. Quant à ce que l'on reprend en leur doctrine, je ne l'ai pu croire, parce que je n'ai pas trouvé un seul d'un si grand nombre qui ont été en leurs collèges, non pas même de ceux qui ont changé leur religion, qui ait soutenu leur avoir ouï dire *ou* enseigner qu'il est permis de tuer les tyrans ni d'attenter sur les rois. Barrière ne fut pas confirmé par un Jésuite en son entreprise, et un Jésuite lui a dit qu'il serait damné s'il osait l'entreprendre. Quand Châtel les aurait accusés, ce qu'il n'a pas fait, et qu'un Jésuite même eût fait ce coup, duquel je ne me veux plus souvenir, et confesse que Dieu voulut alors

[1] Voy. vol. XVI, p. 295.

l'humilier et sauver (dont je lui rends grâces), faudrait-il que tous les Jésuites en pâtissent, et que tous les apôtres fussent chassés pour un Judas ? S'ils sont obligés plus étroitement que les autres au commandement du pape, c'est pour ce qui regarde la conversion des Infidèles, et je n'estime pas que les vœux d'obéissance qu'ils font, les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne dites pas que l'on a trouvé mauvais à Rome que le cardinal Bellarmin n'a pas donné dans ses écrits autant de juridiction et d'autorité au pape sur les choses temporelles que les autres lui en donnent ordinairement. Il ne leur faut plus reprocher la Ligue ; c'était l'injure du temps ; ils croyaient bien faire et ont été trompés comme plusieurs autres. Je veux croire que çà a été avec moindre malice que les autres, et m'assure que la même conscience jointe à la grâce que je leur fais, les rendra autant, voire même plus affectionnés à mon service qu'à la Ligue. L'on dit que le roi d'Espagne s'en sert ; je dis que je m'en veux servir, et que la France ne doit pas être de pire condition que l'Espagne. Puisque tout le monde les juge utiles, je les tiens nécessaires à mon état, et s'ils y ont été par tolérance, je veux qu'ils y soient par arrêt. Dieu m'a réservé la gloire de les y rétablir par édit. Ils sont nés en mon royaume et sous mon obéissance, et je ne veux pas entrer en ombrage de mes naturels sujets, et si l'on craint qu'ils communiquent mes secrets à mes ennemis, je ne leur communiquerai que ce que je voudrai. Laissez-moi conduire cette affaire ; j'en ai manié d'autres bien plus difficiles, et ne pensez plus qu'à faire ce que je dis et ordonne.

Tel est le discours prononcé par Henri IV, ou plutôt le sommaire de ce discours ; car il est évident qu'il n'a pas été écrit d'avance, mais que le bon roi a plutôt *causé* avec le parlement. Aussi existe-t-il du temps même une autre relation plus prolixe, qu'à cause de l'importance de la discussion qui a eu lieu sur cette

matière, nous plaçons comme supplément à la fin de cette section. En comparant les deux rédactions, on voit clairement que les deux auteurs ont été présens quand le roi a parlé; car la suite des idées est la même; et si la rédaction de Mathieu est plus conforme au stile historique, on voit que l'autre s'est mieux attaché à conserver toute la *causerie*. Aucune des deux rédactions n'est en contradiction avec le récit de de Thou, et l'on ne peut appliquer ni à l'une ni à l'autre le reproche de *puérilité* et de *pointes misérables* que cet historien reproche à la rédaction italienne qu'il blâme. Il est donc évident qu'il parle d'une toute autre pièce qui circulait de son temps. Il faut au reste observer que si de Thou se déclare en plus d'un endroit de son immortel ouvrage contre les Protestans en tant qu'ils formaient une *faction*, il avait du penchant pour leur *dogme*, et ce penchant qu'il cache ou supprime, lui avait inspiré une vive haine pour les Jésuites. Il ne pouvait que désapprouver en cette circonstance la conduite de Henri IV, mais le respect et la prudence ne lui permettaient de blâmer son souverain. En rapportant le discours du roi d'une manière indirecte, il s'est dispensé de s'arrêter à chaque point. Il semble entièrement perdre de vue les Jésuites. Dans la réponse du roi, il n'est frappé que de ce qui touche l'honneur de la magistrature : son objet est de faire voir que le parlement est sorti avec honneur d'une audience qui pouvait le compromettre.

Au reste, il est intéressant de comparer le discours de Henri au conseil qu'il donna à Marie de Médicis,

lorsque, en 1610, il lui confia, comme nous allons voir, la régence de l'état. « Le cinquième (précepte qu'il lui donna), dit le cardinal de Richelieu, fut qu'elle traitât bien les Jésuites, mais en empêchât, autant qu'elle pourrait, l'accroissement, sans qu'ils s'en aperçussent, et surtout leur établissement en places-frontières. Il estimait en eux de bons religieux, utiles pour l'instruction de la jeunesse, mais faciles à s'emporter, sous prétexte de piété, contre l'obéissance des princes; surtout en occasions où Rome prendrait intérêt, il ne doutait nullement qu'ils ne fussent toujours prêts d'exciter les communautés à rebellion, et dispenser ses sujets de la fidélité qu'ils lui avaient promise [1]. »

D'après l'autorisation du pape Paul V, accordée par une bulle du 16 février 1607, Henri IV institua cette année un nouvel ordre de chevalerie sous le nom de la *Vierge Marie du Mont Carmel*. Il le composa de cent Français, nobles de quatre races, tant du côté paternel que maternel, nés en légitime mariage, qui pourraient se marier deux fois, mais non passer à de troisièmes noces. Pour faire profession, il fallait, dans la règle, avoir dix-huit ans. Le roi se réserva et à ses successeurs la nomination du grand maître dont le premier fut Philibert de Nerestaing. Les chevaliers devaient porter sur leurs manteaux, au côté gauche, une croix de velours ou satin tané, ancrée à l'orle d'argent; au mitan de la croix, l'image de

Institution de l'ordre de la Vierge du Mont Carmel, 1607.

[1] *Mémoires du cardinal de* RICHELIEU; *Collection de* PETITOT, vol. X, p. 167.

la Vierge Marie, entourée de rayons d'or, le tout en broderie; et au col une croix d'or ancrée, et au mitan l'image de la Vierge Marie, d'un côté et d'autre émaillé, avec un ruban de soie tanée.

L'intention du roi était d'avoir toujours auprès de sa personne, quand il irait à la guerre, cent gentilshommes d'élite pour sa garde. Par un édit daté de Fontainebleau au mois d'avril 1608, l'ancien ordre de S. Lazare avec toutes ses possessions fut incorporé au nouvel Ordre qui contracta l'obligation de défendre par les armes la religion chrétienne et l'Église romaine, d'exercer la charité envers les pauvres et particulièrement envers les lépreux.

Édit de 1609 contre les duels.

Ce fut sur les exhortations du même pape, Paul V, que Henri IV publia, au mois de juin 1609, le fameux édit défendant les duels, par lequel il prit l'engagement de ne jamais accorder la grâce de quiconque agirait contre cette défense. Le roi jura solennellement le maintien de cet édit, et tous les rois de France après lui l'ont juré à leur couronnement. On sait que la justice a trouvé moyen d'éluder la sévérité de cet édit en donnant d'autres noms aux duels. Fontenay-Mareuil a conservé une singulière anecdote relative à cet édit : c'est que le jour même où il devait être publié, deux gentilshommes de bonne famille étaient sortis pour se battre, ce qui engagea le roi à différer la publication qui n'eut lieu que le 15 septembre 1609 [1].

[1] Les *Mémoires de* Du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, n'ont été publiés qu'en 1826, par M. Montmerqué. Voy. *Collection de* Petitot, vol. I.

7. *Guerre d'Allemagne. Mort de Henri IV*, 1610.

Projet de paix perpétuelle.

L'ouverture de la succession de Juliers dont nous avons parlé dans le précédent chapitre [1] parut au roi le moment propice pour exécuter un projet dont il s'occupait, dit-on, depuis long-temps, celui d'une *république européenne*. Toute l'Europe chrétienne (la Russie n'était pas encore regardée comme une puissance européenne) devait former quinze états unis par une association perpétuelle pour le maintien d'une paix éternelle. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les membres de cette confédération devaient être jugées, à la pluralité des voix, par le sénat de la république chrétienne composé de quatre représentans de chaque état; le même sénat devait délibérer sur les affaires générales de l'union. Des quinze états cinq devaient être des monarchies héréditaires, savoir 1° la France, 2° l'Espagne, 3° les îles Britanniques, 4° la Suède, et 5° la Lombardie, c'est-à-dire, la Savoie, le Piémont et le Milanais; cinq des monarchies électives, savoir 1° l'État ecclésiastique agrandi par le royaume de Naples, 2° la Hongrie, 3° l'Allemagne, 4° la Bohême, 5° la Pologne, 6° le Danemark; deux des républiques démocratiques, savoir 1° toutes les provinces des Pays-Bas, avec Juliers, Clèves et Berg; 2° la Suisse agrandie par l'Alsace, la Franche-Comté, le Tirol y compris Trente; deux des aristocraties, savoir 1° Venise avec la Sicile, comme fief du pape; 2° la république italienne formée de la Toscane, Gênes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène et Monaco.

[1] Voy. vol. XV, p. 236.

L'empereur d'Allemagne devait perdre la prérogative de réunir à la couronne les principautés devenue vacantes par confiscation et déchéances, et les électeur ne devaient jamais élever sur le trône impérial deux princes de la même maison de suite.

Le sénat devait proposer un règlement pour prévenir le despotisme des princes et réprimer l'esprit séditieux des peuples. Il devait être établi une caisse et une armée pour défendre la Hongrie et la Pologne contre les Turcs, et la Suède contre les Russes. L'armée devait être de 265,000 hommes d'infanterie et 50,000 chevaux, ayant 217 canons; la marine de 117 gros vaisseaux et galères.

Pour l'exécution de ce plan, il fallait commencer par réduire la prépondérance de la maison de Habsbourg, et de la puissance ottomane. On pourrait douter que Henri IV ait vraiment voulu l'exécuter, si trop de circonstances ne se réunissaient pour le prouver. Il est certain que dès l'année 1601, il communiqua à la reine Élisabeth un plan dont il se promettait les plus heureux résultats. Comme plusieurs circonstances empêchèrent que l'entrevue qu'il désirait avoir avec cette souveraine n'eût lieu, il envoya le duc de Sully à Douvres pour en conférer. La reine admirait le plan, mais elle doutait de la possibilité de l'exécuter. Après sa mort, Henri eut des communications avec Jacques Ier, son successeur. En 1609, il engagea les États-généraux à ne conclure avec l'Espagne qu'une trêve de douze ans, au lieu d'une paix définitive. Son activité s'était procuré partout des alliés ; il avait pour son

service les premiers capitaines d'Allemagne. Il avait réuni une excellente armée de 40,000 hommes, dans le nombre desquels il y avait 4,000 gentilshommes qui avaient donné des preuves de leur bravoure. Le prince d'Orange lui avait promis 15,000 hommes, et le prince d'Anhalt 10,000. Le duc de Bavière et les électeurs s'étaient engagés à lui fournir des troupes, ainsi que les Vénitiens et le duc de Savoie. Outre les 6,000 Suisses que Henri avait pris à sa solde, les cantons lui offraient tel nombre qu'il lui faudrait. Sully avait ramassé trente-six millions, et promettait le double, s'il était nécessaire.

Guerre d'Allemagne.

Au mois de décembre 1607, les troupes françaises se mirent en marche pour maintenir les maisons de Brandebourg et de Neubourg dans la possession des états de la succession de Juliers. L'Europe entière fut étonnée lorsqu'elle apprit que l'armée à la tête de laquelle le roi de France allait se mettre, avait un train d'artillerie de cinquante canons, tel qu'on n'en avait jamais vu, et l'on devina bien que cette expédition cachait un autre but que le siège de Juliers.

Le 11 février 1610, le roi s'allia à Hall-en-Souabe avec l'Union évangélique [1], et le 25 avril à Brusol avec Charles-Émanuel, duc de Savoie, auquel il promit un corps de 14,000 hommes de pied et 1,600 cavaliers, pour l'aider à faire la conquête du Milanais. Élisabeth, fille du roi, âgée de huit ans, fut fiancée au prince de Piémont, fils du duc de Savoie.

[1] Voy. vol. XV, p. 245.

Couronnement de Marie de Médicis.

Pour maintenir la tranquillité du royaume pendant l'absence de Henri IV, le gouvernement fut confié à la reine, Marie de Médicis, assistée d'un conseil pourvu d'instructions précises. Ce conseil devait être en rapport avec les conseils de gouvernement, chacun de cinq membres, qui furent adjoints aux gouverneurs des provinces. La reine désirait être couronnée avant le départ de son époux. Henri était contraire à ce vœu, tant à cause de la dépense que cette solennité devait occasioner, que parce qu'il avait été prévenu que la reine contrariait secrètement l'exécution de ses plans. Avouerons-nous la faiblesse du bon roi? Il ne pouvait vaincre l'inquiétude que lui causait certaine prophétie qui annonçait qu'il serait tué à la première solennité publique. Sully lui conseilla de partir sur-le-champ, et de faire couronner la reine pendant son absence; mais Marie fut tellement courroucée de cette proposition que Henri ajourna son voyage. Le couronnement eut lieu à S.-Denis, le 15 mai 1610, et fut administré par le cardinal de Joyeuse, et le 16 la reine devait faire son entrée à Paris.

Depuis quelque temps le roi était tourmenté de sombres pressentimens. Il craignait d'être tué; il craignait le couronnement de la reine comme un événement malheureux; il éprouvait surtout un singulier malaise quand il était en voiture. Ce fait est attesté par Sully qui assure avoir remarqué plusieurs fois l'inquiétude du roi. Le bruit de sa mort se répandit dans plusieurs pays. Le roi d'Espagne et l'empereur paraissaient voir avec indifférence les préparatifs du

roi, comme s'ils savaient qu'ils ne pouvaient leur être dangereux. Mais tous ces faits qui parurent extraordinaires après l'évènement, peuvent avoir eu des causes très-naturelles. On savait que la reine supportait avec impatience les fréquentes infidélités du roi; dans les derniers temps surtout on l'entendit fréquemment s'en plaindre. Ces dissentions domestiques contribuaient à augmenter la mélancolie du roi : mais qui oserait fonder sur des discours imprudens une accusation si grave que de présenter Marie de Médicis comme complice de ce qui arriva ?

Assassinat de Henri IV.

Le lendemain du couronnement de la reine, le 14 mai 1610, vers quatre heures du soir, le roi monta en voiture pour aller faire une visite à l'arsenal au duc de Sully qui était malade, et pour voir en passant les préparatifs qui se faisaient pour l'entrée de la reine. Avec lui les ducs d'Épernon et de Rohan-Montbazon, le maréchal Jean de Beaumanoir de Lavardin, le duc de Roquelaure, le marquis de La Force, le grand écuyer Liancourt et le marquis de Mirabeau se trouvaient dans la voiture. La rue de la Ferronnerie qui était alors fort étroite se trouva embarrassée par des chariots qui forcèrent la voiture du roi de s'arrêter. Les domestiques étant descendus pour faire faire place, un jeune homme d'Angoulême, nommé François Ravaillac, âgé de trente-deux ans, monta sur la roue droite de derrière et porta au roi, qui était assis dans le fond, à côté du duc d'Épernon, deux coups de couteau, dont l'un lui perça le cœur. Cela se fit avec une telle promptitude que personne n'au-

rait su d'où les coups étaient venus, si le meurtrier n'était resté près de la voiture tenant son couteau à la main comme un homme attendant le salaire d'une bonne action. Le duc d'Épernon le fit arrêter. Le corps du roi fut ramené au Louvre et exposé pendant quelques heures aux yeux du public.

Caractère de Henri IV.

C'est une opinion généralement répandue depuis le moment du crime et qui s'est conservée jusqu'à nos jours, que le roi périt victime d'un complot; mais comme elle ne se fonde que sur des présomptions, chacun a attribué le crime à un autre, selon l'esprit du parti auquel il appartenait. Les uns ont accusé la reine et le duc d'Épernon ou Concini, favori de Marie de Médicis, d'être les auteurs de ce régicide; d'autres la marquise de Verneuil [1]; d'autres la cour d'Espagne; d'autres enfin les Jésuites. On ne put rien tirer de Ravaillac, sinon qu'il avait tué le roi parce qu'il avait voulu faire la guerre au pape, ce qui était la faire à Dieu, et parce qu'il était Huguenot dans l'âme. Ce monstre

[1] Le soupçon dont la marquise de Verneuil et le duc d'Épernon sont les objets, repose sur une accusation portée contre eux par Jacqueline Le Voyer, femme d'Isaac de Varennes, sieur d'Escouman ou de Comon qui, par arrêt du parlement du 30 juillet 1611, fut déclarée calomniatrice et condamnée à une prison particulière. Il faut pourtant dire qu'on voit par les Mémoires de Sully qu'une femme dont il ignorait le nom, mais qui paraît être Jacqueline Le Voyer, avertit Schomberg, quelque temps avant la mort d'Henri IV, de la conspiration tramée contre sa vie, et en nomma les auteurs. Cette femme était très-galante; l'histoire prouve que des femmes de ce genre ont des moyens de connaître les complots, qui manquent à la police. Voy. *Collection de* PETITOT, 2e série, vol. VIII, p. 367.

pensait avoir rendu un grand service à la France, et fut fort étonné quand, au lieu des louanges qu'il croyait avoir méritées, il entendit la foule désolée qui l'accompagna au lieu du supplice, le charger de malédictions.

La douleur du peuple à la nouvelle de la mort de ce prince prouva combien il était aimé. L'univers l'a surnommé le Grand, non tant pour la grandeur de ses victoires que pour la grandeur de son âme et de son courage. « Car, dit l'archevêque Péréfixe, il ne ploya jamais ni sous les insultes de la fortune, ni sous les traverses de ses ennemis, ni sous les ressentimens de la vengeance, ni sous les artifices des favoris et des ministres; il demeura toujours en même assiette, toujours maître de soi-même, en un mot toujours roi et souverain, sans reconnaître d'autre supérieur que Dieu, la justice et la raison. » Toutefois la voix du peuple l'a toujours désigné par le simple nom de Henri IV, et ce nom exprime pour tout Français l'idée du meilleur des princes. Il fut le sauveur et le restaurateur de son royaume, et jamais monarque n'a eu autant de difficultés à vaincre que Henri IV. Il possédait toutes les qualités qui étaient nécessaires pour réconcilier des partis acharnés les uns contre les autres. Il réunissait la politique la plus raffinée avec la plus grande candeur, une bravoure brillante avec tous les sentimens d'humanité, un grand caractère avec une aimable simplicité. En s'entretenant des particularités de son règne avec Pierre Mathieu qu'il avait nommé son historiographe, il lui recommandait de s'exprimer avec la plus grande franchise et de ne se per-

deux filles qui furent abbesses de Fontevrault e
Chelles.

Toutes les liaisons que Henri IV avait eues avec
femmes, soit comme roi de Navarre, soit depuis
avènement au trône de France, ne firent pas au
de tort à sa réputation qu'une malheureuse pass
qui le subjugua à l'âge de cinquante-six ans, et en l
tachant au char d'une jeune coquette de seize a
en fit un objet de risée pour la cour. Ce n'est q
regret que l'historien parle de cette faiblesse d'un
dont le souvenir est encore cher à sa nation; il y
forcé, parce que cette intrigue a eu de l'influen
sur la politique.

Henri II de Bourbon, troisième prince de Condé
épousa, le 3 mars 1609, Charlotte-Marguerite, fill
de Henri Ier, duc de Montmorenci, et connétable d
France. Vers le même temps le roi en tomba s
éperdument amoureux, qu'il ne put cacher cette passion déréglée à laquelle la jeune princesse eut l'air de répondre; au moins elle entra avec le roi dans un commerce épistolaire, dans lequel le grand Henri s'appelait Celadon, et la princesse du nom d'une bergère. Toutefois les écrivains du temps s'accordent à dire que tout ce qu'on pouvait reprocher à la princesse, c'était la vanité d'un enfant et un peu de coquetterie. Le prince de Condé s'étant aperçu de la passion qui dominait le roi, pour éviter tout scandale, mena son épouse à la campagne en Picardie; mais le roi se rendit sous un travestissement au même endroit pour entretenir sa maîtresse. Celle-ci refusa de le voir;

is le roi fut reconnu et cette aventure fit un si grand at, que le prince enleva son épouse et se rendit ec elle en Flandre. L'infante reçut la princesse dans n palais à Bruxelles où on la tenait comme prisonère.

Henri IV traitant la conduite du prince de Condé a félonie, parce qu'il n'était pas permis à un prince u sang de quitter le royaume sans permission, demanda à Bruxelles et à Madrid l'extradition des fugifs, et menaça d'aller les chercher les armes à la main. Cette menace effraya l'archiduc, parce qu'on savait que le roi était sur le point d'entrer en campagne, et qu'il avait même demandé le passage par le Luxembourg. On ne sait ce qui en serait arrivé, si le couteau de Ravaillac n'avait coupé le nœud de cette intrigue. Dès que le roi fut mort, le prince et la princesse rentrèrent en France.

Addition à la page 192.

Discours adressé par Henri IV au parlement, au sujet des Jésuites, d'après une relation différente de celles de DE THOU *et de* MATHIEU.

« Je vous sçay bon gré du soing qu'avez de ma personne et de mon estat. Je veux donc que vous sçachiez que touchant Poissy, que si tous y eussent aussi bien faict qu'un ou deux Jésuistes qui s'y trouvèrent fort à propos, les choses y fussent mieux allées pour les Catholiques. On recognut dès-lors, non leur ambition, mais leur suffisance, et m'estonne sur quoi vous fondez l'opinion d'ambition en des personnes qui refusent les dignitez et preslatures quand elles leur sont offertes, et qui font vœu à Dieu de n'y aspirer jamais, et qui ne prétendent autre chose en ce que de servir sans récompense tous ceux qui veulent bien service d'eux. »

« Que si ce mot de Jésuiste vous déplaist, pourquoy ne reprénez-vous ceux qui se disent religieux de la Trinité? et si vous estimez aussi bien qu'eux estre de la compagnie de Jésus, pourquoy ne dittes-vous que vos filles sont aussi bien religieuses que les Filles-Dieu à Paris et que vous estes autant de l'ordre du S. Esprit que mes chevaliers? Et pour moy, j'aimerois mieux estre Jésuiste que Jacobin ou Augustin. »

« La Sorbonne dont vous parlez les a condamnez; mais ça esté comme vous, devant les cognoistre: et si l'ancienne Sorbonne n'en a point voulu par jalousie, la nouvelle y faict ses estudes et s'en loue. »

« S'ils n'ont esté jusques à présent en France que par tollérance, Dieu me reservoit ceste gloire que ie tiens à grace de les y establir, et si ils n'y estoient que par maniere de provision ils y seront désormois par esdits et par arrest: la volonté de mes prédécesseurs les y retenoit, ma volonté est de les y establir. »

« L'vniuersité les a contrepoinctez voirement, mais ç'a esté ou pour ce qu'ils faisoient mieux que les autres, tesmoin l'affluence des escoliers qui arriuoient en leurs colleges, et pource qu'ils n'estoient incorporez en l'uniuersité dont ils ne feront maintenant refus quand ie le leur commanderay : et quand pour les remettre vous seray contraint de me les demander. »

« Vous dittes qu'en vostre parlement les plus doctes n'ont rien appris chez eux : si les plus doctes sont les plus vieils, il est vray, car ils auoient estudié deuant que les Jesuistes fussent cogneus en France : mais i'ay ouy dire qve les autres parlemens ne parlent pas ainsi, ni mesme tout le vostre : et si on apprenoit mieux qu'aillevrs, d'où vient que par levr absence l'vniuersité est rendue déserte, et qu'on va les chercher nonobstant vos arrests, à Douay, à Pont et hors du royaume. »

« De les appeler compagnie de factieux pource qu'ils ont esté de la ligue, ça esté l'injure du temps; ils croyaient bien faire, ils ont esté trompez comme plusieurs autres. Mais ie veux croire que ç'a esté auec moins de malice que les austres, et tiens que la mesme con-

science joincte aux graces que ie leur feray, me les affectionnera autant ou plus qu'à la ligue. »

« Ils attirent, dittes-vous, les enfans qui ont l'esprit bon et choisissent les meilleurs, et c'est de quoy ie les estime : ne faisons-nous pas choix des meilleurs soldats pour la guerre? et si les faueurs n'auroient place enuers vous, en receuriez-vous aucun qui ne fust digne de votre compagnie, et dust se seoir au parlement? S'ils vous fovrnissoient des précepteurs, ou prédicateurs ignares vous les mépriseriez : ils ont de beaux esprits et vous les en reprenez. Quand aux biens que vous dittes, c'est une calomnie : ils n'auroient en toute la France douze ou quinze mil escus de revenu en tout, et sçay qu'à leur retour on n'a sceu entretenir à Bourges et à Lyon sept ou huict religieux et ils estoient en nombre de trente à quarante : et quand il y auroit de l'inconuenient de ce costé, par mon esdit j'y ai pourveu. »

« Le vœu d'obeyssance au pape ne les obligera pas dauantage à suivre l'estranger, que le serment de fidelité qu'ils me feront à n'entreprendre rien contre leur prince naturel : mais ce vœu là n'est pour toutes choses : ils ne le font que d'obeyr au pape, quand il les voudrait enuoyer à la conuersion des infidelles : et de faict c'est par eux que Dieu a converty les Indes, et c'est ce que i'ay dit souuent. Si l'Espagne s'en est seruy, pourquoy ne s'en seruira la France? Sommes-nous de pire condition que les autres : l'Espagne est-elle plus aymable que la France? et si elle l'est aux siens, pourquoy ne le sera la France aux miens? »

« Vous dittes : ils entrent comme ils peuvent : aussi font bien les autres, et suis moi-mesme entré comme i'ay peu en mon royaume ; mais il faut aduouer que leur patience est grande, et pour moi ie l'admire ; car avec patience et bonne vie ils viennent à bout de toutes choses : et si ie ne les estime pas moins en ce que vous dittes qu'ils sont grands observateurs de leur institut; c'est ce qui les maintiendra, aussi n'ay-je rien voulu changer à leurs reigles, ainsi les y veux maintenir : Que si ie leur ay limité quelques conditions qui ne plairont aux estrangers, il vaut mieux que les estrangers prennent la

loy de nous que si nous la prenions d'eux. Quoy qu'il en soit ie suis d'accord auec mes subjets. »

« Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science : Et i'ai cogneu que quand ie parlay de les restablir, deux sortes de personnes s'y opposèrent particulièrement : ceux de la religion, et les ecclésiastiques mal viuans : et c'est ce qui me les a faict estimer dauantage. »

« Touchant l'opinion qu'ils ont du pape, ie sçay qu'ils le respectent fort, ainsi fais-je my. Mais vous ne dictes pas que l'on a voulu censurer à Rome le liure de M. Bellarmin, pource qu'il n'a voulu donner tant de iurisdiction au Sainct Pere que font communement les autres : vous ne dictes pas aussi que ces iours passez que les iesuistes ont soutenu que le pape ne pouvoit errer, mais que Clement pouuoit faillir. En tout cas ie m'assuère qu'ils ne disent rien dauantage que les autres en l'authorité du pape : et croy que quand on voudra faire le proces à leurs opinions, il les faudra faire à celle de l'Eglise catholique. »

« Quand à la doctrine d'esmanciper les Ecclésiastiques de mon obeyssance, ou d'enseigner de tuër les Roys; il faut voir d'vne part ce qu'ils disent, et s'informer s'il est vray qu'ils enseignent ainsi la ieunesse. Vne chose me faict croire qu'il n'en est rien, c'est que depuis trente ans en çà qu'ils enseignent la ieunesse en France, cent mille escoliers de toutes conditions sont sortis de leurs colleges, ont vescu auec eux et entr'eux, et l'on ne trouue un seul de ce grand nombre qui soustienne de leur auoir ouy tenir tel langage, ny autre approchant de ce que l'on leur reproche, de plus il y a des ministres qui ont esté iésuistes à longues années, qu'on s'informe d'eux de leur uie, il est à présumer qu'ils en diront le pis qu'ils pourront, ne feust-ce que pour s'excuser d'être sortis d'avec eux. Or ie sai qu'on l'a faict, et n'a-t-on rien tiré autre response, sinon que par leurs mœurs il n'y a rien à redire, et povr la doctrine chacun la cognoist : Aussi peu de personnes se voudroient mettre à ceste preuve, et faut bien que la conscience soit assurée quand elle demeure au dire de son aduersaire. »

« Touchant Barriere [1], tant s'en faut qu'un iésuiste l'aye confessé comme vous dittes, que ie fus aduerty par un iésuiste de son entreprise et un autre luy dist que il seroit damné s'il l'osoit entreprendre. Quant à Chastel : les tourmens ne luy peurent arracher aucune accusation à l'encontre de Varade ou autre iesuiste quelconque : et si autrement estoit, pourquoy l'auriez-vous espargné: Car celuy qui fut exécuté fut un autre subject que l'on dict s'être trouué dans ses escrits: Mais quand ainsi seroit qu'vn iesuiste auroit faict ce coup, faut-il que tous les Apostres patissent pour Iudas, ou que ie responde de tous les larcins et de toutes les fautes que feront à l'aduenir ceux qui avroient esté mes soldats? Dieu me voulut alors humilier et sauver, et ie luy en rends graces : il m'enseigne de pardonner les offenses, ie le fais pour son amour volontiers : voir mesme que tous les iours ie prie Dieu pour mes ennemis, tant s'en faut que ie m'en veuille souvenir. Laissez-moy la conduite de ceste compagnie de Iésus, car j'ai gouverné des choses plus difficiles. Obeyssez seulement à ma volonté. »

[1] Voy. p. 145 de ce vol.

SECTION X.

De la littérature française du seizième siècle.

Régénération de la littérature française sous François I.

François Ier a été surnommé le Père des Lettres, et sous son règne s'opéra en effet la régénération de la littérature française, d'où devait sortir le brillant siècle de Louis XIV. Ce règne fait époque dans toutes les branches des lettres et des sciences. Sans être un savant lui-même, François Ier prenait aux sciences, à l'érudition et aux beaux-arts plus d'intérêt qu'aucun de ses prédécesseurs et la plupart de ses successeurs n'en ont pris : la révolution que la littérature éprouva de son temps fut beaucoup plus son ouvrage que le lustre dont elle brilla dans le dix-septième siècle ne fut celui de Louis XIV. Quoique François Ier sentît combien la littérature italienne était au-dessus de celle de sa nation, et qu'il contribuât en conséquence à donner de l'influence à la première sur la seconde, cependant la poésie française ne devint pas une imitation de celle des Italiens; elle conserva l'esprit qu'elle avait pris dans les siècles précédens jusqu'aux beaux génies qui, dans le dix-septième siècle, achevèrent la révolution littéraire, en se proposant pour modèles des ouvrages plus parfaits que ceux des Italiens, savoir les chefs-d'œuvres que l'antiquité nous a laissés.

L'étude des lettres grecques et latines en France fut une suite de l'institution du collége de France [1],

[1] Voy. vol. XVI, p. 244.

qui est un des titres que François Ier a acquis à la reconnaissance de la nation. Ce qui dans les écrits classiques des anciens paraissait aux yeux des Français le plus digne d'être imité, c'est la clarté des idées, c'est la noble régularité, c'est le langage pur, précis et élégant. Ce sont ces avantages qui font le caractère de la littérature classique, en tant qu'on l'oppose à la littérature romantique. Les nations qui donnent la préférence à la dernière, admettent cependant les règles classiques pour la prose; mais elles pensent que l'imagination peut se frayer de nouvelles routes, et que le sentiment poétique, parvenu à une grande profondeur, ne peut pas toujours s'exhaler en vers intelligibles à la froide réflexion.

Ce qui doit étonner au premier moment, c'est que la régénération que la poésie française éprouva dans le seizième siècle ne s'étendit pas d'abord sur le théâtre. Pendant les trente-deux années du règne de François Ier, cette branche de la littérature qui plus tard devait parvenir à un si grand lustre, resta dans un état de stagnation complète. Cette singularité n'a pourtant rien qui doive nous surprendre. La poésie française a été, dès son origine, entièrement nationale; elle l'a été dans les chansons, dans les fabliaux et dans les romans de chevalerie, jusqu'à ce que le goût de ce genre se perdît. Le théâtre seul, que nous avons vu naître sous Charles VI, n'avait pas de caractère national : le Français ne retrouvait pas dans les mystères et les moralités le ton de la vie sociale et de la conversation, qui fournissent à cette nation une jouissance dont la

douceur n'est sentie encore aujourd'hui par aucune autre; encore moins la cour ne pouvait-elle se plaire dans ces représentations bizarres. Les Sotties des Enfans sans souci renfermaient trop d'allusions qui n'avaient qu'un intérêt momentané, et la satire dont elles étaient parsemées, était trop abstraite, puisqu'elle paraissait sous la forme d'allégories morales. Les farces seules dont la Confrérie de la Passion entremêlait ses pièces religieuses, présentaient, comme dans un miroir, la vie de la génération qui assistait à ce spectacle, non cependant de toutes les classes, mais seulement de la dernière classe du peuple, à qui seule ces scènes pouvaient plaire. Nous exceptons toujours la farce de l'Avocat Pathelin, qui, à cause de la vertu comique qui y règne, a seule survécu aux autres. Or, l'époque où ces trois espèces de drames avaient leur plus grande vogue, fut précisément celle où l'étude de la littérature ancienne commença à exercer son influence salutaire, et où l'on sentit le besoin d'un amusement plus élégant, analogue à la fois au génie de l'antiquité et à celui de la nation. Avant que des représentations dramatiques fussent en état de satisfaire à ce besoin, il fallait un quart de siècle pour que de jeunes poètes étudiassent et parvinssent à s'approprier l'esprit de l'antiquité; il fallait fonder un théâtre tout nouveau, pour réformer le goût du public, accoutumé aux mystères, aux moralités et aux sotties; et cette fondation était d'autant plus difficile, que les théâtres existans étaient en possession, en vertu de privilèges, du droit d'amuser le public à leur

manière. La révolution que le théâtre français dut éprouver aurait été accélérée, si la littérature italienne avait offert, dans la poésie dramatique, des modèles comme elle en offrait dans la poésie lyrique. Mais ni l'Italie, ni l'Espagne, n'avait un théâtre au commencement du seizième siècle, et une heureuse nécessité força les réformateurs du théâtre français à recourir à celui des anciens.

Cette révolution eut lieu sous le règne de Henri II, si peu favorable d'ailleurs au progrès des lettres. Lorsque, formé par l'étude du théâtre des anciens, Jodelle parut, il excita le plus grand étonnement, principalement à la cour, qui jusqu'alors n'avait pas eu une idée de la poésie dramatique. La Pléïade de poètes célèbres de la cour de Henri II se joignit à Jodelle, et ainsi le règne de ce monarque devint l'époque où le goût français commença à se former d'après la littérature ancienne; ce fut aussi celle où le célèbre de Thou entreprit d'écrire, mais en latin, son chef-d'œuvre historique.

Les malheurs qui signalèrent les trente années écoulées entre le règne de Henri II et celui de Henri IV, laissèrent à peine le temps de penser à la littérature. Néanmoins le goût de Catherine de Médicis pour la poésie italienne, donna de la vogue au sonnet, que les poètes français avaient jusqu'alors dédaigné.

Quelque heureuse que fût la France sous le règne de Henri IV, la littérature ne devait rien à la protection de ce prince. Jovial et spirituel, il n'avait pas le goût de la poésie, et comme la candeur était le trait

dominant de son caractère, il n'affectait pas de prédilection pour ce qui lui était indifférent. Ainsi la littérature fut abandonnée pendant son règne; mais, grâce à la paix et à la prospérité générale, elle continua à se perfectionner, en suivant la marche qu'elle avait si heureusement commencée.

Clément Marot.

Clément Marot est généralement regardé comme le poète qui ouvre l'époque de François Ier ou de la véritable poésie française, qui se distingue de celle de quelques autres nations par la délicatesse des idées et des sentimens, par l'harmonie de la versification, par la grâce et le charme du style, la naïveté des tournures et l'élégance des expressions.

Fils unique de Jean Marot[1], poète à la réputation duquel a nui celle de son fils, il naquit à Cahors, en 1495. Il montra peu de goût pour les études; mais sa facilité lui tenait lieu d'application, et il avait plus de penchant pour la frivolité et le libertinage que pour l'instruction. Le ton léger, mais ennobli par la galanterie chevaleresque, qui commençait à régner à la cour de François Ier, convenait parfaitement à la légèreté, à la sensualité, à la jovialité et à l'esprit de Marot. Dépourvu d'une sensibilité profonde et d'une véritable délicatesse, quoique l'une et l'autre respirent dans ses vers; indiscret et imprudent, il passa une partie de sa vie à faire la cour aux dames, et l'autre à se vanter de ses bonnes fortunes. Placé, en 1513, comme valet de chambre, auprès de Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, sœur de François Ier, il

[1] Voy. vol. IX, p. 77.

accompagna par la suite ce monarque en différens voyages ; il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie. Jouissant de la faveur de Marguerite, il osa, dit-on, déclarer son amour à cette princesse, ainsi qu'à Diane de Poitiers, et ne fut pas repoussé. Ce fait qui s'appuie surtout de l'indiscrétion de ses vers, n'est pas prouvé. Il se brouilla avec Diane, à cause de son penchant pour les opinions religieuses de Calvin ; mais ce même penchant le recommanda à la duchesse d'Étampes et à Renée de France, duchesse de Ferrare. A son retour de la captivité, en 1525, ses imprudences le firent enfermer dans la prison du Châtelet [1],

[1] Le *Châtelet*, ou le grand Châtelet, était une tour ou château formant une petite forteresse (*castellucium*), située sur la rive septentrionale de la Seine, et destinée à la défense de la cité de Paris, laquelle était renfermée dans l'île. Il paraît que ce château fut construit ou reconstruit sous Louis VI. Lorsqu'ensuite l'enceinte de Philippe-Auguste comprit dans la ville de Paris une grande partie du terrain situé sur la rive septentrionale du fleuve, le Châtelet, devenu inutile à la défense de Paris, devint le siège des juridictions de la prévôté et vicomté de Paris, cour présidée par le prevôt, le lieutenant civil, le lieutenent général de police et deux lieutenans particuliers, et composée de cinquante à soixante-quinze conseillers : elle a existé jusqu'en 1792. Une grande partie des bâtimens fut reconstruite en 1684, mais il resta jusqu'à la révolution quelques tours de l'ancien édifice. Un grand nombre de prisons et de cachots horribles y appartenaient. Tout a disparu pour former une place carrée au milieu de laquelle se trouve une fontaine surmontée d'une colonne portant une statue dorée.

Le Petit Pont, conduisant de la rive méridionale de la Seine dans la Cité, était également défendu par une tour, nommée le petit Châtelet. Construit en pierres, en 1369, pour contenir la turbulence des

d'où il fut transféré dans celle de Chartres; il y passa son temps à écrire et à faire des vers, et entr'autres une satire contre le Châtelet, intitulée l'Enfer. Après le retour de François Ier, une jolie épitre adressée à ce prince lui procura la liberté.

Des imprudences réitérées lui attirèrent de nouvelles persécutions, pendant lesquelles il se retira tantôt à Nérac, tantôt à Ferrare, enfin à Venise. En 1536, le roi lui permit de revenir; mais la traduction des psaumes en vers français [1], dont il s'était occupé pendant son exil, lui valut les censures de la Sorbonne. Quoique son talent, borné à la grâce et à la naïveté et dépourvu d'élévation, fût peu propre à reproduire les hymnes sacrées, cette nouveauté obtint le plus grand succès, et la censure de la Sorbonne ne fit que donner plus de vogue à sa traduction. Bientôt toutes les dames de la cour chantaient les psaumes sur des airs de romances et de vaudevilles. L'auteur se retira à Genève. S'il y trouva des personnes qui pensaient comme lui en matière de religion, on y fut scandalisé de la licence de ses mœurs, et il s'en fit chasser. Il retourna en France, et abjura le calvinisme entre les mains du cardinal de Tournon. Néanmoins il se mit encore une fois dans le cas de quitter la France, et se retira à Turin, où il mourut en 1544.

« La nature, » dit La Harpe, « avait donné à Ma-

jeunes gens de l'université, il devint la demeure du prevôt de Paris. Il a été démoli en 1782, avec les prisons qui en dépendaient.

[1] MAROT ne traduisit que cinquante psaumes; THEODORE DE BEZE y ajouta les cent autres. Ce psautier fut chanté dans les églises

rot ce qu'on n'acquiert point : elle l'avait doué de grâce. Le charme de son style tient à une naïveté de tournure et d'expression qui se joint à la délicatesse des sentimens. » Marot a surpassé tous les poètes français avant lui : il est le premier qui ait épuré son goût d'après les grands modèles de l'antiquité classique, sans perdre pour cela du côté de l'originalité; il a entrevu les lois de la versification française, quoiqu'il se soit peu servi du vers alexandrin, et qu'il n'ait pas connu l'art d'entremêler les rimes masculines et féminines.

Marot s'est exercé dans un grand nombre de genres : parmi ses ouvrages, on trouve les premières églogues françaises (qui ne sont pourtant pas des poésies pastorales), des poésies comiques ou satiriques, des allégories, des épîtres, des poésies lyriques, des chants royaux, des chansons, des rondeaux, des épigrammes, etc. Son Enfer, ou l'histoire satirique de son procès et de sa prison au Châtelet, est un de ses meilleurs morceaux. Il excellait dans les chansons et les rondeaux.

La grande célébrité dont Clément Marot jouit a fait naître autant d'antagonistes que d'imitateurs de ce poète; ni les uns ni les autres n'égalèrent sa facilité dans le genre des petits poèmes, ni ne le surpassèrent dans la haute poésie.

Le plus célèbre parmi les poètes de son école, est *Mellin de S. Gelais*, prêtre, dont la vie n'était pas Mellin de S. Gelais.

protestantes françaises jusqu'en 1695; alors on y substitua la version perfectionnée de CONRAD et LA BASTIDE.

plus réglée ni la poésie plus chaste que celles de Marot. Ses contes sont excellens; il a fait, sous le titre de *Sophonisbe*, une tragédie calquée sur les drames grecs, qui ne fut mise en scène qu'après la réforme que Jodelle fit du théâtre.

Étienne Dolet. *Étienne Dolet*, jurisconsulte, brûlé en 1546, comme hérétique, a composé un second Enfer, pendant de celui de Marot.

François I. *François Ier* lui-même appartient aux poëtes de son temps. Les petits morceaux qui nous restent de cet illustre auteur, sont pleins de sentiment; tels que les vers qu'il écrivit sous un portrait d'Agnès Sorel, et que nous avons rapportés [1].

Un jour, à Fontainebleau, dans une belle matinée de printemps, ayant jeté les yeux sur l'appartement de la duchesse d'Étampes, et ayant été témoin de sa toilette, il lui adressa les vers suivans :

> Estant seulet auprès d'une fenestre,
> Pour un matin, comme le jour poignoit,
> Je regarday Aurore à main senestre
> Qui à Phébus le chemin enseignoit;
> Et d'autre part ma mie qui peignoit
> Son chef doré; et vis ses luisans yeux,
> Dont ung gecta un traict si gracieux
> Qu'à haute voix je fus contrainct de dire :
> « Dieux immortels, rentrez dedans vos cieulx,
> « Car la beauté de ceste vous empire. »

Marguerite de Valois. *Marguerite d'Angoulême* ou *de Valois*, sœur de François Ier, mariée au duc d'Alençon, et après sa mort, à Henri d'Albret, roi de Navarre, fut une prin-

[1] Voy. vol. IX, p. 9.

cesse belle, spirituelle, bonne et savante : elle appartient aux plus beaux esprits de son temps. Dans l'histoire de François Iᵉʳ, nous avons parlé de l'amitié qui régnait entre le frère et la sœur, qu'il ne nommait que sa mignonne. Dans les contes de Marguerite, ouvrage en prose, dont nous parlerons plus bas, il règne une manière qui dans nos mœurs paraît très-libre, mais qui probablement était alors le bon ton de la cour, et qui ne prouve rien contre la pureté des mœurs de cette princesse. Dans ses poésies sérieuses, Marguerite montra plus d'enthousiasme religieux que tous les poètes de son temps. La plupart de ses ouvrages en vers sont des poésies religieuses dans le genre des mystères ; il s'y trouve un poème didactique religieux, intitulé le Triomphe de l'agneau ; son Miroir de l'âme pécheresse fit dans le temps une plus grande sensation qu'il ne mérite, à ce qu'il nous paraît : il règne dans tous ces morceaux une imagination vive, souvent chaude, mais peu cultivée ; un penchant marqué de raisonner le sentiment, un esprit sérieux qui reproduit la même idée sous toutes ses faces, une grande facilité d'élocution. L'Histoire des Satyres et des Nymphes de Diane est un des meilleurs poèmes de Marguerite, parmi ceux qui n'ont pas la religion pour objet ; elle a aussi composé quelques farces. La plupart de ses poésies ont été recueillies, sous le titre de Marguerites (perles) de la Marguerite des princesses.

Nous arrivons au réformateur ou plutôt au créateur du théâtre français. *Étienne Jodelle*, sieur de Lymodin, naquit à Paris, en 1532. On ne sait autre chose Révolution du théâtre opérée par Jodelle.

de sa jeunesse, sinon qu'il s'occupa beaucoup de littérature ancienne, et qu'il fit de bonne heure des vers français. Il n'avait pas vingt ans, lorsqu'il conçut le projet de remplacer les mystères, les moralités et les sotties, par des tragédies et des comédies, à l'instar du théâtre des anciens. Il existait déjà des versions de tragédies grecques, comme de l'Électre de Sophocle et de l'Hécube d'Euripide, par Lazare Baïf. L'Andrienne de Térence avait aussi été traduite par Desperriers valet de chambre de Marguerite de Valois; mais personne n'avait pensé à les mettre en scène, et quand même on en aurait eu l'idée, les confrères de la Passion et les membres de la Basoche n'auraient pas été capables de représenter ces pièces.

Jodelle ne voulut pas traduire des pièces grecques; son désir était de parvenir à écrire des pièces originales dans le genre antique. Son premier essai était une Cléopâtre; et l'idée de choisir un sujet historique, au lieu d'en emprunter un de la mythologie, montre une certaine originalité. Sa tragédie accompagnée de chœurs excita l'admiration des amis du jeune poète. Tous regrettaient qu'il fallût se contenter de la lecture; à défaut d'acteurs ils résolurent enfin de la jouer eux-mêmes. N'ayant pas de local, ils louèrent une salle où ils dressèrent un théâtre tel que la simplicité de la pièce l'exigeait. Jodelle qui n'avait pas de barbe et qui était d'une jolie figure, se chargea du rôle de Cléopâtre; deux de ses amis, La Peruse et Belleau qui sont nommés parmi les poëtes du temps, eurent le second et le troisième rôle. Les mystères avaient été

défendus en 1548, parce qu'ils avaient été l'occasion d'un tumulte. Le public sentait le besoin d'un amusement qui ne laissât pas l'esprit sans occupation. Le projet de Jodelle fit du bruit, et Henri II voulut assister à la première représentation.

Elle eut lieu en 1552 et eut un succès prodigieux; Henri fit au jeune auteur un riche présent, et le coup de grâce était porté aux mystères et aux moralités. La réforme de la tragédie française que produisit la Cléopâtre, eut lieu à la même époque où les théâtres de deux autres nations prirent le caractère qui leur est resté propre; dans la seconde moitié du seizième siècle l'Angleterre eut son Shakespear et l'Espagne son Lope de Véga.

Jodelle entreprit ensuite la réforme de la comédie française et donna une pièce dans la manière de Térence, sous le titre d'Eugène ou la Rencontre. Après avoir écrit encore sa tragédie de Didon, il cessa de travailler pour le théâtre. Ami des plaisirs, prodigue de son argent, il mourut à Paris dans la misère en 1573, âgé de quarante-un ans [1].

[1] Voici comment parle PIERRE DE L'ESTOILE de la mort de Jodelle: « Le proverbe qui dit: Telle vie telle mort, fut vérifié dans Jodelle, poète parisien qui mourut cette année à Paris comme il avait vécu; car n'ayant pendant sa vie pas craint Dieu, il ne dōna en mourant aucun signe de le reconnoître; et même en sa maladie, comme il fut pressé de grandes douleurs, étant exhorté d'avoir recours à Dieu, il répondoit qu'il n'avoit garde de le prier ni le reconnoître tant qu'il lui feroit tant de mal, et mourut de cette façon avec hurlemens épouvantables. Il fut employé, comme le poète le plus vilain, à un vilain ouvrage, et mourut sur ce beau fait qu'il

La Harpe dit en parlant des tragédies de Jodell « Il n'y a aucune étincelle du génie des Grecs, aucu idée de la contexture dramatique; tout se passe déclamations et en récits. Le style est un mélange la barbarie de Ronsard et des froids jeux de mots q les Italiens avaient mis à la mode en France. » En a mettant ce jugement d'un grand critique, en conv nant avec lui que Ronsard a porté un faux jugeme en disant :

> Jodelle le premier d'une plainte hardie
> Françoisement chanta la grecque tragédie,
> Puis, en changeant de ton, chanta devant nos rois
> La jeune comédie en langage françois,
> Et si bien les sonna que Sophocle et Ménandre,
> Tant fussent-ils savans, y eussent pu apprendre,

il n'en faut pas moins avouer que Jodelle est le créateur du théâtre français, quoiqu'il soit, en comparaison de Corneille et de Molière, ce qu'est une pierre brute à côté du diamant. Il a introduit les trois unités; il a choisi des fables historiques qui excluaient le merveilleux; elles sont empruntées de l'antiquité, et non du monde romantique; il a modifié le caractère et les sentimens de ses personnages pour les rapprocher de sa nation; au lieu d'une action toute en spectacles que d'autres nations ont affectionnée dans la tragédie, celle des pièces de Jodelle se passe en dialogues et en ré-

laissa imparfait. Ronsard a dit souvent qu'il eût désiré, pour la mémoire de Jodelle, que ses ouvrages eussent été jetés au feu. Il étoit d'un esprit prompt et inventif, mais paillard, ivrogne et sans aucune crainte de Dieu qu'il ne croyoit que par bénéfice d'inventaire. »

ies. Il a conservé la partie lyrique de la tragédie grecque ; les chœurs d'Athalie ont prouvé combien on a perdu en les retranchant.

Pléiade française.

Jodelle et ses amis *Pierre de Ronsard*, *Joachim du Bellay*, *Jean-Antoine de Baïf*, *Ponce de Tyard* ou *Thiard*, *Remi Belleau*, et *Jean Daurat*, qui avec lui forment la *Pléiade française*, ont introduit en France le sonnet. Ils se proposaient de réformer toute la poésie française d'après les principes suivis par Jodelle pour le théâtre ; ils imitèrent l'antiquité, mais en même temps les Italiens. Ils sentirent le besoin de commencer leur réforme par la langue ; ils se trompèrent en voulant l'opérer par le mélange du grec et du latin, et par cette erreur devinrent plutôt les corrupteurs de la langue. Leur jargon eut de la vogue pendant quelque temps, finalement le bon goût prévalut ; on retourna à la véritable langue française, mais dans la torture qu'on lui avait fait essuyer elle perdit une partie de son ancienne naïveté.

Pierre de Ronsard.

Le chef de cette nouvelle école qui remplaça celle de Marot, *Pierre de Ronsard*, nommé de son temps le Prince des poètes français, naquit en 1525 et reçut une éducation littéraire. On connaît peu de circonstances de sa vie. Henri II fut son grand admirateur; sous Charles IX il entra dans les ordres et fut comblé de bénéfices ; on le trouve aussi marchant à la tête d'un corps de jeunes seigneurs contre les Protestans. Mais son zèle pour la religion et son état de prêtre ne l'empêchèrent pas d'être galant. Voulant imiter Pétrarque, il choisit une dame de ses pensées pour la

célébrer dans ses vers sous le nom de Cassandre. Il mourut en 1585.

Ronsard, que l'historien de Thou appelle le premier poète depuis Auguste, ne manquait effectivement pas de génie poétique, mais il était dépourvu d'originalité. Il fut imitateur, mais il imita sans ce tact qui discerne ce qui ne mérite pas d'être copié, de ce qui peut être approprié à la langue dans laquelle travaille le poète. Il emprunta des anciens une quantité de formes, farcit la langue d'hellénismes et de latinismes sans lui faire faire des progrès réels. Pour l'enrichir et pour masquer en même temps son défaut d'imagination, il inventa une foule d'épithètes bizarres qui rendaient sa diction barbare.

Ronsard est le chef des poètes français qui ont fait des sonnets. Il en existe quelques centaines qui sont d'autant plus mauvais qu'ils sont plus savans. Il laissa des élégies où la sensualité remplace le sentiment, beaucoup d'odes, où au lieu d'idées grandes et d'images, on trouve de l'emphase. Sa Franciade est un poème épique extrêmement froid et pauvre en invention.

Joachim du Bellay.

Joachim du Bellay, troisième poète de la Pléiade française (Jodelle est le second) naquit vers 1524 en Anjou. Il fut parent des célèbres frères Guillaume, Jean et Martin du Bellay, et mourut en 1560, à l'âge de trente-six ans, archevêque désigné de Bordeaux. Ses contemporains l'ont nommé l'Ovide français parce qu'il imita en latin et en français la manière légère de ce poète. Dans ses sonnets, odes et chansons il y a plus de naturel que dans celles de Ronsard et des autres

membres de la Pléiade. Les sonnets que, pendant son séjour à Rome auprès du cardinal Jean du Bellay, il fit sur les antiquités de cette ville, peuvent encore être lus avec plaisir.

Lazare de Baïf et *Jean-Antoine*, son fils, quatrième étoile de la Pléiade, étaient des philologues très-estimables. Le père a écrit de bons traités sur plusieurs points des antiquités et traduit en vers français l'Électre de Sophocle et l'Hécube d'Euripide. On doit au fils une traduction du Soldat glorieux de Plaute (le Brave ou le Taille-Bras), de l'Antigone de Sophocle et de l'Eunuque de Térence; mais comme poète il occupe un rôle très-subordonné. Le sonnet qu'après la S. Barthélemy il fit contre l'amiral de Coligni fait peu d'honneur à son caractère. Il essaya, en 1570, la fondation d'une société littéraire qui aurait été la plus ancienne du royaume, si les malheurs du temps avaient permis qu'elle se soutînt. Antoine de Baïf.

Jean-Antoine de Baïf a eu pour maître *Jean Daurat* ou *Dorat* (*Auratus*) que nous avons nommé parmi les étoiles de la Pléiade. Son vrai nom était Dinemandy. Il appartient, malgré sa réputation, aux poètes latins et français très-médiocres; mais nommé, en 1560, professeur de langue grecque au collège de France, il a, d'après le témoignage des contemporains, beaucoup contribué par ses savantes leçons au progrès des bonnes études en France, et sous ce rapport nous nous sommes volontiers arrêtés à un nom qui ne doit pas tomber dans l'oubli. Jean Daurat.

Nous ferons de même pour *Ponce de Thiard* dont la Ponce de Thiard.

réputation poétique s'est éclipsée, parce que ses vers ne se sont pas conservés, mais qui nous intéresse comme un des zélés défenseurs de l'autorité royale attaquée par la Ligue. Évêque de Châlons sur-Saone, il quitta ce siége, parce qu'il désapprouvait la conduite factieuse de ses ouailles, et se retira dans son château de Bragny où il mourut en 1601 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il fut de la famille de Thiard de Bissy à laquelle ont appartenu le cardinal de Bissy, qui succéda à Bossuet au siége de Meaux, et ce comte de Thiard qui termina la liste des chevaliers du Saint-Esprit reçus par un chapitre formel [1] et auquel Delille adressa ces vers :

> Et toi que j'aimais tant, toi dont je fus chéri,
> Dont le cœur fut si bon, l'esprit si plein de charmes,
> Pour qui mes tristes yeux ont épuisé leurs larmes,
> O Thiard! tu n'es plus....

Jacques Tahureau.

Parmi la foule des auteurs de sonnets que la Pléiade avait mis en vogue, on distingue *Jacques Tahureau* de Mans, descendant (probablement par les femmes)

[1] Cette réception, à laquelle l'auteur de ce Cours assista, eut lieu à la chapelle du château de Versailles, peu de jours avant la prise de la Bastille, en 1789. L'auteur a eu entre ses mains, en 1813, le livre original en parchemin, sur lequel tous les récipiendaires ont signé de leur main le serment de l'Ordre, depuis Henri III, dont la signature est la première. Lorsque ce livre fut présenté au comte de Thiard, il n'y trouva plus qu'une ligne sur la dernière page où il traça son nom. Ce document, religieusement conservé par la famille d'un des ministres de Louis XVI, fut remis à Louis XVIII en 1814. La publication d'un *fac simile* des signatures de tant de personnes illustres ne serait pas sans utilité.

du connétable Bertrand Duguesclin, mort en 1555, et *Scévole* (proprement *Gaucher*) *de Ste. Marthe*, excellent patriote, et adversaire de la Ligue. On essaya aussi d'introduire dans la langue française les mètres grecs; cette tentative n'eut aucun succès. Les imitateurs de Ronsard surpassèrent leur modèle en accumulant les épithètes. Pour caractériser la poésie française de la fin du seizième siècle, on peut dire qu'elle se distinguait par une imitation mal entendue de l'antique et par une recherche qui dégénéra en pédanterie. Elle avait besoin d'un nouveau réformateur qui achevât l'ouvrage commencé par Marot. Il parut, ce réformateur, mais il eut encore quelques précurseurs que nous ne pouvons passer sous silence. Scévole de Sainte Marthe.

L'un d'eux fut *Jean Bertaut*, né à Caen, en 1552, secrétaire et lecteur de Henri III, auprès duquel il se trouvait au moment où ce prince fut assassiné; nommé successivement conseiller au parlement de Grenoble, abbé d'Aunay et évêque de Séez, il mourut en 1611, premier aumônier de la reine Marie de Médicis. Il a contribué à la conversion de Henri IV. Bertaut a fait une traduction ou paraphrase des psaumes, des cantiques, un Éloge de S. Louis, des discours funèbres, le tout en vers et presque toujours en alexandrins. Il évita les défauts de Ronsard; c'est ce qui fit dire à Boileau : Jean Bertaut.

Ce poète orgueilleux, trébuché de si haut,
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

Sa diction est élégante et naturelle à la fois. Il avait plus de sentiment que d'imagination.

Philippe Desportes, né à Chartres en 1546. Hen- Philippe Desportes.

ri III qu'il avait suivi en Pologne, le combla de bien faits; il lui fit en abbayes un revenu de 10,000 écus Desportes, ou comme on l'appelait l'abbé de Tiron refusa l'archevêché de Bordeaux; il faisait un nobl usage de sa fortune. Après la mort de son bienfaiteu il se fit Ligueur; mais il rendit ensuite des services Henri IV et obtint son amitié. Il mourut en 1606 La Harpe le juge ainsi : « Desportes écrivit plus purement que Ronsard et ses imitateurs. Il effaça la rouill imprimée à notre versification, et la tira du chaos o on l'avait plongée. Il évita avec soin l'enjambement e l'hiatus; mais faible d'idées et de style, il n'a pu dans l'âge suivant garder de rang sur notre Parnasse. Il imita Marot dans ses poésies amoureuses et resta fort inférieur à lui. Il devança Malherbe dans des stances qu'on ne peut encore appeler des odes, quoique la tournure en soit assez douce et facile, et Malherbe le fit oublier. » Parmi ses poésies, ses Bergeries ou réflexions lyriques sur la félicité de la vie champêtre, se distinguent par le naturel des sentimens.

Pibrac. Un autre littérateur qui accompagna le duc d'Anjou en Pologne, *Gui du Faur, seigneur de Pibrac*, appartient, sinon aux grands poètes, au moins à ceux qui ont joui de la plus grande célébrité. La sienne a duré un siècle entier. Ses Cinquante quatrains, contenant préceptes et enseignemens utiles pour la vie de l'homme, ont été traduits dans toutes les langues, même la grecque et la latine, et ont formé un excellent manuel de morale entre les mains des jeunes gens, jusqu'à ce que la vétusté de leur langage les a fait tom-

ber dans l'oubli. Pibrac a été un des hommes les plus éloquens de son siècle, et a brillé comme orateur au concile de Trente. Il était alors juge-mage de Toulouse. Il fut à la fin président à mortier au parlement de Paris, et chancelier de Marguerite, reine de Navarre, sur laquelle il osa lever les yeux. Né à Toulouse, en 1529, il mourut en 1584.

Les auteurs de la Satire Ménippée.

Sept individus, à qui les intrigues de la Ligue inspiraient depuis long-temps de l'horreur, se réunirent en bataillon sacré pour combattre ce monstre par les armes du ridicule, tandis que Henri IV livrait des batailles. La *Satire Ménippée* qu'ils publièrent, en 1593, ne fut pas moins utile à ce prince, dit Voltaire, que la bataille d'Ivry. Cet ouvrage est une satire dans le sens primitivement donné à ce mot (*satura*) par Varron ; c'est-à-dire une composition mêlée de prose et de vers, où l'on se moque de la Ligue et de ses principaux membres ; comme c'est un ouvrage d'imagination plutôt que de raison, nous en parlons parmi les poèmes. Ce chef-d'œuvre d'enjouement et de bonne plaisanterie renferme une relation burlesque des prétendus États-généraux ou catholiques que les Ligueurs tinrent au Louvre en 1593[1], entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractère et les secrets motifs des principaux acteurs. Le style, depuis plus de deux cent trente ans, n'a guère vieilli, et on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Quiconque connaît la force du ridicule sur une nation vive et spirituelle, concevra que la Satire

[1] Voy vol. XVII, p. 135.

Ménippée ait pu porter un coup mortel à la Ligue Cet ouvrage ingénieux fut aussi nommé Catholicon d'Espagne. « Catholicon, dit l'Académie, est une espèce de remède ainsi appelé ou parce qu'il est composé de plusieurs ingrédiens, ou parce qu'on prétend qu'il est propre à toutes sortes de maladies. » L'idée, le titre et la disposition de la Satire Ménippée, ainsi que toutes les parties écrites en prose, sont de *Pierre Le roy*, chanoine de la cathédrale de Rouen. Ses associés étaient 1° *Jacques Gillot,* conseiller clerc au parlement de Paris, chanoine de la Sainte-Chapelle; c'est de lui qu'est l'idée de la procession des Ligueurs une des plus plaisantes de l'ouvrage [1].

2° *Florent Chrétien,* Protestant et ancien précepteur de Henri IV qui ne l'aimait pas. Il est l'auteur de la harangue du cardinal de Pellevé, archevêque de *Sens*.

3° *Nicolas Rapin,* grand prevôt de la connétablie, qui s'est distingué dans la bataille d'Ivry; les harangues de Rose, ancien évêque de Senlis, d'Espinac, archevêque de Lyon, et d'Angoulevent sont de lui.

4° Le célèbre *Pierre Pithou,* l'auteur du traité des Libertés de l'Église gallicane; qui a fait la harangue d'Aubray.

[1] Nous avons parlé (Voy. page 126.) de cette procession. Il y a des personnes qui se sont persuadées que cette procession n'a rien d'historique, mais qu'elle doit sa naissance à l'imagination de Gillot. Si cela est vrai, ne faut-il pas admirer le génie du poète qui a eu l'art de donner un caractère historique à une production de son imagination? On a aussi de Gillot une relation fort intéressante de ce qui se passa au parlement touchant la régence de Marie de Médicis, les 14 et 15 mai 1610.

5° *Gilles Durant, sieur de la Bergerie*, avocat au parlement de Paris, qui est l'auteur des Regrets sur le trépas de l'âne ligueur.

6° Enfin *Jean Passerat* de Troyes, professeur d'éloquence au collége de France, et poète distingué. Il a fait la plupart des vers insérés dans la satire.

Après les auteurs de ce morceau plus politique que poétique, nous nommons un poète satirique, l'auteur des vers suivans, où il peint la cour de France de son temps, ou plutôt les courtisans de tous les temps : Ortigues.

Valeter tout le jour de crainte en espérance ;
Sans cesse caresser ceux que l'on voudrait morts ;
Après se moquer d'eux, et, d'un rire retors,
Demi-cil'ant les yeux, faire la révérence ;
Se baiser à la joue en tendre contenance ;
En promesses toujours prodiguer des trésors ;
Dissimuler, flatter, encenser les mylords
Que l'on voit gouverner l'état en apparence :
Voiler ses cheveux blancs pour tromper Cupidon ;
Se masquer, se friser comme un brillant Adon ;
Porter une houssine, et s'en frapper la botte ;
Contrefaire les grands, bégayer quelquefois ;
Dédaigner la décence et la traiter de sotte,
Sont les traits coutumiers de la cour de nos rois.

C'est *Annibal d'Ortigues*, d'Apt en Provence, qui, né en 1570, servit avec fidélité et bravoure Henri IV dans la guerre civile et mourut vers 1640. Ses poésies, dans lesquelles il y a des morceaux pleins de sel, de grâce et de naturel, ont été imprimées en 1617, dans un vol. in-12. Le morceau intitulé Apologie des femmes est le précurseur du Mérite des femmes de Legouvé.

« Enfin Malherbe vint..... »

Malherbe. *François de Malherbe* naquit à Caen en 1555, d'une famille ancienne. Il étudia la jurisprudence dans sa ville natale, ainsi qu'à Heidelberg et à Bâle; mais son zèle ardent pour la religion lui mit les armes à la main; il les porta contre Henri IV, jusqu'à l'abjuration de ce bon prince. Ensuite il vécut à la cour jusqu'à sa mort, arrivée en 1627. Malherbe fut un homme d'honneur, appliqué avec ardeur à l'occupation dont il avait fait l'affaire de sa vie, d'un caractère très-susceptible, et cependant poussant jusqu'à la grossièreté la franchise de ses jugemens critiques. Cette affaire de sa vie, c'était d'épurer sa langue maternelle. Il a le premier découvert les véritables lois de la versification française dont Clément Marot avait eu un pressentiment. La littérature ancienne ne lui était pas inconnue, mais il n'en faisait pas grand cas; il préférait les poètes latins à ceux des Grecs, et trouvait Pindare détestable. Il travaillait lentement; sévère envers lui-même comme envers autrui, il corrigeait et limait sans cesse ses ouvrages. « Son nom, dit La Harpe, marque la seconde époque de notre langue. Marot n'avait réussi que dans la poésie galante et légère : Malherbe fut le premier modèle du style noble, et le créateur de la poésie lyrique. Il en a l'enthousiasme, les mouvemens et les tournures. Né avec de l'oreille et du goût, il connut les effets du rhythme, créa une foule de constructions poétiques adaptées au génie de notre langue. Il nous enseigna l'espèce d'harmonie imitative qui lui convient, et montra comment on se sert de l'inversion

avec art et réserve. Tout ce qu'il nous apprit, il ne le dut qu'à lui-même, et au bout de deux cents ans on cite encore nombre de morceaux de lui qui sont d'une beauté à peu près irréprochable. »

Les ouvrages de Malherbe ne sont pas nombreux et ne pouvaient pas l'être, vu sa manière de travailler. La plupart de ses poésies sont des odes ou des stances, nom donné par Desportes à un genre de poésie qui devait tenir le milieu entre l'ode et la chanson.

Après Malherbe, un seul poète antérieur au siècle de Louis XIV fait époque dans la littérature française, c'est *Mathurin Regnier*, le premier satirique classique, né en 1573 à Chartres et mort en 1613. Il était pourvu d'un canonicat et de quelques autres bénéfices ecclésiastiques; ce sont les seules circonstances de sa vie qui soient connues. Son goût naturel le porta vers la satire; il apprit par l'étude des anciens à former sa diction. Boileau le surpasse en élégance et pureté, il n'est pas au-dessus de lui en génie. Ses satires sont classiques dans l'esprit du temps; elles ressemblent plus à Juvénal qu'aux Discours d'Horace : elles frappent sur les vices plutôt que sur les ridicules. Nous en avons seize, toutes écrites en vers alexandrins. On regrette que le cynisme qui y règne trahisse les mœurs dépravées de l'auteur. Mathurin Regnier.

Revenons au théâtre français. Le nombre des poètes qui suivirent les traces de Jodelle fut très-grand, et on compte quatre-vingt-seize pièces imprimées avant 1600, mais le théâtre gagna peu par les travaux de ces poètes. Depuis 1562, les deux frères *de la Taille* (*Jean* et *Jacques*) donnèrent plusieurs tragédies, *Théâtre du seizième siècle.* Jean et Jacques de la Taille.

telles que Saül, Alexandre, Daire (c'est-à-dire Darius), et *Nicolas Filleul* de Rouen fit, en 1566, le premier essai de porter la poésie pastorale sur le théâtre, par sa comédie des Ombres. Tous ces poètes comiques et tragiques avaient à lutter contre les privilèges des anciennes troupes, et il n'existait avant 1598 aucun théâtre pour les pièces dans le goût nouveau. Henri IV qui ne s'intéressait pas beaucoup à la poésie et au théâtre, rendit à la confrérie de la Passion son ancien privilège; mais le parlement, pour ne pas prêter matière aux attaques des Calvinistes, refusa de l'enregistrer. La confrérie loua alors son théâtre à des acteurs qui donnaient des pièces dans le nouveau genre. Les autres troupes privilégiées se soutinrent encore quelque temps en modifiant leurs pièces. Les moralités furent changées en pastorales.

Nicolas Filleul.

Robert Garnier.

Parmi les poètes tragiques de cette époque, *Robert Garnier*, né à Ferté-Bernard, dans le Maine, en 1545, mérite d'être distingué. Avocat au parlement de Paris, ensuite lieutenant criminel au Mans, il donna, de 1568 à 1580, huit tragédies [1], bien supérieures à tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Elles sont tirées du théâtre des Grecs et de Sénèque qui, au jugement de Garnier, était un poète aussi parfait que Sophocle. Voulant, comme Sénèque, donner à ses tragédies de la noblesse (ce qui lui a généralement réussi), comme Sénèque, Garnier tomba souvent dans l'enflure, et, malgré l'élégance de sa diction, il pro-

[1] Porcie, Hippolyte, Cornélie, Marc-Antoine, la Troade, Antigone, Sédécie, Bradamante.

ligue les épithètes néologiques et les mots latinisés. Sept de ses pièces ont des chœurs. Ce fut lui qui le premier suivit comme une loi l'usage de faire alterner les rimes masculines et féminines.

Ce ne fut qu'en 1592 que Paris eut un théâtre permanent, et que se forma la troupe de la comédie française; en 1600 il en fut établi un second au Marais.

Romans en prose.

Nous allons nous occuper de la prose.

Marguerite de Valois.

Les romans de chevalerie qui jusqu'à François Iᵉʳ avaient fait les délices des gens du monde tombèrent dans le mépris, depuis que Ronsard par son pathos et Malherbe par son élégance donnèrent un autre goût à la nation. Mais la littérature française produisit un ouvrage fameux dans le genre des nouvelles; c'est l'Heptaméron ou le Recueil de contes de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François Iᵉʳ. Elle imita Boccace, sans l'atteindre sous le rapport de l'invention, mais son ouvrage est plein d'esprit, de tours heureux, de plaisanteries remplies de sel et de scènes dramatiques. Marguerite n'a pas imité le ton licencieux de l'auteur italien. Ce qui dans ses contes nous paraît libre tombe sur son siècle; elle raconte avec candeur les choses telles qu'elle les trouvait, et n'est pas choquée de ce qui alors ne faisait rougir personne. Les nouvelles de la reine de Navarre furent suivies par une foule de contes du même genre dont les auteurs sont d'ailleurs peu connus.

François Rabelais.

Le règne de François Iᵉʳ vit une des têtes les plus originales que la France ait produites, *François Ra-*

belais. Né à Chinon en Touraine au com
du seizième siècle, Rabelais entra très
l'ordre des franciscains à Fontenai-le-C
ment VII lui donna par la suite la per
changer de règle, et il se fit bénédictin. I
s'évada du couvent, alla à Montpellier, étu
decine et prit le grade de docteur. Il se ren
par sa traduction d'Hippocrate, dont les
fruit des expériences recueillies par une
médecins, durent faire une grande sensatio
siècles empiriques. La mémoire de l'hom
rendu ce trésor accessible à tout le monde,
ment en vénération à Montpellier, que tous
y prennent le grade, sont revêtus de la rob
belais. S'étant fixé à Paris, il gagna la bien
de François Ier et particulièrement celle du
Jean du Bellay avec lequel il se rendit à Rom
hardiesse de ses propos le fit tomber dans le s
d'hérésie. Il se tira adroitement du danger qu
çait sa liberté, obtint une dispense pour avoir q
couvent, et, après son retour en France, la cure
don avec un bon bénéfice. Il mourut à Paris en

Rabelais est l'auteur de deux célèbres roman
riques, qui au fond n'en forment qu'un seul
titre du Géant Gargantua et de son fils Panta
c'est moins un chef-d'œuvre qu'une carricatur
niment spirituelle, inférieure au roman de Cerv
tant sous le rapport de la diction que sous cel
cette dignité qui règne dans le don Quichote au m
des situations les plus burlesques. Dans le roma

encontre tous les écarts d'une imagina-
, joints à des traits pleins de naturel,
e goût. Tout dans cet écrivain est mons-
a liberté est poussée jusqu'au cynisme.
icré pour lui, l'ancien et le nouveau Tes-
glise et ses ministres, les sacremens et les
religieuses ne sont pas plus ménagés dans
pe Luther et Calvin.

fin des guerres civiles le goût du roman Honoré d'Urfé.
issa; cette espèce de composition fut rem-
le roman pastoral dans le goût portugais
nayor qu'*Honoré d'Urfé*, comte de Châ-
t marquis de Valromery, né à Marseille en
ne famille originairement allemande [1], fit
en France, par son roman d'Astrée dont la
partie parut l'année même de la mort de
. L'Astrée est une imitation en prose de la
oème de Montemayor, mais le roman en
ne composition plus riche que le poème por-
e comte d'Urfé a nommé son roman une pas-
légorique; mais ce qu'il appelle allégorie n'est
orme bucolique qu'il a donnée à sa narration
héros qui sont des bergers du Lingon. Il a
ec beaucoup d'art à l'histoire qui fait le fond
roman, une quantité d'aventures amoureuses
ouvelles qui ne nuisent pas à l'unité, mais qui
vent balancer l'ennui que cause la monotonie
itimens.

re d'Anne d'Urfé, poète très-célèbre dans son temps, mais
hui oublié.

belais. Né à Chinon en Touraine au commencem du seizième siècle, Rabelais entra très-jeune d l'ordre des franciscains à Fontenai-le-Comte; C ment VII lui donna par la suite la permission changer de règle, et il se fit bénédictin. Plus tar s'évada du couvent, alla à Montpellier, étudia la m decine et prit le grade de docteur. Il se rendit célè par sa traduction d'Hippocrate, dont les ouvrag fruit des expériences recueillies par une famille médecins, durent faire une grande sensation dans c siècles empiriques. La mémoire de l'homme qui rendu ce trésor accessible à tout le monde, est telle ment en vénération à Montpellier, que tous ceux q y prennent le grade, sont revêtus de la robe de Ra belais. S'étant fixé à Paris, il gagna la bienveillanc de François Ier et particulièrement celle du cardina Jean du Bellay avec lequel il se rendit à Rome, où l hardiesse de ses propos le fit tomber dans le soupçon d'hérésie. Il se tira adroitement du danger qui menaçait sa liberté, obtint une dispense pour avoir quitté le couvent, et, après son retour en France, la cure de Meudon avec un bon bénéfice. Il mourut à Paris en 1553.

Rabelais est l'auteur de deux célèbres romans satiriques, qui au fond n'en forment qu'un seul sous le titre du Géant Gargantua et de son fils Pantagruel; c'est moins un chef-d'œuvre qu'une carricature infiniment spirituelle, inférieure au roman de Cervantes, tant sous le rapport de la diction que sous celui de cette dignité qui règne dans le don Quichote au milieu des situations les plus burlesques. Dans le roman de

elais on rencontre tous les écarts d'une imagination déréglée, joints à des traits pleins de naturel, esprit et de goût. Tout dans cet écrivain est monstrueux, et la liberté est poussée jusqu'au cynisme. n n'est sacré pour lui, l'ancien et le nouveau Testament, l'Église et ses ministres, les sacremens et les cérémonies religieuses ne sont pas plus ménagés dans satires que Luther et Calvin.

Honoré d'Urfé.

Avec la fin des guerres civiles le goût du roman hiríque cessa; cette espèce de composition fut remplacée par le roman pastoral dans le goût portugais e Montemayor qu'*Honoré d'Urfé*, comte de Châteauneuf et marquis de Valromery, né à Marseille en 1567, d'une famille originairement allemande [1], fit connaître en France, par son roman d'Astrée dont la première partie parut l'année même de la mort de Henri IV. L'Astrée est une imitation en prose de la Diane, poème de Montemayor, mais le roman en prose a une composition plus riche que le poème portugais. Le comte d'Urfé a nommé son roman une pastorale allégorique; mais ce qu'il appelle allégorie n'est que la forme bucolique qu'il a donnée à sa narration et à ses héros qui sont des bergers du Lingon. Il a mêlé avec beaucoup d'art à l'histoire qui fait le fond de son roman, une quantité d'aventures amoureuses et de nouvelles qui ne nuisent pas à l'unité, mais qui ne peuvent balancer l'ennui que cause la monotonie des sentimens.

[1] Frere d'Anne d'Urfé, poète très-célèbre dans son temps, mais aujourd'hui oublié.

Historiens.

Il ne s'est pas formé un seul grand historien français dans cette période, car l'homme, qui sans doute aurait été classique dans la littérature française, s'i avait écrit dans sa langue, de Thou, préféra le latin pour ses excellentes annales, se conformant en cela à l'usage introduit par les humanistes du quinzièm siècle, et par ceux qui ont vécu dans la première moitié du seizième [1]. Depuis Monstrelet mort en 1453 cinq ou six auteurs français écrivirent une histoir dans leur langue natale; l'un fut *Nicole Gilles*, secrétaire de Louis XII, mort en 1503. Ses Annales e Chroniques de France, de l'origine des Francs et d leur venue en Gaule, commencent par la création du monde; elles donnent ensuite l'histoire sacrée jusqu'à Jésus-Christ et l'histoire profane depuis la prise d Troye. Gilles nous apprend que ce fut de la vill d'Ilium, fondée par Jupiter «ancien chef de noblesse» que s'enfuirent Francus et Turcus, les souches d deux peuples illustres. Le souvenir de leur origin commune s'est perpétué en Turquie, où l'on dit qu pour être noble il faut être ou Turc ou Français. C'es avec le même esprit de critique et avec la même naïveté que le bon Gilles continue à donner, d'après l chronique de S. Denys et celle de Guillaume de Nangi l'histoire du royaume de France, et je ne sais d'apr quelle autorité l'histoire du prétendu royaume d'Yv

Nicole Gilles, † 1503.

[1] Nous destinons un chapitre de ce livre à la nomenclature r sonnée des historiens de toutes les nations européennes, depui quinzième siècle jusqu'à la moitié du dix-septième, qui ont écrit latin. C'est le chapitre XXVI.

ot dont il n'a pas été question avant lui [1]. Néanmoins lepuis le règne de Louis XI il renferme de bonnes notions. Quelque médiocre que fût cette composiion, elle eut tant d'attraits pour le peuple auquel elle it connaître le charme d'une histoire nationale, qu'elle fut réimprimée un grand nombre de fois, successivement continuée jusqu'en 1617 par Denis Sauvage, François de Belle-Forêt, Gabriel Chappuis, et raduite en latin pour que les autres nations ne fussent pas privées d'une telle merveille.

Après Gilles ce fut *Claude de Seyssel*, d'Aix en Savoie, maître des requêtes et évêque de Marseille sous Louis XII, mort en 1520 archevêque de Turin, qui entreprit d'écrire des ouvrages historiques en français. Il s'en acquitta avec tant de succès qu'on doit le compter parmi les personnes qui ont contribué à donner de la grace à la langue française; il l'a enrichie en y introduisant nombre de tournures latines, et en traduisant Thucydide, Xénophon, Appien et Justin. Son Histoire de Louis XII originairement écrite en latin, et par lui-même traduite en français, se rapproche un peu, il est vrai, du genre des éloges; mais comment écrire avec sentiment la vie du Père de la patrie, sans risquer de tomber dans ce défaut? L'histoire de Seyssel est riche en faits qu'on ne connaît que par elle, et cet évêque établit pour maxime que louer quelqu'un c'est l'exciter à faire encore mieux. Son traité de la grande monarchie de France sous François Iᵉʳ, qui est un tableau de la constitution

Claude de Seyssel, † 1520.

[1] Voy. vol. X, p. 330.

ligion, d'amour de la patrie et de loyauté sont entretenus dans le cœur des peuples !

Popelinière. Lorsque, dans l'histoire des guerres civiles du seizième siècle, nous avons parlé de *Lancelot Voisin, sieur de la Popelinière*, comme d'un des chefs militaires du parti calviniste [1], nous avons annoncé que nous reviendrions sur lui; c'est ici le lieu où il doit figurer comme historien. Né vers 1540, d'une famille noble du Poitou, il reçut une bonne éducation littéraire; les guerres civiles lui apprirent le métier des armes. Il servit son parti par son éloquence dans les assemblées délibérantes, et par son courage, à la tête des troupes; il mourut, en 1608, à Paris, « d'une maladie ordinaire, dit l'Estoile, aux hommes de lettres et vertueux, à savoir de nécessité et de misère. » Il publia, en 1571, la Vraie et entière Histoire des derniers troubles, etc., ouvrage refondu dans l'Histoire de France, depuis 1550, qu'il fit imprimer en 1581, en deux volumes in-folio. « Cet ouvrage, dit le P. Daniel, est mal écrit, mais rempli d'un grand nombre d'excellens mémoires, où l'auteur parle en homme d'état et en homme de guerre, comme ayant eu bonne part aux négociations et à l'exécution. La modération et le détail avec lequel il parle, le font regarder comme l'historien le plus digne de foi de tous ceux du parti huguenot qui ont rendu compte des guerres civiles. » Le président de Thou en faisait beaucoup de cas; il avoue qu'il s'en est servi avec fruit.

Pierre Mathieu, † 1621. Si nous nommons encore dans cette liste *Pierre*

[1] Voy. p. 50 de ce vol.

mourut en 1610. Son Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à la mort de Charles VII, et ses quatre livres De l'état et succès des affaires de France, sont des ouvrages remarquables. Ce n'est pas que, pour composer son histoire de France, il soit remonté aux sources; ce n'est pas non plus qu'il ait fait preuve de critique en rapportant la fable de Pharamond; mais il a le mérite d'avoir été le premier en France qui renonça à la manière des chroniqueurs, en rapportant les évènemens non d'après cet ordre chronologique qui s'attache rigoureusement à la suite des années, mais d'après la liaison qui se trouve entre eux. Il est évident qu'il a consulté beaucoup de documens inédits et des hommes instruits. S'il a aveuglément adopté les fables de la première période de l'histoire de France, et trop légèrement quelques préjugés du temps où il vivait, en revanche il rejette aussi comme destituées de fondement une foule de traditions généralement reçues de son temps. De ce nombre sont la publication d'une loi salique par Pharamond et l'établissement des douze pairs de France par Charlemagne, etc. En traitant l'épisode de Jeanne d'Arc de comédie politique, il a montré une certaine hardiesse qui dans d'autres circonstances pourrait être louable, mais que nous mettons sur le compte de sa frivolité et de sa vanité. Aussi si du Haillan a cru écrire un ouvrage national, il s'est trompé; et cet étalage de critique qui n'était pas à sa place lui a mérité l'oubli dans lequel il est tombé. Malheur à cette philosophie qui tend à détruire les opinions par lesquelles les sentimens de re-

mière contient l'histoire de Henri IV; la seconde celle de Louis XIII, depuis 1610 jusqu'en 1617; la troisième, qui va jusqu'en 1640, n'a pas été imprimée. Le style de le Grain est déclamatoire, mais ses décades, écrites avec une grande franchise, même avec sévérité, renferment beaucoup de notions curieuses et des faits que nous ignorerions sans elles.

Jean de Serres, † 1598.

Jean de Serres, mort en 1598, historiographe de France, publia, en 1597, un ouvrage qui, après avoir été pendant près d'un siècle le manuel de tous les Français curieux de se procurer quelque instruction sur l'histoire de leur patrie, est tombé aujourd'hui dans un oubli absolu. Le titre de ce livre était : Inventaire général de l'histoire de France, illustré par la conférence de l'Église et de l'Empire. Cet ouvrage avait le mérite de l'à-propos, et celui de tenir le milieu entre la prolixité des chroniques et la sécheresse des abrégés; il avait encore le mérite d'une chronologie exacte. L'auteur, qui était Protestant, parle des affaires de l'Église et des grands de la terre avec une liberté qui sans doute contribua au succès de son manuel, lequel, d'un volume in-16 de douze cents pages, s'accrut, par les continuations qu'on y ajouta, jusqu'à deux volumes in-folio. La dix-neuvième édition qui en parut, en 1660, fut probablement la dernière.

Si de Serres n'avait écrit que ce livre, son nom serait probablement ignoré; mais il a publié et traduit Platon; il a écrit en latin une des meilleures histoires des guerres religieuses de France : ces deux productions ont rendu son nom (*Serranus*) immortel. Nous

parlerons de ce dernier ouvrage et de la personne de l'auteur dans le chapitre XXVI de ce livre.

La France eut dans ce siècle plusieurs auteurs distingués de Mémoires, genre où sa littérature s'est toujours distinguée. *Guillaume de Villeneuve* en ouvre la liste. Il se nomme chevalier, conseiller et maître d'hôtel de Charles VIII, et il eut part à l'expédition de ce prince en Italie, où il se distingua : voilà tout ce qu'on sait de cet écrivain, dont les Mémoires ne s'étendent que sur ses aventures personnelles, pendant cette campagne de 1494 jusqu'à son retour en France, en 1496. Néanmoins ils offrent des peintures locales fort intéressantes et même importantes, à cause des détails authentiques qu'on y trouve. *Mémoires historiques.* Villeneuve.

Jean Bouchet, né à Poitiers, en 1476, attaché à la maison de Louis II de la Trimouille, le chevalier sans reproche, comme chargé des affaires de cette famille, mais admis, à cause de ses qualités aimables et de ses talens pour la poésie, dans la société intime du château et dans l'amitié de Gabrielle de Bourbon[1], épouse du maître. Après la mort de son bienfaiteur, qui périt à la bataille de Pavie, il en écrivit les Mémoires qui, quoiqu'intitulés Panégyrique, sont une véritable histoire qui fait connaître les mœurs de cette époque et le ton de la société. On regrette que, cédant au goût de son siècle pour le merveilleux, il ait fait intervenir d'une manière allégorique les divinités de la fable dans ses récits. Bouchet.

[1] Elle était fille de Louis le Bon, comte de Montpensier, et sœur de Gilbert, qui était vice-roi de Naples.

moire, en Philippe de Comines. C'est icy plustôt un playdoyer pour le roi François contre l'empereur Charles cinquième, qu'une histoire. »

Montluc. Un des guerriers les plus illustres du règne de François Ier ne pouvant plus combattre, se consola, en racontant tous les faits de guerres auxquels il avait assisté; c'est *Blaise de Montluc* ou Blaise de Lasseran-Massencome, seigneur de Montluc, né vers 1502. Il servit sous Lautrec, en Italie et en Béarn, assista à la bataille de Bicoque, se trouva dans Marseille assiégée par Charles-Quint, sollicita et obtint pour le comte d'Enghien la permission de livrer la bataille de Cérisoles [1], et s'y couvrit de gloire. En 1555, il défendit glorieusement Sienne contre le marquis de Marignan [2]. Il se signala aux sièges de Calais et de Thionville; mérita, sous Charles IX, par les cruautés qu'il exerça contre les Protestans, le titre de *Boucher royaliste*, et commit des horreurs comme lieutenant-général au gouvernement de Guienne. En 1570, à l'assaut de Rabasteins, il fut tellement défiguré, qu'il fut obligé de se couvrir d'un masque le reste de ses jours. Nommé maréchal de France, en 1573, il se retira dans sa terre d'Estillac, près d'Agen, et y mourut en 1577. Ce fut là qu'il rédigea ou dicta ses Commentaires, ou les Mémoires de sa vie militaire, dans lesquels la narration est simple, claire, facile, pleine d'originalité, de franchise et de force, quoiqu'un peu diffuse. L'auteur a traité ses Mémoires comme une conversation dans laquelle on se livre à toutes ses réflexions; il se

[1] Voy. vol. XV, p. 121. [2] Voy. vol. XVI, p. 167.

de cette époque, comme capitaine, comme négociateur et comme vice-roi du Piémont; le second, qui fut successivement évêque de Bayonne, de Paris, archevêque de Bordeaux et cardinal, était un grand savant, un habile diplomate et un bon écrivain latin; le troisième qui, par son mariage, fut prince d'Yvetot, se distingua, comme ses frères, en différentes carrières. Guillaume et Martin ont rédigé des Mémoires que l'aîné commença en 1515, et que Martin continua jusqu'en 1547. La partie rédigée par Guillaume rappelle la manière des anciens; mais ces Mémoires portent trop le caractère d'un écrit officiel, et les deux frères, se croyant obligés par leur position à garder de grands ménagemens, évitent de traiter les matières délicates; aussi tout lecteur souscrira à ce jugement qu'en porte Montaigne: « C'est toujours plaisir de voir les choses escrites par ceux qui ont essayé comme il les faut conduire; mais il ne se peut nier qu'il ne se découvre évidemment en ces deux seigneurs icy un grand decha de la franchise et liberté d'escrire qu'il reluict ez anciens de leur sorte: comme au sire de Joinville, domestique de S. Louis; Eynard, chancelier de Charlemagne, et de plus fresche mé-

Summæ vir dignitatis atque virtutis, et præcipuum gallicæ nobilitatis ornamentum, ob insignem doctrinam, eloquentiam, usum rerum et singularem in omni functione dexteritatem: longe nimirum dissimilis a plerisque regum sectatoribus qui suas modo facultates amplificare student: ipse autem ingenio præditus heroico, solum eo spectabat ut solida virtute sibi veram gloriam compararet, et fidelem operam suo principi, vel cum rerum suarum dispendio navaret.

atteint son but, il est parvenu au moins à donner un récit fort intéressant des actions de son héros; il y a joint des peintures de mœurs très-fidèles, et son style, quoique rempli d'expressions surannées, est d'une fraîcheur, d'une élégance et d'une rapidité bien rares parmi les écrivains français du seizième siècle.

Villars, Rabutin, Fénélon, Coligny.

Nous nous contenterons de nommer les Mémoires de *François Boyvin, baron de Villars* (1551—1459), secrétaire du maréchal de Brissac qui est le sujet de ses mémoires; ceux de *François Rabutin*, homme d'armes du duc de Nevers; ceux de *Salignac, seigneur de Fénélon*, contenant la relation du siége de Metz de 1552; la relation du siége de S. Quentin que *Gaspard de Coligny* écrivit dans sa prison à l'Écluse[1].

Brantôme.

La naïveté qui jusqu'à la fin du seizième siècle se conserva dans la langue française, est mêlée d'une franchise poussée jusqu'au cynisme, dans les mémoires et écrits de *Pierre de Bourdeille, seigneur* (de l'abbaye) *de Brantome*, né en Périgord vers 1527, et mort en 1614. Il fut gentilhomme ordinaire de Charles IX et de Henri III, et lié avec une foule de personnes de tous les pays. Retiré de la cour, il écrivit ce qu'il avait vu et entendu dans la première partie de sa vie. Ses récits sont un tableau vivant de son siècle, et il est un des historiens modernes qui ont le plus de charmes; il est en même temps un des plus obscènes, non qu'il ait voulu se donner par là un mérite auprès d'une classe de lecteurs, mais parce que, blasé sur toutes les jouissances, et indifférent sur la vertu des femmes comme

[1] Voy. vol. XVI, p. 264.

sur la morale des hommes, il raconte le scandale sans en être choqué, les vertus sans en être ému.

On a de lui : Vie des hommes illustres et grands capitaines français ; la Vie des grands capitaines étrangers ; la Vie des dames illustres ; la Vie des dames galantes et plusieurs autres morceaux. Tous ces ouvrages, remplis de faits qu'on ne trouve pas ailleurs, doivent être consultés avec méfiance, parce que l'auteur manquait absolument de critique.

Marguerite de Valois, la belle et voluptueuse épouse de Henri IV, enfermée, en 1585, par ordre du roi Henri III, son frère, au château d'Usson en Auvergne, rocher presque inaccessible qu'elle habita prisonnière jusqu'en 1589, et ensuite volontairement jusqu'en 1605. Ce fut là que cette princesse qui avait reçu une éducation savante et qui, au milieu des intrigues politiques et amoureuses auxquelles elle se livra, ne perdit jamais le goût des lettres, composa ses Mémoires qu'on peut considérer, dit M. Petitot, comme une des premières productions littéraires où la langue française semble approcher de la perfection qu'elle acquit dans le siècle suivant. Ils vont depuis l'année 1561 jusqu'en 1582. Marguerite y donne un tableau vrai et curieux de la cour de Catherine de Médicis. Elle y peint admirablement le caractère de ses frères, et donne la clef de beaucoup d'intrigues ; c'est par elle qu'on connaît les vraies circonstances de la fameuse nuit de la S. Barthélemy où elle courut des dangers et vit rejaillir sur elle le sang des serviteurs de son époux. Elle survécut à Henri IV et

Marguerite de Valois, † 1615.

mourut, le 27 mars 1615, à l'âge de soixante-trois ans.

Michel de Castelnau, † 1592.

Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière et de Concressault, naquit en 1520, et mourut à l'âge de soixante-douze ans. L'éducation qu'il reçut, le rendit également propre au métier de la guerre et aux travaux du cabinet. Aussi fut-il tour à tour officier d'une compagnie de chevaux-légers qui servait sous Brissac en Piémont; capitaine d'une galère ; attaché aux plénipotentiaires français au congrès de Cateau Cambresis; ambassadeur en Écosse, en Angleterre et en Allemagne, en Savoie et à Rome; puis de nouveau marin; chargé ensuite de reconduire Marie Stuart en Écosse et de résider auprès d'elle comme ambassadeur ; commandant d'un corps de lansquenets dans la guerre civile de France; de nouveau ambassadeur en Angleterre chargé de demander la main d'Élisabeth pour le jeune Charles IX; ensuite à Bruxelles et en Allemagne; encore une fois militaire en activité de service jusqu'à la paix de S. Germain, en 1570; en 1572 chargé de missions en Angleterre et en Suisse; sollicitant, en 1575, la main d'Élisabeth pour le duc d'Alençon, et ambassadeur auprès de cette souveraine jusqu'en 1585. Enfin, en 1592, la mort mit fin à une vie si active.

Pendant le dernier et long séjour qu'il fit en Angleterre, Castelnau composa des mémoires pour l'instruction de son fils. Il voulait embrasser tous les évènemens dont il avait été témoin, mais il ne put écrire que la période de 1559 à 1570. « Ses mémoires sont le monument historique le plus instructif de cette

époque : l'auteur ayant été employé dans presque toutes les grandes affaires, les présente sous leur véritable point de vue, et en dévoile souvent le secret. Il ne se livre à aucune déclamation, garde la mesure la plus parfaite, et se montre toujours sage, sans être jamais indifférent. Il excelle surtout à peindre l'esprit du temps; et, tout en développant les doctrines dangereuses des nouveaux sectaires, il ne dissimule pas les torts des Catholiques dont il a embrassé le parti : sa narration est élégante, claire et précise, qualités trop rares dans les écrivains du seizième siècle; et par la sagesse, ainsi que par la profondeur de ses observations, il mérite d'être placé à côté de Philippe de Comines qu'il paraît avoir pris pour modèle[1]. »

Pierre de l'Estoile, d'une famille de robe fort ancienne, fils et petit-fils de présidens aux enquêtes du parlement de Paris, et petit-fils par sa mère d'un garde des sceaux, naquit à Paris vers le milieu du seizième siècle. Il fut audiencier de la chancellerie de Paris, charge qu'il remplit sous les divers gouvernemens qui étaient successivement maîtres de Paris, même sous celui des Seize, qu'il détestait. Il la vendit en 1601, et mourut en 1611. Son père, dans les derniers instans de sa vie, avait recommandé au gouverneur du jeune Pierre « de ne pas l'ôter de cette église[2]; mais aussi de ne pas le nourrir aux abus et superstitions d'icelle. » Ce fut surtout la dernière phrase de

Pierre de l'Estoile, † 1611.

[1] PETITOT. Les passages guillemetés sans nom d'auteur sont empruntés de ce littérateur judicieux.

[2] C'est-à-dire de la religion catholique.

ce discours qui fit une vive impression sur l'Estoile; témoin de la S. Barthélemy, des superstitions de Henri III, des excès de la Ligue et des prédications furieuses des prêtres contre l'autorité légitime, il conçut un penchant pour le protestantisme, sans vouloir cependant se séparer de l'Église. Jusqu'à la fin de ses jours, il persista dans la déclaration qu'il était catholique; mais il ne voulut jamais ajouter le mot de romain. *Mon humeur*, dit-il quelque part, *s'offense de toute superstition, et hait cruellement l'irréligion.* Cette disposition de son esprit a dicté plusieurs passages de ses mémoires que les éditeurs ont supprimés, et qui n'ont été réintégrés que dans la Collection de Petitot [1].

Depuis 1574, l'Estoile tenait régulièrement un journal où il consignait tout ce qui se passait à Paris. La rédaction de ce journal devint sa passion; il y insérait tout ce qu'il avait appris, et il se donnait beaucoup de mouvement pour que rien de ce qui se passait ne pût lui échapper; sa curiosité le portait sur les lieux où chaque évènement était arrivé pour en avoir le détail: il assistait à toutes les cérémonies, à toutes les exécutions, à tous les sermons des prédicateurs renommés; fréquentait les ateliers des imprimeurs et les boutiques

[1] Nous ignorons si le suivant est de ce nombre. « J'ai achevé l'histoire de l'église de Vignies, laquelle ayant estudiée et leue exactement d'un bout à l'autre, ay esté reconfirmé en la preuve que j'ay tousjours eue de la fausseté de la primauté du pape, vanité de ses traditions, et abus de l'Église romaine. » Voy. *Collection de* PETITOT, vol. XLVIII, p. 166.

es libraires, pour se procurer toutes les nouveautés t en faire des extraits. Son journal a beaucoup de apports avec la Chronique scandaleuse du règne de ouis XI. « Comme Jean de Troyes, il rapporte les évènemens tels qu'ils sont parvenus à la connaissance du ublic, et peint l'effet qu'ils ont produit sur les esprits. es deux auteurs donnent une juste idée des bruits opulaires, de leur origine souvent si incertaine, et de eur chute plus rapide encore que leur accroissement; l ne cherche ni à expliquer les faits, ni à remonter ux causes. » Leur lecture doit être combinée avec les relations des hommes d'état.

Pierre de l'Estoile ne peut que gagner à être comparé à Jean de Troyes. « Son style est plus piquant et moins diffus; les récits de Jean de Troyes sont presque toujours monotones; il y a du mouvement dans ceux de l'Estoile; sous l'apparence de la naïveté et de la bonhomie il cache un caractère caustique, et laisse rarement échapper l'occasion de lancer un trait malin.»

L'Estoile a fait précéder son journal de mémoires très-abrégés pour servir à l'histoire de France depuis 1515 jusqu'à la fin du mois de mai 1574. Le journal même est divisé en deux parties : 1° Journal de Henri III qui commence au 31 mai 1574 et finit au 2 août, jour de la mort de ce roi; 2° Journal de Henri IV depuis le 2 août 1589 jusqu'au 14 mai 1610, jour de la mort du roi, et même au 27 septembre 1611, y compris quelques supplémens.

Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, né en 1543, après avoir rempli avec une dextérité peu Villeroy, † 1617.

commune deux commissions dont il fut chargé, l'une en Espagne, et l'autre à Rome, fut élevé à l'âge de vingt-cinq ans au poste de ministre secrétaire d'état. Comme il fut principalement employé aux affaires étrangères, on ne le mit pas dans le secret du coup qu'on méditait pour le jour de la S. Barthélemy. Henri III lui continua la confiance dont il avait joui de la part de Charles IX, et c'est ce qu'on appelle son second ministère; mais mécontent de sa conduite pour avoir signé le traité honteux de Rouen du 21 juillet 1588 [1], le roi lui ôta le portefeuille. Ce fut ainsi que Villeroy fut jeté dans le parti de la Ligue, plutôt qu'il n'y entra volontairement.

Après la mort de Henri III, Villeroy annonça qu'il reconnaîtrait Henri IV, s'il remplissait la promesse de se faire instruire dans la religion catholique, et suivit pendant cinq ans des négociations avec ce prince, travaillant en attendant à empêcher qu'on ne donnât la couronne à une infante. Aussitôt que Henri fut affermi sur le trône, il le rétablit dans le ministère et le chargea de la direction des affaires étrangères. Dans ce poste il fut continuellement en opposition avec Sully dont le système politique différait entièrement du sien. L'infidélité d'un commis de ses bureaux le fit soupçonner, en 1604, d'être vendu à l'Espagne; Henri IV connaissait trop bien sa fidélité et son désintéressement pour en concevoir la moindre méfiance.

Villeroy eut, sous Marie de Médicis, la plus grande influence au conseil d'où il fit sortir le duc de Sully.

[1] Voy. p. 198 de ce vol.

Lui-même dut céder le pas, en 1616, au maréchal d'Ancre; rappelé au cabinet à la mort de ce favori en 1617, il mourut au mois de décembre de la même année. Ses mémoires sont divisés en deux parties; la première, intitulée Mémoires d'état, est une réponse aux accusations dirigées contre son second ministère qui dura de 1574 jusqu'à la fin de 1588; la seconde partie, beaucoup plus intéressante, offre le développement de toutes les négociations qu'il suivit depuis la mort de Henri III jusqu'à la réduction de Paris. « En retraçant cette époque, la plus glorieuse de sa vie, l'auteur rapporte un grand nombre d'anecdotes curieuses, montre une connaissance approfondie des hommes et des affaires, et indique la marche que doit suivre un négociateur, lorsqu'il est chargé de rapprocher des partis divisés par des opinions politiques et religieuses. » Ajoutons que les personnes qui, perdant de vue le but apologétique de Villeroi, chercheraient dans ses mémoires les causes secrètes des évènemens, se tromperaient dans leur attente. Le style ne rend pas ces mémoires attrayans.

Le duc d'Angoulème, † 1650.

Il y a des mémoires qui, par le temps où ils ont été écrits (1647), et par la correction et l'élégance du style, appartiennent à un autre siècle, mais qui par l'époque à laquelle ils se rapportent, et par la naissance de leur auteur, sont du seizième. Cet auteur est le dernier rejeton de la maison de Valois qui avait survécu à l'extinction des rois de cette branche; c'est un fils naturel de Charles IX, en un mot, c'est ce *Charles de Valois*, comte d'Auvergne, et depuis 1589

comte d'Angoulême, à qui nous avons vu jouer le triste rôle d'un intrigant, d'un citoyen turbulent et d'un rebelle; mais avec lequel nous nous reconcilierons dans la période suivante. Sorti, en 1616, à l'âge de quarante ans, d'une prison de onze ans qui aurait dû durer jusqu'à sa mort, mais sorti corrigé des passions qui dans sa jeunesse lui avaient fait mériter l'échafaud, il passera les trente-quatre dernières années de sa vie à servir l'état, et mourra en 1650, après avoir joui de la confiance de Richelieu et avoir été témoin des intrigues de la Fronde, sans y prendre part. Ses mémoires racontent la mort de Henri III et les premiers évènemens du règne de Henri IV.

Nous devons ajouter à cette liste d'historiens deux écrivains distingués, quoique, par leur vie et leurs Mémoires, ils appartiennent plutôt au règne de Louis XIII qu'au seizième siècle : ce sont Bassompierre et Fontenai-Mareuil.

Bassompierre. *François de Bassompierre*, généralement connu, sous le nom de maréchal de Bassompierre, comme un des hommes les plus brillans des règnes de Henri IV et de Louis XIII, naquit, en 1579, en Lorraine, et mourut, en 1646, fort à propos pour lui, parce qu'il n'avait plus de quoi fournir à l'excessive dépense qu'il avait accoutumé de faire, ni même de quoi vivre. Sa famille prétendait descendre d'Ulric III, comte de Ravenstein-Clèves : son nom s'est éteint avec lui. Bassompierre, réunissant les avantages de la naissance, de la figure, de l'esprit, de la bravoure et de l'instruction, servit, dès l'âge de vingt-trois ans, dans la

guerre de Henri IV contre le duc de Savoie, et l'année suivante, dans celle de Rodolphe II contre les Turcs. Favori de Henri IV, il lui sacrifia sa passion pour la belle Montmorenci qui épousa ensuite Henri II, prince de Condé[1]. Plus tard, il épousa secrètement Louise de Lorraine-Guise, veuve de François, prince de Conti, laquelle mourut de douleur, lorsqu'en 1631, ses intrigues contre le cardinal de Richelieu le firent mettre à la Bastille. Bassompierre se distingua dans les guerres de Louis XIII, et obtint, en 1622, le bâton de maréchal de France. Il fut ambassadeur en Espagne, en Suisse et en Angleterre. La vengeance de Richelieu le retint dix années à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort de cet ennemi. Il a écrit, sous le titre de Journal de ma vie, des mémoires qui vont de 1598 à 1631, et séparément l'Histoire de ses ambassades. En 1802, on a publié de Nouveaux mémoires de Bassompierre, dont l'authenticité n'est pas généralement reconnue. Dans tous les cas, ces mémoires sont tellement défectueux, que l'histoire peut à peine s'en servir.

François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, naquit en 1595. Il fut élevé à la cour avec Louis XIII, embrassa la carrière des armes, dans laquelle il parvint jusqu'au grade de maréchal des armes, fut ambassadeur en Angleterre, en 1626, et à Rome, en 1641 et 1647. La première partie de ses Mémoires embrasse les années 1609 à 1622; elle est pourtant moins une his- Fontenay-Mareuil.

[1] Voy. p. 204 de ce vol.

toire complète de cette époque qu'un choix de tableaux, et le récit de quelques évènemens que sa position l'a mis à même de connaître mieux que d'autres. La seconde partie se compose de dix ou onze relations détachées sur des faits isolés. Le marquis de Fontenay était un homme judicieux, un militaire instruit dans la politique, qui avait l'habitude d'observer ce qui se passait dans les pays où il se trouvait; au reste, un grand admirateur de Richelieu; ce qui ne nous étonne pas de la part d'un homme d'état. Nous avons déjà cité son portrait de Henri IV, qu'il faut joindre à tout ce qu'on a de mieux écrit sur ce prince. C'est proprement pour ce morceau que nous le comptons parmi les historiens de cette époque; car, pour tout le reste, il appartient au règne de Louis XIII. En 1612, il accompagna le duc d'Aiguillon ou le nouveau duc du Maine[1], envoyé pour signer le contrat de mariage entre Élisabeth de France et Philippe IV, et à cette occasion, il fit un précis intéressant de l'état politique de ce pays. Il a laissé un Mémoire sur la situation intérieure de l'Angleterre, en 1634, et plusieurs autres morceaux qui font connaître la politique de Richelieu. Ces ouvrages n'ont été imprimés qu'en 1826, par les soins de M. Monmerqué, continuateur de la collection de Petitot.

Il nous reste à parler de trois écrivains dont les ouvrages très-importans pour la connaissance des évènemens de la dernière partie du seizième siècle, ne sont ni des histoires de France, ni des mémoires his-

[1] Henri, duc d'Aiguillon, fils du fameux duc de Mayenne.

toriques, quoiqu'ils tiennent des deux genres. Ces trois écrivains sont Mornay, d'Aubigné et Sully.

Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, né en 1549 à Buhy, dans le Vexin-Français. Élevé par sa mère dans la religion protestante, il eut par la mort de son père, qui arriva quand il eut à peine onze ans, pleine liberté de la professer, et devint un des piliers de la réformation en France; il n'échappa qu'avec peine à la S. Barthélemy en se tenant caché pendant quelque temps. Il s'attacha au service de Henri IV, alors roi de Navarre, qui l'admit dans son conseil, lui confia l'administration de ses finances, et l'employa en un grand nombre de négociations auxquelles il était plus propre qu'un autre, parce qu'il avait fait le tour de l'Europe. Il servit son roi de son bras (car il n'était pas étranger à la guerre), de ses conseils et de sa plume. Il fut l'âme de toutes les entreprises des Huguenots. Ce fut lui qui, après la mort de Henri III, arrêta le cardinal de Bourbon, ce fantôme de roi que les Ligueurs prétendaient opposer au roi légitime. Il se donna beaucoup de peine pour détourner le roi de sa résolution d'abjurer; quand cette démarche décisive fut faite, Duplessis (c'est de ce nom que les contemporains se servent ordinairement), devenu chef du parti des Protestans, leur procura les privilèges qui devaient leur assurer une existence politique, et posa les fondemens de l'édit de Nantes. Jusqu'en 1600 Mornay jouit de toute la confiance et l'on peut même dire de l'amitié du roi qui ne diminua pas même, lorsqu'au grand chagrin du serviteur, le roi fit abjuration; mais, en 1599, ce

Duplessis-Mornay, † 1623

chef des Protestans publia un livre très-violent sur la doctrine de l'Église relativement à l'eucharistie. Cet ouvrage fit un tel bruit, que Henri IV fut obligé d'éloigner l'auteur qui était accusé d'avoir falsifié les textes des pères. Mornay se retira dans son gouvernement où il resta six ans, au milieu de ses coreligionnaires auprès desquels il balançait depuis long-temps l'influence du duc de Sully qu'ils trouvaient trop conciliant envers la cour. Il fut une seule fois encore à Paris pendant quelques mois en 1606. Il ne prit pas de part active aux troubles de la Fronde; moins prudent lorsque les Protestans firent la guerre au roi, il montra de l'opposition à Louis XIII et fut dépouillé d'une manière adroite de son gouvernement pour lequel on lui donna un dédommagement insuffisant. Il mourut, en 1623, dans sa baronnie de la Forêt-sur-Sèvre en Poitou. On connaît ces vers de la Henriade :

Ce vertueux soutien du parti de l'erreur,
Qui, signalant toujours son zèle et sa prudence,
Servit également son Église et la France :
Censeur des courtisans, mais à la cour aimé,
Fier ennemi de Rome, et de Rome estimé.

Il existe de Duplessis-Mornay une foule de pièces historiques et politiques, de rapports diplomatiques, de mémoires, le tout relatif à ce qui s'est passé depuis 1572 jusqu'en 1623. La première édition complète des manuscrits de Duplessis-Mornay n'a été publiée qu'en 1824; ils renferment, non une histoire, mais un grand nombre de matériaux pour l'histoire de France, dont on n'a pas encore suffisamment tiré

parti pour remplir des lacunes et rectifier des erreurs. Toutes ces pièces portent le cachet d'une probité inébranlable et d'un véritable patriotisme : leur style est digne du fonds. Sa vie a été écrite par Charlotte Arbaleste, sa veuve.

Théodore-Agrippa d'Aubigné, né en 1550, au château de S. Maury, près de Pons en Saintonge, d'une famille ancienne qui avait embrassé la réforme. Comme Amilcar fit jadis jurer à Annibal enfant une haîne immortelle pour les Romains, le vieux d'Aubigné fit voir à son fils, âgé de huit ans, sur les échafauds des environs d'Amboise, les restes des Calvinistes exécutés, et lui annonça sa malédiction, s'il ne vengeait ces chefs. Ce fut ainsi que ce jeune homme fut initié d'avance dans l'esprit de parti et dans la fureur des guerres civiles. Il fut un des soldats les plus hardis, les plus intrépides et même les plus fougueux dans les armées des Huguenots. Il rendit les plus grands services à Henri IV qui, à son avis, ne l'en récompensa pas comme il l'avait mérité. Comme il poussait à l'extrême la franchise, et qu'il ne sut jamais modérer la causticité qui lui était naturelle, il y eut de fréquentes brouilleries entre lui et Henri IV ; mais cet excellent prince ne lui retira jamais ses bontés. D'Aubigné alla demeurer dans son gouvernement de Maillezais, et Henri IV lui confia la garde du soi-disant roi Charles X, quoique Duplessis lui-même trouvât que cette confiance allait trop loin. Après la mort du roi, d'Aubigné vendit son gouvernement, et se retira à S. Jean d'Angely, où il s'occupa de la ré- D'Aubigné, † 1630.

daction de son ouvrage historique, dont les deux premiers volumes furent imprimés, avec privilège, en 1616 et 1618. N'ayant pu obtenir de permission pour le troisième volume, d'Aubigné se passa de l'autorisation, et son volume parut en 1620; mais un arrêt du parlement de Paris le condamna au feu. Personnellement menacé de persécutions, il se sauva à Genève: on découvrit qu'il avait employé à la réparation de quelques fortifications les matériaux d'une église ruinée, et, pour ce délit, il fut condamné comme contumace à avoir la tête tranchée; c'était la quatrième sentence à mort qui avait été rendue contre lui. Il se maria à Genève, en 1622, et passa le reste de ses jours, jusqu'en 1630, tranquille et honoré dans cette petite république. Par un fils, nommé Constant, qu'il avait eu d'un premier mariage avec Suzanne de Lezay, il devint le grand-père de madame de Maintenon.

L'Histoire universelle par d'Aubigné, depuis l'an 1550 jusqu'à l'an 1601, en trois volumes in-folio, dont le troisième lui avait attiré des persécutions, est un monument remarquable: elle embrasse les révolutions qui, pendant cinquante ans, se sont passées dans toute l'Europe, et s'étend même aux autres parties du monde, sur lesquelles on ne trouve dans aucun ouvrage de cette époque des notices si exactes et si détaillées. La France est cependant le principal point de vue de l'auteur, le pivot autour duquel tout tourne. Les matériaux sont distribués d'après un plan régulier, et dans un ordre et une suite qui contrastent avec la vie active et inquiète de l'auteur et

avec la turbulence de son caractère. Sa manière est moins celle de l'histoire que le ton de la conversation, fréquemment interrompue par des digressions. La troisième partie est la plus riche et la mieux travaillée : comme contemporain des évènemens arrivés en France, comme témoin et souvent comme acteur, il est une des principales sources de l'histoire de ce pays. Les faits militaires sont exacts, quoiqu'il aime un peu à se faire valoir personnellement ; pour la partie politique, il a eu de bons matériaux qu'il a travaillés avec soin et corrigés dans la seconde édition qui parut en 1626, de manière qu'il mérite la plus grande confiance ; il connaissait moins bien le secret des cabinets. Son fanatisme protestant lui fait juger les princes et les grands avec une sévérité extrême, qui va jusqu'à la malveillance. Toujours prêt à tirer l'épée pour sa religion, il était l'ennemi de quiconque ne partageait pas ses opinions, intolérant et persécuteur. Dans tout ce qui est en rapport avec la religion, son jugement est troublé par des préventions qu'il ne cherche pas à dissiper, parce qu'il lui paraît impossible qu'on pense autrement. Henri IV et tout ce qui l'entourait n'échappent pas à sa censure ; sa droiture, son égoïsme, sa franchise, ne lui permettaient pas d'être juste ; son caractère chevaleresque ne pouvait pas se plier à la politique, ni concevoir que les hommes d'état sont souvent obligés de céder aux circonstances.

On ne peut citer le style de d'Aubigné comme classique ; il y règne un mauvais goût, une obscurité re-

il n'était pourtant pas désintéressé
ne négligeait aucune occasion d'augm
qui à sa mort était devenue immense
vit la carrière des armes, il ne se fai
de profiter de toutes les circonstance
pour s'enrichir; en même temps, il
merce très-lucratif de chevaux qu'il tir
Quelle que fût au reste l'origine de sa
faisait un noble usage, soit par une dép
mentait sa considération, soit pour ve
de son maître, à une époque où il n'av
introduit cet ordre admirable dans les
l'état. Sully était zélé calviniste; mais
homme d'état, bien supérieur à Mornay,
lant au roi d'embrasser la religion catholi
l'abjuration de Henri, il devint chef du p
not; néanmoins son autorité sur ce parti
balancée par celle de Mornay, dont le fanat
venait mieux que la sagesse et la loyauté
à la turbulence de ce corps qui visait à dom
l'état.

Ce fut en allant visiter son fidèle ami qui d
à l'arsenal, que Henri IV fut assassiné. Sully
alors de ses charges pour lesquelles il obtint 7
francs, et abandonna pour 240,000 francs la jou
de trois abbayes et d'autres bénéfices ecclésia
dont le roi l'avait gratifié. Ces deux sommes
équivalaient à 2,700,000 francs d'aujourd'hui
ne faisaient que la moindre partie de sa fo
qui consistait principalement en terres. La

dans la religion réformée, il étudiait à Paris, lors de la journée de la S. Barthélemy. Il n'avait que douze ans; une présence d'esprit, rare à cet âge, le sauva du massacre : revêtu de sa robe d'écolier, portant un livre d'heures sous le bras, il traversa la foule des assassins, et se réfugia au collège de Bourgogne. Il s'attacha ensuite au roi de Navarre, et le servit comme officier, comme surintendant des finances, grand-maître de l'artillerie, grand voyer, capitaine de la Bastille, gouverneur de trois provinces, et ambassadeur. Toute l'histoire de Henri IV est en liaison intime avec celle de Sully qui fut son conseiller perpétuel. Le principal mérite de Sully, comme ministre, consiste dans l'amour de l'ordre et du travail, la rectitude de jugement, la fixité de volonté et le zèle pour le bien de l'état. Quoique d'une probité sans égale,

toutes les maisons souveraines de l'Europe descendent de cette Mathilde.

Son oncle, Guillaume, continua la maison sous le titre de Béthune-Molembeque. Ses descendans formèrent deux lignes, celle des vicomtes de Meaux, seigneurs de Vendeuil, Condé en Brie et Guistelle (toutes ces terres entrèrent, dans le quinzième siècle, par mariage, dans la maison de Luxembourg, d'où elles passèrent dans celle de Bourbon, de la manière que nous avons dit, vol. XVI, p. 34), et celle de Mareuil. Un rejeton de celle-ci, nommé Jean, baron de Baye, et mort vers 1554, épousa l'héritière de Rosny, qui était de la maison des vidames de Gand. François de Béthune, baron de Rosny, mort en 1575, laissa deux fils, Maximilien, souche des ducs de Sully et de ceux d'Orval (celui dont il est question dans le texte), et Philippe, dont descendent les ducs de Béthune-Charost.

il n'était pourtant pas désintéressé; au c
ne négligeait aucune occasion d'augmenter
qui à sa mort était devenue immense. Tant
vit la carrière des armes, il ne se faisait pas sc
de profiter de toutes les circonstances qui s'offr
pour s'enrichir; en même temps, il faisait un c
merce très-lucratif de chevaux qu'il tirait d'Allema
Quelle que fût au reste l'origine de sa fortune,
faisait un noble usage, soit par une dépense qui a
mentait sa considération, soit pour venir au secc
de son maître, à une époque où il n'avait pas en
introduit cet ordre admirable dans les finances
l'état. Sully était zélé calviniste; mais il se mo
homme d'état, bien supérieur à Mornay, en cons
lant au roi d'embrasser la religion catholique. Ap
l'abjuration de Henri, il devint chef du parti hu
not; néanmoins son autorité sur ce parti puissa
balancée par celle de Mornay, dont le fanatism
venait mieux que la sagesse et la loyauté de S
à la turbulence de ce corps qui visait à domin
l'état.

Ce fut en allant visiter son fidèle ami qui demeur
à l'arsenal, que Henri IV fut assassiné. Sully se d
alors de ses charges pour lesquelles il obtint 760
francs, et abandonna pour 240,000 francs la jouis
de trois abbayes et d'autres bénéfices ecclésias
dont le roi l'avait gratifié. Ces deux sommes réun
équivalaient à 2,700,000 francs d'aujourd'hui
ne faisaient que la moindre partie de sa fort
qui consistait principalement en terres. La r

accorda aussi une pension viagère de (100,000 fr.). Il conserva par grâce de la direction de l'artillerie et le gouverne- oitou, mais se retira au château de Villebon auce, où il mena un train de prince. Il fut sou- appelé à la cour et consulté. La forme antique de êtemens excitait le rire des jeunes courtisans. On it la leçon qu'il leur donna. Sire, dit-il un jour uis XIII, quand le roi votre père, de glorieuse oire, me faisait l'honneur de m'appeler pour retenir d'affaires, au préalable il faisait sortir les tions.

uoique Sully dans sa vieillesse courtisât les Pro- ns, il désapprouvait beaucoup leur rebellion et la luite de son gendre, le duc de Rohan, que nous s à leur tête. En 1634, Louis XIII l'honora du e maréchal de France. Il mourut le 22 décem- 1, persévérant dans la communion protes- Né pour les armes, dit l'auteur d'une très- notice biographique [1], renommé entre les bra- premier des généraux du temps dans l'art d'at- er les places, Sully ne dédaigna pas d'employer partie de sa vie à dresser des comptes et des bor- x. Il excella comme guerrier, financier, ingé- Il tenta le premier d'introduire une régularité te dans l'administration des finances; il ne va pas de guide et de modèle dans les ministres vaient précédé; ses travaux frayèrent la route de Colbert. Personne n'avait encore dirigé les

ographie universelle.

affaires publiques avec autant d'ordre et d'économie. Les opérations de finances qu'il imagina ne furent pas toutes heureusement conçues. Des préjugés rétrécirent ses vues ; et néanmoins sa réputation d'habileté est montée au plus haut degré : il semble que les Français aient pris à cœur de récompenser le noble orgueil qui le portait à placer la force et la puissance de l'état dans les trésors dont l'agriculture couvre le sol de la France. Ce système convenable surtout au premier âge des nations a paré Sully d'une sorte d'austérité antique qu'il prit souvent pour règle de ses actions. Digne ami d'un grand roi, sa bouche lui parla toujours le langage de la vérité. L'exemple d'une amitié parfaite, si rare dans une condition privée ne se reproduira peut-être jamais au même degré entre un souverain et son sujet. La postérité n'a pas séparé les deux amis dans l'admiration qu'elle leur accorde, et le nom de Sully s'est glorieusement associé à la popularité de Henri IV. Naturellement violent, orgueilleux, entêté, avide d'honneurs et d'argent, il n'évita point assez le double tort de s'être fait beaucoup d'ennemis, et d'avoir amassé trop de biens. »

Ce que l'auteur de ce passage dit du système d'imposition de Sully, a besoin de quelque explication. Henri IV protégea les manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent, l'établissement des Gobelins, des verreries et autres objets de luxe; mais Sully ne favorisait pas le luxe, et il croyait que la fabrication des objets de luxe ne devait pas recevoir une grande extension, afin que l'appât du gain attaché à ces sortes d'ouvrages

ne peuplât trop les villes aux dépens des campagnes, et n'énervât insensiblement la nation. Cette vie sédentaire, disait-il, en parlant des manufactures d'étoffes, ne peut faire de bons soldats : la France n'est pas propre à de telles babioles. C'est pourquoi il voulait que les impôts portassent presque tout entiers sur le luxe, et que l'agriculture en fût déchargée le plus possible.

Il existe en langue française peu de monumens historiques aussi précieux que les Mémoires de Sully, qui renferment la narration étendue des évènemens du règne de Henri IV et des opérations du gouvernement, surtout de celles que ce ministre dirigeait. Ce sont, comme nous l'avons déjà remarqué, moins des mémoires que des matériaux pour des mémoires, mis en ordre sous les yeux de Sully, par les douze secrétaires qui le servirent alternativement, soit avant, soit après sa retraite. On connaît leurs noms, mais on ignore quelle part chacun eut à la rédaction. Ils leur donnèrent le titre de Mémoires des sages et royales œconomies d'état, domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand, l'exemplaire des rois, le prince des vertus, des armes et des lois, et le père en effet de ses peuples français; et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidens, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des Français. Ces mémoires commencent en 1570, et vont jusqu'à la mort du roi. La forme du récit a quelque chose de désagréable; les secrétaires racontent à leur maître tous les évènemens de sa vie. Souvent, sans prendre la

peine de rédiger, ces secrétaires se contentent de donner les pièces officielles et les lettres, comme ils les ont trouvées, sans introduction ni commentaire. Il règne dans leur ouvrage une monotonie qui serait fort désagréable sans l'intérêt qu'on éprouve à la lecture.

Cet intérêt tient aux notions approfondies sur la politique intérieure et extérieure, sur la guerre, sur l'administration, sur l'esprit général du siècle, sur les secrets du cabinet de Henri IV ; mais surtout au tableau le plus complet, le plus naturel et le plus vrai de la *vie* privée, des excellentes qualités et les faiblesses de ce grand prince. Les mémoires renferment une multitude d'anecdotes qui peignent son caractère sous tous les points de vue. L'authenticité de tous ces renseignement ne saurait être mise en doute; la probité, la véracité de Sully méritent qu'on y attache la plus grande confiance, en faisant toujours la part de l'humanité, quand il est question de juger les hommes. Sully ne manquait pas de prévention, l'esprit de parti l'entraînait souvent ; nous lui reprochons une haine aveugle pour les Jésuites, en admettant qu'ils aient tout fait sous le règne de Henri III pour devenir odieux à l'homme de bien, à l'ami de la patrie, à tout homme attaché par principes à la monarchie et à la légitimité. Les Œconomies royales, avec toutes leurs imperfections, sont la plus belle justification d'un roi et d'un ministre dont le gouvernement subséquent a favorisé le dénigrement, pour se soustraire au blâme d'avoir changé de système.

On ignore l'année où parurent les deux premiers

volumes in-folio des Œconomies royales qui vont jusqu'en 1605. Quelques bibliographes prétendent qu'ils ont été imprimés clandestinement, en 1638, au château de Sully par un imprimeur d'Angers sous l'indication d'Amsterdam chez Alethinographe, et distribués seulement aux amis de l'ancien ministre. Sur les frontispices de ces volumes on voit trois V enluminés de vert, ce qui leur a fait donner le nom d'édition aux lettres vertes, ou aux trois vertus. Le troisième et le quatrième volume ne furent imprimés qu'en 1662, à Paris.

Pour remédier à ce que la forme des Œconomies royales avait de rebutant, et pour procurer un plus grand nombre de lecteurs à un livre si utile, l'abbé Pierre-Mathurin de l'Écluse des Loges, docteur de Sorbonne, s'avisa de le refaire dans un style et d'après un goût plus moderne. Il publia ses mémoires pour la première fois en 1745, et son travail eut un si grand succès qu'on peut dire que ce n'est que depuis ces quatre-vingts ans qu'on a connu Sully en Europe; mais il faut avouer qu'on a peu connu ses Œconomies. Sous la plume élégante de l'abbé de l'Écluse l'originalité de l'ouvrage s'est effacée; « le nouveau rédacteur a été obligé de supprimer presque toutes les lettres de Henri IV, de Sully, de Villeroi et de Sillery, et de ne placer dans ses narrations que des extraits incomplets de ces pièces importantes; il s'est même vu forcé, pour donner une forme plus piquante aux conversations de Henri et de son ministre, de les altérer, de les abréger et de leur faire perdre le ton et la couleur du temps. »

L'ancien et véritable texte que tous les amateurs doivent préférer, a été réimprimé dans le Recueil de Petitot.

Moralistes. Michel de Montaigne.

Le seizième siècle produisit aussi un des moralistes français les plus estimables, *Michel Eyghem de Montaigne*, né au château de Montaigne en Périgord, en 1533, mort en 1592, sans avoir occupé de place; car il se défit promptement d'une charge de conseiller à la cour des aides, que son père lui avait achetée: il accepta pourtant deux fois les fonctions biennales de maire de Bordeaux. Il avait six ans avant de savoir un mot de français, parce que son père l'avait fait élever par un Allemand qui, ainsi que toutes les personnes qui l'entouraient, ne lui parlaient que latin ou grec. Il est le premier qui ait traité en français des questions de philosophie et de morale; et il écrivit avec une naïveté qui charme d'autant plus qu'elle paraît être le produit de la négligence, tandis que son style formé par l'étude des anciens, est réellement très-soigné. Dans ses Essais, il se peint avec tous ses penchans et passions et ses caprices; et les maximes qu'il énonce sont le fruit d'une longue expérience. « Je veux, dit l'auteur, qu'on m'y voie en ma façon simple, naturelle et ordinaire sans étude et artifice; car c'est moi que je peins. Mes défauts s'y liront au vif, mes imperfections et ma forme naïve, autant que la révérence publique me l'a permis. Que si j'eusse été parmi ces nations qu'on dit vivre encore sous la douce liberté des premières lois de nature, je t'assure que je m'y fusse très-volontiers peint tout entier et tout nud. »

On peut effectivement regarder cet ouvrage comme le miroir fidèle des sentimens, de la pensée et de la manière d'agir d'un homme vivant parmi une nation civilisée. Montaigne était doué à un degré suprême du talent de l'observateur, d'un tact exquis pour sentir ce qui était convenable, vrai et beau. Ses Essais font voir le cœur humain dans ses replis les plus cachés. Il entend l'art de donner à ses observations un vif intérêt en y mêlant de petits traits historiques, des pensées et maximes de poètes, d'historiens et de philosophes des temps classiques. On a dit que peu de jardiniers ont si bien su placer avec tant de simplicité et d'esprit dans leurs jardins les fleurs cueillies dans des plantations étrangères. Le ton de Montaigne est naïf, cordial et jovial; quand il s'abandonne à la satire, il reste toujours en deçà de ce qui est convenable. Comme philosophe, Montaigne n'appartenait à aucun système: « Mon mestier et mon art, dit-il, c'est vivre. » Si cependant on voulait le ranger dans une des écoles, on pourrait dire qu'il penchait pour la sceptique. « Tandis que les Français, couvrant de deuil la patrie, dit M. *Droz*, s'entredéchiraient sous les bannières du fanatisme, Montaigne, dans ses écrits, inspirait la tolérance et la paix. Trop ami du repos pour se plaire à des nouveautés turbulentes, trop humain pour ne pas détester la violence et l'injustice, il s'éloignait des réformateurs par ses goûts, de leurs persécuteurs par ses principes. Ennemi de la superstition et des troubles, il fut le sage de ces temps déplorables. Laissant aux défenseurs des préjugés l'humeur sombre et l'ar-

gumentation scolastique, c'était en se jouant qu'il répandait la lumière. »

Le même auteur dit encore, en parlant des Essais de Montaigne : « Des temps encore barbares ont vu produire ce livre original qu'au milieu de nos richesses littéraires nous retrouvons toujours avec un sentiment de prédilection. Premier ouvrage réellement instructif, écrit dans notre langue, les Essais ont été les rudimens de la raison. »

Charron. Montaigne eut un ami qui, comme lui et plus que lui, appartenait aux sceptiques, mais dont le style n'a pas le charme des Essais. C'est *Pierre Charron*, né à Paris en 1541, qui fut dans les dernières années de sa vie grand vicaire de l'évêque de Cahors et ensuite chanoine de Condom. Se trouvant à Paris, en 1603, il fut frappé dans la rue d'un coup d'apoplexie foudroyante. L'ouvrage de la Sagesse auquel il doit sa célébrité n'est pas profond ; il renferme même des principes répréhensibles provenant de ce que l'auteur n'étant pas remonté à un principe fondamental de la morale, il ne sut pas expliquer le prétendu conflit de devoirs opposés. Son scepticisme le fit tomber dans des erreurs graves sur la vérité et la sublimité de la religion.

Montaigne décrit ainsi l'amitié qui subsistait entre lui et quelqu'un de ses contemporains. « Si on me presse de dire pourquoi je l'aimais, je sais que cela ne se peut exprimer qu'en répondant : parce que c'était lui, parce que c'était moi. Il y a, au-delà de tout mon discours, et de ce que j'en puis dire plus particulièrement, je ne sais quelle force inexplicable et fatale, mé-

diatrice de cette union. Nous nous cherchions avant de nous être vus, et par des rapports que nous oïons l'un de l'autre qui faisaient en notre affection plus d'efforts que ne porte la raison des rapports : je crois par quelque ordonnance du ciel. Nous nous embrassions par nos noms, et à notre première rencontre qui fut par hasard en une grande fête et compagnie en ville, nous nous trouvâmes si près, si cognus, si obligés entre nous, que rien dès-lors ne nous fut si proche que l'un à l'autre. Il écrivit une satire latine par laquelle il excuse et explique la précipitation de notre intelligence, si promptement parvenue à sa perfection. Ayant si peu à durer, et ayant si tard commencé (car nous étions tous deux hommes faits et lui plus de quelques années), elle n'avait point à perdre temps, et n'avait à se reigler au patron des amitiés molles et régulières auxquelles il faut tant de précautions de longue et préalable conversation[1]. »

On est sans doute curieux de connaître celui qui inspirait un sentiment si vif à un homme comme Montaigne. C'est *Étienne de la Boetie*, né en 1530, membre du parlement de Bordeaux, mort entre les bras de son ami en 1563, qui a publié sur la servitude volontaire un ouvrage extrêmement hardi, où l'auteur traite de l'origine du gouvernement monarchique ou de la tyrannie; on y découvre le germe des idées que de nos jours on a appelées avec raison révolutionnaires, mais qui doivent n'avoir pas paru dangereuses du temps de Montaigne, puisqu'après la mort de Boetie il s'en

La Boetie.

[1] Chapitre de l'Amitié, liv. II, chap. 27.

est fait l'éditeur. On le trouve à la suite de ses Essais.

Jacques Amyot. Nous ne devons pas oublier parmi les hommes auxquels la langue française doit la pureté à laquelle elle parvint dans le dix-septième siècle, un philologue du seizième. *Jacques Amyot*, né à Melun, en 1513, fut pendant une douzaine d'années professeur de grec et de latin à l'université de Paris. François I[er] lui donna une abbaye. Il fut ensuite envoyé par Henri II à Trente pour y porter une lettre par laquelle le roi protestait contre quelques décisions du concile assemblé dans cette ville. Après son retour, Henri II le nomma précepteur de son fils Charles IX, lui donna la place de grand aumônier et l'évêché d'Auxerre. Ce ne fut qu'alors qu'il s'occupa de théologie. Henri III le nomma commandeur de l'ordre du S. Esprit. Il mourut à Auxerre à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Son plus grand titre à la gloire littéraire est sa traduction de Plutarque qui n'a pas été surpassée, et qu'on lit toujours avec grand plaisir, malgré les expressions et les tournures tombées en désuétude qu'elle renferme. Amyot a aussi traduit les romans grecs d'Héliodore et de Longus, et une partie de la Bibliothèque historique de Diodore de Sicile.

Olivier de Serres, † 1619. La fin du seizième siècle nous présente encore un écrivain français, d'un genre que personne avant lui, depuis les Romains, n'avait cultivé; écrivain qui par son style touche de près à la littérature classique. C'est celui qui a élevé l'occupation la plus utile et la plus méprisée, de l'état de dégradation et de servitude où elle était tombée, au rang d'une des sciences les

plus nobles ; celui qui a ouvert une nouvelle source de richesse à l'humanité, et étendu le cercle des connaissances humaines par la création d'une étude qui a fait les délices de plusieurs grands hommes de l'antiquité ; étude qui a fourni les sujets les plus riches à la poésie, et qui convient surtout aux hommes qui, après avoir couru une carrière d'ambition, revenus enfin des illusions du monde, veulent goûter le bonheur en se jetant dans les bras de la nature. Cette science est celle qui enseigne à cultiver les champs, et le père, le créateur de l'agronomie moderne est *Olivier de Serres*, seigneur du Pradel.

L'auteur du Théâtre d'agriculture (tel est le titre de l'ouvrage où il a consigné tout ce qu'une longue pratique et une vaste érudition lui avaient appris sur un art auquel nous devons le plus beau poème de l'antiquité), était né, en 1539, à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais ; il était calviniste et frère du célèbre historien et philologue, Jean de Serres, plus connu sous le nom de Serranus ; il a aidé Henri IV à introduire les vers à soie en France ; il a publié son ouvrage à Paris, en 1600, et il mourut le 2 juillet 1619. C'est à ce peu de faits que se borne tout ce que nous savons de cet aimable auteur. On est fâché de ne pouvoir pas le laver entièrement du soupçon d'être identique avec un capitaine Pradel qui, dans la guerre civile, commit des atrocités dans sa ville natale. Heureusement l'identité n'est pas prouvée ; le fait est même démenti par un passage de la préface du Théâtre, où de Serres se félicite d'avoir pu passer une

bonne partie de ses meilleurs ans durant les guerres civiles, cultivant sa terre, et se comportant de manière que sa maison ait été plus logis de paix que de guerre; il cite le témoignage de ses voisins, que sa principale occupation a été le gouvernement de sa maison; enfin, il dit que pour se distraire du spectacle qui l'environnait, il se mit à étudier et à écrire.

Si l'ouvrage qu'il a écrit était une théorie sèche d'agriculture, nous n'aurions aucun motif d'en parler; mais le Théâtre d'agriculture est une composition d'une nature particulière; l'auteur a su lui donner une tournure dramatique, sans employer la forme du dialogue. En le lisant, on a toujours présent un père de famille jouissant d'une certaine aisance et ayant reçu une bonne éducation, qui fait valoir son domaine par les mains de ses serviteurs; et l'on reconnaît que c'est lui-même qui se met en scène. C'est ainsi qu'il a fait de son Théâtre une lecture aussi attrayante qu'utile; aussi cet ouvrage a-t-il eu une vogue prodigieuse, jusqu'à ce que la Maison rustique de Charles-Étienne le remplaça. Le Théâtre d'agriculture tomba alors dans l'oubli, d'où il fut tiré au commencement du dix-neuvième siècle. Depuis l'édition de 1675, il se passa cent vingt-sept ans avant qu'on le réimprimât, et on le fit alors sur un original imparfait. On répara cette faute en l'imprimant une seconde fois, deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1804. Avant de publier son ouvrage, Olivier de Serres, pour répondre aux vœux de Henri IV, en avait distrait un

morceau pour le faire imprimer, en 1599, sous le titre de Cueillette de la soie, pour la nourriture des vers qui la font[1].

[1] Extrait de la Notice biographique de M. Petit-Thouars.

CHAPITRE VII.

Histoire du Portugal, depuis 1438 *jusqu'en* 1621.

SECTION I.

Histoire politique de cette époque.

Alphonse V jusqu'en 1481.

Alphonse V, 1438-1481.

Alphonse V, fils aîné d'Édouard, régnait en Portugal depuis 1438. La première partie de son règne jusqu'en 1455 nous a occupé dans la période précédente [1]. Nous y avons parlé de la bulle de Calixte III [2] qui confirma aux Portugais la domination sur les conquêtes qu'ils feraient en Afrique. Avant son élévation, étant encore cardinal Borgia, ce pontife avait fait vœu de déclarer la guerre aux Turcs. Alphonse V promit de prendre part avec 12,000 hommes et une flotte proportionnée, à la croisade projetée. Il fit frapper une monnaie destinée aux frais de cette expédition, et qui pour cela fut nommée *cruzadòs*. La croisade n'eut pas lieu, parce que le pape ne vécut pas assez long-temps pour vaincre toutes les difficultés qui s'opposaient à une réunion des forces chrétiennes; mais Alphonse résolut d'employer, pour une expédition en Afrique, celles qu'il avait préparées contre Constantinople.

[1] Voy. vol. IX, p. 293.

[2] Qui, par une faute d'impression, y est nommé Calixte V.

Il débarqua en 1458 à Ceuta et s'empara d'Alcaçar Sequer. Cette campagne coûta la vie au célèbre protecteur de la navigation portugaise, à l'infant dom Henri : ce prince contracta en Afrique une maladie dont il mourut après son retour en 1461. Une seconde expédition en 1463 n'eut pas grand succès. La troisième eut lieu en 1471; le roi accompagné de Jean son fils, âgé de quinze ans, et de 25,000 hommes de troupes, la commanda en personne et prit Ar Zila [1]. Cette conquête répandit la terreur à Tanger dont les habitans se sauvèrent, de manière que les Portugais purent en prendre tranquillement possession. A la prise d'Ar Zila deux fils de Muley, roi de Maroc, étaient tombés entre les mains d'Alphonse V; il les échangea contre le corps de son oncle Ferdinand qui était mort à Fez en 1443, et contre ceux des compagnons de malheur de ce prince qui étaient encore vivans.

Cette expédition qui a valu à Alphonse V le surnom de *l'Africain*, fut le terme de ses prospérités. L'ambition qui lui inspira le projet de se placer sur le trône de Castille, troubla le reste de son règne.

Deux princesses se disputaient ce trône : l'une fille, et l'autre sœur du dernier roi. Il appartenait certainement à la fille, supposé que sa naissance fût légitime. Sa tante qui lui contestait cet avantage, était la célèbre Isabelle, épouse de Ferdinand le Catholique, alors prince d'Aragon. Le parti qui tenait pour la fille du roi, nommée Jeanne, offrit sa main et avec elle la Guerre de Castille, 1465.

[1] Le Zilis de Ptolémée, nommé par Auguste Julia Constantia.

couronne de Castille à Alphonse V qui était veuf. Ce prince commit la faute d'accepter une proposition qui l'impliqua dans une guerre dangereuse, sans pouvoir produire aucun bien pour le Portugal, puisque le trône de Castille devait passer un jour, non à Jean, fils du roi, mais aux enfans à naître de son second mariage.

Alphonse V entra, en 1475, en Castille, à la tête d'une armée. A son arrivée à Plasentia, il célébra ses fiançailles avec Jeanne, et les futurs époux furent proclamés souverains de la Castille; cependant le mariage fut ajourné. En 1476, il fut livré à Toro une bataille indécise, où les Portugais eurent le dessous, sans être pourtant complètement battus. Alphonse V se rendit à Tours, auprès de Louis XI, pour le presser d'envoyer le secours qu'il lui avait promis contre le roi d'Aragon. Louis XI, usant de toutes les tergiversations qui étaient dans son caractère, amusa le roi de Portugal pendant une année de vaines promesses, et traita en attendant de sa paix avec l'Aragon. Lorsqu'Alphonse s'aperçut de la duplicité du roi de France, il prit une résolution romanesque. Très-délicat sur le point d'honneur, il croyait ne pouvoir plus se montrer en Portugal, après un pareil échec; en conséquence, Antoine de Faria, que son fils avait envoyé en France pour avoir des renseignemens sur la santé du roi, fut chargé de porter au prince l'ordre de prendre la dignité royale et les rênes du gouvernement. Alphonse, avec un petit nombre de personnes, quitta clandestinement la cour de France, le 24 sep-



tembre 1477, et prit la route de Normandie, pour se rendre à Jérusalem. Cependant il fut rejoint par quelques seigneurs de sa suite, qui, à force de sollicitations, obtinrent qu'il renonçât à son dessein. Louis XI lui fournit des embarcations, sur lesquelles il partit de Harfleur : le 15 novembre 1477, il entra dans le port de Cascaes. Cinq jours auparavant, le prince Jean, de l'avis des principaux seigneurs ecclésiastiques et laïcs, avait pris le titre de roi; mais aussitôt qu'il apprit le retour de son père, il s'empressa de l'abdiquer, malgré Alphonse V, qui lui demandait seulement le royaume des Algarves, d'où il voulait faire la guerre aux Maures. Le fils persista dans son pieux refus, et Alphonse fut obligé de se charger de nouveau du gouvernement.

Le 4 septembre 1479, il fit, à Alcacebas, la paix avec Ferdinand le Catholique, et renonça à la fois à son mariage projeté, au trône de Castille et à la navigation des îles Canaries. Ferdinand, de son côté, renonça à celle de la Guinée. Alphonse, petit-fils du roi de Portugal, fut fiancé à Isabelle, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, reine de Castille; elle était héritière présomptive de deux couronnes.

Alphonse V, comme son père et son aïeul, mourut de la peste, à Cintra, le 28 août 1481. Il ne laissa qu'un fils qui lui succéda, et une fille qui avait refusé de brillans établissemens pour consacrer sa vie à Dieu.

Nous remarquons encore, comme un fait relatif au droit public portugais, que sous le règne d'Alphonse V, Acte de 1467 sur la succession.

on trouve la première mention d'une assemblée des cortès divisée en trois chambres, tandis que les États avaient jusqu'alors délibéré en un seul corps : ce sont les cortès de 1455. Enfin, le fameux acte des cortès du 28 janvier 1641, par lequel la succession de la maison de Bragance fut reconnue, parle d'une disposition faite par Alphonse V, authentiquement et en présence des États, à Lisbonne, le 6 mars 1476, *et* par laquelle le droit de représentation dans la succession au trône, établi par le testament de Jean Ier, a été confirmé.

Jean II le Grand ou *le Prince Parfait,* 1481—1498.

Jean II le Grand, 1481-1498. Plan de réforme.

Jean II, âgé de vingt-six ans à la mort de son père, saisit d'une main ferme et vigoureuse les rênes du gouvernement. Résolu de réformer les abus qui s'étaient introduits sous les derniers règnes, et de rendre la puissance royale indépendante de celle que la noblesse s'était arrogée, il exécuta ce plan avec conséquence, avec vigueur, non sans violence, ni sans répandre du sang. Il commença par annuler, par une ordonnance, toutes les promesses et expectatives dont, comme prince royal, il avait été libéral envers ses amis et serviteurs. Ayant convoqué ensuite les cortès à Montemayor, il fit statuer que les possesseurs de châteaux et gouverneurs de forteresses ne prêteraient pas seulement, comme par le passé, serment de fidélité pour leurs personnes, mais se rendraient responsables de la conduite de leurs employés et hommes de confiance; que tous les titres par lesquels les précédens rois

vaient conféré des villes, des villages, des terres ou éages, fussent représentés par les titulaires, pour tre vérifiés; que les nobles n'auraient plus la juridiction criminelle; que dans les villes et terres des grands, la juridiction serait exercée par des juges royaux, et que, pour être juge, il serait nécessaire d'avoir étudié le droit.

Conspiration du duc de Bragance.

Ces lois qui renversèrent tout l'édifice de l'aristocratie nobiliaire, excitèrent une grande fermentation. La noblesse mécontente se mit sous la protection de la maison de Bragance, dont le chef avait formellement protesté contre les décrets de Montemayor : c'était Ferdinand II, petit-fils de cet infant Alphonse, fils naturel de Jean Ier, qui avait été l'auteur de la mort du duc de Coïmbre, régent de Portugal, sous la minorité d'Alphonse V [1]. Le duc de Bragance non-seulement était par lui-même un puissant seigneur, possesseur des duchés de Guimaraens et de Bragance, du marquisat de Villaviciosa et des comtés de Barcellos et d'Ourem, mais il avait encore pour appuis trois frères riches et puissans, dont l'un, dom Juan, marquis de Montemayor, était connétable; l'autre, grand chancelier du royaume. Une autre circonstance particulière forçait le roi de le ménager. Jean II et le duc de Bragance étaient beaux-frères, ayant l'un et l'autre épousé des filles de Ferdinand, duc de Viseo, frère du roi Alphonse V, qui avait été connétable de Portugal et était mort en 1470. Béatrix de Portugal, veuve de ce prince et mère de la reine et de la duchesse de Bra-

[1] Voy. vol. IX, p. 282.

gance, jouissait d'une considération si générale, que par la paix de 1479, entre Alphonse V et Ferdinand le Catholique, il avait été stipulé qu'on lui confierait l'éducation du jeune Alphonse, prince de Portugal, et de la jeune Isabelle, infante d'Aragon, qui devaient un jour s'épouser. En effet, ces deux enfans se trouvaient à Moura auprès de Béatrix. Par respect pour cette princesse, le roi ajourna la punition de son beau-frère à l'époque où il aurait retiré son fils d'entre les mains de la princesse.

Il manifesta cependant sa haine pour les princes de Bragance, en exilant le connétable, sous le prétexte d'une rixe qu'il avait eue avec l'archevêque de Braga, et en privant le grand-chancelier de sa charge, parce qu'il n'était pas jurisconsulte. Il persuada ensuite à Ferdinand et Isabelle, qui désiraient revoir leur fille, de consentir à ce que l'arrangement convenu, en 1479, pour la garde des deux enfans royaux, fût annulé. En conséquence, l'infant Alphonse fut remis, le 17 mai 1483, aux commissaires du roi, qui le lui amenèrent à Evora. Comme le jeune prince traversait les terres du duc de Bragance, celui-ci, pour lui faire honneur, se mit à sa suite, et l'accompagna jusqu'à Evora. Le roi n'avait plus aucun motif de ménager son beau-frère; il tenait entre les mains les preuves des correspondances séditieuses de ce prince, qu'un traître, un secrétaire du duc, lui avait livrées. Néanmoins il dissimula pendant le séjour du duc à Evora; mais comme en partant, celui-ci s'épancha en protestations de fidélité, et demanda que sa conduite poli-

moyen de s'em-
ouronne.
' ras-
is
co-
ie ce

an II fit
duisît aux
erte de l'A-
tage du globe
e moyen d'une
. Jean II témoigna
, parce que la ligne
ique, empêchait les
juêtes vers le Nouveau-
elle voulant étouffer une
arier leurs projets, se prê-
nent, et, le 7 juin 1494, les
puissances, assemblés à Tor-
nt à rapprocher la ligne d'Alexan-
ues de l'Occident, de manière que
à plus de 370 lieues au couchant des
erd, appartiendrait aux souverains de
de la Castille, et tout ce qui serait à l'est,
tie des domaines du Portugal. On n'avait
idée de la configuration de l'Amérique; il est
ble que si les Espagnols avaient su que la partie
dionale de ce continent se rapproche de l'Afri-

Bulle d'Alexandre VI de 1493.

Traité de Tordesillas, 1494.

Voy. vol. XIII, p. 96 et suiv. [2] Voy. *ibid.*, p. 115.

Quoique n'ignorant pas le danger auquel il était exposé, Jean II dissimula, parce qu'il voulait tenir tous les fils de cette trame avant de la déchirer. Plusieurs fois il se trouva seul au milieu des conspirateurs qui avaient juré sa mort; son intrépidité et son sang-froid intimidèrent les assassins. Enfin son plan étant mûri, il fit appeler à la cour le duc de Viseo qui s'était retiré à Palmela auprès de sa mère. Le duc ne put se dispenser d'obéir. Mon cousin, lui dit le roi lorsqu'il entra dans l'appartement, que feriez-vous si vous saviez que quelqu'un projette de vous assassiner? Je tâcherais, répondit le prince après quelques momens d'hésitation, je tâcherais de le prévenir. Hé bien, dit Jean II, vous avez prononcé votre ugement; et dans le même instant il le poignarda. C'était le 22 août 1484, au soleil couchant. Le lendemain avant la pointe du jour, le cadavre fut exposé devant la principale église de Sétuval où il resta jusqu'au soir. Par une procédure à laquelle, pour être régulière, il ne manquait que d'avoir précédé la condamnation, le duc de Viseo fut déclaré criminel de lèse-majesté. Plusieurs de ses complices furent exécutés; d'autres condamnés soit à l'exil soit à une prison perpétuelle.

Établissement des Juifs en Portugal.

Ferdinand le Catholique et Isabelle ayant, en 1492, expulsé tous les Juifs de leurs états, 83,000 de ces malheureux achetèrent pour une somme d'argent la permission de traverser le Portugal pour se rendre en Afrique. On y mit pour condition que ceux qui, après un certain délai, seraient encore trouvés dans le pays, seraient réduits en esclavage. Comme il y en

eut beaucoup qui ne trouvèrent pas le moyen de s'embarquer, ils furent vendus au profit de la couronne. Un grand nombre échappa à ce malheur en embrassant la religion chrétienne, et c'est à ces conversions violentes que le Portugal doit la quantité de Juifs professant extérieurement la religion catholique, que ce royaume renferme.

Nous avons raconté ailleurs tout ce que Jean II fit dans la vue de découvrir une route qui conduisît aux Indes en doublant l'Afrique [1]. La découverte de l'Amérique par Colomb donna lieu au partage du globe entre l'Espagne et le Portugal, par le moyen d'une ligne tirée par le pape Alexandre VI [2]. Jean II témoigna son mécontentement de ce partage, parce que la ligne étant trop rapprochée de l'Afrique, empêchait les Portugais d'étendre leurs conquêtes vers le Nouveau-Monde. Ferdinand et Isabelle voulant étouffer une querelle qui pouvait contrarier leurs projets, se prêtèrent à un accommodement, et, le 7 juin 1494, les commissaires des deux puissances, assemblés à Tordesillas, s'accordèrent à rapprocher la ligne d'Alexandre VI, à 270 lieues de l'Occident, de manière que tout ce qui serait à plus de 370 lieues au couchant des îles du Cap Verd, appartiendrait aux souverains de l'Aragon et de la Castille, et tout ce qui serait à l'est, ferait partie des domaines du Portugal. On n'avait aucune idée de la configuration de l'Amérique; il est problable que si les Espagnols avaient su que la partie méridionale de ce continent se rapproche de l'Afri-

Bulle d'Alexandre VI de 1493.

Traité de Tordesillas, 1494.

[1] Voy. vol. XIII, p. 96 et suiv. [2] Voy. *ibid.*, p. 115.

que, ils n'auraient pas consenti à un arrangement qui fît tomber dans le lot portugais le Brésil, alors inconnu.

Jean II n'avait qu'un seul fils légitime, nommé Alphonse, qui, par son mariage avec Isabelle d'Aragon et de Castille, avait la perspective de réunir un jour les trois royaumes de Portugal, de Castille et d'Aragon. Jean eut le malheur de perdre, le 13 juillet 1491, ce prince âgé de seize ans. L'infant mourut des suites d'une chute de cheval. Émanuel, duc de Beja, frère de ce duc de Viseo que Jean II avait poignardé lui-même, devint ainsi l'héritier présomptif de la couronne; mais le roi désirait la faire passer sur la tête de George, fils qu'Anne de Mendoza, sa maîtresse, lui avait donné, et qui portait le titre de duc de Coïmbre. Il s'adressa à la cour de Rome pour obtenir la légitimation de cet enfant; mais il y fut contrarié par Ferdinand le Catholique. Lui-même reconnut par son testament les droits du duc de Beja qui étaient incontestables, parce qu'il descendait du roi Édouard au même degré que Jean II.

Ce grand roi mourut à l'âge de quarante ans, le 25 octobre 1495.

Émanuel le Fortuné, 1495—1521.

Emanuel le Fortuné, 1495—152[illegible]

Son mariage avec l'héritière de l'Aragon et de la Castille.

Émanuel, duc de Beja, fils de Ferdinand duc de Viseo, second fils du roi Édouard, était âgé de vingt-six ans, lorsque, par le droit de sa naissance, il succéda à son cousin et beau-frère. Animé du même zèle que Jean II pour la grandeur de la nation portugaise, il eut le bonheur de trouver des hommes habiles à le

seconder. La bienveillance et la libéralité qui faisaient le fond de son caractère, ont rendu sa mémoire chère aux Portugais. Dès son avènement au trône, il donna une preuve de sa bonté par la manière gracieuse avec laquelle il traita le jeune George qui avait été son compétiteur au trône. Il rappela de leur exil les princes de la maison de Bragance, et leur restitua leurs biens. Il rendit la liberté aux Juifs qui sous le dernier règne avaient été réduits en esclavage.

Exemple mémorable des vicissitudes humaines, Émanul épousa, en 1497, cette même Isabelle de Castille et d'Aragon, dont, tête nue et à pied, il avait conduit le cheval, lorsque, fiancée au fils unique de Jean II, elle fit son entrée solennelle à Évora. Ce mariage fut célébré à Valence, en présence de la mère de l'infante seulement, parce que le père n'avait pas voulu quitter son fils, don Juan, qui était à l'extrémité. La nouvelle reine de Portugal étant, par la mort de ce frère, devenue héritière présomptive des couronnes d'Aragon et de Castille, se rendit, en 1498, avec son époux à Tolède où les cortès de Castille reconnurent ses droits à la succession. La chose éprouva quelques difficultés en Aragon ; mais la naissance d'un fils qui, en venant au monde, le 24 août 1498, coûta la vie à sa mère, les leva toutes. Les États de Castille et d'Aragon prêtèrent serment à cet enfant, comme au futur successeur de Ferdinand et Isabelle. Ainsi le temps approchait où toute l'Espagne, excepté la Navarre, allait être réunie sous un même sceptre. Les Portugais consentirent, en 1499, à la réunion, à condition

qu'elle ne tournerait pas au préjudice de leurs lois et de leurs privilèges.

La Providence en ordonna autrement. Dom Michel, l'héritier présomptif de trois couronnes, mourut le 20 juillet 1500. La même année Émanuel épousa, par dispense du pape, l'infante Marie, sœur de sa première épouse, qui le rendit père de huit enfans; mais la succession de l'Aragon et de la Castille appartenait à l'infante Jeanne, sœur aînée de Marie, et ce fut par elle que ce riche héritage passa à la maison d'Autriche.

Découvertes maritimes des Portugais.

Émanuel ne connaissait rien de plus important que d'exécuter les plans de son prédécesseur pour la découverte d'une route maritime conduisant aux Indes orientales. La découverte de cette route, celle du Brésil par Cabral, les conquêtes du grand Albuquerque, sont du règne de ce prince [1]. Il employa les trésors qu'il tirait d'Asie à faire la guerre aux Maures d'Afrique. Les papes le soutinrent dans cette entreprise par des bulles qui l'autorisaient à lever des impôts sur le clergé, et qui accordaient des indulgences à ceux qui prendraient part aux guerres du roi. Ce furent surtout les campagnes d'Afrique qui donnèrent à la nation portugaise cet esprit chevaleresque et militaire qui la distingua dans le seizième siècle. L'histoire de tous les combats qui furent livrés aux Maures, celle de tous les sièges qui furent formés, ne peuvent entrer dans notre cadre. Au fond les résultats de tous ces combats ne furent pas bien importans. En 1507, les

[1] Voy. vol. XIII, p. 123, 129, 131.

Portugais prirent Saffia, et en 1513, Azamor et Almédin.

Émanuel vécut dans un mariage heureux avec Marie de Castille. Parmi les six fils et deux filles qu'elle lui donna, nous allons en remarquer quelques-uns à cause de leur importance historique et du rôle que nous leur verrons jouer. Jean, son fils aîné, lui succéda. Son second fils, Louis, duc de Beja, fut le père d'Antoine, prieur de Crato. Alphonse, le quatrième, fut cardinal et archevêque de Lisbonne. Le cinquième, Henri, fut également cardinal, mais aussi roi de Portugal. Le sixième, Édouard, duc de Guimaraens, fut père de deux infantes dont l'une épousa le duc de Parme, et l'autre celui de Bragance. Nous allons parler du mariage d'Isabelle, fille aînée d'Emanuel; Béatrix, la seconde, épousa Charles III, duc de Savoie. Nous verrons plusieurs princes, nés de ces différens mariages, paraître, en 1580, parmi les prétendans au trône de Portugal. Famille d'Émanuel.

Désirant s'allier par les liens du sang avec la maison d'Autriche, qui depuis 1505 régnait en Castille et allait régner en Aragon, Émanuel négocia auprès de l'empereur Maximilien, aïeul du jeune roi de Castille, un double mariage; celui de son fils aîné avec la belle Éléonore, sœur de Charles, et celui d'Isabelle, sa fille, avec ce jeune roi lui-même. Cette négociation ne réussit pas pour le moment, et ce ne fut qu'en 1526 que le mariage d'Isabelle avec Charles Quint fut conclu. Cependant la mort enleva, le 7 mars 1517, à Émanuel, son épouse chérie. Il paraît que cette perte

lui inspira la résolution d'abdiquer en faveur de son fils, et de se retirer dans les Algarves pour ne plus s'occuper que de la guerre contre les Maures; mais l'empressement avec lequel les courtisans se tournèrent vers le soleil levant, et la crainte de voir prévaloir un nouveau système de gouvernement changèrent sa résolution. Agé de quarante-huit ans seulement, il crut pouvoir choisir une nouvelle compagne. Charles Quint était alors maître de toute l'Espagne, et se préparait à recueillir la succession autrichienne en Allemagne. Émanuel lui demanda pour lui-même la main d'Éléonore que quelque temps auparavant il avait recherchée pour son fils. Ce mariage fut conclu à Saragosse, le 13 juillet 1518, et consommé la même année à Crato, après qu'on eut obtenu à Rome les dispenses nécessaires. Éléonore était dans sa dix-neuvième année.

Etat prospère du Portugal.

Émanuel mourut le 13 décembre 1521, et sa veuve épousa ensuite François Ier, roi de France. Le règne d'Émanuel est le plus glorieux de l'histoire de Portugal. Sous ce prince la nation parvint au plus haut point de grandeur et de prospérité. Émanuel protégeait la noblesse que, d'après sa manière de voir, son prédécesseur avait trop humiliée; cependant il sut maintenir les grands dans le respect. Les ordonnances qu'il publia sur le gouvernement de l'état prouvent sa sagesse: il aimait les sciences, surtout l'astronomie. Zélé pour le maintien de la religion, il écrivit, le 21 avril 1521, une lettre très-forte à Frédéric le Sage, électeur de Saxe, pour l'exhorter à se dé-

ire de Luther comme d'une peste publique. Sur les isseaux qu'il envoyait aux Indes, il eut soin de faire nbarquer des missionnaires chargés d'annoncer l'Éngile aux Infidèles : il s'adressa, en 1499, au pape lexandre VI pour lui demander la réformation du lergé catholique, dont la dépravation le choquait.

Le Portugal doit aussi à ce prince un nouveau code e lois.

Jean III, 1521—1557.

Jean III, 1521-1557.

Continuation des découvertes maritimes.

Jean III, fils aîné d'Émanuel et de Marie de Castille, était âgé de dix-neuf ans et demi, lorsqu'il monta ur le trône du Portugal. Sous lui les découvertes aux ndes continuèrent, ainsi que nous l'avons raconté. L'enthousiasme qui s'était emparé de la nation, se manifesta aussi dans les chants d'un poète du plus grand mérite. Louis de Camoens, qui lui-même avait porté les armes et pris part aux guerres des Indes, et dont toute la vie fut un enchaînement de malheurs, consacra un poème épique intitulé la Lusiade, à la découverte des Indes par Gama, et aux exploits des Portugais dans ce pays. Il respire dans ce poème un génie, un enthousiasme et un patriotisme qui ont assuré à Camoens une place à côté des plus grands hommes de toutes les nations. Lorsqu'il s'agit d'apprécier ce que chaque nation moderne a fait à différentes époques pour les belles-lettres, la Lusiade, malgré ses défauts, est mise en balance, par ses compatriotes, au lieu d'une littérature entière.

Le Camoens.

Vasco de Gama, vice-roi de l'Inde, 1524.

L'avidité et l'incapacité des successeurs du grand Albuquerque ayant porté un coup dangereux à l'autorité

des Portugais dans les Indes, Jean III y envoya, revêtu de la dignité de vice-roi qui n'existait plus depuis Almeïda [1], le célèbre Vasco de Gama. Le nouveau gouverneur partit de Lisbonne, le 10 avril 1524, avec 16 vaisseaux et 3,000 hommes, et arriva à Goa, après avoir éprouvé un phénomène inconnu jusqu'alors, savoir les effets d'un tremblement de terre sur les eaux de la mer ; mais il mourut, le 24 décembre de la même année, sans avoir pu faire quelque chose pour la gloire de sa patrie. « Jamais homme, dit un historien du Portugal, n'avait réuni plus de probité, de courage, de générosité, d'amour pour la justice et de zèle pour la religion. Il avait la simplicité des anciens héros dans le commerce de la société, et leur intrépidité dans les périls. » Sa place ne resta pas vacante un instant, grâce à la précaution que le roi avait prise pour prévenir les orages d'un interrègne. Dans des lettres closes, il avait nommé une suite de gouverneurs qui se succéderaient l'un à l'autre, dans le cas où l'un d'eux mourrait avant que la cour eût envoyé son remplaçant. Le premier après Gama fut Henri de Menesès, gouverneur de Goa. Un de ces vice-rois fut Nuño da Cunha, le conquérant de Diu [2]. Trompé par de faux rapports, Jean III lui envoya, en 1538, un successeur chargé de le faire transporter à Terceira, lieu destiné pour son exil. Da Cunha mourut dans le trajet, laissant un testament par lequel il pria Tristan [3], son vieux père, de payer au roi le prix des chaînes dans

Nuño da Cunha, vice-roi des Indes.

[1] Voy. vol. XIII, p. 131. [2] Voy. vol. XIII, p. 140.
[3] Voy. vol. XIII, p. 141.

esquelles son cadavre serait plongé dans le sein des mers, comme étant la seule chose dont il fût redevable à ce prince. Effectivement, après avoir gouverné pendant dix ans le pays le plus riche de l'univers, da Cunha mourut pauvre, ne laissant à ses enfans d'autre héritage qu'un nom glorieux. Ils eurent le noble courage d'exécuter la dernière volonté de leur père.

Traité de Saragosse, 1529.

Les suites du voyage de Magelan [1], entrepris par ordre de Charles Quint, occasionèrent une guerre entre ce monarque et Jean III; mais le théâtre des hostilités ne s'établit que dans les mers de l'Inde, sans s'étendre sur l'Europe. Les Espagnols prétendaient que l'archipel des Moluques, que les Portugais exploitaient en silence depuis 1511, appartenait au lot espagnol, tel qu'il avait été réglé par le traité de Tordesillas [2]. Cette prétention n'était pas fondée, puisque la ligne convenue à Tordesillas passait à 132 degrés à l'est de Paris, et traversait par conséquent la terre d'Arnheim de la Nouvelle-Hollande, entre l'île des Crocodiles et le golfe de Carpentaria. Mais la réclamation pouvait paraître juste à une époque où l'on avait des idées peu exactes sur les positions géographiques de plusieurs points du globe, et Charles Quint envoya une flotte pour soutenir ses droits. Elle réussit à prendre poste à Tidor et à Gilolo. Ce différend fut arrangé en 1529. Charles Quint ayant besoin d'argent pour les projets dont il s'occupait alors, vendit à Jean III, par un traité qui fut signé à Saragosse le 22 avril 1529, et pour une

[1] Voy. vol. XIII, p. 169. [2] Voy. p. 291 de ce vol.

somme de 350,000 ducats d'or, toutes ses prétentions sur les Moluques. Ce traité est regardé comme un des évènemens les plus heureux du règne de Jean III.

Introduction des Jésuites et de l'Inquisition.

Un des moyens les plus efficaces que prit ce souverain pour affermir sa domination dans les Indes Orientales, fut l'emploi qu'il fit des Jésuites. François Xavier, du royaume de Navarre [1], nommé légat apostolique, alla, en 1542, prêcher aux Indes le christianisme et en même temps, comme en étant une conséquence, le dogme de l'obéissance envers le roi. Ce missionnaire, humble, doux, patient, charitable et plein de zèle, accomplit sa carrière pénible jusqu'en 1552 : ses vertus l'ont fait placer au rang des saints. Si l'introduction de la société des Jésuites a fait beaucoup de bien aux Indes, on ne peut pas louer également, nous ne dirons pas son admission en Portugal, mais le trop grand pouvoir que Jean III lui laissa prendre et l'extrême dévouement qu'il lui montra lui-même.

Jean III est aussi l'auteur de l'introduction de l'inquisition en Portugal ; il crut ce tribunal nécessaire à cause du grand nombre de Juifs cachés que renfermait le royaume. Le premier inquisiteur fut nommé en 1554.

Transplantation des orangers en Europe.

Enfin ce fut sous le règne de ce prince que des marchands portugais apportèrent, en 1538, de la Chine, les premiers orangers ; cet arbre était encore inconnu en Europe [2].

[1] Son nom de famille était Jysse.

[2] L'origine de cet arbre est exprimée dans le nom que les Allemands donnent à son fruit. Ils l'appellent *Apfelsine*, pomme de la Chine.

Jean III mourut, le 7 juin 1557, d'un coup d'apoplexie, à l'âge de cinquante-cinq ans. Son épouse Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint, lui avait donné neuf enfans dont deux seulement parvinrent à un âge adulte, et aucun ne survécut à son père. Marie, sa fille, avait épousé, en 1543, Philippe II, roi d'Espagne, et était morte, en 1545, après avoir mis au monde le malheureux don Carlos. Jean, cinquième fils de Jean III, né en 1537, était à peine parvenu à l'âge de puberté que son père le maria à Jeanne, fille de l'empereur Charles-Quint; mais le prince mourut, le 2 janvier 1554, laissant sa jeune épouse enceinte d'un fils qui vint au monde dix-huit jours après, et fut nommé Sébastien. Mort et famille de Jean III.

Jean III passe pour un prince juste qui aimait beaucoup son peuple, et ne permettait pas qu'il fût inutilement chargé d'impôts. Il était très-attaché à sa religion, et, comme nous l'avons dit, grand protecteur des Jésuites. Lui-même entra dans l'ordre et promit obéissance au provincial : le saint siège lui permit de garder sa couronne. On voit sur son monument à Lisbonne sa statue habillée en Jésuite.

Sébastien, 1537—1578.

Sébastien le Posthume, fils du prince Jean, était âgé de trois ans et demi, lorsqu'il succéda à son aïeul. D'après la disposition de celui-ci, Catherine d'Autriche se chargea de la régence et de la tutelle de son petit-fils, et s'en acquitta avec prudence jusqu'en 1561, quand dans une assemblée des cortès tenue à Lisbonne, elle s'en démit inopinément entre les mains Sébastien, 1557-1578. Mauvaise éducation de ce prince.

du cardinal Henri, et se retira dans un monastère. Le cardinal Henri, fils du roi Émanuel, et par conséquant grand-oncle du jeune Sébastien, était un prélat comblé de toutes les dignités ecclésiastiques, grand maître de tous les ordres militaires de Portugal, grand inquisiteur du royaume, archevêque de Lisbonne; c'était un bon prédicateur, mais aussi incapable de régner que d'élever un prince destiné au trône. Il se déchargea du dernier soin sur Alexis de Menesès, gouverneur du jeune roi, et sur le P. Louis Gonsalve de Caméra, Jésuite, que Jean III avait donné à celui-ci pour son confesseur. Ainsi l'éducation de Sébastien fut entièrement dirigée par l'Ordre. Les Jésuites inspirèrent à leur élève toutes les vertus et les qualités qui étaient estimables à leurs yeux : mais ils ne connaissaient pas celles qui sont nécessaires à un prince, ou les méprisaient. Deux choses formaient à leurs yeux le principal devoir et le plus grand mérite d'un roi chrétien; l'une était une aveugle soumission aux ordres du saint-siége, et l'autre la poursuite de la guerre contre les Infidèles. Cette doctrine prit racine dans le cœur d'un jeune prince naturellement disposé à l'exaltation; le plus absolu dévouement à la cour de Rome, et l'esprit chevaleresque s'amalgamèrent en son cœur et devinrent la base de son caractère. Il donna par la suite la preuve du premier, lorsque le pape voulant lui conférer un titre, tel que celui de Très-Chrétien, ou celui de Catholique, que portent les rois de France et d'Espagne, et l'ayant consulté sur la dénomination qui lui serait la plus agréable, il répon-

it que rien ne le flattait plus que d'être reconnu le 'rès-Obéissant. Au lieu d'instruire le jeune prince ans les études qui préparent à la science du gouernement ou font l'ornement d'un souverain, et e l'accoutumer au travail, les précepteurs de ébastien croyaient l'avoir suffisamment préparé à es hautes fonctions en lui faisant passer sa jeunesse des exercices militaires, et en fortifiant son corps par le fréquentes parties de chasse. Probablement c'est u fanatisme de ces hommes qu'on doit attribuer la aine que Sébastien montra pour les femmes : cette nalheureuse disposition, qui l'empêcha de se marier, levint la source d'une longue suite de calamités pour la nation portugaise. Dans une institution si riche en hommes de mérite, on avait choisi pour l'éducation d'un monarque des moines plus propres à gouverner un couvent qu'un état riche et commerçant : ces hommes pieux voyaient avec chagrin la corruption des mœurs que le luxe avait produite depuis que les richesses de l'Asie affluaient en Portugal ; ils crurent opposer une digue à ses progrès en donnant à leur élève une éducation sévère, en lui inspirant des goûts simples, en faisant publier des lois somptuaires qui réglaient la dépense des particuliers, et leur interdisaient l'usage de ces mêmes objets que le commerce apportait journellement en Portugal, comme s'il suffisait de quelques ordonnances pour ramener la simplicité des mœurs dans le sein d'une nation opulente et accoutumée aux jouissances. Pendant qu'ils prenaient de si fausses mesures pour guérir les maux de

du cardinal Henri, et se retira dans un monastère. Le cardinal Henri, fils du roi Émanuel, et par conséquant grand-oncle du jeune Sébastien, était un prélat comblé de toutes les dignités ecclésiastiques, grand maître de tous les ordres militaires de Portugal, grand inquisiteur du royaume, archevêque de Lisbonne; c'était un bon prédicateur, mais aussi incapable de régner que d'élever un prince destiné au trône. Il se déchargea du dernier soin sur Alexis de Menesès, gouverneur du jeune roi, et sur le P. Louis Gonsalve de Caméra, Jésuite, que Jean III avait donné à celui-ci pour son confesseur. Ainsi l'éducation de Sébastien fut entièrement dirigée par l'Ordre. Les Jésuites inspirèrent à leur élève toutes les vertus et les qualités qui étaient estimables à leurs yeux : mais ils ne connaissaient pas celles qui sont nécessaires à un prince, ou les méprisaient. Deux choses formaient à leurs yeux le principal devoir et le plus grand mérite d'un roi chrétien ; l'une était une aveugle soumission aux ordres du saint-siège, et l'autre la poursuite de la guerre contre les Infidèles. Cette doctrine prit racine dans le cœur d'un jeune prince naturellement disposé à l'exaltation ; le plus absolu dévouement à la cour de Rome, et l'esprit chevaleresque s'amalgamèrent en son cœur et devinrent la base de son caractère. Il donna par la suite la preuve du premier, lorsque le pape voulant lui conférer un titre, tel que celui de Très-Chrétien, ou celui de Catholique, que portent les rois de France et d'Espagne, et l'ayant consulté sur la dénomination qui lui serait la plus agréable, il répon-

la témérité. Il s'en retourna à Lisbonne avec la résolution de leur faire une guerre vigoureuse, et de se mettre à la tête d'une croisade contre les Infidèles. Les contestations qui s'élevèrent au sujet de la succession au trône de Maroc lui en fournirent un prétexte.

Muley-Mahomet, roi de Maroc, d'accord avec les grands de ses états, avait fait un statut de famille, d'après lequel le trône devait passer, après sa mort, à ses fils, à l'exclusion des petits-fils, de manière que le second fils succéderait à son aîné, au préjudice des enfans de celui-ci. Cette loi absurde eut la conséquence qu'elle dut avoir nécessairement. Abdallah, l'aîné des fils de Muley-Mahomet, lui ayant succédé, ne vit qu'un seul moyen d'assurer le trône à son fils qui, comme l'aïeul, s'appelait Muley-Mahomet : c'était de faire mourir tous ses frères. Deux princes échappèrent à ce carnage, Abdel-Melek, communément appelé Muley-Molucco, qui se retira à Constantinople, et Muley-Hamet, le plus jeune des frères, qu'Abdallah lui-même épargna, parce que, fils d'une concubine, il ne lui semblait pas dangereux.

Abdallah étant mort, Muley-Mahomet le jeune lui succéda. Ce prince imita l'exemple que son père lui avait donné, en faisant mourir ses propres frères. Il voulut aussi tuer Muley-Hamet, son oncle ; mais celui-ci se sauva à Tremecen [1], dans le pays d'Alger. En attendant, Abdel-Melek avait pris service dans les guerres des Ottomans contre les Chrétiens ; il s'y était distingué. Le sultan Soliman, voulant récompenser sa

[1] L'ancienne *Tenissa*.

bravoure, ordonna aux républiques de Tunis et d'Alger de lui fournir des troupes pour qu'il pût reconquérir le royaume auquel la loi de l'état l'appelait. Abdel-Melek obtint ainsi 5,000 hommes, avec lesquels il se réunit à 12,000 que Hamet avait levés à Tremecen. Vainqueur de son neveu en deux batailles, il se rendit, en 1575, maître de tout le royaume, à l'exception de la seule place d'Ar Zila, où Muley-Mahomet se maintint. En montant sur le trône, Abdel-Melek déclara que, se soumettant à la disposition paternelle, il reconnaissait Hamet pour son successeur, à l'exclusion de ses propres enfans.

Le prince détrôné sollicita l'assistance de Philippe II, roi d'Espagne, qui refusa de se mêler des affaires d'Afrique; il s'adressa avec plus de succès au jeune Sébastien qui n'attendait qu'un prétexte pour jouer le rôle que son puissant voisin refusait. Il conclut une alliance avec Muley-Mahomet. Celui-ci promit la cession de plusieurs places qui étaient à la convenance du Portugal, et en attendant, il remit comme sûreté la seule qui lui restait, et comme ôtage, son fils unique. Sébastien résolut de se mettre lui-même à la tête de son expédition en Afrique. En vain son aïeule et son grand-oncle, le cardinal Henri, tâchèrent de le dissuader d'une entreprise qui était au-dessus de ses forces; ses ministres appuyèrent ce sage conseil; mais on les accuse de n'avoir pas fait tout ce qui dépendait d'eux pour réprimer la fougue du jeune roi, parce qu'ils espéraient exercer pendant son absence une autorité souveraine.

Sébastien fit enrôler des troupes en Portugal, en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et obtint une bulle du pape Grégoire XIII, qui déclarait croisade la guerre qu'il allait entreprendre. Il sentit néanmoins qu'avant de quitter l'Europe, la prudence lui ordonnait de s'assurer de l'assistance ou au moins de l'amitié de son voisin, le roi d'Espagne. En 1576, il envoya auprès de Philippe II, Pierre d'Alcaçova, alors son favori, qu'il chargea de négocier sa participation à la guerre sacrée. Immolant à la politique sa répugnance pour le mariage, le jeune roi fit demander la main d'une infante d'Espagne, peut-être parce que toutes étaient trop jeunes pour que le mariage pût se consommer de quelques années. Ce fut aussi sous ce prétexte que Philippe éluda la dernière demande. Quant à la guerre contre les Maures, il invita Sébastien à venir en conférer personnellement avec lui. Seconde expédition d'Afrique, 1578.

L'entrevue entre le froid Philippe et l'enthousiaste Sébastien eut lieu, en 1577, à Guadalupa, en présence du duc d'Albe. Philippe s'efforça de faire sentir au jeune roi toute la difficulté de l'entreprise dans laquelle il allait s'embarquer; néanmoins il promit de lui fournir cinquante galères et 5,000 hommes, si les Turcs ne faisaient pas de diversion en Italie, et à condition que l'expédition eût lieu avant la fin de l'année, et qu'on commençât par la prise de Larache[1]. On remarque que, dans cette entrevue, Philippe II traita Sébastien de Majesté, tandis que jusqu'alors les rois de Portugal n'étaient qualifiés que d'Altesse

[1] El Araiche.

Royale, titre dont le roi Henri, successeur de Sébastien, se contenta.

Si l'ardeur avait suffi pour créer une armée, le roi de Portugal aurait pu se mettre bientôt en route; mais le défaut d'argent arrêta les armemens : le clergé fournit 150,000 ducats; les Juifs convertis prouvèrent la sincérité de leur abjuration, par un don de 225,000 ducats. Le peuple fut accablé d'impositions, et néanmoins l'année s'écoula avant qu'on fût prêt, et le roi d'Espagne rétracta son engagement conditionnel. Il fit conseiller à Sébastien d'ajourner son entreprise, parce que la guerre des Pays-Bas l'avait forcé à conclure une trêve de trois ans avec les Turcs. Le roi de Maroc, de son côté, lui fit faire des représentations, et lui offrit pour prix de la paix la cession de quelques places à sa convenance. Muley-Mahomet lui conseilla de ne pas se mettre lui-même à la tête de l'armée, parce que sa présence ferait croire qu'il projetait de faire la conquête du royaume de Maroc pour le compte du Portugal, et engagerait les habitans à une résistance opiniâtre. Telle paraît en effet avoir été l'intention de Sébastien, puisqu'on assure qu'il fit fabriquer une couronne et un sceptre qu'il se proposait de porter à son inauguration à Fez.

Enfin le roi réunit 10,000 Portugais, 3,000 Allemands envoyés par le prince d'Orange, 2,000 Castillans que Philippe II avait fournis malgré son refus précédent, et 600 Italiens venant de la part du pape. Les Portugais manquaient d'officiers expérimentés et de chevaux; en revanche ils étaient chargés de beau-

coup d'objets de luxe, accompagnés d'une foule de domestiques et de 800 femmes dont 200 portaient des enfans à la mamelle. Beaucoup de membres de la haute noblesse et plusieurs évêques se joignirent comme volontaires à cette armée. Après avoir institué une régence composée de quatre personnes, George d'Almada, archevêque de Lisbonne, Pèdre d'Alcaçova, François de Saa, et Jean de Mascareñas, Sébastien mit à la voile le 24 juin 1578.

Bataille d'Alcaçar-Quivir ou d'Elmahassem.

Sébastien s'était proposé de débarquer à Larache, et, après s'être emparé de cette place, de marcher droit sur la capitale, mais, manquant d'eau, il fut obligé de relâcher dans la baie d'Almadraves, entre Tanger et Ar Zila, et comme il remarqua que ses troupes indisciplinées avaient effectué le débarquement avec beaucoup de confusion, il résolut de faire par terre la route de Larache. Cette résolution le perdit. Muley-Mahomet n'avait pu lui amener que 300 hommes, tandis qu'Abdel-Melek l'attendait dans la plaine d'Alcaçar-Quivir [1] avec une armée de 40,000 hommes pourvue d'une nombreuse cavalerie. Ce fut là, près de la rivière d'Elmahassem, que l'armée d'Abdel-Melek remporta, le 4 août 1578, une victoire complète sur les Portugais, qui furent hachés en pièces. On dit que Sébastien, après avoir fait des prodiges de valeur et avoir été blessé au bras droit, voulut enfin se rendre, mais que les Maures l'assommèrent, et, qu'après avoir dépouillé le corps de la cuirasse dont il était couvert, ils le maltraitèrent au

[1] Ces mots veulent dire Grand palais.

point de le rendre méconnaissable. Des personnes qui étaient avec lui au moment où il tomba de cheval, une seule survécut, ce fut Nuñez Mascareñas.

Ce qui est remarquable, c'est qu'aucun des deux compétiteurs au trône de Maroc ne survécut à cette journée. Muley-Mahomet, en voulant se sauver, se noya dans la rivière près de laquelle la bataille se donna, et Abdel-Melek, prince d'un grand caractère, mourut de maladie et de fatigue pendant la bataille, après avoir recommandé à un esclave fidèle, nommé Mirwan, de cacher sa mort à l'armée, et avoir pris des arrangemens pour que tous les ordres pour la bataille se donnassent au nom d'Abdel-Melek. Ainsi Muley-Hamet monta tranquillement sur le trône que personne ne pouvait plus lui disputer.

Circonstances de la mort de Sébastien.

Comme la mort du roi Sébastien est un problême historique[1], nous croyons devoir ajouter encore quelques circonstances. Ce prince n'ayant pas été reconnu parmi les prisonniers, Nuñez Mascareñas déclara, le lendemain de la bataille, au roi Hamet, qu'il l'avait vu tomber de cheval. On ignore si Mascareñas dit vrai, ou s'il voulait seulement mettre fin aux recherches et faciliter ainsi au roi le moyen d'échapper. Ha-

[1] Lorsqu'en 1725 ou 1726 l'académie royale de l'histoire portugaise chargea DIEGO BARBOSA MACHADO, un de ses membres, d'écrire la Vie du roi Sébastien, cet académicien pria la compagnie de prononcer, avant tout, si ce roi avait péri dans la bataille d'Elmahassem. Après une mûre délibération, l'académie résolut la question négativement. L'ouvrage de Machado parut en 1736 et suiv., en 4 vol. in-4o, sous le titre de *Memorias historicas*.

met envoya quelques personnes à l'endroit que Mascareñas avait indiqué, pour chercher le cadavre. Elles en rapportèrent un corps entièrement dépouillé et tellement défiguré qu'on n'en pouvait pas reconnaître les traits. Cependant Mascareñas et six autres prisonniers déclarèrent que c'était le roi. On dressa procès-verbal de leur dire; le cadavre fut enfermé dans un cercueil qu'on remplit de chaux vive pour le conserver, dit un témoin oculaire, Vincent le Blanc, de Marseille[1], tandis que tout le monde sait que la chaux vive est plutôt un moyen de destruction. Le Blanc assure que plusieurs prisonniers portugais qui avaient vu ce corps, lui dirent que c'était celui d'un Suisse. Quoi qu'il en soit, depuis le moment où le corps que les sept Portugais avaient reconnu pour être celui de Sébastien, eût été placé dans le cercueil, celui-ci n'a plus été ouvert. Il fut déposé à Alcaçar; ensuite Muley-Hamet, voulant se concilier la bienveillance de Philippe II, lui renvoya sans rançon Théodose, duc de Barcelos, fils aîné du duc de Bragance, enfant de douze ans, qui s'était trouvé parmi les captifs, et Jean de Sylva qui, comme ambassadeur d'Espagne auprès du roi de Portugal, avait suivi ce prince en Afrique : en même temps il lui offrit aussi le corps de Sébastien. Philippe refusa d'abord ce présent, et demanda qu'on l'envoyât à Ceuta; néanmoins, en 1582, il le fit transporter en Europe et ensevelir à Belem.

[1] Voy. *Voyage fameux de* S. VINCENT LE BLANC, *Marseillais*, *publié par* PIERRE BERGERON, Paris, 1649, 2 parties, in-4°.

Un prisonnier illustre, Antoine, prieur de Crato et connétable de Portugal, fils naturel de Louis, duc de Beja, un des fils du roi Émanuel, en cachant soigneusement son rang et sa naissance, trouva moyen, après une dure captivité de quarante jours, de racheter sa liberté pour une somme de 2,000 crusades.

Henri le Cardinal, 1578—1580.

Henri le Cardinal, 1578–1580. Discussion des prétentions à la succession de Portugal.

Aussitôt que le bruit de la malheureuse issue de la bataille d'Alcaçar-Quivir fut parvenu à Lisbonne, les régens nommés par Sébastien se démirent du gouvernement, et le cardinal Henri, seul prince restant de la descendance légitime de Jean Ier, en supposant que la naissance du prieur de Crato fût illégitime, comme on le croyait généralement, fut nommé, le 22 août 1578, régent du royaume. Six jours après, les premières nouvelles s'étant confirmées, et la mort du roi Sébastien paraissant indubitable, il fut proclamé roi. Ce prince était alors âgé de soixante-sept ans, et d'une constitution si faible qu'on put prévoir sa mort prochaine. Comme régent, il avait donné des preuves suffisantes de son incapacité; comme roi il se montra susceptible de ressentiment, en persécutant les personnes auxquelles Sébastien avait donné sa confiance dans les derniers temps. Il se laissa entièrement gouverner par Léon Henriquez, son confesseur, et par les Jésuites.

Les dix-sept mois du règne du cardinal Henri se passèrent en intrigues pour le règlement de la succession après la mort de ce roi-prêtre. De tous les prétendans, aucun ne se donna plus de mouvement que Phi-

re ligne, comme
n. On lui faisait
iée sur le droit
ière avait perdu
. La duchesse de
osition du droit
second degré,
degré.
la prérogative
alité d'héritier
voir de donna
outenant que
roit de repré-
le Portugal
é d'étranger
né de sang

bert, duc
que Phi-
celui-ci
de Por-
econde
e pré-
n que
elle
ne,

s-
,
-

fils du roi Émanuel dont Henri n'était que le cinquième fils. Antoine lui-même se regardait comme bâtard jusqu'à son retour d'Afrique : ce fut à cette époque qu'il soutint avoir trouvé un document qui constatait que sa mère, Yolande Gomez, qui passait pour la concubine du duc de Beja, avait été réellement son épouse, quoiqu'on eût tenu ce mariage secret. Le roi Henri, outré contre son neveu pour une prétention qui donnait à celui-ci plus de droit que lui-même n'en avait, l'exila de Lisbonne; mais il ne put refuser au prieur de faire examiner par des juges compétens la question de la légitimité de sa naissance. Le jugement fut entièrement favorable à dom Antonio; mais le vieux roi-cardinal en prit tant d'humeur, qu'il brûla les actes, et ordonna, sous peine de mort, à son neveu de sortir du royaume. Ayant été informé qu'au lieu de se soumettre à cet ordre rigoureux, le prieur de Crato se tenait caché en Portugal, il le déclara déchu de tout droit de cité.

Si la naissance de dom Antonio était illégitime, la loi fondamentale de l'état transférait la succession aux descendans d'Édouard, duc de Guimaraens, sixième fils du roi Émanuel. Ce prince n'avait laissé que deux filles, l'infante Marie, qui avait épousé Alexandre Farnèse, et l'infante Catherine, épouse du duc de Bragance qui lui-même descendait d'un fils, à la vérité bâtard, de Jean Ier. Marie était morte en 1577, laissant un fils, Rainuce Farnèse. Ce prince prétendait au trône de Portugal des droits de sa mère; la duchesse de Bragance y prétendait de son propre droit. Rainuce

s'appuyait sur le droit de la meilleure ligne, comme on dit, et sur celui de représentation. On lui faisait une objection indubitablement fondée sur le droit public de Portugal, savoir que sa mère avait perdu tous ses droits en épousant un étranger. La duchesse de Bragance se prévalut encore d'une disposition du droit civil qui, bornant la représentation au second degré, accorde la préférence à la proximité de degré.

A ces prétentions, Philippe II opposa la prérogative du sexe et de l'âge, c'est-à-dire sa qualité d'héritier mâle de la fille aînée du roi Émanuel, savoir de donna Isabella, épouse de Charles-Quint, soutenant que cette prérogative devait prévaloir sur le droit de représentation, fiction du droit romain, que le Portugal ne connaissait guère; il repoussa la qualité d'étranger qu'on voudrait lui donner, puisqu'il était né de sang portugais.

Le cinquième prétendant, Émanuel-Philibert, duc de Savoie, faisait valoir les mêmes motifs que Philippe II; il reconnaissait qu'il devait céder à celui-ci qui était fils de la fille aînée d'Émanuel, roi de Portugal, tandis que lui-même était fils de la seconde fille de ce monarque; mais il soutenait que cette préférence était personnelle à Philippe, et n'avait lieu que s'il survivait au roi Henri; dans le cas contraire, elle lui appartiendrait, disait-il, sur les infans d'Espagne, à cause de la proximité de degré.

Indépendamment de ces cinq prétendans, tous descendans du roi Émanuel, Catherine de Médicis, douairière de France, à laquelle on forgea une généa-

logie qui la faisait descendre par sa mère d'un prétendu fils qu'Alphonse III, roi de Portugal, devait avoir laissé de son premier mariage avec Mahaud, comtesse de Boulogne [1], se présenta comme héritière du trône. Le pape Grégoire XIII fit valoir les droits du siège apostolique sur le royaume de Portugal, comme fief vacant, se fondant sur la donation d'Alphonse Ier [2]; et Lupin Le Mire, quarante-troisième abbé de Clairvaux, réclama également la couronne pour Notre-Dame de Clairvaux qui avait visiblement protégé le Portugal depuis que le même roi s'était déclaré son vassal [3].

Philippe II est reconnu successeur par une partie des États.

Les divers prétendans, obtempérant à l'invitation du roi-cardinal, envoyèrent des députés pour soutenir leurs droits, excepté le prieur de Crato, contre lequel Henri avait prononcé de son chef, et Jean, duc de Bragance, qui parut en personne. La cause du roi d'Espagne fut plaidée par deux célèbres jurisconsultes, Rodrigue Vasquez et Jean Molina; mais beaucoup mieux encore par l'or que distribua son ambassadeur, Christoval de Moura. Philippe II leva aussi en Allemagne et en Italie une armée de 40,000 hommes, dont 24,000, commandés par le duc d'Albe, s'approchèrent des frontières du Portugal.

Le roi-cardinal ne put se cacher que si les juges-commissaires étaient admis à prononcer, ils décideraient soit en faveur du prieur de Crato, soit pour le duc de Bragance. Un coup d'état parut aux Jésuites

[1] Voy. vol. VI, p. 35; VIII, 285.
[2] Voy. vol. VI, p. 11. [3] Voy. *Ibid.*, p. 10.

e seul moyen d'éviter ce résultat. Les cortès furent convoqués, savoir les ordres de la noblesse et du clergé à Almerin, et les députés des villes à Setuval. Henri déclara aux deux premiers ordres que, convaincu du bon droit de Philippe II, il était résolu de le nommer son successeur, à condition qu'il jurât le maintien des privilèges de la nation. Le clergé adhéra à cette proposition; la noblesse fut partagée : sur vingt-huit membres présens, quinze seulement votèrent pour le roi d'Espagne. L'opposition fut beaucoup plus forte de la part des villes, et il survint inopinément un incident qui fit une grande sensation. Le jurisconsulte Fernand de Pina Marecos réclama, au nom de la nation et de la capitale qui l'avait député pour cela, le droit d'élire un roi, dans le cas que le prieur de Crato ne pût prouver la légitimité de sa naissance, et que par conséquent la descendance mâle légitime de Jean fût reconnue éteinte. Le roi ne put se dispenser d'accorder aux procureurs de la nation deux jours pour déduire le droit d'élection qu'ils demandaient; mais avant que ce terme ne fût écoulé, Henri mourut, le 28 janvier 1580.

*Philippe Ier* (Philippe II, comme roi d'Espagne), 1580—1598.

Immédiatement après la mort du roi Henri, les cinq régens nommés par ce prince, George Almada, archevêque de Lisbonne, François de Saa, Jean Tellez de Menesès, Jean Mascareñas et Diégo Lopez de Sousa, prirent les rênes du gouvernement; mais ils jouirent d'une faible autorité. Trois d'entre eux, Sousa, Mas- Philippe I, 1580-1598. Philippe envahit le royaume.

careñas et Saa, étaient vendus à l'Espagne, et l'archevêque de Lisbonne était de cette classe d'hommes qui dans les troubles civils se fait ordinairement mépriser par tous les partis, de ceux qui veulent n'appartenir à aucun. Les députés des villes, assemblés à Setuval, se méfiant des intentions et de la capacité des régens, exigèrent qu'ils missent le royaume en état de défense; qu'ils engageassent le roi Philippe à attendre le prononcé des juges-commissaires, et qu'eux-mêmes ils se rendissent à Santarem où ils seraient mieux en sûreté qu'à Almerin. Les régens firent semblant de vouloir obtempérer à toutes ces réquisitions.

Philippe II reçut à Guadalupa dom Gaspard Del-Casal, évêque de Coïmbre, et dom Émanuel de Melo, que les régens de Portugal avaient députés auprès de lui, et leur répondit que ses droits étant incontestables, il était résolu de les faire valoir sans se soumettre à une sentence de prétendus juges. Le 20 mai 1580, il fit connaître aux régens à quelles conditions il accepterait la soumission volontaire du Portugal. C'étaient à peu près celles auxquelles les cortès de 1499 avaient consenti à la réunion des deux couronnes qui alors paraissait très-prochaine[1]. Il promettait en général de maintenir tous droits, usages, privilèges et libertés dont la nation jouissait; de ne tenir les assemblées nationales que dans l'enceinte du royaume; de ne nommer vice-roi qu'un prince de son sang ou un Portugais; de ne conférer aucune charge civile, militaire, judiciaire ou ecclésiastique, si ce n'est à des in-

[1] Voy. p. 293 de ce vol.

gènes; d'avoir auprès de sa personne un conseil mposé de six Portugais, auquel seraient communiées toutes les affaires concernant le royaume; d'adettre les Portugais aux grandes charges de ses counnes comme s'ils étaient nés Castillans; de favoriser commerce par la suppression de certains péages et ar des réglemens avantageux.

Malgré ces promesses, la nation portugaise se montra eu diposée à reconnaître volontairement la dominaon espagnole. Cependant les troupes de Philippe II ntrèrent dans le royaume, et sa flotte sortit pour se endre à Lisbonne. Le 17 juin, Elvas donna le prenier exemple d'une soumission volontaire; il fut suivi par Olivença, Moura et les autres villes de la Gualiane.

Antoine, prieur de Crato, se fait proclamer roi.

Antoine, prieur de Crato, qui avait reparu depuis a mort de son persécuteur, se fit proclamer roi par le peuple de Santarem; de là il alla à Lisbonne où il fut le nouveau proclamé, le 24 juin 1580, ainsi qu'à Setuval : les trois régens vendus à Philippe II se sauvèrent à Castramarino, où ils reconnurent ce prince. Le Portugal se partagea alors en deux parties; toutes les provinces situées au nord du Tage furent pour Antonio, mais le duc d'Albe s'étant emparé par surprise de Villaviciosa, principale place du duc de Bragance, tout le midi se soumit aux Espagnols. Setuval même qui avait d'abord résisté au torrent, fut forcé de se soumettre lorsque la flotte espagnole, commandée par dom Alvar de Bezan, marquis de Sainte-Croix, arriva devant le port. Le duc d'Albe profita de

l'arrivée de ces vaisseaux pour transporter son armée à Cascaes, au nord du Tage, et défit Antonio, le 25 août, près d'Alcantara. Immédiatement après, Lisbonne reçut le vainqueur sans pouvoir pour cela échapper au pillage. Battu une seconde fois près de la rivière de Rifansa, ou plutôt abandonné par la lâcheté de ses troupes, Antonio se sauva au port de Viana pour s'y embarquer. Les vents contraires l'ayant empêché de sortir, il resta caché en Portugal jusqu'au 6 octobre 1581, qu'un navire hollandais que commandait Corneille d'Egmont, le recueillit à Setuval. Pendant les trois mois qu'il passa ainsi, il ne rencontra pas un traître, quoique Philippe II eût mis un prix de 10,000 ducats sur sa tête.

Cortès de Tomar de 1581.

Philippe II était entré dans le royaume de Portugal vers la fin de l'année 1580, mais il n'avait pas poussé son voyage au-delà d'Elvas. Le 19 avril 1581, il tint ses premières cortès à Tomar; il y publia une amnistie, mais tellement limitée que plus de cinquante nobles et prêtres furent, malgré ce pardon, traînés au supplice, et qu'un plus grand nombre furent dépouillés de leur fortune et de leurs bénéfices. Il confirma aussi les conditions qu'il avait offertes d'abord, à l'exception de quelques-unes sur lesquelles il avait besoin, disait-il, de conférer avec la noblesse castillane. Il refusa presque toutes les demandes que lui adressèrent la noblesse et les villes. Son entrée solennelle à Lisbonne eut lieu le 29 juin 1581.

La domination de Philippe II fut reconnue sans difficulté dans les Indes Orientales; les îles Açores, à

l'exception de S. Michel, se déclarèrent pour Antonio. Ce prince qui s'était retiré en France, y trouva des secours. Catherine de Médicis, après s'être fait promettre, dit-on[1], la cession du Brésil, lui fournit une flotte de cinquante-cinq voiles commandée par le fameux Philippe de Strozzi[2] et le comte de Brissac. Antonio sortit, le 19 juin 1582, de Nantes, accompagné de cette flotte française et de dom François de Portugal, comte de Vimioso, qu'il avait nommé connétable de Portugal. Mais la flotte fut défaite le 26 juillet près de l'île S. Michel par le marquis de Sainte-Croix et par dom Francisque de Bobadilla, Portugais. Strozzi tomba entre les mains du vainqueur qui, après avoir permis qu'il fût par trahison percé d'une épée, fit jeter dans la mer ce grand capitaine qui vivait encore. Le comte de Vimioso fut blessé. Antonio qui était à Angra fut sauvé par un détachement de la flotte française qui s'y était retiré et qui le ramena en France. Le cruel Sainte-Croix condamna à mort tous les prisonniers français, qu'il affectait de regarder comme corsaires, parce que les rois d'Espagne et de France étaient en paix.

En 1583, Philippe II fit un court séjour à Lisbonne, pour y faire prêter serment à l'infant Philippe, le seul

[1] Voy. *Vie, mort et tombeau de H. et P. S. Philippe de Strozzi, par de* TORSAY. Paris, 1608, in-8°, p. 58.

[2] On voit par une lettre d'Henri IV (étant encore roi de Navarre), que M. le marquis de Fortia a publiée dans le volume VI, p. 227 de l'Histoire du Portugal, qu'on nommait Strozzi, en France, M. d'Astrosse.

fils qui lui restait. Le 26 janvier de cette année, il publia aux cortès de Lisbonne une charte confirmative des libertés nationales, et régla le gouvernement du Portugal qu'il confia au cardinal Albert d'Autriche, son neveu [1], qui fut en même temps revêtu de la qualité de légat du pape. Il administra le royaume jusqu'en 1595.

La reine Élisabeth d'Angleterre chargea, en 1589, Édouard Nervais et l'amiral Drake de faire avec 30,000 hommes et une flotte proportionnée une tentative de ramener Antonio en Portugal; elle échoua parce que personne n'osa se déclarer pour ce prince. Antonio mourut à Paris, le 28 août 1595, laissant deux fils naturels.

Trois premiers faux Sébastien.

Rien n'est plus problématique que l'histoire de la mort du roi Sébastien, telle qu'elle a été rapportée; aussi l'opinion de son existence était-elle générale en Portugal, et le peuple attendait son retour comme celui de son libérateur. Trois imposteurs jouèrent successivement le rôle de faux Sébastien; comme il n'y a pas de doute sur leur fraude, nous passerons leurs tentatives sous silence; il n'en sera pas de même d'un quatrième que nous verrons paraître sous le règne du second souverain de la maison d'Autriche.

Ruine du commerce portugais.

Si la domination de l'Espagne fut une époque malheureuse pour les Portugais, c'est surtout parce qu'elle causa la ruine de leur commerce et la perte d'une grande partie de leurs possessions dans les autres parties du monde. Ce malheur leur arriva sous Philippe II (III), mais ce fut Philippe I (II) qui en fut

[1] Fils de l'empereur Maximilien II.

e premier auteur, en défendant, en 1595, aux Hollandais révoltés de faire le commerce dans ses états. Ce peuple qui jusqu'alors s'était contenté de chercher dans les ports d'Espagne et de Portugal les marchandises des deux Indes et de les colporter dans le reste de l'Europe, chercha alors à pénétrer dans ces régions éloignées, et y réussit à un point qui causa une révolution complète dans le commerce.

Philippe I (II) mourut à l'Escurial, le 13 septembre 1598.

Philippe II (Philippe III, en Espagne), 1598—1621.

Philippe II, 1598-1621.

Philippe II que les Espagnols nomment Philippe III, était âgé de vingt ans lorsqu'il succéda à son père ; sous le règne de ce prince faible et indolent, le Portugal fut très-malheureux.

Apparition d'un quatrième Sébastien.

Ce fut dans les derniers jours de son père ou dans les premiers du nouveau règne que parut un quatrième Sébastien. Quoique les Espagnols l'aient flétri de la dénomination d'imposteur, comme les trois aventuriers qui sous le règne de Philippe Ier avaient joué le rôle de Sébastien, cependant les circonstances qui accompagnèrent son apparition sont si extraordinaires qu'il nous paraît impossible aujourd'hui de décider s'il fut ou non celui pour lequel il s'annonça. Nous allons rapporter les faits, sans entrer dans la discussion d'une question controverse.

Ce fut à Venise que cet individu se montra pour la première fois à des Portugais qui, en le voyant, reconnurent la taille, les traits et la voix de Sébastien. Comme ce prince, il avait la jambe gauche un peu

plus courte que la droite; au-dessus de l'œil droit il avait une cicatrice, comme Sébastien en avait conservée d'un accident qui lui était arrivé dans son enfance. Ces personnes lui ayant fourni les moyens de jouer un rôle convenable à la naissance qu'elles lui supposaient, il s'annonça publiquement comme le roi Sébastien. L'ambassadeur d'Espagne à Venise en fut alarmé; la seigneurie fit interroger et arrêter cet individu. Il raconta, avec une grande candeur apparente ou véritable, et avec tous les détails qu'on pouvait désirer, comment, grièvement blessé à la bataille d'Alcaçar-Quivir, il avait trouvé moyen d'échapper à la captivité. Une frêle nacelle sur laquelle il s'embarqua avec dom Christoval de Tavora, duc d'Aveiro, et le comte de Redondo, les porta dans les Algarves; il s'y fit guérir de ses blessures; mais, honteux de se montrer à ses sujets après un si grand échec, il se décida à parcourir les royaumes de l'Orient. Il avait été en Abyssinie, de là en Perse où il avait assisté à plusieurs combats et reçu quelques blessures. Il vécut ensuite en Géorgie avec un vieux ermite; enfin l'envie de revoir sa patrie l'emporta sur toutes les autres considérations, et il se mit en route pour l'Europe. Arrivé en Sicile, il avait envoyé en Portugal Marc Tullo Cotizo de Cosenza, pour annoncer son retour; ce messager n'étant pas revenu, il partit seul; mais il voulait passer par Rome pour se jeter aux pieds du saint-père. Ayant été dépouillé de ses effets, il se réfugia à Venise. Il rappela au sénat de la république que pendant la guerre qu'elle faisait à la Porte, il lui avait

crit pour lui offrir des secours, et le sénateur Moroini[1] qui, dans son Histoire de Venise, rapporte ette circonstance, ajoute que le fait de la lettre était xact. Après l'avoir interrogé vingt-huit fois, le tribunal des Dix de Venise, si célèbre à toutes les époques pour sa sagesse et sa pénétration, mais aussi pour sa sévérité, ne déclara pas le prisonnier imposteur, mais le garda en prison pendant trois ans; et c'est une circonstance digne de remarque. Pendant ces trois ans, les Portugais exilés de leur patrie ne cessèrent de réclamer la délivrance de leur roi; et Henri IV, roi de France, requit le sénat, par son ambassadeur, du Fresne, de prononcer, afin de mettre fin à l'incertitude dans laquelle la nation portugaise se trouvait. Cependant que fit alors le sénat de Venise? Il décréta que le prisonnier quitterait dans l'espace de huit jours le territoire de la république, sous peine des galères.

Sébastien ou le faux Sébastien, travesti en frère Jacobin, se rendit à Livourne pour s'y embarquer; mais il fut reconnu, et Ferdinand, grand-duc de Toscane, le livra aux Espagnols qui le conduisirent à Naples. Dans cette ville on lui fit son procès. Amené devant le vice-roi, Ferdinand Ruiz de Castro, comte de Lemos, il rappela à ce seigneur, que Philippe II, son maître, l'avait envoyé deux fois à Lisbonne; il lui parla d'une épée dont le roi Sébastien lui avait fait présent, et d'une bague qu'il avait donnée à son épouse;

[1] ANDR. MAUROCINI *Historia Veneta*, dans *Istorici delle cose Veneziane quali hanno scritto per publico decreto*. Venezia, 1720, in-4°, p. 250.

cette épée et cette bague; il les reconnut parmi une foule d'objets du même genre qu'on étala devant lui; il fit même connaître un secret appliqué à la bague dont personne ne s'était aperçu jusqu'alors. Toutes ces circonstances n'empêchèrent pas qu'on ne déclarât l'inconnu imposteur, et qu'on ne le condamnât aux fers. Lorsque la galère qui le portait, s'approcha des côtes d'Espagne, tout le Portugal fut en mouvement pour voir son roi; on jugea prudent alors de conduire le prisonnier au château de San Lucar. Ici se terminent tous les renseignemens que l'histoire fournit sur cet être mystérieux.

En 1619, Philippe II vint, avec sa famille, visiter le royaume de Portugal. La magnificence avec laquelle on le reçut, tourna au détriment de la nation. Les ministres espagnols s'aperçurent que ce pays n'avait pas été suffisamment pressuré; dès ce moment ils suivirent un autre système et le Portugal fut traité en pays conquis.

Les Portugais sont dépouillés des Moluques par les Hollandais.

Comme le commerce des Hollandais empiétait de plus en plus sur celui des Portugais, André Hurtado de Mendoza, gouverneur de Malacca, sortit, en 1601, avec une flotte de trente vaisseaux, pour forcer les rois et les habitans des îles à exclure partout les Hollandais; mais près de l'île de Java, il fut défait par une flotte hollandaise très-inférieure en force. Soutenus par le roi de Ternate, les Hollandais se rendirent maîtres des îles Moluques; ils se fixèrent dans celles de Java et de Ceylan. Le ministère espagnol voyait de sang-froid, ou même

avec plaisir l'humiliation des Portugais, et lorsqu'en 1609, il fut conclu une trève entre l'Espagne et les Provinces-Unies, on en excepta les pays situés au-delà de la ligne, qui furent ainsi abandonnés à l'ambition de la nouvelle république.

Philippe II (III) mourut à l'Escurial, le 31 mars 1621.

SECTION II.

De la littérature portugaise dans le seizième siècle.

Nous avons dit ailleurs que la littérature portugaise, en tant qu'elle peut intéresser l'étranger, ne commença qu'à la fin du quinzième siècle et même au seizième seulement. C'est l'époque où la monarchie portugaise était parvenue à la cime de sa grandeur, sous le roi Émanuel. Ce fut alors que parut *Bernardin Ribeyro*, né à Terraô, gentilhomme de la chambre de ce roi, et auteur d'églogues dans lesquelles la vie pastorale que l'auteur transplante dans son pays natal, au bord du Tage et du Mondego, est peinte avec tous les charmes que la poésie peut lui donner; Ribeyro a créé au-delà des Pyrénées le genre de la poésie bucolique dans lequel les Portugais ont excellé. Il est aussi l'auteur du premier ouvrage portugais de belle littérature en prose; c'est un roman moitié chevaleresque, moitié pastoral, et plein des sentimens d'un amour exalté et malheureux et d'allusions à la vie de l'auteur même. Il est intitulé Menina e Moça, la jeune fille innocente.

Après Ribeyro, sous les règnes d'Émanuel et de Jean III, les Portugais eurent un poète dramatique, *Gil Vicente*, qu'ils nomment leur Plaute. Il fut antérieur aux poètes dramatiques de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre, et comme, outre les deux comédies de Saa Miranda dont nous allons parler, la

littérature portugaise n'avait produit rien de pareil, de même Vicente n'eut pas de successeur, en tant qu'aucun de ses imitateurs, *Louis*, *duc de Beja*, fils du roi Émanuel et père du prieur de Crato, *Bras de Resende*, *Henrique Lopes*, *Jorge Pinto*, *Antoine de Azevedo*, *Antoine et Jérôme Ribeiro*, n'a atteint une grande célébrité, au moins hors du Portugal.

Quoique les comédies de Saa Miranda soient antérieures à celles de Vicente, on peut dire qu'elles n'existaient pas pour lui. Vicente appartient à cette classe de poètes portugais qui n'ont eu d'autre guide que leur génie original. La Bible, surtout les livres que les Protestans nomment apocryphes, et les romans de chevalerie faisaient tout le fonds de son érudition; les auteurs grecs et latins lui étaient entièrement inconnus. Il est le représentant de l'ancienne poésie portugaise, et en termine l'époque; après lui vient la poésie formée par l'étude de la littérature classique et des lettres italiennes. « Gil Vicente, dit un écrivain français[1], devint le chef d'une nombreuse école qui triompha souvent de celle que Miranda commença à élever vers la même époque. Elle était plus en rapport avec les besoins du temps; elle s'allia davantage aux idées religieuses et au goût des aventures qui dominait plus que jamais. »

Les poésies dramatiques de Vicente jouissaient d'une réputation extraordinaire[2], et Jean III, à la cour du-

[1] M. FERDINAND DENIS.

[2] On prétend que ce ne fut que pour les lire en original qu'Érasme de Rotterdam apprit le portugais.

quel il vivait, prenait plaisir à jouer des rôles dans ses pièces. Il en a composé de quatre classes, des *autos*, ou drames sacrés, des comédies, des tragi-comédies et des farces. Les autos de Vicente, diffèrent des autos sacramentales en ce qu'ils étaient destinés à être représentés dans les fêtes de Noël devant le roi et les princes, et que la poésie pastorale y dominait. Ses comédies sont les plus insignifiantes de ses pièces : ce sont des nouvelles dialoguées qui comprennent toute la vie d'un homme; ses tragi-comédies sont des drames héroïques; de tous ses ouvrages, ceux où au milieu du manque de goût perce le plus de génie, sont les farces (*farsas*). C'est à elles que Vicente doit le surnom qu'il porte; mais comment a-t-on pu comparer les bouffonneries du Portugais aux pièces régulières de Plaute qui a eu devant les yeux les modèles les plus parfaits ? Plaçons cependant ici le jugement qu'en porte un littérateur français. « Malgré le désordre de ses plans, dit M. Buchon, et le mélange de tous les siècles et de tous les cultes, les esprits les plus prévenus qui pourront avoir le plaisir de les lire dans l'original, seront forcés d'avouer que la richesse prodigieuse de son invention, la vivacité et la vérité de son dialogue, la suavité et l'harmonie de son langage, la beauté de ses allégories, la grâce et la délicatesse comique qui brillent partout dans ses drames, et surtout dans ses *autos* et dans ses farces justifient l'enthousiasme qu'il a inspiré à ses compatriotes. »

François de Saa Miranda.

François de Saa Miranda, né à Coïmbre, en 1494, et mort en 1558, d'abord professeur de droit dans sa

ville natale, ensuite placé à la cour d'Émanuel dans une situation qui convenait peu à son tempérament mélancolique, se retira promptement à la campagne pour y vivre dans la société des Muses et des beaux-arts. Il se forma sur les modèles qu'offre l'antiquité classique, et est le premier qui ait écrit en portugais des épîtres poétiques dans le genre d'Horace. Il essaya aussi de donner à sa nation deux comédies dans le genre de Plaute et de Térence : elles portent les titres de Les Étrangers et les Villalpandos [1]. La littérature espagnole lui doit des églogues, et il occupe dans cette littérature une place plus élevée que dans celle du Portugal.

Le poète le plus classique du Portugal, c'est-à-dire celui qui a approché le plus près de la pureté antique, est l'Horace portugais, *Antonio Ferreira*, né à Lisbonne en 1528. Il fut, comme Saa, d'abord professeur de droit à Coïmbre, et ensuite courtisan jusqu'à sa mort, arrivée en 1569. On le regardait comme l'oracle de la critique; mais il se passa du temps avant que sa nation accoutumée à la poésie excentrique des chansonniers du quinzième siècle, lui rendit toute la justice qu'il mérite. Il a laissé des sonnets, des odes, des élégies, des épîtres dans le genre de celles d'Horace, qui sont peut-être ce qu'il a fait de mieux. Son Jaloux est la première comédie à caractère qui ait paru en Portugal, et peut-être en Europe. Le premier aussi ou le second de tous les poètes modernes, il a Antonio Ferreira.

[1] Nom de capitaines fameux que se donnent deux soldats espagnols.

écrit une tragédie dans le genre grec. Nous laissons la priorité indécise, parce que les Espagnols la revendiquent pour leur Bermudez. Tous les deux ont traité la même fable, Iñès de Castro. La pièce de Ferreira renferme de grandes beautés, et est accompagnée de chœurs magnifiques.

Première tragédie moderne dans le genre grec.

École classique.

L'école classique, fondée par Saa de Miranda, et surtout par Ferreira, eut beaucoup de sectateurs, tels que *Pedro Andrade Caminha*, mort en 1589, poëte de cour, élégant et correct, plus versificateur que poëte; *Diego Bernardez*, mort en 1596, dont le principal ouvrage, la Lyma, est un recueil de vingt églogues distinguées par la pureté de leur style et l'élégance des formes poétiques; *Fernand Alvarès do Oriente*, né à Goa, auteur de la Lusitania transformada, pastorale mêlée de prose et de vers très-estimables; *George Ferreira de Vasconcellos*, et d'autres; mais celui de tous les poëtes dont les Portugais s'honorent le plus, le seul peut-être qui soit connu hors du Portugal, et celui qui vaut seul une littérature entière, est *Louis de Camoëns*, né vers 1529, qui, après avoir vécu dans la misère et avoir éprouvé les plus grands désastres par mer et aux Grandes-Indes, mourut dans un hôpital, en 1579. Sa Lusiade ou plutôt ses Lusiades ou Lusitaniennes, sont un poëme destiné à célébrer la gloire de sa nation. En prenant pour cadre le récit des conquêtes du Portugal dans les Indes, le Camoëns a su y entremêler toutes les grandes actions de ses compatriotes dans les autres parties du monde. C'est le premier poëme épique qui ait été

Louis de Camoens.

composé dans une des langues modernes; car la Jérusalem délivrée du Tasse ne parut qu'un an après la mort du Camoëns. La Lusiade a dix chants, contenant onze cent deux strophes. Ce poème est défectueux, sous le rapport du plan et de l'intérêt, à moins qu'avec les romantiques, on ne dise qu'il n'est pas une épopée, et que l'auteur s'est frayé une nouvelle route dans l'empire de l'imagination, et ne doit pas être jugé d'après les règles d'un genre connu et admis. La Lusiade est dans tous les cas une suite de magnifiques tableaux. L'épisode d'Iñès de Castro est le morceau le plus beau et le plus touchant du poème. La mythologie grecque est singulièrement mêlée dans cette épopée avec l'histoire et avec les mystères de la religion chrétienne. Camoëns a aussi laissé trois pièces de théâtre, les Amphitryons, Seleucus et Filodemo : la dernière est dans le genre romantique.

Rodriguez Lobo, poète de la seconde moitié du seizième siècle, surnommé le Théocrite portugais, passa sa vie à la campagne, dont il a chanté les délices dans des poésies bucoliques, encadrées dans des romans pastoraux; et dans un ouvrage en prose, intitulé la Cour à la campagne, ou les Nuits d'hiver; cet ouvrage enseigne comment un homme du monde doit être élevé. La prose de Lobo est imitée de celle de Cicéron, et tout l'ouvrage est modelé sur les Tusculanes et les Académiques de l'orateur latin, et écrit en forme de dialogues. L'élégance du langage, la délicatesse des sentimens et les charmes de la versification, cachent dans les poésies de Lobo le manque absolu

Rodriguez Lobo.

d'action et d'intérêt, et peuvent seules peut-être compenser la longueur de ces poésies. Lobo s'est aussi essayé dans le genre épique : son Connétable de Portugal, ou Nuñez Alvarez Pereira [1], en vingt chants, est une histoire versifiée, sans aucune invention poétique.

Jeronymo Cortereal.

Jeronymo Cortereal est le dernier parmi les poètes portugais de la bonne époque; car, fait prisonnier à la bataille d'Alcaçar-Quivir [2], il ne revit sa patrie que pour la trouver sous le joug des Espagnols. Il se retira dans ses terres, et chercha à se consoler par la composition de plusieurs épopées historiques, consacrées à la gloire de sa nation. La plus célèbre est celle dont le naufrage de Manuel de Souza Sepulveda et de Léonore de Sa, son épouse, qui forme un des épisodes de la Lusiade, est le sujet. Ce poème offre une peinture naturelle des sentimens les plus tendres d'une épouse et d'une mère, du patriotisme le plus exalté, de la résignation chrétienne la plus sublime. On y trouve des beautés du premier ordre et un intérêt romanesque, mêlés à de grandes fautes contre le goût. Toutes les compositions de Cortereal ont une vie et un mouvement qu'on ne trouve pas dans les épopées des Espagnols ni dans celles des Italiens, à l'exception de la Jérusalem délivrée.

Louis Pereira Brandan.

Un ami de Cortereal, *Louis Pereira Brandan*, qui fut fait prisonnier à la bataille d'Alcaçar-Quivir, célèbre cette catastrophe dans un poème héroïque en

[1] Voy. la Table des matières des vol. I—XI.

[2] Voy. p. 309 de ce vol.

huit chants, intitulé Elegiarda : on dit qu'il renferme de longs morceaux sans intérêt, mais que le style est empreint d'un caractère de tristesse qui émeut profondément.

Les nationaux font aussi grand cas de l'Alphonse l'Africain, poème héroïque de *Mauzinho-Quebedo*, né à Setubal, vers la fin du seizième siècle : ils conviennent que l'action principale y marche lentement et est souvent interrompue; mais ces défauts sont rachetés, disent-ils, par des beautés du premier ordre; les comparaisons y sont en général d'un grand effet : plus que tous les autres poèmes épiques de la nation, il a de la force et de la majesté. Mauzinho-Quebedo.

La fondation de Lisbonne, que la tradition attribue à Ulysse, est le sujet d'une épopée que quelques écrivains portugais placent, sous le rapport du style, immédiatement après celle de Camoëns; elle porte le titre d'Ulyssea, et a pour auteur *Gabriel Pereira de Castro*, né vers 1571. Il règne, dit-on, dans ce poème un accent antique qui rappelle souvent la poésie grecque, et l'on croit lire des fragmens de l'Odyssée qu'on avait récemment découverts. Pereira de Castro.

Nous pourrions encore nommer comme auteurs de poèmes épiques qui sont d'un grand intérêt pour les Portugais, *Francisco de Saa e Menezès*, dont ils ont une Conquête de Malacca, où règne une brillante imagination; *Bras Mascareñas*, né en 1596, auteur d'un poème épique, dont Viriathus est le héros, et quelques autres qui sont postérieurs à la conquête.

Depuis le règne d'Édouard le Portugal eut des his- Premiers historiens.

toriographes du gouvernement auxquels on fournissait des archives de l'état les documens nécessaires pour écrire les annales des rois. Il en reste des parties estimables à cause de leur authenticité et de leur véracité; car tel est le caractère de ces écrivains qui ne s'élevaient pas à des idées politiques. Ces annales ont servi de sources à quelques ouvrages fort estimables, comme l'Histoire de Jean Ier, par *Fernando Lopez de Castanheda* continuée par *Gomez Juan de Zurara,* tous deux historiographes du royaume, le premier sous Édouard, l'autre sous Alphonse V; l'Histoire d'Alphonse Henriquez, par *Édouard Galvao,* mort en 1517; l'Histoire des rois de Portugal depuis 1185 jusqu'en 1357, par *Ruy de Pina,* mort en 1521.

Damian de Goes.

Un grand savant du seizième siècle, un habile homme d'état, *Damian de Goes*, né à Alemquer en 1501, après avoir été employé dans des missions importantes, en Suède, en Pologne et en Danemark, fut nommé par Jean III historiographe du royaume et gardo-major de la Tour de Tombo qui est une des premières charges de l'état. Il a composé un grand nombre d'ouvrages historiques et de statistique, écrits en latin; mais nous ne parlons ici de cet historien que comme écrivain en langue portugaise. C'est dans cette langue que sont écrites ses deux principales compositions historiques, ses Chroniques des rois Émanuel et Jean II. Elles se distinguent par les détails instructifs qu'elles renferment, par la véracité et la franchise de l'auteur, beaucoup plus que par son style qui manque d'art et d'élégance.

huit chants, intitulé Elegiarda : on dit qu'il renferme de longs morceaux sans intérêt, mais que le style est empreint d'un caractère de tristesse qui émeut profondément.

Les nationaux font aussi grand cas de l'Alphonse l'Africain, poème héroïque de *Mauzinho-Quebedo*, né à Setubal, vers la fin du seizième siècle : ils conviennent que l'action principale y marche lentement et est souvent interrompue; mais ces défauts sont rachetés, disent-ils, par des beautés du premier ordre; les comparaisons y sont en général d'un grand effet : plus que tous les autres poèmes épiques de la nation, il a de la force et de la majesté. Mauzinho-Quebedo.

La fondation de Lisbonne, que la tradition attribue à Ulysse, est le sujet d'une épopée que quelques écrivains portugais placent, sous le rapport du style, immédiatement après celle de Camoëns; elle porte le titre d'Ulyssea, et a pour auteur *Gabriel Pereira de Castro*, né vers 1571. Il règne, dit-on, dans ce poème un accent antique qui rappelle souvent la poésie grecque, et l'on croit lire des fragmens de l'Odyssée qu'on avait récemment découverts. Pereira de Castro.

Nous pourrions encore nommer comme auteurs de poèmes épiques qui sont d'un grand intérêt pour les Portugais, *Francisco de Saa e Menezès*, dont ils ont une Conquête de Malacca, où règne une brillante imagination; *Bras Mascareñas*, né en 1596, auteur d'un poème épique, dont Viriathus est le héros, et quelques autres qui sont postérieurs à la conquête.

Depuis le règne d'Édouard le Portugal eut des his- Premiers historiens.

jusqu'à l'époque où il aurait dû commencer, c'est-à-dire à la naissance de la monarchie portugaise. Brito se distingue de tous les chroniqueurs par un style ferme et soutenu, et par des tableaux historiques dont il avait pris le goût dans les auteurs classiques.

L'introduction de l'inquisition en Portugal, en 1540, qui préserva le pays de l'introduction des nouvelles opinions religieuses, et la révolution de 1580, qui le priva de son indépendance, étouffèrent en même temps l'esprit national et devinrent funestes à la littérature portugaise qui expira pour ainsi dire avec le seizième siècle.

Jean de Barros que ses contemporains ont appelé leur Tite-Live, était né, en 1496, à Viseo, et fut élevé à la cour d'Émanuel avec l'infant Jean qui, parvenu au trône, l'employa à des fonctions importantes. Depuis 1530 jusqu'en 1568, il fut trésorier général des Indes. Il se retira ensuite dans ses terres et y mourut en 1571. Dans son Asia Portugueza, divisée en quarante livres, il donna l'histoire des conquêtes des Portugais dans les Indes et dans les mers d'Afrique, source de tout ce que nous savons de ces grands évènemens. Barros réunit toujours dans son style la pureté, l'élégance et l'énergie. La littérature portugaise ne possède pas un second ouvrage historique qu'on puisse lui comparer. Celui de ses émules ou continuateurs qui en a approché le plus est son contemporain, *Fernand Lopez de Castanheda*, dont il a été déjà question. Jean de Barros. Castanheda.

Les mémoires du grand conquérant portugais, par son fils du même nom, *Alphonse Albuquerque*, forment le pendant et le supplément de l'ouvrage de Barros. C'est une belle composition où les évènemens les plus extraordinaires, des faits presque miraculeux sont racontés avec une simplicité qui produit l'admiration dans l'âme du lecteur. Alphonse Albuquerque.

Bernard de Brito, né en 1570, entreprit dans un couvent où il s'était retiré, une histoire universelle du Portugal qu'il intitula, Monarchia Lusitana. Il commença, comme les chroniques, à la création du monde; la mort le surprit, en 1617, lorsqu'il avait achevé le second volume, qui va précisément Bernard de Brito.

fermée au château d'Orthez [1], mourut en 1464, empoisonnée, à ce qu'on prétend, par Éléonore, fille cadette de Jean Ier, et par Gaston, comte de Foix, époux de cette princesse [2].

Jean conserva la Navarre jusqu'à sa mort qui arriva le 19 janvier 1479. Sa fille *Éléonore* veuve, depuis 1472, de Gaston de Foix, lui succéda dans le royaume de Navarre ; elle ne régna que vingt-quatre jours, car elle mourut le 12 février suivant. Gaston, prince de Viane, son fils aîné, avait péri, en 1470, dans un tournoi que donnait à Libourne le duc de Guienne, fils de Charles VII ; mais il avait laissé un fils, nommé François Phœbus, et une fille du nom de Catherine. Il restait aussi plusieurs autres enfans d'Éléonore parmi lesquels nous remarquons Jean de Foix, vicomte de Narbonne, qui fut le père du célèbre Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à la bataille de Ravenne, en 1512 [3].

François-Phœbus, âgé de dix ans, succéda à son aïeule sous la régence de sa mère, Madelaine de France, fille de Charles VII. Cette princesse réussit à mettre fin aux troubles qui sous le règne de Jean avaient rempli le royaume par suite de la rivalité qui existait entre les deux familles puissantes de Beaumont et de Grammont. Le jeune roi fut couronné à Pampelune, en 1481 ; il mourut le 30 janvier 1483, à Pau.

Catherine, sa sœur, régna après lui, également sous la

[1] Voy. vol. IX, p. 190. [2] Voy. vol. IX, p. 196.
[3] Voy. vol. XIII, p. 313.

régence de Madelaine de France, mais la couronne de Navarre aussi bien que le comté de Foix et les vicomtés de Béarn et de Bigorre qui y appartenaient, lui furent disputés par son oncle, Jean de Foix, vicomte de Narbonne. Il y eut à ce sujet d'abord une guerre civile, ensuite plusieurs transactions. La contestation fut définitivement décidée en faveur de Catherine, par la mort malheureuse du duc de Nemours, fils du vicomte, à la bataille de Ravenne, en 1512.

Catherine avait été fiancée, le 14 juin 1484, à Jean, fils de cet Alain d'Albret, surnommé le Grand, dont il a été question dans l'histoire de France [1]. Ce prince fut couronné après la consommation du mariage, en 1494 ; il porte le nom de *Jean II*. C'était un prince d'un caractère doux, enjoué et libéral, mais frivole et n'aimant pas l'application. Populaire à l'excès, ce roi-citoyen allait dîner sans cérémonie chez tous les particuliers qui l'en conviaient, prenait part à tous les divertissemens publics, dansait avec les bourgeoises et les paysannes, souvent sur la place publique. Au milieu de cette dissipation il ne sut pas se précautionner contre le danger qui le menaçait sans qu'il s'en doutât. En 1512, Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, s'empara, sous le plus futile prétexte, de toute la partie du royaume de Navarre située au sud des Pyrénées. Jean et Catherine ne purent se maintenir que dans la Basse-Navarre située sur la pente septentrionale des Pyrénées [2] et dans la principauté de Béarn, et toutes les

Ferdinand le Catholique s'empare de la Navarre.

[1] Voy. vol. XIII, p. 318 ; vol. XVI, p. 67 suiv.

[2] La Navarre se composait de six provinces ou *Merindades*. La

tentatives qui furent faites depuis pour arracher à l'usurpateur Pampelune et la Haute-Navarre, furent infructueuses. Jean fut plus d'une fois obligé d'entendre les reproches de la reine qui lui disait : Si le ciel nous avait fait naître, vous Catherine, et moi don Juan, nous serions encore rois de Navarre. Le couple royal succomba promptement au chagrin; Jean II mourut le 24 juin 1516, et Catherine le 11 février 1517.

Henri II, 1517-1555. *Henri II*, leur fils, âgé de treize ans, leur succéda. Les tentatives qu'on fit par des négociations et par les armes pour le rétablir sur le trône, appartiennent à l'histoire de France. Avec François Ier, il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie; mais l'adresse d'un page qui se mit dans son lit, faisant le malade, lui fournit le moyen de s'évader. Il épousa Marguerite de Valois, douairière d'Alençon, sœur de François Ier, cette princesse célèbre pour son esprit et ses talens [1]. Par elle, la petite cour de Nérac devint le rendez-vous des gens de lettres et l'asile des plus spirituels parmi les Protestans.

Henri II mourut, le 25 mai 1555, à Pau, ne laissant qu'une fille qui, conformément à son testament [2], lui succéda, ensemble avec son époux, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme.

Basse-Navarre en était une, nommée Merindada de ultra Puertos, la province au-delà des Portes, c'est à-dire des montagnes. La principauté de Béarn provenait de la succession de Foix. Voy. vol. IX, p. 49.

[1] Voy. vol. XVI, p. 53, 158, 200, 236; XVII, 218, 235.

[2] Voy. vol. XVI, p. 339.

Jeanne II d'Albret et Antoine de Bourbon, 1555-1572.

Jeanne II d'Albret et *Antoine* régnèrent ensemble jusqu'au 17 novembre 1562, qu'Antoine mourut d'une blessure qu'il avait gagnée au siège de Rouen. L'histoire de ce couple royal, qui embrassa avec zèle la religion calviniste, appartient tout entière à celle de France [1]. Jeanne II mourut à Paris, le 10 juin 1572.

Henri III, depuis 1572.

Henri III, son fils, âgé de dix-neuf ans, et qui, dans l'histoire des troubles de France, était connu sous le nom de prince de Béarn, prit, à la mort de sa mère, le titre de roi de Navarre [2]. En 1589, il monta sur le trône de France, sous le nom de Henri IV; la Basse-Navarre cessa de former un état particulier. La principauté de Béarn et le comté de Foix furent réunis à la couronne de France [3].

[1] Voy. vol. XVI, p. 256, 278, 288, 297, 301, 309, 318, 336, 340, 348.

[2] Voy. vol. XVI, p. 348, 349, 361, 370; et p. 53, 72, 76, 83, 85, 86, 91, 109 de ce vol.

[3] Voy. pour le reste des évènemens concernant la Haute-Navarre, p. 383 de ce vol.

royaume pour détrôner Henri IV; elle fut signée à Burgos, en 1464 : le roi d'Aragon et de Navarre y entra. L'obstination du roi, dont la faiblesse physique était notoire, de vouloir donner pour reine future aux Castillans, une étrangère, en la faisant passer pour sa fille, fut le prétexte de la conspiration. On flétrit la malheureuse Jeanne, en lui donnant le surnom de *Bertraneïa*. Henri, objet de mépris pour tous ses sujets, et ne pouvant compter sur personne, crut se faire des amis, en déclarant, en 1465, son frère, don Alphonse, âgé de onze ans, son successeur; il y attacha pourtant une condition, c'est que ce prince épouserait cette Jeanne que le roi nommait sa fille; il le revêtit en même temps de la charge de grand maître de l'ordre de S. Jacques qu'il avait déjà conférée à son nouveau favori; enfin, pour satisfaire en tout le parti des mécontens, il livra la personne de son jeune frère à leur chef, le marquis de Villena.

Tant de condescendance n'éteignit pas la guerre civile. Le 5 juin 1465, les rebelles assemblés dans la plaine d'Avila, procédèrent juridiquement à la déposition du roi. Elle fut accompagnée de cérémonies outrageantes pour sa personne, dont l'archevêque de Tolède et le favori disgracié donnèrent l'exemple. Alphonse, enfant de douze ans, fut proclamé roi. La guerre civile continua jusqu'en 1468, que le fantôme de roi mourut. Aussitôt son parti offrit le trône à l'infante Isabelle, sœur de Henri et d'Alphonse; mais cette princesse religieuse le refusa, elle demanda toutefois que son droit de succession fût reconnu, à l'ex-

lusion de la fille adultérine de son frère, et que le itre de princesse des Asturies lui fût conféré. La paix fut alors conclue entre le roi et les rebelles; Henri IV accorda tout ce que sa sœur avait demandé, et promit de renvoyer en Portugal la reine Jeanne et sa fille; Isabelle s'engagea en revanche à ne pas se marier sans son consentement.

La main de cette princesse était recherchée par Alphonse V, roi de Portugal, et par Ferdinand, infant d'Aragon, fils du roi Jean II. Henri favorisait le roi de Portugal, son beau-frère; mais l'infante qui, douée d'une grande énergie de caractère, sentait que la politique devait diriger son choix, se décida à donner sa main à l'infant d'Aragon, et à préparer ainsi la réunion des deux monarchies. L'archevêque de Tolède promit d'employer toute son influence pour faire réussir ce mariage, aussitôt que Ferdinand, par la signature d'une capitulation qu'il avait dressée, se serait engagé à remplir les conditions suivantes : Ferdinand reconnaîtra le pape comme chef de l'Église; il laissera jouir du gouvernement le roi Henri, sa vie durant; il respectera et maintiendra les lois et coutumes du royaume, et les privilèges des villes et des particuliers, tels qu'ils en avaient joui sous les rois de Castille; il n'aliénera aucune ville ni forteresse du royaume sans le consentement d'Isabelle; toutes les ordonnances seront signées conjointement par Ferdinand et Isabelle; dans les conseils et tribunaux, il ne siégera que des Castillans; l'infante seule aura le droit de nommer aux places tant ecclésiastiques que civiles;

il y aura amnistie générale pour le passé; les archevêques de Tolède et de Séville, ainsi que le grand maître de S. Jacques seront maintenus dans leur rang et leurs prérogatives; Ferdinand résidera dans le royaume de Castille, et fera la guerre aux Maures; il n'entreprendra aucune autre guerre sans le consentement de son épouse; si la Castille est enveloppée dans une guerre, il fournira et entretiendra cent lances aragonaises. Enfin des articles stipulèrent pour l'infante à titre de douaire, une somme d'argent et la possession de plusieurs villes en Aragon, en Valence et en Sicile.

Ferdinand ainsi que son père, le roi d'Aragon, et l'infante signèrent et jurèrent ces articles. Toute l'affaire se traita avec le plus grand secret, et Henri IV ne se doutait de rien, lorsque le cardinal d'Arras vint demander la main de la princesse pour le duc de Guienne, frère de Louis XI. Le refus de l'infante éveilla les soupçons du marquis de Villena qui, promu à la charge de grand maître de S. Jacques, avait repris tout son pouvoir sur le roi; résolu d'empêcher l'alliance aragonaise qui devait mettre fin à son influence, il envoya un corps de cavalerie à Madrigal où Isabelle se trouvait, pour s'emparer de sa personne; mais l'archevêque de Tolède et l'amiral de Castille vinrent la prendre sous leur protection et la conduisirent à Valladolid. Ferdinand s'y rendit aussi, mais en secret et sous un déguisement parce qu'on craignait que le parti contraire à l'alliance aragonaise ne le fît enlever en route. Ce fut à Valladolid que l'ar-

hevêque de Tolède bénit publiquement le mariage, e 25 octobre 1469.

Henri fut très-offensé qu'on eût conclu cette alliance sans son aveu. Il conçut de nouveau le projet l'assurer sa succession à sa prétendue fille, et la fiança u duc de Guienne. La guerre civile recommença. Le nariage du duc de Guienne ayant été rompu, le marquis de Villena forma divers projets pour l'établissement de la princesse Jeanne. Cependant Henri IV se réconcilia ensuite avec sa sœur et eut, le 6 janvier 1474, à Ségovie, une entrevue avec elle et avec l'infant Ferdinand; pendant que dans cette ville on travaillait à consolider la réconciliation, le marquis de Villena forma le dessein d'y surprendre le prince d'Aragon et son épouse. La chose fut trahie et la guerre civile recommença. Le marquis de Villena mourut en octobre 1474, et son fils don Diégo Lopez Pacheco, lui succéda dans la faveur du roi, mais ce prince lui-même termina ses jours à Madrid, le 12 décembre 1474, après avoir signé un testament dans lequel il déclara encore une fois que Jeanne était sa fille, et l'institua l'héritière de ses états. Sa vie, dit l'historien Ferreras, est un miroir dans lequel les souverains peuvent voir ce qu'ils doivent éviter quand ils veulent régner avec gloire.

En 1440, avant son avènement au trône, Henri IV avait épousé Blanche d'Aragon, sœur de ce même Ferdinand le Catholique qui devint doublement son beau-frère en recevant la main de donna Isabella. Un prétendu sortilège ayant empêché que le mariage ne pût

être consommé, il fut annulé en 1453. Deux ans après, il épousa Jeanne, fille d'Édouard, roi de Portugal, dont il n'eut d'autre enfant que cette malheureuse princesse dont on contestait la légitimité.

Ferdinand et Isabelle.

Le lendemain de la mort de Henri IV, *Ferdinand* et *Isabelle* furent proclamés, à Ségovie, roi et reine de Castille et de Léon. Le 2 janvier 1475, Ferdinand lui-même arriva dans cette ville. Il s'éleva quelques difficultés sur les droits réciproques des deux époux, et il y eut des personnes qui s'efforcèrent de persuader à Ferdinand, qu'en sa qualité de descendant mâle de Jean Ier, roi de Castille, il avait plus de droit au trône que son épouse. Le cardinal Mendoza et l'archevêque de Tolède nommés arbitres, décidèrent que le roi et la reine régneraient conjointement, mais que dans tous les actes le nom du roi précéderait celui de la reine; que les articles de la capitulation seraient observés, et que la reine nommerait seule les commandans des villes, places et châteaux. Quelques autres conditions ajoutées en faveur de la reine déplurent tellement à Ferdinand, qu'il voulut s'en retourner en Aragon; mais la douceur d'Isabelle, ses représentations pleines de sagesse et ses protestations de soumission fléchirent ce caractère farouche, et il se conforma à la décision des arbitres.

Cependant l'archevêque de Tolède, jaloux du pouvoir et de l'influence que le cardinal de Mendoza avait acquis, commença à s'éloigner du parti de la reine pour se rapprocher de celui de la princesse Jeanne, à la tête duquel se trouvait le jeune marquis de Vil-

lena. On négocia le mariage de la princesse avec Alphonse V, roi de Portugal; celui-ci à la tête d'une armée vint à Placentia; il se fiança avec Jeanne; ils furent proclamés roi de Castille et de Léon. La guerre se termina, en 1476, par la bataille de Toro, que Ferdinand livra à Alphonse V; elle fut indécise, mais les évènemens qui s'ensuivirent et que nous avons rapportés ailleurs [1], empêchèrent le mariage entre Alphonse et Jeanne. Il y renonça formellement par la paix de 1479. On laissa alors à la malheureuse princesse le choix ou d'épouser un jour l'infant Jean, fils de Ferdinand et d'Isabelle, qui n'était âgé que d'une année, ou de prendre le voile. Elle choisit le dernier parti.

Avant la conclusion de cet arrangement, c'est-à-dire le 9 décembre 1478, Ferdinand et Isabelle conclurent à S. Jean de Luz la paix avec Louis XI, roi de France, qui avait été l'allié du roi de Portugal. Louis XI excepta de la paix le roi d'Aragon, père de Ferdinand, avec lequel il était en guerre pour le Roussillon; mais on convint que ce différend serait terminé à l'amiable. Cependant le roi d'Aragon n'en vit pas la fin, puisqu'il mourut le 29 janvier 1479. Ferdinand lui succéda, et ainsi les royaumes d'Aragon et de Castille furent réunis.

[1] Voy. p. 284 de ce vol.

SECTION III.

Royaume d'Aragon, depuis 1458 *jusqu'en* 1479.

Jean II, 1458-1479.

Nous avons conduit l'histoire du royaume d'Aragon jusqu'à la mort d'Alphonse V, en 1458. Ce prince n'ayant pas d'enfans légitimes, laissa le royaume de Naples, qu'il avait conquis, à Ferdinand, son fils naturel. Le reste de ses états, les royaumes d'Aragon et de Valence, la Catalogne, les îles Baléares, la Sardaigne, la Sicile et le comté de Roussillon passèrent à *Jean II*, frère d'Alphonse, qui, depuis 1425, était roi de Navarre des droits de son épouse.

Le royaume de Naples est détaché de la couronne aragonaise.

Le règne de ce prince fut une suite de guerres civiles et étrangères. Nous avons parlé des troubles qui sous lui agitèrent le royaume de Navarre, ainsi que des guerres de ce monarque avec la Castille ; nous allons donner le précis des autres évènemens qui arrivèrent pendant ces vingt ans en Aragon, et principalement dans la province de Catalogne.

Pour plaire aux Aragonais, Jean II fit prononcer aux États d'Aragon, tenus en 1460 à Fraga, et à ceux de Catalogne, tenus à Lerida, l'union perpétuelle des royaumes de Sicile et de Sardaigne à la couronne d'Aragon. Nous ne faisons que rappeler ici, comme une chose dont nous avons parlé ailleurs, la loi de 1461, par laquelle le justicier d'Aragon perdit son inviolabilité.

Révolte de la Catalogne.

Le roi, brouillé depuis long-temps avec le prince de Viane, son fils aîné et son successeur présomptif au-

quel il retenait injustement le royaume de Navarre, héritage de la mère du prince, l'ayant fait arrêter à Lerida, les Catalans, regardant cette arrestation faite sur terre catalane comme une violation de leurs privilèges, réclamèrent le prince : Jean II se vit obligé de le mettre entre leurs mains, le 1er mars 1461 ; mais le prince portait en lui-même le germe de la mort : il expira au bout de six mois. Les Catalans attribuant cette mort au poison, se révoltèrent. Pour les réduire à l'obéissance, Jean II s'allia à Louis XI, roi de France, dans une entrevue que les deux monarques eurent, au mois de mai 1462, entre Mauléon et Sauveterre. Louis XI promit d'envoyer au roi d'Aragon 700 lances et de lui avancer 350,000 écus pour la sûreté desquels le Roussillon et la Cerdagne lui seraient hypothéqués. Les Catalans furent soutenus par le roi de Castille, qu'ils avaient nommé leur seigneur. Mais en vertu du jugement arbitral prononcé par le roi de France [1], Henri IV retira les troupes qu'il avait fournies aux rebelles. Ceux-ci se donnèrent alors à Pierre, infant de Portugal, fils du duc de Coïmbre qui avait été régent sous la minorité d'Alphonse V. L'infant Pierre avait quelque droit à la couronne d'Aragon, comme petit-fils du comte d'Urgel qui s'était placé au rang des prétendans en 1410 [2]. Ce prince arriva le 5 janvier à Barcelone et fut proclamé, le 21, comte souverain de Catalogne, titre auquel il ajouta celui de roi d'Aragon et de Sicile. Il fut battu, au mois de février 1465, par le jeune Ferdinand, fils de Jean II, près

[1] Voy. p. 345 de ce vol. [2] Voy. vol. IX, p. 239.

Cervera, et mourut à Gragnoles, le 29 juin 1466.

Les ducs de Lorraine maîtres de la Catalogne.

Les Catalans appelèrent alors Jean, duc de Lorraine, fils aîné de René le Bon d'Anjou, roi titulaire de Naples et comte de Provence, dont le père, Louis II d'Anjou, avait aussi formé des prétentions à la couronne d'Aragon, des droits de son épouse, fille de Jean Ier, roi d'Aragon. Le roi avait perdu l'usage de ses yeux et sa constitution s'était affaiblie; mais le courage de son épouse et l'activité de son fils le soulagèrent. Le duc de Lorraine soutenu par Louis XI, malgré l'engagement contraire qu'il avait contracté, entra, en 1467, par le Roussillon en Catalogne et fut reçu comme souverain à Barcelone. Après avoir été forcé deux fois de lever le siège de Girone, il prit cette place importante en 1468, mais il mourut à Barcelone le 15 décembre 1470.

Soumission de Catalogne.

Nicolas, son fils, prit le titre de roi d'Aragon sans pouvoir le soutenir. Le roi d'Aragon, à qui un médecin juif avait rendu la vue, et l'infant Ferdinand, son fils, poussèrent la guerre avec tant de vigueur, que les affaires des Catalans déchurent de plus en plus. Girone et Hostalric se rendirent à Jean, en 1471; toute la Catalogne se soumit, à l'exception de Barcelone, la capitale, qui fut assiégée. Elle fit une résistance vigoureuse, et ne capitula que le 17 octobre 1472. Jean II accorda une amnistie aux habitans, et le duc de Lorraine obtint la permission de se retirer avec ses troupes françaises et provençales.

Guerre de Roussillon, 1473.

En 1473, les habitans de Perpignan, las de la domination française, massacrèrent leur garnison, à

l'exception d'une partie qui se retira au château, et appelèrent le roi d'Aragon. Les habitans d'Elne suivirent cet exemple. Jean II, regardant le traité de 1462 comme rompu par la conduite de Louis XI, occupa sur-le-champ les deux places. Cet événement engagea Louis XI à conclure un traité avec le duc de Bourgogne, et à envoyer son beau-frère, Philippe de Savoie, comte de Bauge, avec une armée de 40,000 hommes pour reprendre les places perdues dans le Roussillon. Le cardinal Louis d'Amboise, évêque d'Albi, fut détaché pour assiéger Perpignan. Le roi Jean II, pour encourager ses troupes à la défense, s'enferma lui-même dans la place. Son fils Ferdinand, qui était à Salamanque auprès de son épouse, partit de Castille avec 500 lances, se mit, le 3 mai 1473, à Saragosse, à la tête de la noblesse aragonaise, et le 25, à Barcelone, à la tête de celle de Catalogne et de Valence, et marcha au secours de son père qui était étroitement serré à Perpignan. Le 22 juin, il arriva près de l'armée française qui brûla son camp et se retira à Salse. Philippe de Savoie conclut avec Jean une trêve qui devait durer depuis le 14 juillet jusqu'au 1er octobre; mais Louis XI refusa la ratification de cette convention, et le siège de Perpignan recommença. Cependant le manque de vivres força, au bout de quelque temps, les Français de le lever une seconde fois.

La paix fut conclue au mois de septembre 1473, aux conditions suivantes : le roi de France promit de rendre toutes les places qu'il tenait en Roussillon et en Cerdagne; le roi d'Aragon de payer 30,000 Paix de 1473.

couronnes pour la solde des troupes qui lui avaient été fournies au commencement de la guerre avec Barcelone ; enfin, le dauphin devait épouser l'infante Isabelle, fille de Ferdinand et d'Isabelle : cette enfant avait alors trois ans.

Conquête du Roussillon par Louis XI.

Il n'est pas toujours facile de deviner avec certitude le but vers lequel tendaient les entreprises de Louis XI. En signant la paix de 1473, il n'avait probablement d'autres intentions que de gagner du temps pour se préparer à une nouvelle invasion du Roussillon. Il l'ajourna à l'époque où la moisson serait près de sa maturité, afin qu'en la détruisant, il mît les Aragonais dans l'impossibilité de ravitailler Perpignan. En effet, le 9 mai 1474, une armée française, commandée par Jean de Daillou, seigneur du Lude, et par Louis d'Amboise, évêque d'Albi, lieutenant du roi dans les provinces du midi, entra dans le comté, et exécuta les ordres du roi ; néanmoins on trouva moyen de faire ravitailler Perpignan par des vaisseaux siciliens, quoique les côtes fussent garnies par la flotte française et génoise. Vers la fin de l'année, les Français prirent Elne et Figuières, et, le 16 mars 1475, Perpignan. Cette conquête fut suivie d'une trève de six mois, qui fut plusieurs fois prolongée, sans qu'on parvînt à arranger le différend.

Jean II mourut le 19 janvier 1479, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Éléonore, la seule fille qui lui restait de son mariage avec l'héritière de Navarre, lui succéda dans ce royaume[1]. En 1444, il s'était remarié avec

[1] Voy. p. 340 de ce vol.

Jeanne Henriquez de Cordoue, fille de l'amiral de Castille, qui était morte en 1468, laissant deux enfans, Ferdinand, son successeur en Aragon, et Jeanne, l'épouse de Ferdinand, roi de Naples.

SECTION IV.

Les royaumes de Castille et d'Aragon réunis, 1479—1504.

Quoique Ferdinand et Isabelle eussent régné pendant vingt-cinq ans en Castille et en Aragon, cependant la réunion des deux monarchies ne fut pas définitive; au contraire, les royaumes de Castille et d'Aragon furent séparés encore une fois, quoique momentanément seulement, et avec la certitude de leur réunion future, savoir depuis 1504 jusqu'en 1516.

Dès 1468, Jean II avait déféré à Ferdinand, son fils, le titre de roi de Sicile, et l'avait nommé son co-régent : cependant, depuis 1474, ce prince fut ordinairement appelé roi de Castille. Après la mort de son père, il se rendit à Saragosse, Barcelone et Valence, où il confirma les priviléges de l'Aragon, de la Catalogne et du royaume de Valence.

Réunion des ordres religieux à la couronne.

L'acquisition des îles Canaries, l'introduction de l'inquisition, le recouvrement du Roussillon, la conquête du royaume de Grenade, la découverte du Nouveau-Monde, l'expulsion des Juifs et des Maures, et la conquête du royaume de Naples; tels sont les évènemens importans du règne de Ferdinand et d'Isabelle. Tout ce qui concerne la découverte du Nouveau-Monde a fait la matière d'un des précédens chapitres; l'histoire de la conquête de Naples a trouvé sa place dans celle de Charles VIII et de Louis XII, rois de

France [1]. Nous allons parler ici des évènemens sommairement indiqués, après avoir dit quelques mots sur les changemens que la politique de Ferdinand opéra dans la constitution des royaumes de Castille et d'Aragon; ils tendaient à augmenter l'autorité royale, soit en assurant à la couronne un revenu indépendant de la bonne volonté de ses sujets, soit en diminuant le pouvoir de la noblesse. Ferdinand les fit sans révolution, sans secousse, par les seules voies de la douceur, à force d'intrigues et de promesses, tout au plus par des menaces. Ce fut en employant tour à tour ces divers moyens qu'il obtint des trois ordres militaires de Castille, savoir de S. Jacques, de Calatrava et d'Alcantara, qu'ils le nommassent, conjointement avec son épouse, leurs grands maîtres. Cette réunion de la dignité de grand-maître à l'autorité royale, qui n'avait d'abord été que personnelle, fut ensuite rendue perpétuelle par les papes.

Introduction de la sainte Hermandad.

Depuis le milieu du treizième siècle, les villes de Castille et celles d'Aragon avaient formé, sous le nom de *Sainte-Hermandad* [2], des confréries pour le maintien de la sûreté des grandes routes et la poursuite de ceux qui la troublaient. Ferdinand voyant dans cette institution un moyen de restreindre la juridiction territoriale des barons, s'en déclara le protecteur. Le conseil de Castille auquel elle fut subordonnée, lui donna des règlemens; il lui fut prescrit de ne pas étendre sa juridiction à l'enceinte des villes. Tel fut le moyen

[1] Voy. p. 115 et suiv.

[2] Hermandad veut dire confrérie.

employé par Ferdinand pour réprimer le pouvoir des nobles.

Conquête des îles Canaries.

La conquête des îles Canaries, si importantes pour le commerce et la navigation, à laquelle elles offrent un point de relâche, fut l'ouvrage de Pierre de Vera [1], gentilhomme de Xèrez de la Frontera, qui nommé, en 1480, gouverneur de la Grande-Canarie, où les Espagnols avaient un établissement, soumit ou extermina, ou déporta en Europe la population sauvage de toutes les îles dont l'archipel Canarien se compose, et, par des moyens barbares et cruels, y fonda une grande colonie dans l'administration de laquelle il montra beaucoup de talens.

Établissement de l'inquisition en Espagne.

Nous avons vu que la France méridionale est le premier pays où l'inquisition a été établie dans le treizième siècle contre les Albigeois. En 1332, le pape Grégoire IX ordonna aux archevêques et évêques d'Espagne de procéder contre les hérétiques, conformément à sa bulle de 1331, et ses successeurs renouvelèrent à plusieurs reprises cet ordre. Urbain IV voyant le zèle avec lequel les Dominicains s'acquittaient en Espagne, comme partout ailleurs, du soin de découvrir les hérétiques et de les punir, ordonna qu'il n'y aurait plus d'autres inquisiteurs que des frères prêcheurs. Les rois se montrèrent favorables à l'institution de l'inquisition, et, dans l'histoire d'Espagne du treizième et du quatorzième siècle, il est

[1] Ou plutôt de Mendoza : Vera était le nom de sa mère. C'est l'usage espagnol de prendre le nom de la mère, quand il est plus illustre que celui du père, ou quand il y a plusieurs frères.

fréquemment question d'auto-da-fé; mais ce sont des exemples isolés, et l'inquisition n'avait ni tribunal central, ni organisation formelle; son autorité n'était pas même toujours reconnue.

Grâce à la tolérance des Arabes, le sol de l'Espagne se couvrit d'une foule de Juifs; l'industrie de ce peuple, et l'économie qu'il portait dans sa manière de faire le commerce, l'avaient rendu maître des richesses de la péninsule. Les Juifs devinrent un objet de jalousie et de haine pour les Chrétiens, qui dans plus d'une occasion se soulevèrent contre eux et les massacrèrent.

Ces persécutions devinrent plus violentes et plus fréquentes depuis la fin du quatorzième siècle. Il se fit alors une foule de conversions forcées, et en peu de temps on compta un million de Juifs qui s'étaient fait baptiser. La plupart d'entre eux ne professaient qu'extérieurement une religion que la crainte de la mort leur avait fait embrasser.

En introduisant, en 1333, l'inquisition en Sicile, le roi Frédéric II lui avait accordé un privilège en vertu duquel le tiers des biens des hérétiques condamnés appartenait aux inquisiteurs. François-Philippe de Barberis, inquisiteur de ce royaume, vint, en 1477, en Espagne pour se faire confirmer ce privilège inique. Il joignit ses efforts à ceux de l'évêque de Trévise, nonce du pape, et d'Alphonse de Hojeda, prieur du couvent des Dominicains à Séville, pour engager Ferdinand et Isabelle à établir le tribunal de l'inquisition, afin de réprimer l'impiété des Juifs et des nouveaux Chrétiens, Juifs dans leur âme, qui insul-

taient, disait-on, aux images de Jésus-Christ et crucifiaient dans leurs orgies des enfans chrétiens. Ferdinand vit dans cet établissement le double avantage de remplir son trésor par la confiscation des biens des condamnés, et de se rendre la cour de Rome favorable pour l'exécution de ses projets; mais la bonne Isabelle n'y consentit que parce qu'on lui dit que l'introduction de l'inquisition, dans les circonstances où l'Espagne se trouvait, était commandée par la religion. En conséquence elle fit demander au pape une bulle pour son établissement. Cette bulle est du 1er novembre 1478, et donna au roi et à la reine le droit de nommer trois inquisiteurs. Cependant la reine ne put se décider à l'exécuter avant d'avoir essayé encore des moyens de douceur; mais ni les personnes qu'elle chargea d'observer l'effet des mesures qu'elle ordonna de prendre, ni le roi ne désiraient qu'elles réussissent. Trompée ainsi de tout côté, Isabelle consentit à recevoir l'inquisition. Le roi et la reine se trouvant à Médina del Campo, nommèrent, le 17 septembre 1480, les premiers inquisiteurs auxquels furent accordés les mêmes privilèges que Frédéric II avait alloués, en 1333, aux inquisiteurs de la Sicile. Ces inquisiteurs qui étaient deux Dominicains, établirent leur tribunal dans le couvent de S. Paul des Dominicains de Séville, où ils publièrent leur premier édit, le 2 janvier 1481. Depuis ce jour jusqu'au 4 novembre de la même année, deux cent quatre-vingt-dix-huit nouveaux Chrétiens furent brûlés dans la seule ville de Séville, et, dans le courant de l'année

481, on en livra deux mille aux flammes dans les provinces de Séville et de Cadix.

Un bref du pape, du 2 août 1483, nomma le père Thomas de Torquemada [1], né à Valladolid, en 1420, inquisiteur général du royaume de Castille; un autre du 14 octobre 1483, lui donna la même qualité dans le royaume d'Aragon. Ferdinand institua alors un conseil royal de l'inquisition, qui fut connu sous le nom de la *Suprême*, et dont le grand inquisiteur était président de droit. Les conseillers avaient voix délibérative dans toutes les affaires qui dépendaient du droit civil, et consultative seulement dans celles qui appartenaient au droit canon. Torquemada créa d'abord quatre tribunaux subalternes, à Séville, Cordoue, Jaen et Ciudad-Real; le dernier fut transféré peu de temps après à Tolède. Le 29 octobre 1484, une junte générale composée des inquisiteurs des quatre tribunaux, de deux assesseurs et des conseillers royaux, publia, sous le titre d'instruction, le code de procédure que suivrait l'inquisition, code sanguinaire et inique qui excita le plus vif mécontentement de la part des vrais amis du christianisme.

Deux inquisiteurs qu'au mois d'avril 1484 le grand inquisiteur nomma pour l'archevêché de Saragosse,

[1] Il ne faut pas confondre le premier grand inquisiteur d'Espagne avec le cardinal Jean, de la même famille, qui assista, comme théologien du pape, au concile de Bâle. C'était un homme très savant, auteur d'un grand nombre d'ouvrages. La première édition de ses *Méditations*, imprimée en 1467, à Rome, par Ulric Hahn, appartient aux curiosités bibliographiques.

ayant célébré quelques auto-da-fé, les nouveaux Chrétiens formèrent une conspiration, et, le 15 septembre 1485, un des deux inquisiteurs fut assassiné. Ce crime fut puni non-seulement par la mort des coupables, mais par celle de plusieurs centaines de victimes innocentes. Toutes les villes de l'Aragon s'opposèrent alors à l'établissement d'un tribunal de sang, et ce ne fut qu'au bout de plusieurs années, et en employant la force que Ferdinand réussit à faire recevoir l'inquisition. Torquemada mourut en 1498, et l'on a calculé que pendant les dix-huit années de son ministère inquisitorial huit mille huit cents personnes furent brûlées, six mille cinq cents le furent en effigie ou après leur mort, et quatre-vingt-dix mille subirent la peine de l'infamie, de la confiscation des biens, de la prison perpétuelle et de l'exclusion des emplois [1].

Recouvrement du Roussillon.

Mais détournons les yeux de ce tableau affligeant pour les jeter sur le lit d'un roi mourant. Louis XI, roi de France, expira le 30 août 1483. Ses derniers momens furent troublés par des remords de conscience. Il se reprocha la perfidie avec laquelle il s'était emparé du Roussillon, et envoya l'évêque de Lombez pour le faire restituer au légitime propriétaire; mais ce prélat ayant appris en route la mort du roi, se dispensa d'exécuter l'ordre dont il était chargé. La restitution du Roussillon devint dès-lors un objet

[1] Ce sont les calculs de LLORENTE, tels qu'il les a réduits dans le vol. IV de son Histoire de l'inquisition; car dans le vol. I il en avait donné de plus forts. Cet auteur est plus véridique qu'on ne devrait s'y attendre.

e négociations entre les cours de France et d'Espagne. Charles VIII qui méditait son expédition de Naples, s'y montra disposé, et il y eut, en 1492, un congrès à Figuières. On y dressa les conditions d'un arrangement que Ferdinand et Charles VIII jurèrent, le 19 janvier 1493, le premier à Barcelone, l'autre à l'église de S. Martin de Tours [1]. Comme cependant le parlement de Paris se prononça contre le contenu de ce traité, et que dans l'intervalle Charles VIII fit sa paix avec l'Angleterre, il aurait désiré conserver le Roussillon, et ce ne fut que lorsque Ferdinand se prépara à le reprendre de force, que Charles VIII ordonna, le 7 juillet, la restitution de ce pays en faveur du roi d'Aragon. La remise définitive fut effectuée le 10 septembre 1493.

Conquête du royaume de Grenade, 1481-1492.

La conquête du royaume de Grenade, l'évènement le plus glorieux du règne de Ferdinand et d'Isabelle, leur fut facilitée par les dissentions intérieures qui régnaient dans ce royaume mahométan, et par les révolutions qui portaient un prince après l'autre sur le trône. Aussitôt que les deux couronnes d'Aragon et de Castille furent réunies, Ferdinand et Isabelle ne connurent pas d'affaire plus importante que l'expulsion des Maures du sol d'Espagne. Néanmoins l'exécution de ce plan leur coûta dix années d'efforts non interrompus.

Les hostilités commencèrent, en 1481, par une incursion que, par ordre supérieur sans doute, Ruy (Rodrigue) Ponce de Léon, comte d'Arcos, marquis

[1] Voy. vol. XVI, p. 77.

de Cadix, fit en Grenade, malgré une trève qui depuis 1474 subsistait entre Aboul Hacen, roi de ce pays, et les Chrétiens. Les Grenadins prirent leur revanche en s'emparant, le 27 décembre, de Zahara. On affecta de regarder cette prise comme la rupture de la paix.

La guerre commença par la surprise de l'importante place d'Alhama[1] que le marquis de Cadix exécuta le 27 février 1482. La perte de cette place qu'on nommait le boulevard de Grenade, fut extrêmement sensible aux Maures, et Aboul Hacen ne connut de ce moment pas d'objet de plus vives sollicitudes que de la reprendre. Il y fit mettre le siège à trois différentes reprises, et les environs d'Alhama furent le théâtre d'une foule de combats acharnés. La difficulté de conserver cette ville située au centre du royaume de Grenade faisait enfin songer Ferdinand à la faire évacuer: la fermeté héroïque de la reine Isabelle empêcha l'exécution d'une résolution qui pouvait devenir fatale à la cause des Chrétiens.

Pendant que Ferdinand ravageait la plaine de Grenade, cette ville était désolée par la guerre civile. Aboul Hacen affaibli par l'âge et les maladies, s'éprit d'une esclave chrétienne, nommée Zoraya, au point qu'il répudia son épouse Aja pour en donner la place à l'esclave. Il ordonna même de faire mourir les enfans qu'il avait de cette princesse du sang des Alhamares. Aja sauva l'aîné de ses fils, par le secours des Aben-

[1] Aujourd'hui sans d'autre importance que celle qu'elle doit à ses eaux minérales.

cerrages, la plus illustre famille du royaume de Grenade, contre laquelle Aboul Hacen avait commis de grandes cruautés, parce qu'un membre de cette famille avait gagné les faveurs d'une de ses sœurs.

Les Abencerrages conduisirent le jeune prince à Guadix et le proclamèrent sultan, sous le nom d'Aboul Abdallah, surnommé Zaquir. Aboul Hacen, abandonné par le peuple de Grenade, se sauva, avec Zoraya et ses enfans, à Malaga, et se mit sous la protection de son frère qui s'appelait aussi Aboul Abdallah, mais portait le surnom de Zagal par lequel nous le distinguerons de son neveu. Les Maures ainsi divisés en deux factions, se faisaient une guerre acharnée; mais telle était leur haine pour les Espagnols, qu'ils se réunissaient toutes les fois qu'il s'agissait de les combattre.

Le jeune sultan Zaquir voulant se distinguer par quelque action éclatante, entreprit une expédition contre Lucène où commandait Gonzalve de Cordoue, qui par la suite mérita le surnom du Grand capitaine. Les troupes du sultan saisies d'une terreur panique, l'ayant abandonné, il tomba, le 21 août 1483, entre les mains des Chrétiens. Dans la déroute, les Maures perdirent leur plus fameux général, Attar, qui était âgé de quatre-vingt-dix ans.

La captivité d'Aboul Abdallah rendit le courage au parti d'Aboul Hacen, et le monarque détrôné fut rappelé à Grenade. Pour entretenir le feu de la guerre civile entre les Maures, Ferdinand relâcha son prisonnier, après lui avoir fait signer un traité par lequel le

sultan fit hommage de sa couronne au roi de Castille, et promit de lui payer un tribut annuel de 12,000 écus d'or, ainsi que de donner en ôtages son fils et douze enfans des principaux seigneurs de sa cour. Grenade étant entre les mains de son père, Aboul Abdallah Zaquir remis en liberté se rendit à Almeria dans l'espoir de ranimer son parti, mais le traité qu'il venait de conclure lui aliéna tous les esprits.

La reine Isabelle qui regardait l'expulsion des Maures comme l'évènement qui couvrirait d'une gloire éternelle son règne et celui de son époux, employa ses trésors à fournir aux troupes les moyens de subsistance et les munitions nécessaires pour faire des campagnes d'hiver : elle opéra ainsi une révolution dans l'art de la guerre, non-seulement en Espagne, mais dans l'Europe entière. Ce fut en 1485 qu'on vit pour la première fois, au-delà des Pyrénées, une armée régulière, soldée et entretenue, à la place des anciennes troupes féodales.

Ferdinand prit, en 1485, Ronda, une des principales forteresses du royaume de Grenade, et plusieurs autres villes. La consternation fut grande à Grenade. Aboul Hacen, qui avait perdu la vue et était accablé d'infirmités, étant incapable de gouverner dans des circonstances si difficiles, on le confina dans la forteresse de Mondujar, et son frère Zagal, renommé par sa valeur et sa prudence, fut proclamé sultan. Zagal, à l'aide d'une trahison, se glissa dans Almeria, où il espérait surprendre son neveu; mais celui-ci, averti par un ami fidèle du danger qu'il courait, eut le temps

de s'échapper. Zagal ne trouva que le frère de ce prince, qu'il égorgea, et la sultane, leur mère, qui était regardée comme l'auteur de la guerre civile. Il la conduisit captive à Grenade, où il fit massacrer ceux qu'il soupçonnait être dans les intérêts de son neveu.

Cependant celui-ci conserva un parti à la tête duquel il entra secrètement dans Grenade et se retrancha dans le quartier le plus septentrional de la ville, qu'on nommait Albaïsim; cette partie de Grenade était située sur une hauteur et close d'un mur particulier. Les deux factions en vinrent aux mains et se battirent dans les rues de Grenade pendant que, sous prétexte de vouloir soutenir son vassal Zaquir, Ferdinand, à la tête d'une armée formidable composée des officiers et des soldats les plus expérimentés d'Espagne, de France et d'Italie, s'emparait d'une ville du royaume après l'autre.

En 1487, il assiégea Velez-Malaga avec 20,000 hommes de cavalerie, 50,000 d'infanterie et plus de 8,000 canonniers et pioniers. Zagal, voulant sauver cette place dont la perte devait entraîner celle de Malaga et lui fermer la Méditerranée, mit une bonne garnison dans l'Alhambra, partie orientale de Grenade, également située sur une hauteur et renfermant le magnifique palais des Almohades; et, après avoir renforcé les troupes qui bloquaient Albaïsim, marcha au secours de Velez. Sa tentative de sauver cette place n'eut pas de succès, et elle capitula le 27 avril 1487. Lorsque Zagal avec les débris de son armée revint à Grenade, il trouva cette ville entièrement au pouvoir de son neveu, et se

retira dans la partie la plus orientale du royaume où les villes d'Almeria, Veca, Guadix, Huescar et Baza lui restèrent fidèles.

Après la prise de Velez Malaga, Ferdinand assiégea, le 7 mai, par terre et par mer Malaga dont la défense était confiée au brave Amet Zegri. Le siège dura plus de trois mois, ce qui irrita tellement le roi de Castille et d'Aragon, que lorsqu'à la fin le manque de vivres força les habitans à rendre la ville, il leur refusa une capitulation. Tous les Musulmans qu'on trouva furent réduits en esclavage; on excepta ceux qui avaient voulu se rendre dès le commencement; on leur permit de sortir avec leurs effets mobiliers et de s'établir ailleurs.

La reine Isabelle fit toutes les campagnes de Grenade avec son époux et encouragea les troupes par ses exhortations et par le soin qu'elle prit des subsistances de l'armée; car quand le roi entreprenait un siège ou quelque autre expédition, elle restait à Cordoue pour veiller aux besoins de l'armée et envoyer les ordres nécessaires dans l'intérieur du royaume. En 1489, Ferdinand forma le siège de Baza, principale place de Zagal, qui, après une résistance très-opiniâtre, capitula le 4 décembre. Zagal désespérant de conserver les autres villes qu'il possédait encore, aima mieux les céder à Ferdinand que de les remettre à son neveu. Il invita Ferdinand et Isabelle à venir à Almeria recevoir cette ville de ses mains; de là il les conduisit à Guadix et les en mit également en possession. On assigna à ce prince des terres considérables; il les vendit par la suite à Ferdinand pour se retirer en Afrique.

Il paraît que par un second traité conclu entre Ferdinand et Aboul Abdallah Zaquir, celui-ci avait promis de remettre aux Chrétiens la ville de Grenade, aussitôt qu'ils seraient maîtres du territoire où Zagal s'était maintenu jusqu'alors. Le sultan ayant refusé d'exécuter cet engagement, sous prétexte qu'il n'en avait pas le pouvoir, Ferdinand parut, le 9 mai 1491, avec une armée de plus de 60,000 hommes devant sa capitale qui était entourée de fortifications très-étendues et défendue par deux citadelles. Comme on ne pouvait la prendre que par famine, le siége se prolongea pendant six mois. La reine Isabelle qui se voyait au terme de ses vœux les plus ardens, ne quitta pas le camp. Sa tente qui était à côté de celle du roi ayant pris feu par suite d'une imprudence commise par une de ses femmes, l'incendie se communiqua aux tentes voisines et consuma une partie du camp. Cet événement et l'approche de l'hiver décidèrent la reine à remplacer les tentes des soldats par des maisons de pierre pour la construction desquelles on exploita les carrières voisines. On bâtit une ville régulière formant un carré un peu oblong, de 400 pas dans la longueur, et 312 dans la largeur. La surface était coupée par quatre rues, traversées par quatre autres dans la largeur, le milieu de la ville formait une place publique. Les soldats travaillèrent avec une si grande activité qu'au bout de quatre-vingts jours le tout fut achevé. Ils voulaient donner à cette ville le nom de la reine, mais Isabelle décida qu'on l'appellerait Santa-Fè, la ville de la Foi.

Le 26 novembre, il fut enfin signé une capitulation portant que, le 6 janvier 1492, la ville de Grenade avec ses citadelles, serait remise aux troupes de Ferdinand et d'Isabelle ; que les Maures reconnaîtraient ces princes et leurs successeurs pour leurs souverains et leur jureraient fidélité ; que tous les esclaves chrétiens seraient remis en liberté ; que les Maures donneraient en ôtages 500 enfans des premières familles, jusqu'à ce que Ferdinand eût pris possession de la ville ; qu'ils pourraient professer librement leur religion ; qu'ils conserveraient les mosquées avec les revenus qui en dépendaient ; que la justice leur serait administrée par des juges de leur nation nommés par le roi ; qu'ils seraient exempts d'impositions pendant trois ans, et qu'après ce temps ils paieraient au roi le même tribut qu'ils devaient à leurs princes ; que ceux d'entre eux qui voudraient passer en Afrique, en auraient la permission, et pourraient emporter leurs meubles ; qu'on leur fournirait des vaisseaux pour le transport.

Le 6 janvier 1492, l'Alhambra, résidence des sultans, et les autres forteresses furent livrées aux chrétiens. « Aboul Abdallah, dit Cardona, sortit de son palais dans une contenance triste et conforme à sa mauvaise fortune. Les gémissemens et les pleurs des habitans qui plaignaient leur sort, augmentaient la douleur dont il paraissait accablé. Il marcha vers Ferdinand qui, de son côté, s'était approché de la ville, et lui remit les clefs de la forteresse. Le roi maure prit ensuite la route de l'Alpujarras, dont on lui avait donné plusieurs places pour son apanage. Quand ce

prince fut arrivé près de Padul, dans un endroit d'où l'on découvre pour la dernière fois la ville de Grenade, il se mit à contempler cette vaste cité dont les palais dorés brillaient de loin. A cette vue il ne put plus retenir ses larmes et s'écria : O Dieu tout-puissant ! La sultane, sa mère, qui était à ses côtés, lui dit : Tu fais bien de pleurer comme une femme ce que tu n'as pu défendre comme un homme. » Aboul Abdallah ne pouvant se résoudre à mener une vie privée dans un pays où il avait régné, demanda la permission de se retirer en Afrique, et fixa sa résidence à Fez.

Ainsi finit la domination des Arabes en Espagne, après avoir duré près de sept cent quatre-vingts ans.

Un des premiers actes de Ferdinand et d'Isabelle, après la conquête de Grenade, fut l'expulsion des Juifs de toute l'Espagne. Cette nation avait été avertie du danger qui la menaçait ; elle avait essayé de le détourner en offrant de fournir 30,000 ducats pour les frais de la guerre de Grenade, et de se soumettre à certains règlemens de police qui devaient tranquilliser les Chrétiens à son égard. Ferdinand et Isabelle n'étaient pas éloignés de prêter l'oreille à ces propositions. Torquemada, qui en fut averti, se présenta devant ses maîtres un crucifix à la main, et leur dit : Judas a le premier vendu son maître pour trente deniers : vos altesses pensent à le vendre une seconde fois pour 30,000 pièces d'or ; le voici, ajouta-t-il en leur présentant le crucifix, prenez-le, et hâtez-vous de le vendre. Cette apostrophe fanatique de l'inquisi-

Expulsion des Juifs, 1492.

teur opéra un changement dans l'esprit du roi et de la reine.

Le 31 mars 1492, se trouvant à Grenade, ils signèrent un décret ordonnant à tous les Juifs de sortir de l'Espagne avant trois mois, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens. Le décret défendait sous les mêmes peines, aux Chrétiens, d'en recéler aucun dans leurs maisons, après ce terme. Il était permis aux Juifs de vendre leurs biens fonds, d'emporter leurs effets, excepté l'or et l'argent, pour lesquels ils devaient prendre des lettres de change ou des marchandises. Un petit nombre de Juifs seulement se fit baptiser; 800,000 quittèrent l'Espagne.

Persécution des Maures et Mauresques.

L'inquisiteur Diego Deza, successeur de Torquemada, voulut persuader Ferdinand et Isabelle d'établir l'inquisition dans le royaume de Grenade, malgré la capitulation et malgré la promesse qu'on avait faite aux Maures baptisés ou Mauresques. Isabelle s'y opposa; mais elle permit aux inquisiteurs de Cordoue d'étendre leur juridiction sur les Mauresques, en cas d'apostasie formelle seulement. D'après un édit du 31 octobre 1499, le trésor royal racheta tous les Maures esclaves qui recevraient le baptême, et leur donna la liberté; ce décret réglait que si l'enfant d'un Maure demandait le baptême, son père serait tenu de lui donner sa légitime. Ces mesures, conseillées par Ximenez de Cisneros, archevêque de Tolède, comme devant rendre inutile l'introduction de l'inquisition, produisirent leur effet : 50,000 Maures reçurent le baptême. On les appelait Mauresques.

Le 20 juillet 1501, Ferdinand et Isabelle publièrent un édit qui, sous peine de mort, défendait l'entrée du royaume à tous les Maures. Le 12 février 1502 un autre édit ordonna à tous les Maures libres, au-dessus de quatorze ans pour les hommes et de douze pour les femmes, de sortir d'Espagne avant le mois de mai suivant. On leur laissa la faculté de disposer de leurs biens comme les Juifs l'avaient eue en 1492, mais on leur défendit de passer en Afrique; il fallait qu'ils se rendissent dans les terres de la domination du grand-seigneur. Il sortit alors 900,000 Maures du royaume de Castille; le décret de bannissement ne fut pas exécuté dans les provinces appartenant à la couronne d'Aragon, à cause des représentations que plusieurs seigneurs firent à Ferdinand sur l'impossibilité de soutenir les manufactures, si les bras de ce peuple industrieux leur étaient enlevés. Les seigneurs du royaume de Valence représentèrent surtout que ce serait priver ce royaume de toute sa population que de vouloir en expulser les Maures, et, malgré Ferdinand, ils firent passer, dans les cortès de 1510, une loi ordonnant qu'aucun Maure du royaume de Valence ne serait chassé ni forcé d'embrasser le christianisme. Par la suite les nobles de Valence firent promettre à Charles-Quint, par son serment de couronnement, l'observation de cette loi.

Ce serait ici le lieu de raconter l'évènement du règne de Ferdinand et d'Isabelle, qui eut les suites les plus importantes pour la monarchie espagnole, la découverte de l'Amérique, si nous n'avions traité cette

matière dans un chapitre particulier de ce livre [1].

* Jeanne la Folle devient héritière présomptive de l'Espagne.

La reine Isabelle avait donné à son époux un fils et quatre filles. Le fils, don Jean, sur la tête duquel les royaumes d'Espagne devaient se réunir un jour, marié à une fille de l'empereur Maximilien Ier [2], mourut en 1497, à l'âge de vingt-un ans, sans laisser de postérité. Comme Isabelle était âgée de quarante-six ans, et qu'on ne pouvait espérer qu'elle donnerait encore un fils à Ferdinand, on regarda dès-lors l'infante Isabelle, leur fille aînée, comme l'héritière des deux couronnes. Veuve d'Alphonse, prince de Portugal, elle fut mariée à Émanuel, roi de Portugal [3]. Elle mourut, le 24 août 1498, en donnant la vie à un infant nommé Michel, qui fut reconnu héritier de Portugal, de Castille et d'Aragon, mais mourut en 1500. La succession éventuelle dans les deux derniers royaumes échut alors à l'infante Jeanne, seconde fille de Ferdinand et d'Isabelle qui, née le 6 novembre 1479, avait été mariée le 21 août 1496, à Philippe d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien Ier. Marie, troisième fille de Ferdinand et d'Isabelle, épousa, en 1500, Émanuel, roi de Portugal, veuf de sa sœur Isabelle [4]. Catherine, la quatrième, mariée, en 1501, à Artus, prince de Galles, était devenue veuve, en 1502, à l'âge de dix-sept ans.

La mort prématurée d'un fils, d'une fille et d'un

[1] Voy. vol. XIII, p. 95.

[2] Marguerite d'Autriche, connue par la suite sous le nom de douairière de Savoie.

[3] Voy. p. 293 de ce vol. [4] Voy. p. 294 de ce vol.

gendre, le peu de bonheur dont jouissait l'infante Jeanne dans son mariage, et l'incapacité de cette princesse de gouverner un jour les vastes états dont elle hériterait, affectèrent vivement la reine Isabelle, et minèrent sa santé. Se sentant mourir, elle fit son testament, par lequel elle institua sa fille Jeanne son héritière, mais ordonna que Ferdinand serait chargé de la régence jusqu'à l'époque où l'infant Charles, fils de Philippe d'Autriche et de Jeanne, serait parvenu à l'âge de vingt ans. Elle laissa à Ferdinand l'administration des grandes-maîtrises des ordres militaires qui avaient été réunies à la couronne, et la moitié des revenus de l'Amérique.

Cette princesse, douée de toutes les vertus dignes d'un souverain, et de celles qui ornent une femme, religieuse, bonne, sensible, généreuse, chaste et courageuse, mourut à Médina del Campo, le 26 novembre 1504, âgée de cinquante-deux ans. Mort d'Isabelle, 1504.

Comme Jeanne, sa fille, et son époux Philippe succédèrent à Isabelle, Ferdinand fut réduit au gouvernement de l'Aragon.

SECTION V.

Le royaume de Castille de 1504 *à* 1516.

Ferdinand le Catholique, régent de Castille.

Dès que la reine Isabelle fut morte, Ferdinand résigna le titre de roi de Castille, fit proclamer *Jeanne* et *Philippe* souverains de ce royaume, et prit la qualité de régent.

Les nouveaux souverains étaient alors dans les Pays-Bas, dont Philippe, né en 1478, avait hérité des droits de sa mère, Marie de Bourgogne, morte en 1482, et où, depuis 1494, il gouvernait par lui-même[1]. Jeanne, dépourvue de tous les agrémens de la figure et de toutes qualités de l'esprit qui peuvent fixer le cœur d'un mari, idolâtrait l'archiduc qui était dans la fleur de son âge et d'une beauté qui l'a fait surnommer le Bel. Comme sa raison, naturellement faible, était sujette à des aliénations fréquentes, sa tendresse et sa jalousie inspirèrent à Philippe un dégoût qu'il ne cachait pas; il ne put diminuer la passion de Jeanne pour un époux ingrat.

Les États de Castille assemblés à Toro, au commencement de l'année 1505, confirmèrent à Ferdinand la régence telle que son épouse la lui avait conférée, mais Jean Manuel qui était ambassadeur de Ferdinand à la cour impériale, se rendit à Bruxelles, et engagea l'archiduc à sommer son beau-père de se désister du gouvernement. Ferdinand n'obtempéra pas à

[1] Voy. vol. XIII, p. 283.

cette première réquisition; mais voyant sa cour désertée par la noblesse castillane, il sentit qu'à la fin il serait obligé de renoncer à la régence, et pour s'en venger, résolut de privet la postérité de sa fille de la couronne, en se remariant.

Il offrit sa main à cette même infante Jeanne, surnommée la Bertraneïa[1], fille supposée de Henri IV, dont l'exclusion avait fait monter Isabelle sur le trône; il voulait maintenant faire revivre les droits de cette infortunée au préjudice de son propre sang. Émanuel le Grand, roi de Portugal, dans les états duquel vivait l'infante Jeanne, et celle-ci elle-même témoignèrent leur horreur pour un pareil projet.

Ferdinand demanda alors la main de Germaine de Foix, fille du vicomte de Narbonne qui, en 1483, avait disputé le trône de Navarre à Catherine, sa nièce[2]. Louis XII, roi de France, oncle de cette princesse, âgée de dix-huit ans, consentit volontiers au mariage qui fut conclu au mois de mars 1506.

Les alarmes que cette union donna à Philippe d'Autriche le décidèrent à se conduire envers son beau-père avec une grande modération. Il ordonna sur-le-champ à ses ambassadeurs de conclure à Salamanque, un traité par lequel il fut stipulé que le gouvernement de Castille serait exercé au nom de Jeanne, de Ferdinand et de Philippe conjointement, et que les revenus de la couronne, ainsi que la disposition des emplois seraient partagés par égale portion entre Ferdinand et Philippe. L'archiduc ne conclut pas ce traité dans l'intention

[1] Voy. p. 351 de ce vol. [2] Voy. p. 341 de ce vol.

de l'observer ; il voulait seulement empêcher Ferdinand de contrarier le projet qu'il avait formé de se rendre en Espagne. Lorsque le vieux roi connut les intentions de son gendre, il essaya encore d'en empêcher l'exécution, mais c'était trop tard. Philippe et Jeanne s'embarquèrent avec une flotte très-nombreuse et un corps considérable de troupes de terre. Forcés par une tempête à relâcher en Angleterre, il furent, à la sollicitation de Ferdinand, arrêtés par Henri VII sous divers prétextes pendant plus de trois mois. Enfin, le 28 avril 1506, ils arrivèrent à la Corogne.

Philippe I et Jeanne prennent les rênes du gouvernement, 1506.

La noblesse castillane se déclara presque unanimement pour eux, et les engagea à rompre le traité de Salamanque. Ferdinand vit qu'il ne pouvait pas résister à l'opinion publique si hautement prononcée. Il s'engagea, le 27 juin, par un nouveau traité, à remettre la régence de Castille entre les mains de l'archiduc et à se retirer dans ses états héréditaires, se contentant du titre de grand maître des ordres militaires et des revenus qu'Isabelle lui avait légués.

Philippe cacha son épouse à tous les yeux ; il ne fut pas même permis à son père de la voir avant son départ pour l'Aragon. L'intention du jeune roi était de la faire déclarer, par les États, incapable de gouverner; mais les États assemblés à Valladolid refusèrent absolument une déclaration qu'ils regardaient comme injurieuse au sang de leurs rois ; ils reconnurent Jeanne et Philippe pour reine et roi de Castille, et leur fils Charles, pour prince des Asturies.

Mort de Philippe I, 1506.

Philippe ne jouit que peu de mois de ces honneurs;

une fièvre, occasionée par un excès de débauche, causa sa mort le 25 septembre 1506, dans la vingt-huitième année de sa vie.

« Jeanne se trouvait par cette mort, seule maîtresse de Castille; mais la secousse que reçut son âme d'une perte si inattendue, acheva d'égarer sa raison et la rendit entièrement incapable de gouverner. Attachée près du lit de son mari pendant tout le cours de sa maladie, ni les prières, ni les instances ne purent l'en arracher un seul moment quoiqu'elle fût dans le sixième mois de sa grossesse; cependant lorsqu'il expira, elle ne répandit pas une larme et ne jeta pas un soupir : sa douleur était muette et calme. Elle continua à rester auprès du corps de Philippe avec la même tendresse et la même attention que s'il eût été plein de vie. Après qu'elle eut permis qu'on l'enterrât, elle le fit retirer du tombeau et porter dans son propre appartement où elle le plaça sur un lit de parade, vêtu d'habits magnifiques; et comme elle avait entendu conter à quelque moine l'histoire d'un roi qui ressuscita quatorze ans après sa mort, elle tenait ses yeux presque continuellement fixés sur ce corps inanimé, épiant l'heureux moment où il reviendrait à la vie. Pour comble d'égarement elle était jalouse de son mari mort, comme elle l'avait été lorsqu'il vivait; elle ne permettait pas à ses femmes d'approcher du lit de parade, et toutes celles qui n'appartenaient pas à sa maison, n'avaient pas la liberté d'entrer dans l'appartement; elle ne voulut pas même y introduire une sage-femme quoiqu'on l'eût choisie à dessein très-

vieille, et elle accoucha de son sixième enfant *sans* avoir d'autres secours que ceux de ses domestiques. »

Ferdinand le Catholique, régent de Castille pour la deuxième fois.

Uniquement occupée à déplorer la perte de son époux, Jeanne refusa de donner son attention aux affaires publiques, mais aussi de nommer un régent. L'empereur Maximilien et le roi Ferdinand, les deux aïeuls du jeune Charles, se disputèrent long-temps la régence. Enfin par l'entremise du cardinal d'Amboise, premier ministre de Louis XII, roi de France, ils s'accordèrent en 1509. Ferdinand le Catholique, moyennant une pension de 50,000 ducats pour l'empereur et une autre de 40,000 pour l'archiduc, son petit-fils, conserva la régence jusqu'à ce que Charles eût vingt-cinq ans. Le 18 mai 1509, la malheureuse Jeanne, sans se séparer du corps de son époux, qui la suivait, se transporta à Tordesillas où elle resta jusqu'à la fin de ses jours. Elle était dès ce moment morte pour le monde, et l'histoire de la Castille se trouve confondue avec celle d'Aragon.

SECTION VI.

Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, 1504—1516.

Les guerres d'Afrique, la conquête du royaume de Naples suivie de la guerre de la Sainte Union, et la conquête du royaume de Navarre : tels sont les évènemens remarquables des douze dernières années de la vie de Ferdinand. Conquête du royaume de Navarre.

L'histoire de la conquête de Naples, celle de la ligue de Cambrai et de la guerre de la Sainte Union, ont trouvé une place plus convenable dans le chapitre où il a été question de Maximilien Ier, qui joua le principal rôle dans cette guerre. La conquête du royaume de Navarre, épisode de la guerre de la Sainte Union peut être racontée ici. En 1512, Ferdinand demanda à Jean II, roi de Navarre, et à Catherine son épouse, le passage par leurs états pour les troupes qu'il voulait envoyer en France, pour les réunir à 10,000 hommes que le roi d'Angleterre, son allié, fit débarquer en Biscaye. Cette demande n'était qu'un prétexte pour exécuter ses plans formés depuis longtemps contre le royaume de Navarre ; car il était à prévoir que Jean II, Français et lié avec la France, ne l'accorderait pas. Effectivement il s'en était interdit le droit par le traité de Blois avec Louis XII [1]. Au reste la réquisition de Ferdinand était accompagnée de cir-

[1] Voy. p. 341 de ce vol.

constances qui lui donnaient le caractère d'une démarche entièrement hostile. Ferdinand demanda que le roi de Navarre, tout en lui accordant le passage, lui remît son fils en ôtage et trois forteresses comme places de sûreté. Le roi de Navarre dut refuser toutes ces demandes; il offrit cependant sa neutralité au roi d'Aragon; mais celui-ci donna ordre à Frédéric, duc d'Albe, de s'emparer du royaume de Navarre, et colora cette injustice aux yeux de son peuple et de son armée en faisant passer Jean d'Albret pour un hérétique, parce qu'il était l'ami du roi de France qui était sous l'excommunication. Les troupes aragonaises trouvèrent peu de résistance. Pampelune leur ouvrit ses portes, le 25 juin, et d'autres places suivirent cet exemple. Il n'y eut qu'Estelle et Tudèle appartenant à la famille de Grammont qui restassent fidèles à leurs souverains. Bientôt le roi de Navarre qui s'était sauvé en France, arriva avec une armée française commandée par le duc de Longueville et mit le siège devant Pampelune, mais le danger que courut cette armée de se voir coupée et privée de ses moyens de subsistance, la força de lever le siège, le 21 novembre, et de se retirer par les Pyrénées. Toute la partie du royaume située au midi de cette chaîne, se soumit alors au roi d'Aragon. Une trève conclue, le 1er avril 1513, à Orthès pour une année seulement, mais renouvelée depuis, mit fin à la guerre de Navarre, et Ferdinand le Catholique incorpora, en 1515, ce royaume à ses autres états.

Expéditions en Afrique.

La première expédition en Afrique fut entreprise en 1509. La conquête d'Oran en était le but, et le



cardinal Ximenez de Cisneros, archevêque de Tolède, en fit les frais pour compte de l'archevêché. Le comte Pierre de Navarro, un des plus célèbres capitaines du seizième siècle [1], la commanda, et le cardinal lui-même y prit part. Le 18 mai, la ville fut prise de force. Prise d'Oran, 1509.

Au commencement de l'année suivante, le comte de Navarro partit à la tête de 10,000 hommes pour une seconde expédition. Le 6 janvier, il débarqua près de Bugie (Boudjeïah), défit les troupes du souverain de cette ville et se rendit maître de la place. Cette conquête répandit une si grande terreur en Afrique, que les rois d'Alger, de Tunis et de Tremecen se reconnurent vassaux de l'Espagne. Après avoir cherché des renforts en Sicile, le même général débarqua, le 26 juillet, à Tripoli, et après un combat sanglant prit cette ville d'assaut. Prise de Bugie et de Tripoli, 1510.

Don Garcias de Toledo, fils aîné du duc d'Albe, étant arrivé à Tripoli avec de nouvelles troupes, et ayant pris le commandement général, on fit, le 28 août, une tentative sur l'île des Gerbes (Zerbi); mais les Espagnols, fatigués par une marche de deux heures dans un sable brûlant, furent attaqués par les Maures et totalement battus. Ils perdirent 4000 hommes, et Garcias de Toledo lui-même fut tué. Navarro reçut les débris de l'armée sur les vaisseaux, et les ramena à Tripoli. Les Espagnols fortifièrent cette ville, qui fut réunie au royaume de Sicile. Lorsque par la suite Charles-Quint établit les chevaliers de S. Jean dans

[1] Voy. vol. XV, *passim*.

l'île de Malte, il leur donna aussi la ville de Tripoli que l'Ordre conserva jusqu'en 1551.

Testament de Ferdinand le Catholique.

Ferdinand le Catholique qui n'éprouvait envers l'archiduc Charles, prince des Asturies, son petit-fils, que des sentimens de jalousie, fut comblé de joie, lorsque sa nouvelle épouse lui donna, en 1509, un fils qu'il nomma Jean, prince de Gironne. Ce prince qui devait enlever à Charles les couronnes d'Aragon, de Naples, de Sicile et de Sardaigne, étant mort la même année, Ferdinand eut recours à des médicamens pour reprendre des forces que l'intempérance de sa jeunesse plus que son âge [1] lui avait fait perdre. Sa constitution en souffrit, il tomba dans une langueur habituelle qui le rendit presque inhabile aux affaires. Son aversion pour Charles s'en accrut, et il fit un testament par lequel il donna à l'archiduc Ferdinand, second fils de Philippe d'Autriche et de Jeanne la Folle, qui, ayant été élevé en Espagne, était plus agréable à la nation, la régence de tous ses royaumes jusqu'à l'arrivée de son frère; il lui conféra en même temps la dignité de grand maître des trois ordres militaires. Cependant ses conseillers lui ayant représenté sur son lit de mort que par l'une de ces dispositions il mettait Ferdinand en état de disputer le trône à son frère, et que par l'autre il dépouillait la couronne de sa principale force, il changea ces dispositions par un codicile signé quelques heures avant sa mort, révoqua toutes les dispositions faites en faveur de l'archiduc Ferdinand, en laissant toutefois à ce prince un apa-

[1] Il avait cinquante-sept ans.

nage de 50,000 ducats par an. Il nomma régent du royaume de Castille, le cardinal Ximenez de Cisneros, archevêque de Tolède, et régent d'Aragon, Alphonse, son fils naturel, qui était l'archevêque de Saragosse. Il mourut le 23 janvier 1516, à l'âge de soixante-quatre ans, un mois après Gonzalve de Cordoue, le grand capitaine, qui avait conquis pour lui le royaume de Naples, et que depuis dix ans il laissait languir dans l'exil.

Caractère de Ferdinand le Catholique.

Si l'on veut juger avec impartialité le caractère de Ferdinand le Catholique, il faut distinguer l'homme et le roi, et envisager le roi séparément dans ses rapports envers ses sujets et dans ceux où il se trouvait avec d'autres princes. Le trait dominant du caractère de Ferdinand était son attachement à la religion; cet attachement fut le mobile de toutes ses actions; mais la piété de ce prince ne fut ni éclairée, ni tempérée, comme celle de son épouse, par la bonté et la sensibilité; c'était une piété sévère qui ne laissait accès à aucun sentiment d'humanité. L'âme de Ferdinand n'avait pas d'élévation; elle n'était susceptible d'aucun mouvement de reconnaissance, de magnanimité ni de libéralité. Il passait pour avide, et on ne peut le laver de ce reproche; mais il n'était avide ni par amour pour la dépense, ni pour thésauriser. Il était juste envers tous ses sujets, pouvu qu'ils fussent catholiques; il protégeait les faibles contre les grands; il réprimait sévèrement la corruption des magistrats et la violence des grands. Il estimait les personnes qui se distinguaient soit dans l'art militaire, soit dans les sciences.

Sa conduite envers le plus grand capitaine de son temps, Gonzalez Fernandez de Cordoue, dont nous avons eu occasion de parler ailleurs, fut ingrate ; la reconnaissance ne peut exister sans cette élévation d'âme qui manquait à Ferdinand ; c'est une vertu rare chez les souverains dans lesquels l'éducation et les habitudes en étouffent le germe. Dans ses rapports avec d'autres princes, Ferdinand fut sans foi ; mais ses principes religieux sanctifiaient à ses yeux sa déloyauté. La réputation qu'il a laissée en Europe, a fait exécrer sa mémoire ; elle est chérie en Espagne, parce qu'il fut un bon roi, quoiqu'il ne fût pas un homme estimable.

Ferdinand fut nommé le Catholique par une bulle du pape Alexandre VI, de l'année 1496, à cause du zèle qu'il avait montré pour la religion par l'expulsion des Juifs : Alexandre lui donna ce titre pour lui et ses successeurs, et voulut qu'ils fussent nommés Sérénissimes rois d'*Espagne* ; mais les rois de Portugal protestèrent contre ce dernier titre qui ne prévalut que par la suite.

SECTION VII.

Règne de Charles Ier, roi d'Espagne, 1516—1556.

Possessions héréditaires de ce prince.

L'archiduc Charles, prince des Asturies, fils aîné du roi Philippe et de Jeanne la Folle, né le 24 février 1500, réunissait sur sa tête quatre riches successions. De son père, et, par celui-ci, de son aïeule, Marie de Bourgogne, il avait hérité en 1506 la plus grande partie des Pays-Bas et la Franche-Comté. Des droits de sa mère que nous regardons comme morte, quoiqu'elle vécût jusqu'en 1555, il était roi de Castille, de Léon et de Grenade. Son aïeul maternel lui laissa, en 1516, les royaumes d'Aragon et de Valence, les comtés de Barcelone et de Roussillon, les royaumes de Navarre, de Naples, de Sicile et de Sardaigne. Enfin, à la mort de son aïeul paternel, l'empereur Maximilien Ier, les états de celui-ci devaient lui être dévolus, en commun avec son frère Ferdinand : c'était l'Autriche, la Stirie, la Carinthie, la Carniole, le Tirol et la Souabe autrichienne, à laquelle appartenaient le Sundgau et la Haute-Alsace. Il faut ajouter à tous ces pays les possessions en Afrique et en Amérique, qui faisaient partie de la monarchie de Castille. Enfin Charles Ier fut élevé, en 1519, à la dignité d'empereur romain, roi d'Allemagne.

Ces possessions étendues et les rapports multipliés qui en naquirent, auraient suffi pour envelopper Charles Ier dans une quantité de discussions politiques,

de guerres et d'entreprises; deux circonstances contribuèrent encore à les augmenter. Le hasard voulut que pendant trente années de son règne le trône de France fût occupé par un prince aussi actif, aussi entreprenant, aussi ambitieux que lui; par un prince que la nature paraît avoir voulu lui opposer comme un digne rival de sa gloire. La seconde circonstance fut la révolution qui, sous son règne, eut lieu dans la religion, et qui fut pour Charles une source intarissable d'embarras et de chagrins.

Quoique les royaumes d'Espagne formassent le pivot de la puissance de Charles, et que ce fût de là qu'il tirât les principaux moyens qui le mirent en état d'exécuter ses vastes entreprises, enfin que ce fût pour l'Espagne qu'il conquit le duché de Milan, seul fruit de ses longues guerres, cependant ce royaume resta si étranger à ses guerres, et les évènemens se passèrent si loin de la péninsule transpyrénéenne, que ce serait effacer pour ainsi dire le caractère européen de ces évènemens, que de vouloir les faire entrer dans un chapitre qui traite de l'histoire d'Espagne. Ils ont trouvé leur place lorsqu'il était question de faire voir Charles comme empereur d'Allemagne, et comme premier prince de la chrétienté. Nous avons réservé au présent chapitre les affaires qui concernent l'Espagne en particulier. Ainsi, après avoir donné le précis de ce qui s'est passé en Espagne jusqu'au départ de Charles pour l'Allemagne, nous parlerons de la guerre civile de Castille de 1522, des deux expéditions de Charles en Afrique, du changement opéré

par ce prince dans la constitution de la Castille, enfin de son abdication et de sa mort. Nous traiterons, au chapitre XIII, de la fondation de l'ordre des Jésuites, qui eut lieu sous son règne.

Administration du cardinal Ximenez.

Le cardinal Ximenez, car c'est sous ce simple prénom que Cisneros est connu, âgé de près de quatre-vingts ans, prit, immédiatement après la mort de Ferdinand le Catholique, les rênes du gouvernement en Castille et les tint avec fermeté. Le premier acte du jeune Charles fut une violation des priviléges des cortès et une offense de la nation. Il prit le titre de roi de Castille et d'Aragon, qui n'appartenait qu'à sa mère, dont ni les États de Castille, ni ceux d'Aragon, n'avaient déclaré l'incapacité. Malgré le mécontentement que cette démarche causa, Charles fut, le 5 avril, tranquillement proclamé, à Madrid, roi de Castille. Les Aragonais ne montrèrent pas la même facilité; ils ne le reconnurent, jusqu'à son arrivée, que sous le titre de prince. Lorsque Ximenez prit la régence de Castille, Adrien Florent, d'Utrecht, doyen de Louvain, qui avait été précepteur de Charles, produisit des pleins pouvoirs qui lui déféraient la régence; Ximenez le reconnut pour son collègue, mais, en le traitant avec beaucoup d'égards, il se réserva toute l'autorité.

Ximenez employa le temps de sa régence à étendre l'autorité royale, en réprimant les usurpations de la noblesse et en supprimant les concessions de pensions et de domaines faites sous le dernier règne. Il établit les finances sur un excellent pied, et introduisit une

sage économie dans toutes les branches de l'administration. Il acquit ainsi de grands droits à la reconnaissance de Charles; il n'en éprouva que de l'ingratitude. Cédant à ses pressantes sollicitations, ce prince arriva en Espagne, le 13 septembre 1517; il montra très-peu d'estime pour le cardinal, auquel il devait plutôt du respect, et lui écrivit, le 8 novembre, qu'il l'autorisait à se retirer dans son diocèse. L'âme fière de Ximenez ne supporta pas cette humiliation : ce grand homme mourut peu d'heures après avoir lu la lettre du roi. Pour faire en peu de mots l'éloge de Ximenez, un historien dit : « C'est le seul ministre que ses contemporains aient honoré comme un saint, et à qui, pendant son administration, le peuple ait attribué le don de faire des miracles. » Ximenez doit être placé au rang des promoteurs de l'étude des Écritures sacrées, par la publication de la célèbre Bible polyglotte d'Alcala (*Biblia polyglotta complutensia*), qui est son ouvrage. Cette entreprise est d'autant plus méritoire qu'elle précéda la réformation [1].

Premier voyage de Charles en Espagne, 1517.

A peine Charles fut-il arrivé en Espagne, qu'il se rendit odieux à la nation par l'influence qu'il laissa prendre aux Flamands au milieu desquels il avait été élevé, et principalement à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, son ancien gouverneur [2]. Les cortès de Castille, qu'il convoqua à Valladolid au commencement de 1518, ne lui reconnurent la qualité de roi qu'à condition que dans tous les actes publics le nom de la reine Jeanne, sa mère, précédât le sien.

[1] Voy. vol. XIII, p. 62. [2] Voy. vol. XV, p. 18.

Il fut plus difficile pour lui d'être reconnu roi par les Aragonais, dont il tint les cortès à Saragosse. De là il se rendit à Barcelone, où il reçut la nouvelle de la mort de l'empereur Maximilien, son aïeul, qui était arrivée le 12 janvier 1519. Les États de la Catalogne se montrèrent beaucoup plus difficultueux encore que ceux d'Aragon à accorder ses demandes; leur résistance le força à prolonger son séjour à Barcelone, où il était encore quand on vint lui annoncer que, le 28 juin, il avait été élu empereur. Depuis ce moment, dans tous les actes qu'il publia en qualité de roi d'Espagne, il prit le titre de Majesté, qu'aucun roi ne portait encore. Après avoir reçu des preuves réitérées du mécontentement que son séjour en Espagne avait donné à la nation, il s'embarqua à la Corogne, et mit à la voile, le 22 mai 1520, pour se rendre en Allemagne. Il avait conféré la régence de Castille à Adrien d'Utrecht, alors décoré de la dignité de cardinal, la vice-royauté d'Aragon à Juan de Lanuzo, et celle de Valence à Diego Mendoza, comte de Melito.

Charles prend le titre de Majesté.

Son départ pour l'Allemagne, 1520.

A peine Charles, que depuis ce moment nous nommerons l'empereur Charles-Quint, eut-il quitté le sol de l'Espagne, qu'une révolte dangereuse éclata en Castille. Les villes de Tolède et de Ségovie en donnèrent l'exemple. Le cardinal Adrien, homme vertueux, n'avait pas les talens qu'exigeaient les circonstances; d'ailleurs son autorité était méconnue comme celle d'un étranger. Le soulèvement des communes n'était pas l'effervescence momentanée d'une population irritée; c'était l'exécution d'un plan mûri par un

Révolte des villes de la Castille, 1520.

jeune seigneur de haute naissance, doué d'autant de talens et de courage, que d'ambition, par Jean de Padilla. Son but était d'établir la liberté publique sur une base solide, en rendant les communes l'ordre le plus puissant de l'état : la tendance de ses efforts et de ceux de ses amis était la république. C'était la même disposition des esprits qui, à des époques périodiques, a troublé successivement un état européen après l'autre.

Une assemblée générale des députés de presque toutes les villes qui avaient droit d'envoyer des représentans aux cortès, eut lieu à Avila. Les communes y formèrent une confédération qu'ils nommèrent la *Sainte Ligue*. Ils envoyèrent une députation au cardinal pour le requérir de déposer la charge de régent qu'en sa qualité d'étranger il ne pouvait exercer légalement. Padilla alla à Tordesillas où résidait toujours la reine Jeanne, et, le 29 août 1520, se rendit maître de la personne de cette princesse. Elle s'éveilla, dit-on, de sa léthargie, déclara qu'elle avait ignoré et la mort de son père et les souffrances dont son peuple se plaignait, et qu'elle allait prendre les rènes du gouvernement pour y remédier. Elle retomba bientôt, il est vrai, dans son ancien état, si toutefois elle en était jamais sortie, et on ne put obtenir d'elle aucune signature ; la Ligue eut grand soin de cacher cette circonstance, et gouverna depuis ce moment le royaume sous le nom de la reine.

Charles-Quint qui reçut ces nouvelles pendant son séjour en Flandre, en fut très-alarmé. Comme il crai-

gnait que la France ne se mêlât des troubles du royaume, il essaya de ramener les mécontens à l'obéissance par des concessions, tout en se préparant à les réduire par la force, si les moyens de douceur n'étaient pas suffisans. Il adjoignit au cardinal comme membres de la régence, l'amiral de Castille, Frédéric Henriquez [1], et le grand connétable de Castille, Iñigo Fernandez de Velasco, comte de Haro et duc de Frias, deux seigneurs qui jouissaient d'une grande considération bien méritée.

Les concessions que le jeune monarque était disposé à accorder, auraient pu satisfaire la nation, si la Ligue, enflée de ses succès, n'avait haussé ses prétentions. Au lieu de demander la réforme des abus, les communes dressèrent, pour être présentée au souverain, une remontrance pleine de principes démocratiques, et attaquant non-seulement la prérogative royale, mais aussi les privilèges des nobles. En dévoilant ainsi leur plan, elles aliénèrent de leur cause les nobles qui avaient favorisé leurs premières démarches. Ils se déterminèrent dès-lors à assister le souverain et commencèrent à rassembler leurs vassaux.

Les députés envoyés en Allemagne pour présenter à l'empereur la remontrance de la Ligue, n'ayant pas été admis en sa présence pour se décharger de leur

[1] La famille Henriquez, qui possède depuis le milieu du quatorzième siècle la charge d'amiral de Castille, à titre héréditaire, et le comté de Trastamare, descend de Frédéric, fils naturel d'Alphonse XI. Le frère de Frédéric acquit le duché de Medina di Rio-secco.

mission, les confédérés prirent les armes et se mirent en campagne avec 20,000 hommes dont le commandement fut confié à Pierre Giron, fils aîné du comte d'Uruenca. L'armée des régens et de la noblesse, composée de troupes bien meilleures que celle de la Ligue, était sous les ordres de Pierre, comte de Haro, fils aîné du connétable. Dans la nuit du 5 décembre 1520, ce général surprit Tordesillas et s'assura de la personne de la reine.

Juan de Padilla et Marie Pacheco.

Ce coup répandit la consternation parmi les rebelles; Giron, accusé de trahison, fut chassé, et Padilla chargé du commandement. Comme ce parti manquait absolument d'argent et n'osait en lever sur le peuple, il fut tiré de cet embarras par Marie Pacheco, épouse de Padilla, femme d'un grand caractère, audacieuse et remplie du fanatisme de la liberté. Elle proposa de s'emparer des riches ornemens de la cathédrale de Tolède, et voilant le sacrilège sous l'apparence hypocrite de la piété, cette dame et les personnes de sa maison se rendirent à l'église en procession solennelle, vêtues d'habits de deuil, les yeux en larmes, se frappant le sein, et là, se prosternant à genoux, elles implorèrent le pardon des saints dont elles allaient dépouiller les autels.

La répugnance qu'éprouvait la noblesse à en venir aux mains avec les communes, disposa cependant les régens à essayer les voies de la négociation; mais l'assemblée des députés de la Ligue, devenant de jour en jour plus factieuse, trahit son projet de dépouiller les nobles de tous les biens de la couronne qu'eux ou leurs

ancêtres avaient usurpés. Cette imprudence la perdit. Il fallut enfin remettre la décision de la querelle au sort des armes, et, le 23 avril 1521, Padilla fut entièrement défait près de Villalar par le comte de Haro; lui-même blessé et démonté fut fait prisonnier. Dès le lendemain il fut condamné, sans aucune procédure régulière, à perdre la tête. Il mourut avec la résignation d'un chrétien, et avec l'exaltation d'un homme qui se croit le martyr d'une bonne cause. Sa cause était condamnable sans doute; les intentions de cet homme fanatique paraissent avoir été pures.

Toutes les villes se soumirent alors, et la Ligue fut dissoute. Il faut excepter la seule ville de Tolède que la veuve de Padilla défendit avec un courage vraiment héroïque. Ses troupes battirent en plusieurs sorties les royalistes qui assiégeaient la ville. A la fin le clergé qui ne pardonnait pas à donna Marie la spoliation de la cathédrale, suscita contre elle la populace en l'accusant de sortilèges. Les habitans, fatigués de la longueur du siège, la chassèrent de la ville, le 26 octobre, et se rendirent aux régens. Marie Padilla se retira dans la citadelle qu'elle défendit quatre mois avec un courage étonnant. Réduite enfin à la dernière extrémité, elle eut l'adresse de s'échapper à la faveur d'un déguisement, et se réfugia en Portugal. La citadelle se rendit le 10 février 1522, et la tranquillité fut rétablie dans la Castille. Fin de la révolte, 1522.

Charles-Quint, arrivé en Espagne le 17 juin, apaisa entièrement les esprits par sa conduite prudente et généreuse. Une vingtaine de coupables seulement Retour de Charles-Quint en Espagne, 1522.

périt par la main des bourreaux, après quoi il publia une amnistie générale. L'année suivante, il convoqua une assemblée des cortès, mais il envoya aux corrégidors le modèle des instructions que les villes devaient donner à leurs députés. Elles renfermaient le mandat d'accorder au roi le subside, de délibérer sur ses propositions, de faire tout ce qu'il demanderait, pourvu que ce fût pour servir Dieu et le roi. L'introduction de ces mandats limités est le premier changement que Charles fit à la constitution. Il fut immédiatement suivi du second. Anciennement les cortès présentaient d'abord, selon l'usage, leurs griefs, pour que le roi y fît droit avant qu'on s'occupât du subside; Charles renversa cet ordre, et ne permit de lui présenter des griefs qu'après le vote du subside. Cet exemple forma précédent pour la suite. Deux autres mesures de Charles achevèrent de le rendre maître des assemblées nationales. Il défendit toute délibération en l'absence du président nommé par lui, et il introduisit un système de corruption qui, dit-on, était inconnu avant lui en Espagne, quoique son gouvernement fût représentatif.

Guerre avec la Porte, 1532.

Pendant l'expédition que Soliman Ier, le plus grand des sultans ottomans fit, en 1532, dans le cœur de l'Autriche, Charles-Quint, pour faire une diversion en faveur du roi Ferdinand, son frère, envoya l'amiral André Doria en Morée [1]. Le 19 septembre, ce célèbre marin s'empara de l'importante place de Corone, et ensuite de Patras. Lorsque, l'année suivante, Fer-

[1] Voy. vol. XV, p. 83.

dinand conclut à Constantinople une paix humiliante, la première qui ait existé entre la maison d'Autriche et la Porte, le fier padichah refusa d'y comprendre Charles, qu'il n'appelait que roi d'Espagne, et auquel il ne pouvait pas pardonner d'avoir osé s'intituler empereur et traiter le grand-seigneur comme son égal. Corone ne resta pas long-temps entre les mains des Espagnols. Après avoir bravement soutenu un siège fort dur, la garnison fut obligée de se rendre aux Ottomans, au mois d'août 1533.

La guerre avec la Porte prit alors une autre direction; l'Afrique devint son théâtre. Il sera raconté dans l'histoire de l'empire ottoman, par quels moyens un aventurier de Lesbos, nommé Khaïraddedin, mais plus connu sous le nom de Barberousse, avait trouvé moyen de se rendre maître, avec le secours de Soliman Ier, des royaumes d'Alger et de Tunis, qu'il soumit à la suzeraineté de la Porte. Nommé amiral de toute la mer Méditerranée, il troubla par ses pirateries le commerce de toutes les nations européennes, et menaçait d'expulser les Espagnols de ce qu'ils possédaient encore en Afrique. Les sollicitations de Muleï-Hasan, roi détrôné de Tunis, celles de l'ordre de Malte, et son propre intérêt, décidèrent Charles-Quint à entreprendre une expédition en Afrique pour rétablir Muleï.

Première expédition d'Afrique, 1535.

Le port de Cagliari fut le rendez-vous général des vaisseaux flamands, espagnols, portugais, siciliens, pontificaux, destinés à cette expédition, à laquelle l'empereur en personne prit part. La flotte, composée

[illegible] chevaliers de Malte [illegible] Il y avait aussi [illegible] comme s'il n'avait été [illegible] d'un tournois.

[illegible] l'empereur débar[illegible] Temendfust, à quelques lieues [illegible] place de Barberousse, [illegible] n'avait que 6,0[illegible] [illegible] citoyens; il aurait infailliblement [illegible] était survenu un allié contre [illegible] Charles-Quint fut impuissante. [illegible] Deux jours après le débar[illegible] tomba une pluie si violente [illegible] au point que les troupes [illegible] entraient dans l'eau jus[illegible] temps une tempête que Doria [illegible] qu'il eût vue pendant cinquante [illegible] une partie de la flotte. [illegible] et força l'amiral de se retirer [illegible] sous le cap de Temendfust. Il fit [illegible] l'empereur à s'y rendre par [illegible] trois lieues qui dura trois jours [illegible] la difficulté des lieux [illegible] des vivres qui étaient [illegible] ne pouvait appr[illegible] [illegible] Charles ré[illegible] [illegible]

[illegible] et [illegible] les-[illegible] les tr[illegible] ville, [illegible] sirent [illegible] qu'on [illegible] livrés.

Le roi de Tunis se reconnaît vassal de Charles-Quint.

Charles [illegible] Muley-Has[illegible] trôné. Ce prin[illegible] berté à tous l[illegible]

alors dans ses états, de quelque nation qu'ils fussent. Outre le fort de la Goulette dont l'empereur resta en possession, tous les ports du royaume qui étaient fortifiés lui furent remis, et Muley-Hasan promit de payer tous les ans 12,000 ducats pour l'entretien de la garnison de la Goulette. Immédiatement après, Charles-Quint s'embarqua [1].

Cette expédition fut sinon l'époque la plus importante, au moins la plus glorieuse du règne de Charles-Quint : 20,000 esclaves qu'il délivra et auxquels il fournit des habits et de l'argent pour s'en retourner dans leur patrie, exaltèrent partout sa générosité et sa puissance.

La seconde expédition de l'empereur, qui eut lieu en 1541, était dirigée contre Alger. Cette ville, restée en 1535, sous la domination des Turcs, était devenue, depuis la conquête de Tunis, le réceptacle de tous les pirates. André Doria déconseilla à l'empereur cette expédition, parce que la saison où il voulait l'entreprendre rendait l'approche des côtes d'Alger trop dangereuse ; mais Charles-Quint persista dans sa résolution. Le rendez-vous était encore à l'île de Sardaigne ; les troupes se montaient à 20,000 hommes d'infanterie et 2,000 de cavalerie, tant Espagnols, qu'Italiens et Allemands, pour la plupart vieux soldats ; il y avait de plus 3,000 volontaires, la fleur de Seconde expédition d'Afrique, 1541.

[1] *Hans Vermeyen*, peintre flamand que Charles-Quint avait pris avec lui, représenta les évènemens de la guerre d'Afrique en dix grands cartons qui se trouvent au belvédère de Vienne. Voy. *Archiv für Gesch.*, 1820. IV. V.

la noblesse italienne et espagnole, et 100 chevaliers de Malte avec 1,000 soldats de l'Ordre : il y avait aussi beaucoup de dames espagnoles comme s'il n'avait été question que de décerner les prix d'un tournois.

Ce fut le 20 octobre 1541, que l'empereur débarqua dans la baie de Temendfust, à quelques lieues d'Alger. Hasan Aga qui, à la place de Barberousse, commandait dans cette ville, n'avait que 6,000 hommes à opposer aux Chrétiens ; il aurait infailliblement succombé, s'il ne lui était survenu un allié contre lequel la supériorité de Charles-Quint fut impuissante. C'était le ciel lui-même. Deux jours après le débarquement de l'empereur, il tomba une pluie si violente que tout le camp fut inondé, au point que les troupes à chaque pas qu'elles faisaient entraient dans l'eau jusqu'à mi-jambe. En même temps une tempête que Doria déclara la plus furieuse qu'il eût vue pendant cinquante ans de navigation, détruisit une partie de la flotte, dispersa tous les vaisseaux et força l'amiral de se retirer avec ce qui en restait sous le cap de Temendfust. Il fit inviter le lendemain l'empereur à s'y rendre par terre. Cette marche de trois lieues qui dura trois jours fut excessivement pénible par la difficulté des lieux, par l'impossibilité de se procurer des vivres qui étaient en abondance sur la flotte dont on ne pouvait approcher, et par la poursuite de l'ennemi. Charles répara par la noblesse de sa conduite, sa fermeté, son courage et son humanité l'entêtement qui lui avait fait entreprendre cette expédition. A Metafuz ou Temendfust, l'armée trouva des vivres et des vaisseaux ;

mais pendant le retour une nouvelle tempête dispersa la flotte, et les vaisseaux n'arrivèrent qu'au commencement de décembre, les uns en Espagne, les autres en Italie.

Les guerres entre Charles-Quint et François Ier avaient été suspendues par la trève de dix années qui avait été conclue à Nice, le 18 juin 1538 [1]. Peu de temps après, une révolte presque générale éclata dans les armées impériales auxquelles on devait depuis long-temps la solde. L'habileté des généraux qui surent se procurer de l'argent pour payer une partie des soldats qu'ensuite ils licencièrent, tira Charles pour le moment de cet embarras ; mais il lui fallut alors des ressources extraordinaires pour s'acquitter, et il n'en avait d'autres à espérer que de ses sujets de Castille. En conséquence il assembla les États de ce royaume à Tolède, le 1er novembre 1538, leur exposa les grandes dépenses où l'avaient jeté ses opérations militaires, et les dettes immenses qu'il avait été obligé de contracter, et leur proposa un impôt général sur toutes les marchandises, sous le nom d'*assises*. Le clergé, à qui une bulle du pape avait ordonné d'assister l'empereur dans sa guerre contre les Turcs, accéda sur-le-champ à la demande du souverain ; mais les deux autres ordres s'y opposèrent. La résistance fut surtout très-forte de la part de la noblesse, à la tête de laquelle se trouvait Iñigo Fernandez de Velasco, connétable de Castille, le même qui avait, en qualité de régent, concouru à apaiser la révolte de 1522. Les nobles rejetèrent avec

Cortès de Tolède, 1538.

[1] Voy. vol. XV, p. 103.

force un impôt qui, en les frappant à l'égal des bourgeois, était contraire au privilège de leur ordre, qui les rendait exempts de toutes les taxes. Réunis à l'ordre des villes, ils invitèrent l'empereur à résider en Espagne et à ne pas se mêler d'affaires étrangères à ce pays; dans ce cas, disaient-ils, les revenus fixes de la couronne seraient plus que suffisans pour subvenir à tous les besoins du gouvernement.

Les cortès sont remplacées par les députés de dix-huit villes de Castille.

Après avoir inutilement employé tous les moyens pour fléchir les États, Charles les congédia, bien résolu de ne plus les convoquer jamais dans la forme accoutumée jusqu'alors. C'est l'époque de la décadence de la noblesse espagnole qui perdit toute influence politique, puisque, depuis 1538, toutes les fois qu'il était question d'imposer des taxes publiques, les rois d'Espagne n'ont appelé que les représentans de dix-huit villes. Il y avait anciennement quarante-huit villes en Castille ayant droit d'envoyer des députés aux cortès; mais, depuis 1505, il n'y en avait plus que dix-huit, sans qu'on sache comment cette réduction s'est opérée. Quoi qu'il en soit, depuis que les rois remplacèrent les cortès générales par trente-six députés des dix-huit villes, ils avaient en ceux-ci une assemblée entièrement dévouée à la cour. Ce fut ainsi que le zèle avec lequel la noblesse avait contribué, en 1521, à abaisser un des ordres de l'état, fut récompensé par le bouleversement de la constitution, et que le corps de noblesse de l'Europe le plus fier, le plus récalcitrant contre la prérogative royale, perdit le plus beau de ses droits, celui d'exercer

conjointement avec le roi la puissance législative.

Depuis quelque temps, Charles-Quint nourrissait le projet d'abdiquer. On a fait beaucoup de conjectures sur les motifs qui l'ont porté à cette résolution extraordinaire; il paraît qu'ils étaient fort simples. La goutte dont il avait été affecté depuis sa jeunesse, en augmentant d'année en année de violence, avait détruit la vigueur de son tempérament et altéré les facultés de son âme. Le fardeau du gouvernement devint trop pénible pour ses forces épuisées. Surpris avant l'âge par les incommodités de la vieillesse, il voulut dérober sa faiblesse aux regards du public. Sa mère apportait un obstacle à l'exécution de ce projet. Quoique depuis près de cinquante ans son esprit fût aliéné, elle était toujours censée gouverner l'Espagne, conjointement avec son fils, et les Espagnols avaient un si grand respect pour elle, qu'ils n'auraient jamais consenti à reconnaître pour leur souverain le fils de l'empereur, qu'ils n'aimaient pas, à moins qu'elle n'eût consenti à l'associer au trône; mais dans l'état où elle était, on ne put se flatter d'obtenir ce consentement. Enfin sa mort qui arriva le 13 avril 1555, lorsqu'elle avait soixante-seize ans, leva cette difficulté, en laissant Charles seul maître de la couronne d'Espagne.

Abdication de Charles-Quint, 1555.

Dans une assemblée solennelle des États des Pays-Bas, convoquée à Bruxelles, l'empereur résigna, le 25 octobre 1555, ces provinces à Philippe, son fils, auquel il avait conféré, le 11 octobre 1540, le duché de Milan [1]. Quelques semaines après (les historiens va-

[1] Voy vol. XV, p. 116.

rient sur la date), dans une assemblée non moins solennelle, il résigna à ce fils les couronnes d'Espagne avec toutes leurs dépendances, se réservant une pension annuelle de 100,000 écus. Il avait cédé, dès l'année 1521, à Ferdinand, son frère, les pays héréditaires de la maison d'Autriche, en Allemagne; en 1531, il avait fait élire ce prince roi des Romains, et son successeur à l'Empire. Il se repentit de cette dernière disposition, et fit à son frère des offres avantageuses pour qu'il renonçât à la dignité impériale qu'il voulait alors faire passer sur son fils. Ferdinand s'y étant constamment refusé, Charles se démit, le 7 septembre 1556, du gouvernement de l'Empire [1].

Retraite de Charles-Quint dans un couvent.

Le 17 septembre de la même année, il s'embarqua dans le port de Rammekens ou Zéebourg, qu'il avait construit en 1547, et, après onze jours de navigation, arriva à Laredo, dans la Biscaye. Porté à Burgos, tantôt dans une chaise, tantôt dans une litière, à cause de ses souffrances, il fut obligé de rester quelques semaines dans cette ville, parce qu'il ne pouvait pas congédier ses serviteurs, son fils ayant négligé de lui faire toucher la première moitié de sa modique pension. Enfin il arriva à Valladolid où il prit congé de ses deux sœurs, Éléonore, veuve de François Ier, roi de France, et Marie, veuve de Louis II, roi d'Hongrie, qui l'avaient accompagné dans son voyage et demandaient vainement à partager sa retraite. Le 24 février 1557, il entra, avec douze domestiques, dans un petit bâtiment qu'il avait fait construire, près du monastère de

[1] Voy. vol. XV, p. 178.

S. Just, dans la province d'Estramadoure. Ce fut là que, cultivant de ses propres mains un petit jardin attenant à sa maison, s'occupant avec Jean Torriani de Crémone, habile mécanicien, à construire des modèles de machines, des automates et des horloges, consacrant une grande partie de son temps à des exercices de piété, se délassant quelquefois en se promenant dans un bois voisin, monté sur un petit cheval, le seul qu'il eût conservé, et suivi d'un domestique à pied, l'ancien maître des deux mondes chercha la tranquillité d'esprit dont il n'avait pu jouir au milieu de sa grandeur. Au bout d'une année de retraite ses souffrances augmentèrent, et il perdit le goût de toute occupation et de tout amusement. Il assujétit alors sa vie à toute l'austérité de la règle monastique, passait presque tout son temps à chanter avec les moines les hymnes du Missel, se donnait fréquemment la discipline, jusqu'à faire couler son sang. Un mouvement de piété mélancolique lui inspira le désir de voir célébrer ses obsèques avant sa mort : il y assista, couché dans un cercueil. Le lendemain de cette cérémonie lugubre, il fut saisi de la fièvre, dont il ne se releva plus; il expira le 21 septembre 1558, âgé de cinquante-huit ans. Nous avons tracé son caractère dans un autre chapitre de ce livre[1]. Mort de Charles-Quint, 1558.

Charles avait vécu depuis 1526 jusqu'en 1539 dans un mariage bien assorti avec la belle Isabelle de Portugal, fille du roi Émanuel. Il en eut un fils, Philippe, son successeur, et deux infantes qui lui survécurent, Sa famille.

[1] Voy. vol. XV, p. 179.

Marie, épouse de l'archiduc Maximilien qui fût par la suite empereur, et Jeanne qui fut la mère du malheureux Sébastien, roi de Portugal. Avant son mariage, il avait eu d'une dame flamande une fille naturelle qu'il nomma Marguerite, et qu'il maria successivement à Alexandre de Médicis, premier duc de Florence, et à Octave Farnèse, second duc de Parme : elle fut la mère du célèbre héros Alexandre Farnèse. Pendant son veuvage, il eut une liaison avec une demoiselle allemande, Barbe de Blomberg, de Ratisbonne, qui lui donna, en 1547, un fils, le célèbre don Juan d'Autriche, dont il avait confié l'éducation à Louis Quixada, seigneur de Villa Garcia de Campos. On laissa ignorer à l'enfant sa naissance jusqu'à ce que, conformément à la dernière volonté de Charles-Quint, Philippe II, arrivé en Espagne, en 1559, le reconnut pour son frère, et lui donna un état conforme à son nouveau rang.

Addition à la page 182.

Après ces mots : Cette manufacture fut transférée aux Gobelins en 1603, *ajoutez* : L'année suivante fut fondée la manufacture de tapis façon de Perse, dite la *Savonnerie*, située au bas de Chaillot, dont Pierre Dupont et Simon Bourdet furent les premiers directeurs. Paris dut aussi à ce monarque l'achèvement du Pont-Neuf dont Charles Marchand fut l'architecte. Henri III en avait fait commencer la construction en 1578 par Jacques Androuet du Cerceau; mais le travail avait été interrompu après la pose de quatre piles.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DIX-SEPTIÈME VOLUME.

FIN DU TOME DIX SEPTIÈME.





